



Document d'objectifs

Site Natura 2000 du Marais poitevin

ZPS FR5410100 ; ZSC FR5200659 ; ZSC FR5400446

Tome 1 Etat des lieux

Mai 2022



MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Maître d'ouvrage

DREAL Nouvelle Aquitaine

Structure porteuse

Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP)

Opérateur

Parc naturel régional du Marais poitevin (PNRMP)

Rédacteur du document d'objectifs

<i>Coordination</i>	Alain TEXIER, Parc naturel régional du Marais poitevin
<i>Rédaction</i>	Alain TEXIER, Parc naturel régional du Marais poitevin Odile CARDOT, Parc naturel régional du Marais poitevin Marie BENETEAU, Parc naturel régional du Marais poitevin
<i>Contribution / Relecture</i>	Simon-Pierre GUILBAUD, Etablissement Public du Marais poitevin Loïc CHAIGNEAU, Parc naturel régional du Marais poitevin
<i>Cartographie</i>	Pierre GUILLERMIN, Parc naturel régional du Marais poitevin

Cartographie des habitats naturels et études complémentaires

Evaluation du document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin : Daniel J., Torcheux V., Evaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin, ADASEA de la Manche & Setup Environnement 2015, Etablissement public du Marais poitevin, 188 p.

Cartographie des habitats naturels : Université de Rennes

Diagnostic agricole : Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime

Diagnostic biologique : Rapport de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

Référence à utiliser

Document d'objectifs du site « Natura 2000 Marais poitevin » – ZPS FR5410100, ZSC FR5200656, ZSC FR5400446 – Parc naturel régional du Marais poitevin – 2022

REMERCIEMENTS

La révision du document d'objectifs a pu être réalisée grâce à la participation de tous : élus, représentants des institutions et des services de l'Etat, professionnels, associations, scientifiques, naturalistes, etc.

Tous ont montré leur profond attachement à ce territoire, son paysage et son patrimoine.

Nous tenons ainsi à remercier tous ceux qui, par leur disponibilité, leur soutien, la transmission de leurs connaissances, leur compréhension, ont manifesté de l'intérêt à ce projet de révision et ainsi contribué à son bon déroulement.

STRUCTURE DU DOCOB

Le document d'objectifs est composé de trois parties :

Tome 1 – Etat des lieux

Tome 2 – Objectifs et programme d'actions

Tome 3 – Charte Natura 2000 Marais poitevin

TABLE DES MATIERES DU TOME 1

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS.....	3
REMERCIEMENTS	4
STRUCTURE DU DOCOB.....	4
TABLE DES MATIERES DU TOME 1	5
PARTIE A - LE RESEAU NATURA 2000, LE DOCOB ET L'IDENTIFICATION DU SITE	10
1. Le réseau Natura 2000	11
1.1 Présentation du réseau Natura 2000	11
1.2 Le réseau Natura 2000 en Europe.....	13
1.3 Le réseau Natura 2000 en France : la démarche française	13
1.4 Le réseau Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire.....	14
1.5 La portée réglementaire de la procédure Natura 2000 : le dispositif d'évaluation des incidences.....	15
2. Le Document d'objectifs (Docob)	16
2.1 Le Document d'objectifs (Docob).....	16
2.2 La mise en œuvre et les outils d'un Document d'objectifs	17
2.3 L'évaluation du Docob Marais poitevin.....	18
2.3.i L'historique du Docob Marais poitevin	18
2.3.ii Les recommandations de l'évaluation du Docob Marais poitevin.....	18
2.4 L'élaboration du nouveau Docob Marais poitevin	19
2.4.i Le comité de pilotage de révision du Docob Marais poitevin.....	19
2.4.ii Le calendrier d'élaboration du Docob Marais poitevin	20
2.4.iii La méthode d'élaboration du Docob Marais poitevin.....	21
2.4.iv La procédure de concertation	22
2.4.v La validation du Docob Marais poitevin	22
3. Le site Natura 2000 du Marais poitevin	23
3.1 Fiche d'identité du site Natura 2000 Marais poitevin	23
3.2 L'opérateur du site Natura 2000 Marais poitevin	26
3.3 L'animateur du site Natura 2000 Marais poitevin	27
PARTIE B - LE SITE NATURA 2000 DU MARAIS POITEVIN	30
1. Le Marais poitevin, un territoire modelé au fil du temps.....	31
1.1 Le XIème siècle, les premiers travaux d'assèchements	32
1.2 Le XVIIème siècle, l'avènement des marais desséchés	32
1.3 Le XIXème siècle, la conquête des marais mouillés	32
1.4 L'évolution récente du Marais poitevin	33
2. Les unités écologiques du Marais poitevin	34
2.1 Les marais mouillés	35
2.2 Les marais desséchés et intermédiaires.....	35
2.3 Les milieux littoraux sableux	36
3. Les paramètres physiques du Marais poitevin.....	37
3.1 La géologie et la pédologie.....	37
3.2 Le climat du Marais poitevin	39
3.3 L'hydrologie.....	40

3.4	Les voies d'eau de surface.....	43
4.	Les zonages environnementaux et la gestion administrative du site	45
4.1	Les inventaires environnementaux ZICO et ZNIEFF	45
4.2	Les mesures de protections réglementaires	47
4.2.i	La zone humide Marais poitevin.....	47
4.2.ii	Les sites Natura 2000 à proximité.....	48
4.2.iii	Les Réserves Naturelles Nationales et Régionales	49
4.2.iv	Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	50
4.2.v	Le site Classé « Marais Mouillé Poitevin »	50
4.3	La gestion conservatoire des espaces naturels	52
4.3.i	La stratégie d'acquisition foncière dans le Marais poitevin	52
4.3.ii	Description des propriétés en mesures contractuelles	55
4.4	Les compétences territoriales	57
4.4.i	La gouvernance territoriale	57
4.4.ii	Les documents d'urbanisme et de planification	59
4.4.iii	Directive cadre stratégie pour le milieu marin.....	62
4.4.iv	Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis PNM EGMP	63
4.4.v	Une stratégie territoriale « climat-énergie »	65
5.	La gestion de l'eau du Marais poitevin	68
5.1	Le SDAGE Loire-Bretagne	69
5.2	Les SAGEs	70
5.2.i	Des outils réglementaires visant la gestion de l'eau sur le territoire	70
5.2.ii	Les SAGEs et le Docob Natura 2000.....	71
5.3	Les acteurs de la gestion de l'eau dans le Marais poitevin	72
5.3.i	Les Associations syndicales de marais	72
5.3.ii	Le rôle des collectivités, la GeMAPI	74
5.3.iii	L'Etablissement public du Marais poitevin.....	75
5.4	L'entretien du réseau hydraulique	76
5.4.i	La répartition des compétences	76
5.4.ii	Les programmes d'interventions : les Contrats Territoriaux Eau	77
5.4.iii	La gestion des niveaux d'eau.....	79
5.5	Le suivi de la qualité de l'eau	81
5.6	La protection de la ressource en eau	82
6.	Le Marais poitevin face au changement climatique.....	83
6.1	L'augmentation du risque de submersion marine	83
6.2	Les outils de protection des milieux et des territoires.....	84
6.3	Le système d'endiguement du territoire.....	86
6.4	La zone humide du Marais poitevin, un atout face au changement climatique	88
6.4.i	Un fort potentiel de stockage du carbone.....	88
6.4.ii	Des réserves hydriques naturelles en période de sécheresse	88
6.4.iii	Un rempart naturel face aux submersions marines	88
6.5	Les conséquences du changement climatique sur l'évolution des habitats et des espèces.....	89
7.	La candidature à la labellisation RAMSAR	90
7.1	Une dynamique nouvelle en faveur du Marais poitevin	90
7.2	L'inscription du Marais poitevin.....	91
7.2.i	L'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans la mise en œuvre de la candidature.....	91
7.2.ii	Le choix du périmètre Ramsar	91
7.2.iii	Le suivi de la démarche de labellisation Ramsar	92
7.3	Les atouts du label Ramsar	93
PARTIE C - LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE		94
1.	La démographie du Marais poitevin et les infrastructures de transports.....	95
1.1	La dynamique démographique	95
1.2	La répartition démographique	97

1.3	Les infrastructures.....	98
2.	L’agriculture dans le Marais poitevin.....	99
2.1	La méthodologie retenue.....	99
2.2	L’activité agricole sur le Marais poitevin.....	99
2.2.i	Les exploitations présentes sur le territoire	100
2.2.ii	La typologie des exploitations	100
2.2.iii	L’évolution de ces exploitations	102
2.3	Evolution des surfaces de prairies naturelles.....	103
2.4	Les outils d’accompagnement pour le maintien des prairies naturelles.....	104
2.4.i	Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), outil Natura 2000	104
2.4.ii	L’indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	108
2.4.iii	Les programmes d’accompagnement de la restauration des prairies	109
3.	La conchyliculture	110
3.1	Un bassin conchylicole d’importance nationale.....	110
3.2	Une activité dépendante des conditions environnementales	112
3.3	Les enjeux environnementaux liés à la conchyliculture.....	113
4.	La sylviculture	114
4.1	La populiculture dans le Marais poitevin et son évolution	114
4.1.i	L’évolution et la gestion de la populiculture dans le Marais poitevin	116
4.1.ii	La filière populicole.....	117
4.1.iii	Les enjeux environnementaux liés à la populiculture dans le Marais poitevin	118
4.2	Les boisements dunaires du littoral	119
4.2.i	Le tableau de présentation des boisements du littoral	119
4.2.ii	Les enjeux environnementaux liés aux boisements dunaires	119
5.	Le tourisme	121
5.1	Profil de la fréquentation touristique	121
5.2	Les activités touristiques.....	123
5.3	Un développement touristique orienté vers la valorisation du patrimoine naturel	127
5.4	Les outils de reconnaissance présents sur le territoire	127
6.	L’activité cynégétique	128
7.	La pratique de la pêche	130
8.	L’Education à l’Environnement et au Développement Durable (EEDD).....	133
8.1	Les structures d’Education à l’Environnement et au Développement Durable en Marais poitevin	133
8.2	Les activités et les thématiques proposées au public	134
9.	La synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines	135
PARTIE D - LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....		140
1.	L’Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN).....	141
2.	Les habitats naturels et espèces d’intérêt patrimonial	143
3.	Les habitats d’intérêt communautaire	145
3.1	La méthodologie de la cartographie des habitats de 2015	145
3.2	La présentation des résultats de la cartographie des habitats d’intérêt communautaire de 2015.....	148
3.3	Comparaison de la cartographie de 2005 et de 2015	155
4.	La description des habitats sur le site Natura 2000 Marais poitevin	156
4.1	Les vasières, les mizottes et les estuaires	157
4.2	Les falaises maritimes calcaires et plages de galets.....	161
4.3	Les cordons dunaires : Laises de mer, dunes, pinèdes et dépressions intradunales.....	162

4.4	Les lagunes	165
4.5	Les prés salés thermo-atlantiques	167
4.6	Les digues et les levées	171
4.7	Les roselières à phragmites et à baldingères	173
4.8	Les forêts alluviales d’aulnes et de frênes et les frênaies mixtes.....	175
4.9	Les mégaphorbiaies eutrophes et les magnocariçaies.....	178
4.10	Tourbières	180
4.11	Les prairies humides eutrophes	182
4.12	Les alignements d’arbres, haies vives et peupleraies	185
4.13	Le réseau hydraulique et les mares.....	187
4.14	Les pelouses sèches calcaires.....	190
4.15	Les prairies mésophiles de fauche	192
5.	Les espèces faunistiques et floristiques d’intérêt communautaire	194
6.	Description des espèces faunistiques et floristiques sur le site Natura 2000 Marais poitevin.....	207
6.1	Les oiseaux	208
6.1.i	Le Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>).....	209
6.1.ii	Les anatidés et limicoles hivernants et nicheurs	213
6.1.iii	Les anatidés et limicoles hivernants	217
6.1.iv	La Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>).....	221
6.1.v	Ardéidés et Threskiornithidés.....	225
6.1.vi	Le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	230
6.1.vii	Le Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	233
6.2	Les amphibiens.....	236
6.2.i	Les espèces d’amphibiens présentes dans le Marais poitevin	236
6.2.ii	Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripedes</i>)	240
6.3	Les mammifères	243
6.3.i	Vison d’Europe (<i>Mustela lutreola</i>).....	243
6.3.ii	Loutre d’Europe (<i>Lutra lutra</i>).....	245
6.3.iii	Les Chiroptères	250
6.3.iv	Autres mammifères aquatiques	252
6.4	Les poissons.....	254
6.5	Les papillons de jour.....	262
6.5.i	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>).....	262
6.5.ii	Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	264
6.6	Les coléoptères	267
6.7	Les odonates	269
6.8	Les orthoptères	271
6.9	Les reptiles	272
6.10	Les mollusques	274
6.11	La flore.....	277
TABLES DES FIGURES		281
ANNEXES DU TOME 1.....		288
Annexe 1 : Liste des dates et rencontres ayant permis l’élaboration du Docob entre 2018 et 2021.....		290
Annexe 2 : Liste et caractéristiques des communes concernées par le site Natura 2000 du Marais poitevin		297
Annexe 3 : Liste des ZNIEFF de type I et II sur le site Natura 2000 du Marais poitevin et aux alentours		301
Annexe 4 : Cartographies de 2005 des habitats et tableau de correspondance des habitats		304
Annexe 5 : Tableau d’évolution des habitats en 2005 et en 2015.....		310
Annexe 6 : Contrats et charte Natura 2000 de 2010 à 2022		314

Annexe 7 : Cartes de chaleur des différentes espèces de chiroptères présentes sur le Marais poitevin, issues des données de la base Vigie chiro / MNHN – 2016/2019323

Partie A - LE RESEAU NATURA 2000, LE DOCOB ET L'IDENTIFICATION DU SITE

1. Le réseau Natura 2000

1.1 Présentation du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels des 27 pays de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

Il a pour objectif de maintenir ou rétablir dans un bon état de conservation la diversité biologique de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire présents sur les milieux naturels (habitats naturels, habitats d'espèces). Cet objectif tient également compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales sur les sites désignés.

Ainsi, l'ambition de la démarche Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements de préservation de la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Cette politique européenne s'appuie sur l'application des directives Oiseaux et Habitats, adoptées respectivement en 1979 et 1992 pour donner aux États membres de l'Union européenne un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites, désignés par chacun des États membres en application de deux directives européennes :

- **Les sites ZPS (Zones de Protection Spéciale)**

Les sites ZPS relèvent de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, recodifiée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Ils concernent la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux ». L'annexe I de cette directive répertorie toutes les espèces d'oiseaux migratrices ou non conduisant au classement du site en ZPS.

Cette désignation en ZPS intervient par arrêté ministériel à la suite d'inventaires spécifiques qui ont conduit à la mise en place de Zones d'Importance de Conservation des Oiseaux (ZICO).

- **Les sites ZSC (Zones Spéciales de Conservation)**

Les sites ZSC relèvent de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992. Ils concernent la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Les annexes I et II de cette directive présentent tous les milieux, habitats naturels et espèces justifiant la désignation des sites en ZSC. Certains habitats sont considérés comme prioritaires en raison de leur vulnérabilité particulière.

La désignation se fait suite à l'établissement par les États membres d'une proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC). Après avoir été validé par la Commission européenne, le site devient un Site d'Importance Communautaire (SIC) qui peut par la suite être transcrit en droit national et obtenir le statut de ZSC.

Chaque État membre de l'Union Européenne porte la responsabilité de la conservation de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire sur son territoire, avec une obligation de résultats mais non de moyens.

Chaque État membre est libre de choisir la démarche pour atteindre les objectifs fixés.

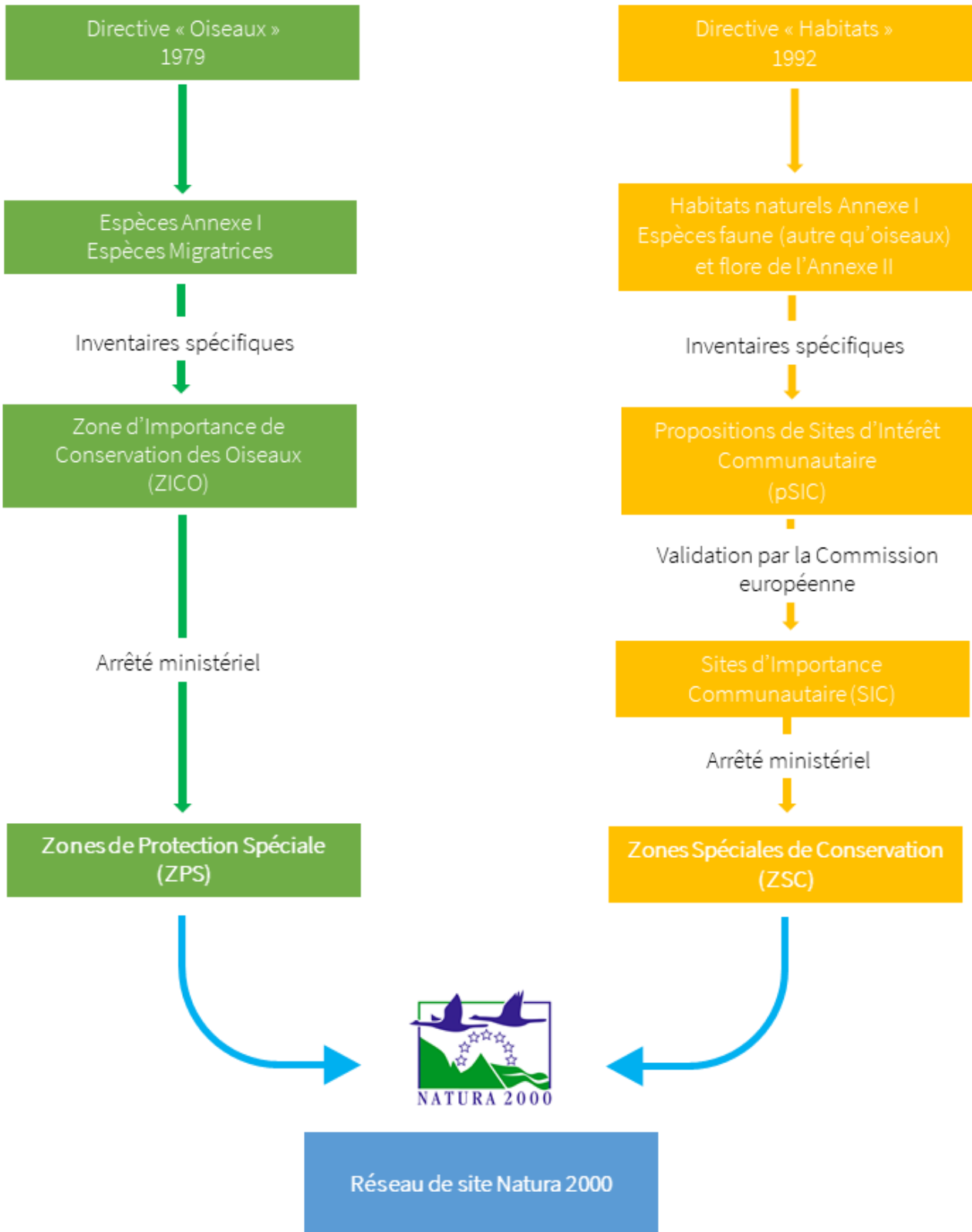


Figure n° 1 : Constitution du Réseau Natura 2000

1.2 Le réseau Natura 2000 en Europe

En 2019, l'Europe compte 27 732 sites, dont 5 572 ZPS et 23 726 ZSC.

Concernant la directive « Oiseaux », 617 espèces d'oiseaux sont répertoriées en Europe au sein des ZPS.

Pour la directive « Habitats », 231 types d'habitats naturels, 1 563 espèces animales et 966 espèces végétales sont inventoriés au sein des ZSC en 2019¹.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

		Ensemble des sites	Sites relevant de la Directive « Oiseaux »	Sites relevant de la Directive « Habitats »
Europe	Nombre de sites Natura 2000	27 732	5 572	23 726
	Superficie terrestre en km ²	789 868	539 895	603 866
	Superficie marine en km ²	444 446	208 859	362 211
	Superficie totale en km ²	1 234 314	748 754	966 077

Figure n° 2 : Le réseau Natura 2000 en Europe (tableau)

(Source : Lettre d'information Nature et Biodiversité de la Commission Européenne, Natura 2000 (N°43, février 2018)

1.3 Le réseau Natura 2000 en France : la démarche française

La France a choisi une démarche contractuelle et volontaire des acteurs locaux. Cette politique encourage donc la concertation entre les partenaires et offre la possibilité d'adhérer et de participer à l'atteinte des objectifs de Natura 2000.

En 2018, le réseau Natura 2000 compte en France 1 779 sites dont 212 sites marins, comprenant :

- 402 zones de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux ;
- 1 377 zones spéciales de conservation (ZSC) pour les habitats et les espèces ;
- 204 espèces qui sont répertoriées, soit 63% des espèces d'oiseaux d'intérêt européen (directive « Oiseaux ») ;
- 131 habitats naturels d'intérêt communautaire, soit 57% des habitats naturels européens (directive « Habitats »), dont 25 habitats prioritaires
- 94 espèces animales (18% des espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »), dont 10 prioritaires
- 63 espèces végétales (10% des espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »), dont 13 prioritaires

La superficie totale est de 200 364 km², ce qui représente 12,9 % de la surface terrestre et marine du territoire de la France.

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

		Ensemble des sites	Sites relevant de la Directive « Oiseaux »	Sites relevant de la Directive « Habitats »
France	Nombre de sites Natura 2000	1 780	402	1 374
	Superficie terrestre en km ²	70 710	44 276	48 483
	Superficie marine en km ²	41 683	35 543	27 903
	Superficie totale en km ²	112 304	79 415	76 258

Figure n° 3 : Le réseau Natura 2000 en France (tableau)

(Source : Lettre d'information Nature et Biodiversité de la Commission Européenne, Natura 2000 (N°43, février 2018))

1.4 Le réseau Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire

		Ensemble des sites	Sites relevant de la Directive « Oiseaux »	Sites relevant de la Directive « Habitats »
Nouvelle Aquitaine	Nombre de sites Natura 2000	274	57	217
	Superficie terrestre en km ²	10 786	5 239	6 586
	Superficie marine en km ²	156 321	86 685	69 636
	Superficie totale en km ²	167 107	91 924	76 222
Pays de la Loire	Nombre de sites Natura 2000	72	24	48
	Superficie terrestre en km ²	2 706	2 010	2 298
	Superficie marine en km ²	12 113	12 078	5 240
	Superficie totale en km ²	14 819	14 088	7 538
Marais poitevin	Nombre de sites Natura 2000	3	1	2
	Superficie terrestre en km ²	585	592	536
	Superficie marine en km ²	95	88	145
	Superficie totale en km ²	680	680	681

Figure n° 4 : Le réseau Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire (tableau)

(Source : Synthèse de données Natura 2000 effectuées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (INPN) sur les bases de référence de septembre 2016 et 2018 – DREAL pour les valeurs Nouvelle Aquitaine)

1.5 La portée réglementaire de la procédure Natura 2000 : le dispositif d'évaluation des incidences

La présence d'un site Natura 2000 n'a pas vocation à empêcher la réalisation de projets d'aménagements ou tout autre projet d'activité humaine. Cependant ces derniers doivent être compatibles avec les mesures de préservation du territoire.

Ainsi, tout nouveau plan ou projet soumis à autorisation administrative et à étude ou notice d'impact, est soumis à une évaluation des incidences sur les habitats naturels et sur les espèces présentes sur le site. Cela est également valable pour les travaux figurant sur des listes nationales ou locales (départementales) par arrêtés préfectoraux.

L'évaluation d'incidences amène le porteur de projet à déterminer l'impact significatif de son projet. Selon les résultats de cette évaluation, il est déterminé si le projet est susceptible ou pas d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces du site Natura 2000. En fonction des incidences, le projet est autorisé, adapté (pour réduire les nuisances, définition de compensation, etc.) ou interdit par les services de l'Etat.

2. Le Document d'objectifs (Docob)

Le Document d'objectifs (Docob) est un outil de planification mis en place sur chaque site Natura 2000 résultant d'un travail de concertation avec tous les acteurs concernés : élus, usagers, socioprofessionnels, associations, administrations, etc.

2.1 Le Document d'objectifs (Docob)

Ce document a pour objectif d'orienter la gestion du site en proposant des mesures de conservation résultant du processus de réflexion des acteurs.

La rédaction du Docob se fait donc dans une démarche locale, contractuelle, librement consentie et négociée. Il est l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Le document d'objectifs se compose :

- D'une **présentation globale du site Natura 2000 Marais poitevin** (contexte géographique, réglementaire, biologique, etc.) ;
- D'un **diagnostic socio-économique** faisant un inventaire des principales activités répertoriées sur le site ;
- D'un **diagnostic biologique** présentant un état initial de la nature, de la localisation et de l'intérêt écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation en site Natura 2000 ;
- D'une **présentation des enjeux et des objectifs de conservation** de ces habitats et espèces recensés sur le territoire, en lien avec les pratiques humaines en place ;
- Une dernière partie présentant **toutes les mesures** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sous la forme de fiche actions et Charte natura 2000.

Les diagnostics réalisés et l'efficacité des mesures préconisées par le document d'objectifs doivent régulièrement être évalués.

Le Docob est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées au sein du périmètre du site.

2.2 La mise en œuvre et les outils d'un Document d'objectifs

Après validation du Docob par le Préfet, l'EPMP et le PNR Marais poitevin ont en charge de sa mise en œuvre. La structure animatrice s'assure donc d'informer, de sensibiliser, d'assister techniquement ou encore de monter les dossiers de contractualisation en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Docob.

En effet, divers outils indépendants et complémentaires existent et offrent la possibilité à toute personne ou acteurs de participer à la gestion raisonnée du site. Les engagements sont volontaires sur une durée de 5 ans et prennent la forme de :

- Contrats Natura 2000 forestiers ;
- Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers ;
- Contrats agricoles (MAE) ;
- Charte Natura 2000.

Pour les 3 premiers, les mesures contractualisées comportent un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le Docob sur la conservation ou la restauration des habitats naturels et/ou des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Ces actions peuvent donner droit à une contrepartie financière (fonds européens et nationaux).

- Les contrats forestiers et non agricoles permettent de réaliser des mesures variées et à but non productif sur tous les types de milieux en lien avec les acteurs des territoires. Sur le Marais poitevin entre 2010 et 2022, 32 contrats (non agricoles et non forestiers) ont été signés pour un montant de 791 000 € (Annexe 6).

- Les contrats agricoles, à destination des agriculteurs, sont les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ils correspondent à une indemnisation des surcoûts et de la perte économique liés à des pratiques agricoles mises en œuvre. Une synthèse des dispositifs MAEC et surfaces contractualisées se trouve en Partie C / 2 - l'agriculture en Marais poitevin / 2.4.i Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), outil Natura 2000.

- La Charte Natura 2000 ne fait pas l'objet d'une rémunération, mais elle offre un avantage fiscal pour les parcelles désignées lors de sa signature. Tous les signataires s'engagent à respecter les engagements et les prestations demandées dans la charte. Une synthèse des chartes signées sur le Marais poitevin se trouve en Annexe 6.

Si l'animation du DOCOB incombe à l'animateur, de nombreuses actions, qui contribuent à la mise en œuvre du DOCOB, reposent sur d'autres politiques publiques et de nombreux acteurs (Etat, collectivité, syndicats mixtes hydrauliques, gestionnaires espaces naturels, associations, etc.) qui participent à la mise en œuvre des fiches actions.

2.3 L'évaluation du Docob Marais poitevin

2.3.i L'historique du Docob Marais poitevin

2000 - 2003 : Ecriture du Docob Natura 2000 Marais poitevin
Rédaction par le PNR du Marais poitevin

2004 à aujourd'hui : Animation du Docob Natura 2000 Marais poitevin
Le PNR du Marais poitevin en est l'animateur, l'Etat reste l'opérateur

2012

L'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) devient l'opérateur Natura 2000, le PNR du Marais poitevin reste l'animateur

2014 - 2016 : Evaluation du Docob Natura 2000 Marais poitevin
Réalisée par l'ADASEA de la Manche et le bureau d'études Setup Environnement

2016 : Trois groupes de travail (Biodiversité, Agriculture et Hydraulique)
Réunions avec l'ensemble des acteurs (naturalistes, chambres d'agriculture et syndicats hydrauliques) pour identifier les enjeux du futur Docob

2018 - 2021 : Révision du Docob
Convention entre l'EPMP et le PNR du Marais poitevin

2.3.ii Les recommandations de l'évaluation du Docob Marais poitevin

Les recommandations et les axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation du Docob Marais poitevin réalisée en 2016 sont les suivants :

- Renforcer le travail en réseau ;
- Adopter une démarche d'amélioration continue ;
- Faire le choix d'une logique de projet de territoire ;
- Rechercher la cohérence et l'efficacité entre les outils de développement et les outils de planification (SCOT, SDAGE, SAGE, etc.) ;
- Diffuser largement les informations ;
- Prendre en compte : le changement climatique, la lutte contre les espèces invasives, le domaine maritime et le littoral ainsi que la conchyliculture ;
- S'interroger sur : la maîtrise foncière, le découpage du périmètre Natura 2000 pour davantage de cohérence et de résultats, la sectorisation des unités territoriales, la place du tourisme dans le Docob et la qualité de l'eau ;
- Mettre en application une gestion différenciée selon les unités territoriales.

La révision du document d'objectifs va tenir compte des remarques et des recommandations faites lors de l'évaluation mais aussi des conclusions retenues lors des trois réunions thématiques de 2016.

2.4 L'élaboration du nouveau Docob Marais poitevin

2.4.i Le comité de pilotage de révision du Docob Marais poitevin

Ce comité de pilotage a pour mission de veiller au bon déroulement de la mise en œuvre du Docob, en examinant, améliorant et validant les propositions. Il participe aux différentes étapes de rédaction (validation de l'état des lieux, des objectifs, des mesures, des fiches actions).

Sa composition est désignée par arrêté préfectoral et il est présidé par le Directeur de l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il s'est réuni à quatre reprises (18 juin 2018, 9 avril 2019, 12 décembre 2019, mars 2022).

La révision et l'élaboration du Docob sont supervisées par le comité de pilotage depuis juin 2018.

Le schéma suivant résume la structuration générale du comité de pilotage :

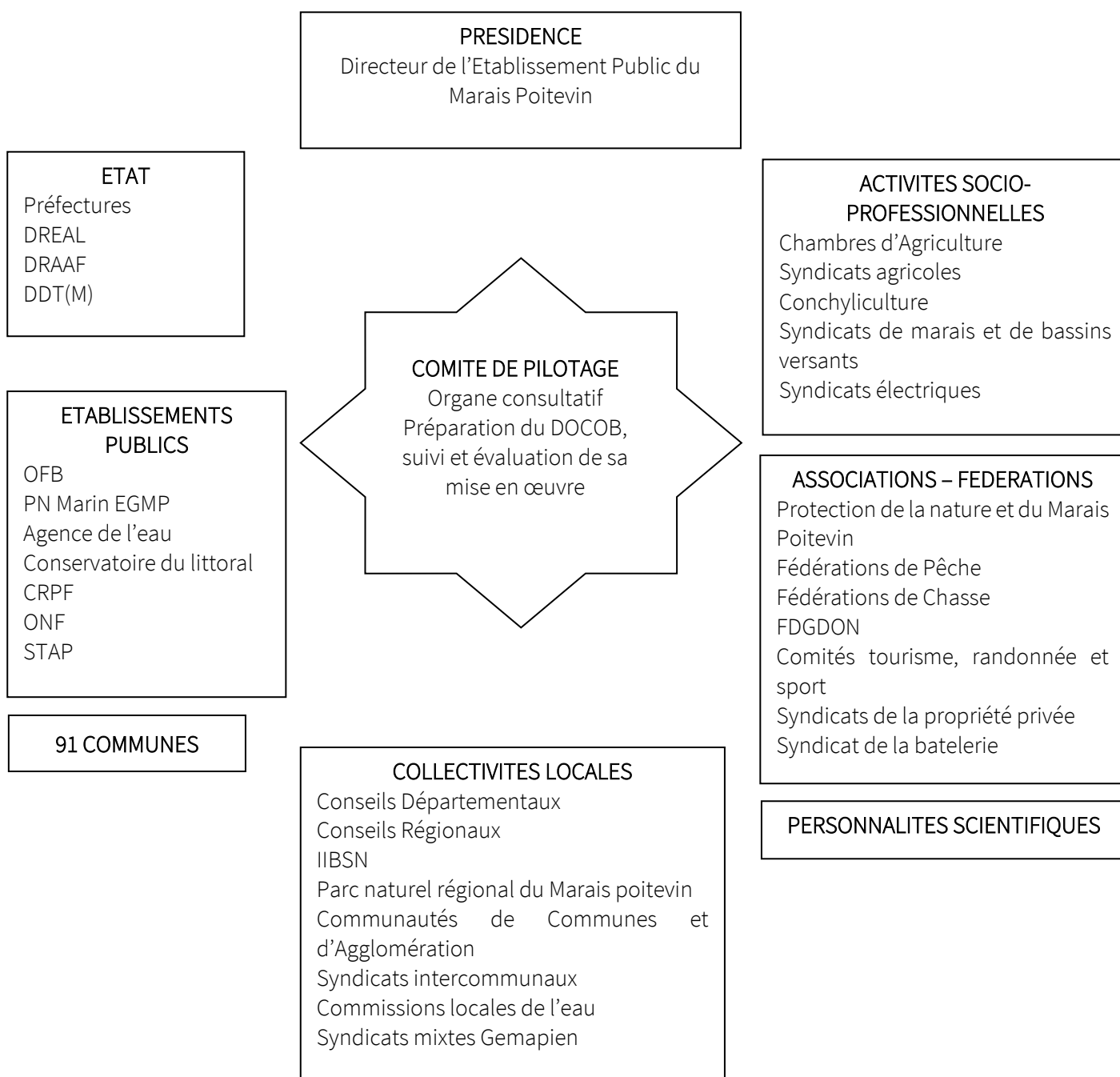


Figure n° 5 : Structuration générale du Comité de pilotage selon l'arrêté n°2010171-0001 du 19 juin 2012
(Source : PNR Marais poitevin)

Informé de la démarche Natura 2000 ainsi que des inventaires scientifiques engagés, le comité de pilotage a participé à la définition des orientations de gestion pressenties sur le site. Il a également désigné le Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin comme structure en charge de l'élaboration du Docob et validé la méthode d'élaboration.

2.4.ii Le calendrier d'élaboration du Docob Marais poitevin

Le comité de pilotage a identifié plusieurs étapes réparties selon le tableau suivant :

Principales Etapes	Périodes
Définition de la méthode	Janvier 2018 à février 2018
COFIL 1 : Présentation et engagement de la démarche de révision	Jun 2018
Phase 1 : Etats des lieux et rédaction des diagnostics biologiques et socio-économiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres individuelles et réunions plénières 	Septembre 2018 à septembre 2020
Phase 2 : Définition des enjeux Choix des objectifs en appui à une méthodologie nationale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de travail (1^{er} réunion) 	Janvier 2019
COFIL 2 : Présentation des diagnostics	Avril 2019
Phase 3 : Définition des enjeux et des objectifs en appui à une méthodologie nationale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de travail (2^{ème} réunion) ▪ Poursuite des rencontres individuelles 	Avril 2019 à décembre 2019
COFIL 3 : Validation des enjeux et des objectifs	Décembre 2019
Phase 4 : Définition des mesures de gestion et rédaction des fiches actions <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de travail (3^{ème} réunion) ▪ Poursuite des rencontres individuelles et des réunions thématiques 	Janvier 2020 à septembre 2021
COFIL 4 : Validation du Docob (programme d'actions et fiches actions)	Mars 2022

Figure n° 6 : Calendrier des principales étapes d'élaboration du Docob
(Source : PNR Marais poitevin)

2.4.iii La méthode d'élaboration du Docob Marais poitevin

La révision du document d'objectifs peut être distinguée en trois grandes phases :

- (1) La première phase correspond à la rédaction des diagnostics socio-économique et biologique et à la définition des enjeux et des objectifs (de septembre 2018 à décembre 2019) ;
- (2) La deuxième phase est axée sur l'élaboration des fiches actions (de janvier 2020 à novembre 2021) ;
- (3) La troisième phase correspond à l'instruction et à la validation du Docob par les services de l'Etat.

Elle respecte le guide méthodologique d'élaboration des DOCOB CT°82, édité en 2011.

La réalisation du diagnostic socio-économique s'est appuyée sur des données et des informations fournies par les acteurs concernés. Les données présentées sont quantitatives et qualitatives.

Le diagnostic biologique repose sur les données de suivi réalisées dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN), de réunions techniques, de rapports d'études ou d'activités (RNN, etc.), ainsi que sur l'évaluation du précédent Docob réalisée en 2015 (tableau synthétisant l'évolution de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site.

Pour définir les habitats et espèces prioritaires, le PNR a testé la méthodologie nationale (Cahier Technique n°88)², décrite par la suite dans le document. Les résultats obtenus ont été présentés et validés lors de groupes de travail et de rencontres individuelles.

La définition des enjeux et des objectifs et l'élaboration du programme d'actions ont été établis à partir des éléments suivants :

- Les préconisations de l'évaluation du précédent Docob ;
- Les actions proposées lors de la démarche de concertation engagée (groupe de travail, réunions, etc.) ;
- Les plans de gestion existants sur le territoire ;
- Les études d'autres Docob (régionaux et nationaux) ;
- Réunions thématiques hors élaboration du Docob.

² <http://ct88.espaces-naturels.fr/printpdf/book/export/html/1309>

2.4.iv La procédure de concertation

La démarche de révision s'est accompagnée d'une concertation transversale et collaborative avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, des rencontres individuelles et des groupes de travail se sont tenus entre 2019 et 2021, qui ont permis de définir le contenu du Docob.

Quatre groupes de travail ont été mis en place avec les acteurs concernés pour chaque thématique :

- Littoral ;
- Agriculture ;
- Milieux aquatiques ;
- Biodiversité.

Ils ont été réunis une première fois en janvier 2019 pour aborder les diagnostics du Docob, puis une seconde fois à l'hiver 2019 pour échanger sur les enjeux et les objectifs.

Une troisième réunion, entre février et avril 2021, a permis de travailler sur les mesures concrètes à inscrire sous forme de fiches actions.

Les trois confinements des années 2020 et 2021 liées à la pandémie de la Covid-19 ont retardé l'écriture et la validation des fiches actions.

Un groupe de travail Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) s'est également réuni une première fois en octobre 2019 pour valider le diagnostic EEDD, puis de nouveau en mars 2020 pour débiter la réflexion sur des mesures à mettre en œuvre.

2.4.v La validation du Docob Marais poitevin

Le document d'objectifs est validé par le comité de pilotage avant d'être proposé à l'approbation du préfet de Nouvelle Aquitaine. Un arrêté préfectoral est alors proposé et mentionne les interventions prévues sur le site Natura 2000 ainsi que les modalités des mesures contractuelles présentées dans le Docob.

Cet arrêté préfectoral est ensuite mis à la disposition du public, il est consultable dans toutes les mairies concernées ainsi que sur les sites internet de la DREAL, du PNR et de l'EPMP.

Après approbation de l'arrêté préfectoral par le Préfet, le document d'objectifs prend effet. Sa mise en œuvre est assurée par la structure animatrice désigné et le suivi de sa mise en œuvre est réalisé par le comité de pilotage.

3. Le site Natura 2000 du Marais poitevin

3.1 Fiche d'identité du site Natura 2000 Marais poitevin

Nom officiel du site Natura 2000 :

Le Marais poitevin

<i>Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS :</i>	27 août 2002 (paru au Journal Officiel du 17 novembre 2002)
<i>Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :</i>	Oui
<i>Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :</i>	Oui
<i>Numéro officiel du site Natura 2000 :</i>	ZSC FR5400446 ; ZSC FR5200659 ; ZPS FR5410100
<i>Localisation du site Natura 2000 :</i>	Régions : Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine Départements : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée
<i>Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, faune et flore » :</i>	68 023 hectares
<i>Préfet coordinateur :</i>	Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine
<i>Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob :</i>	M. Johann Leibreich, Directeur de l'Établissement Public du Marais poitevin
<i>Opérateur :</i>	Établissement Public du Marais poitevin
<i>Animateur :</i>	Parc naturel régional du Marais poitevin

Le site Natura 2000 comprend une partie de la zone humide (marine et terrestre) et en bordure (pelouse calcicole, boisement, etc.) Conformément à la délimitation réalisée par le Forum des Marais Atlantiques en 1999, le Marais poitevin couvre une surface de 107 526 ha, ce qui en fait la première zone humide de la façade Atlantique.

La répartition géographique du site Natura 2000 est la suivante :

- 63 % du Marais poitevin est en site Natura 2000 ;
- Le site concerne à la fois les domaines maritime (14 %) et terrestre (86 %), à ce titre, il est considéré comme un site mixte et une aire marine protégée ;
- Sur la portion terrestre, la répartition départementale est la suivante : Vendée (64 %), en Charente-Maritime (12 %) et en Deux-Sèvres (10 %).

Site Natura 2000 du Marais Poitevin

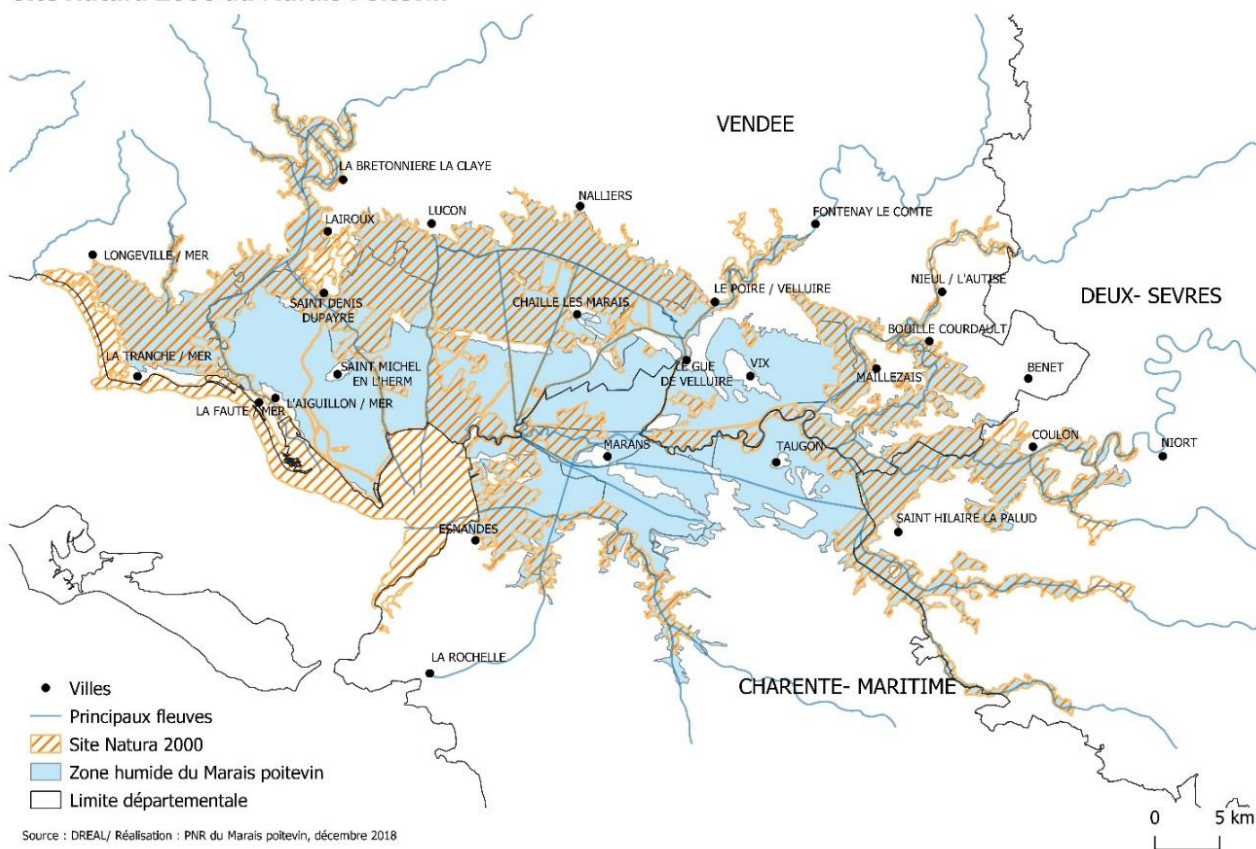


Figure n° 7 : Carte du site Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : DREAL)

3.2 L'opérateur du site Natura 2000 Marais poitevin

L'Établissement Public du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public de l'Etat, désigné comme opérateur local du site Natura 2000. Il a été créé en 2011, suite au contentieux européen, avec la volonté de gérer durablement la zone humide.



Il intervient dans les domaines de la biodiversité et de la gestion de l'eau avec pour objectif de restaurer les fonctionnalités de la zone humide au travers d'actions cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Son conseil d'administration est présidé par la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et comprend 45 membres répartis en 5 collèges : Etat, collectivités, usagers, personnes qualifiées et représentant du personnel.

L'Établissement Public du Marais poitevin est un acteur incontournable de la gestion de l'eau et de la biodiversité au sein du Marais poitevin (cf. « La gestion du Marais poitevin »).

Il supervise et anime les stratégies et les modalités d'intervention respectives dans le but de les harmoniser et de les faire converger vers l'objectif de préservation de la multifonctionnalité de la zone humide.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a signé une convention cadre de partenariat avec l'Établissement Public du Marais poitevin, définissant les rôles de chacun ainsi que les synergies opérationnelles.

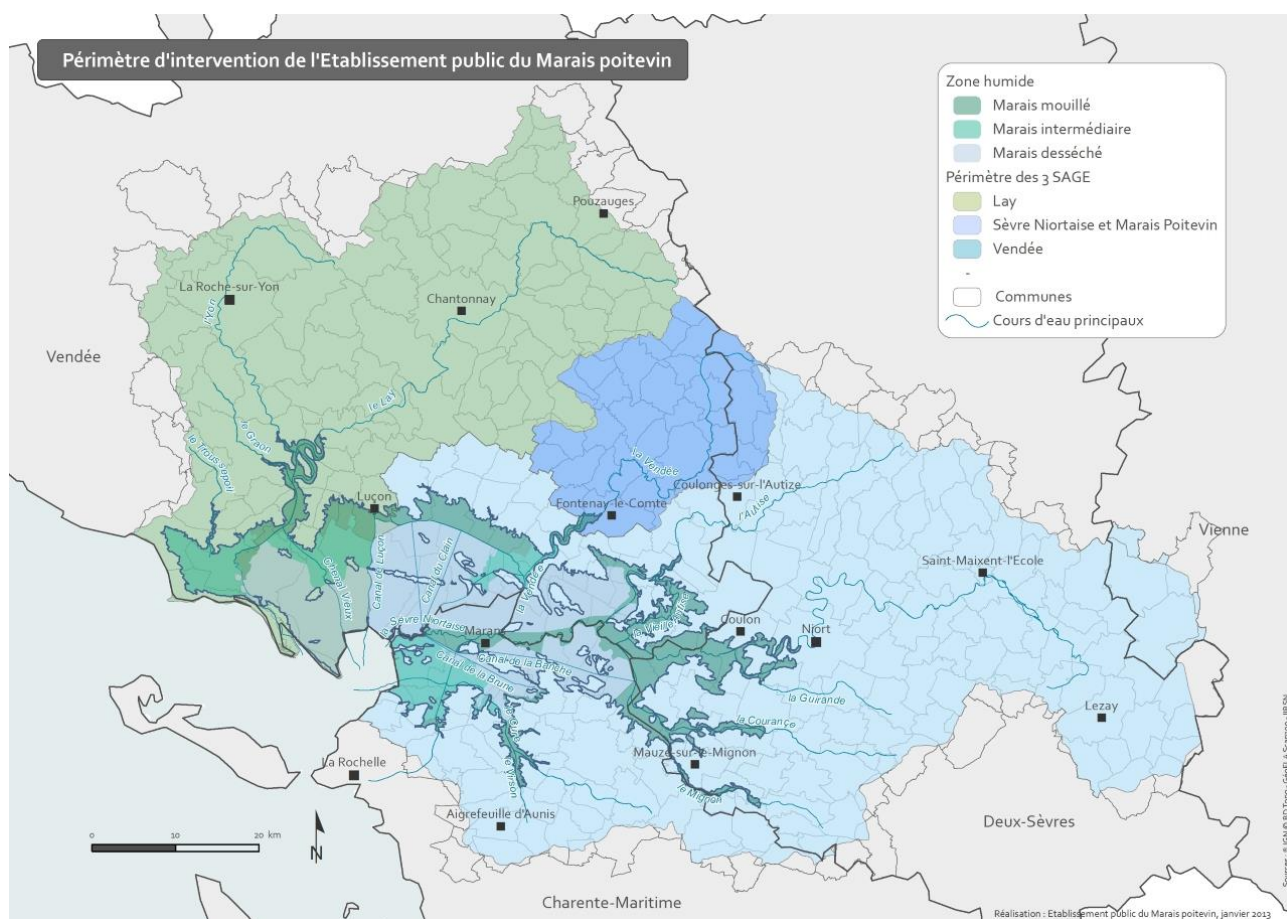


Figure n° 9 : Carte du périmètre d'intervention de l'Établissement Public du Marais poitevin (Source : EPMP)

3.3 L'animateur du site Natura 2000 Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) est animateur du site Natura 2000 depuis 2004. Il a rédigé le premier document d'objectifs en 2003.



Chargé des aspects techniques, administratifs et de communication autour du projet, le Parc conduit la phase de révision du document d'objectifs sur les années 2018 à 2021.

Syndicat mixte, le Parc naturel régional du Marais poitevin est composé depuis 1997 des collectivités territoriales suivantes :

- 2 régions : Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire,
- 3 départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée,
- 92 communes adhérentes au syndicat mixte du PNR du Marais poitevin.

Le territoire du syndicat mixte couvre une superficie de 204 822 ha sur plus de 60 km d'Ouest en Est (de la baie de l'Aiguillon jusqu'à Niort) et 30 km du Nord au Sud (de la plaine de Vendée à la plaine d'Aunis), où près de 281 895 habitants vivent dans les communes adhérentes (périmètre actuel du Syndicat mixte). La densité démographique y est donc particulièrement élevée (plus de 137 hab./km²). Outre la proximité des agglomérations niortaise et rochelaise et le phénomène général de périurbanisation, il faut également noter l'attractivité touristique qui vient renforcer le niveau démographique en période estivale.

Le rôle des Parc naturels régionaux est de développer des stratégies qui concourent à la reconnaissance, à la protection et au développement durable de leur territoire.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs : associations de protection de la nature, conservatoire du littoral, conservatoires des espaces naturels régionaux, Etablissement Public du Marais poitevin, Parc Naturel Marin, services de l'Etat (DREAL, DDT, ...) mais également les élus communaux, les communautés de communes et d'agglomérations (8 EPCI) ou encore les acteurs socio-économiques, en particulier les trois Chambres d'agriculture qui sont membres de son conseil d'administration.

Toutes ces collectivités sont cosignataires d'un Contrat de Territoire, la Charte de parc naturel régional, qui fixe les grandes orientations et missions du syndicat. Les cinq axes de travail décidés par les acteurs du syndicat sont les suivants : protection du patrimoine naturel, développement local, développement culturel, aménagement du territoire, accueil/information et communication.

Le syndicat mixte s'attache à mettre en œuvre un programme d'actions annuel visant à un développement durable du Marais poitevin en initiant des techniques nouvelles ou en impulsant des programmes de soutien. Il est également en charge du respect et de la mise en œuvre de la charte du Parc. Il veille à l'équilibre entre le développement des projets d'aménagements et la préservation des paysages, du patrimoine, et de la biodiversité.

Sites Natura 2000 et zone humide du Marais poitevin



Figure n° 10 : Carte des communes adhérentes au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2020
(Source : PNR du Marais poitevin)

Partie B - LE SITE NATURA 2000 DU MARAIS POITEVIN

1. Le Marais poitevin, un territoire modelé au fil du temps

L'eau a toujours été au cœur de l'histoire du Marais poitevin. Soumis aux flux et reflux de l'océan, ce territoire situé sous le niveau de la mer, est façonné par l'Homme depuis des siècles. Il y a 8 000 ans, la région était recouverte par la mer constituant alors le golfe des Pictons. Le Marais poitevin est le résultat du comblement récent de ce golfe, qui s'est opéré au fil de la dernière déglaciation, provoquant l'élévation du niveau de l'océan. Peu à peu, les vases marines ont comblé le golfe et ont formé une immense vasière découverte à chaque marée. L'Homme marquera de son empreinte ce territoire au fil des derniers siècles.

La configuration de cet espace explique une implantation relativement récente de l'Homme (paléolithique).

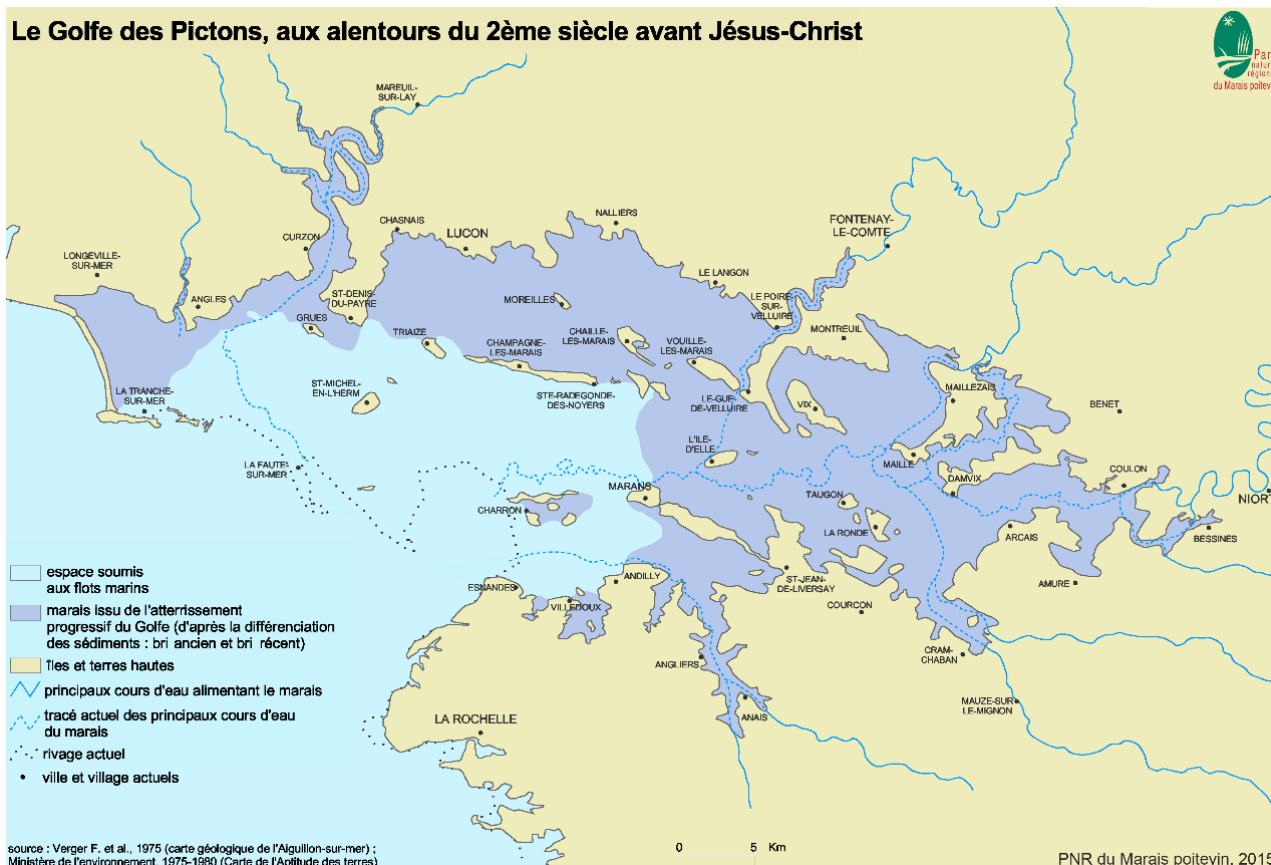


Figure n° 11 : Carte du Golfe des Pictons
(Source : PNR du Marais poitevin)

Si l'Homme occupait la périphérie de la zone humide depuis des millénaires, c'est à partir du VII^{ème} siècle que les grands travaux d'assèchement ont véritablement débuté.

L'histoire de l'aménagement de cet espace par l'Homme comprend trois grandes étapes.

1.1 Le XI^{ème} siècle, les premiers travaux d'assèchements

Au Moyen-Age, les seigneurs ne sont pas intéressés par le marais, terre marécageuse où vivent quelques populations autochtones, et le cèdent alors aux moines.

A la fin du XI^{ème} siècle, les nombreuses abbayes commencent alors les premiers travaux d'assèchement afin d'assainir ces terres et d'évangéliser les populations locales. Ces espaces représentent une grande richesse : par la présence du littoral et la mise en place de marais salants, mais aussi par la possibilité d'exploiter les terres, considérées comme facile à travailler. Les moines font creuser de grands canaux dont l'Archenal du Roi et surtout le canal des Cinq Abbés. Ils construisent alors une ceinture de digues ainsi que des fossés pour drainer les terres et récupérer les eaux de pluie. Les fossés permettent de rejeter l'eau à l'extérieur de la ceinture de digues.

On distingue alors les premiers marais desséchés, à l'intérieur de la ceinture, protégés des inondations. Ils ouvrent ainsi la voie à l'assèchement de la partie occidentale du territoire.

1.2 Le XVII^{ème} siècle, l'avènement des marais desséchés

La Guerre de cent ans et les guerres de religion ont anéanti les aménagements réalisés.

Le roi Henri IV lance un programme d'assèchement des marais ainsi que des travaux de réhabilitation. Les flamands et les hollandais investissent dans la région, en apportant leur savoir-faire en matière de gestion hydraulique.

Pour faire face aux submersions marines, une digue est construite tout le long du littoral tandis que des « levées », tournées côté plaine, stoppent les eaux de pluie dans la partie amont du Golfe.

A la fin du XVII^{ème} siècle, les marais desséchés sont aménagés et prennent leur visage actuel.

1.3 Le XIX^{ème} siècle, la conquête des marais mouillés

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les marais mouillés représentent une vaste zone marécageuse où la population vit de chasse, de pêche et de maraichage. Pour la bourgeoisie, cet espace, considéré comme pestilentiel, représente un potentiel agricole important qu'elle souhaite utiliser en limitant les crues. Napoléon 1^{er} lance une politique d'assainissement des marais de France et les travaux vont se poursuivre durant tout le XIX^{ème} siècle. Ainsi, une grande densité de canaux apparaît : les parcelles sont drainées par des fossés, évacuant l'eau vers des conches puis vers de grands canaux évacuateurs jusqu'à l'océan. Le système est tellement efficace que la présence d'écluses devient nécessaire pour conserver le caractère navigable de la Sèvre Niortaise et de ses affluents.

A partir de 1960, le marais évolue rapidement. Les mutations de l'agriculture moderne, associées au cortège d'exigences foncières, techniques et hydrauliques, motivées par l'optimisation de la production agricole (drainage enterré, etc.), ont profondément modifié les caractéristiques environnementales du Marais poitevin, en particulier du fait de l'évolution de la gestion hydraulique. Cette dernière s'est modernisée avec l'utilisation des pelles mécaniques. Des travaux hydrauliques canalisent, élargissent et approfondissent une partie des principales voies d'eau du Marais poitevin (canalisation du Lay, la Sèvre Niortaise, etc.). Désormais, la fréquence et la durée des crues ont diminué. L'eau s'écoule plus vite vers l'océan.

1.4 L'évolution récente du Marais poitevin

Ces transformations se sont traduites par un important recul des surfaces en herbe au profit des cultures de céréales et d'oléagineux. La situation de la biodiversité aujourd'hui résulte de ces évolutions.

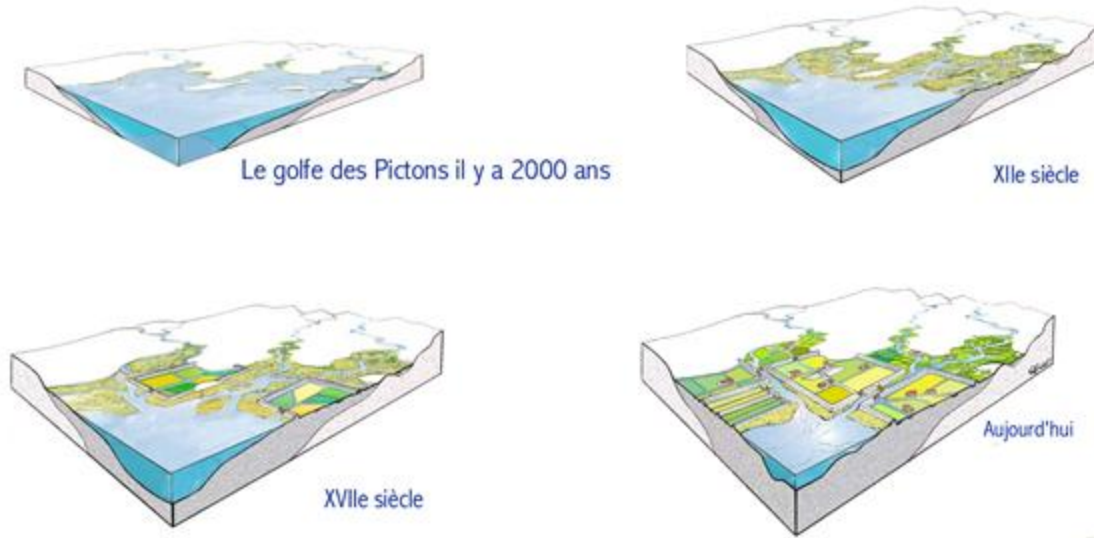


Figure n° 12 : Evolution du Marais poitevin au cours des vingt derniers siècles
(Source : PNR du Marais poitevin)

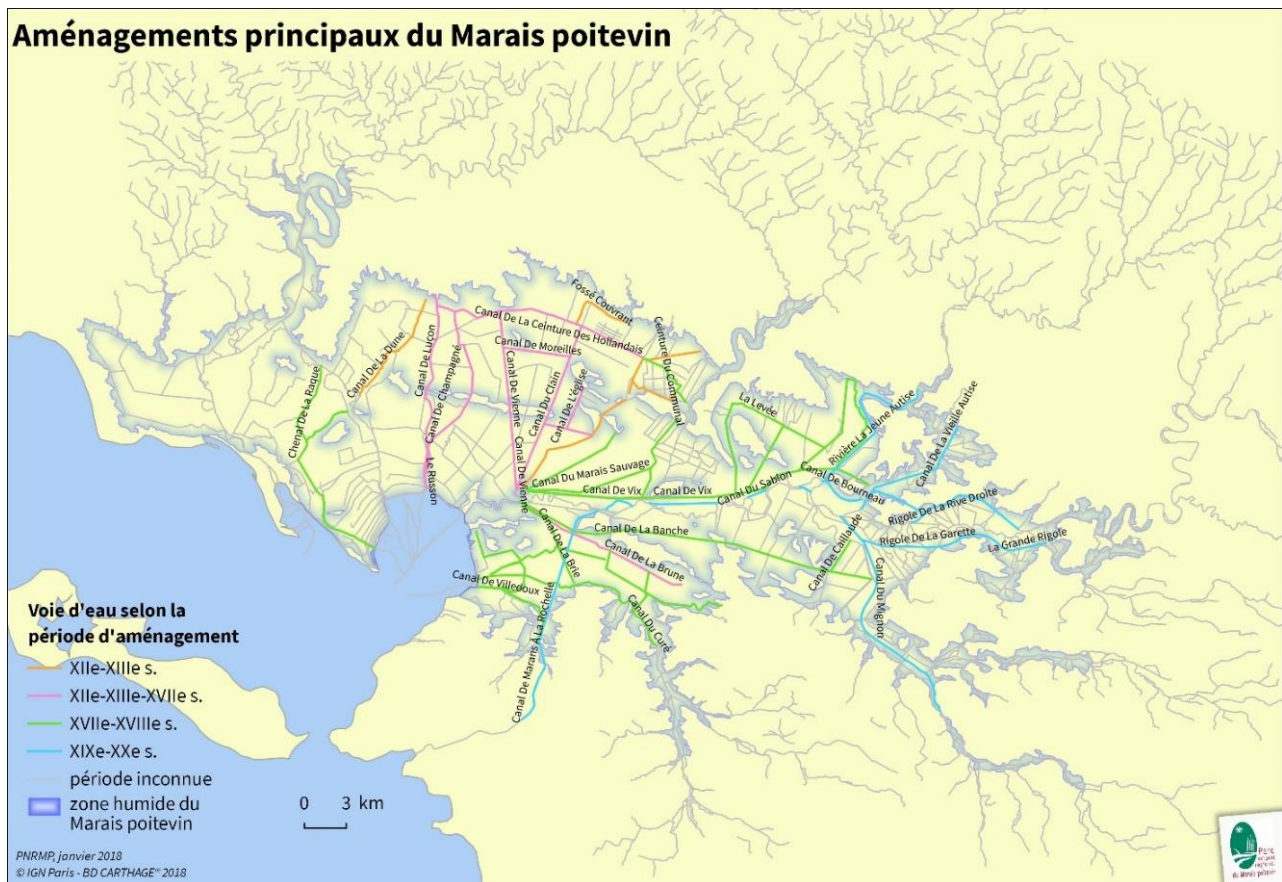


Figure n° 13 : Carte des principaux aménagements du Marais poitevin
(Source : PNR du Marais poitevin)

2. Les unités écologiques du Marais poitevin

La délimitation de la zone humide du Marais poitevin correspond à celle produite par le Forum des Marais Atlantiques en 1999. La zone humide couvre 107 526 ha constitués du Marais poitevin et des fonds de vallées du Lay, de la Vendée, des Autizes, de la Sèvre niortaise, de la Courance et du Mignon.

Cette délimitation englobe un territoire dont la topographie est relativement homogène, à l'exception de quelques îlots calcaires qui émergent au-dessus du marais et sur lesquels sont installés les villages.

On peut dès lors distinguer les grandes entités géographiques suivantes :

- Les marais mouillés et vallées fluviales : 32 338 ha ;
- Les marais desséchés incluant les polders récents (46 859 ha) et les marais intermédiaires (18 819 ha) ;
- Le littoral : 9 510 ha.

Les trois entités géographiques couvrent une superficie totale de marais de 107 526 ha, à laquelle s'ajoute celle des îlots calcaires (4 670 ha).

La présentation de chacune de ces entités paysagères s'impose afin de mieux appréhender la description des composantes biologiques fournie ultérieurement.

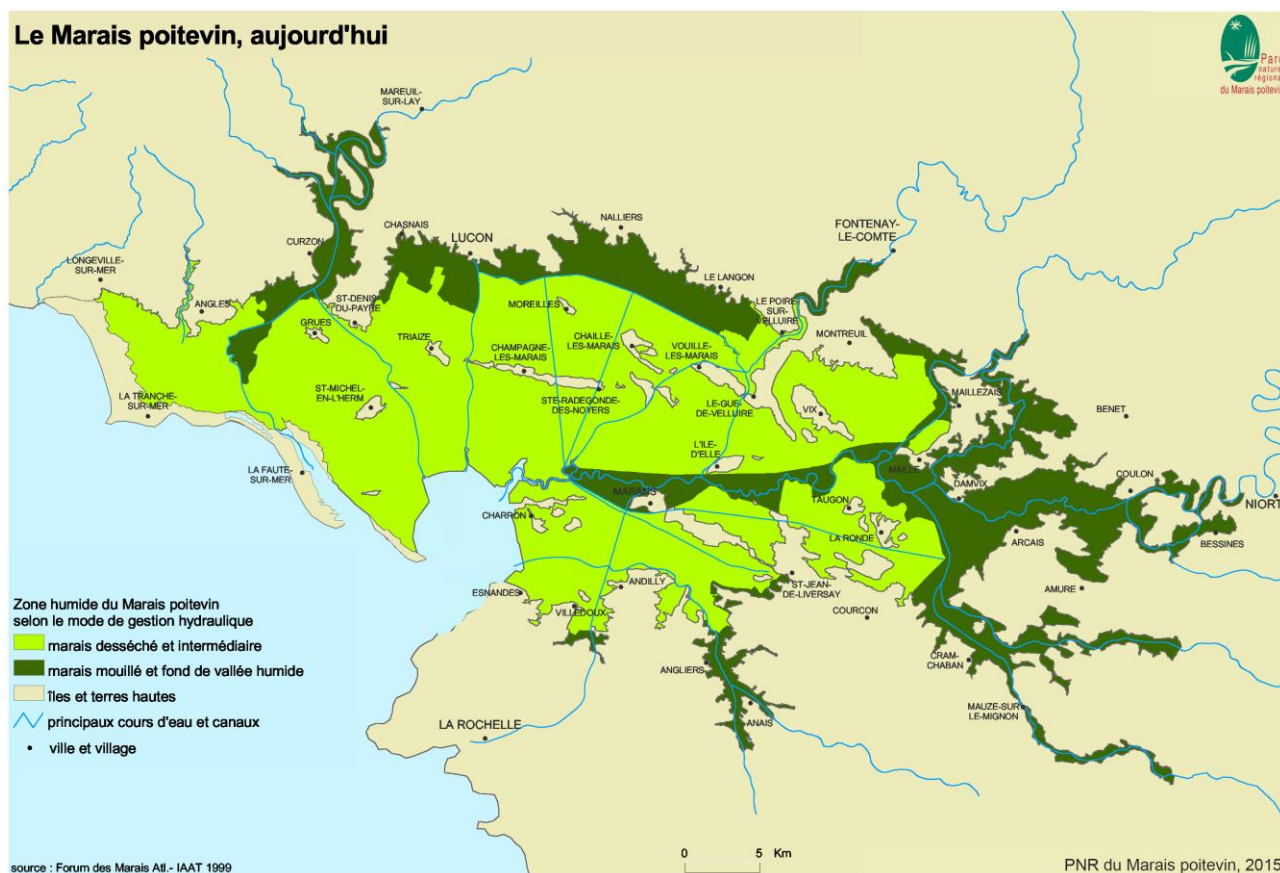


Figure n° 14 : Carte de la zone humide du Marais poitevin
(Source : PNR du Marais poitevin)

2.1 Les marais mouillés

Les marais inondables, couramment appelés **marais mouillés**, correspondent aux lits majeurs des cours d'eau, des rivières et des fleuves (la Vendée, le Lay, la Sèvre niortaise, le Curé, etc.) et font office de zones d'expansion des crues.

Ils reposent sur trois grands types de sols : sols de bri, argilo-humifères et tourbeux.

Voués à l'élevage, les marais mouillés orientaux et les marais mouillés au Nord de la ceinture des Hollandais sont constitués par un bocage aux parcelles hétérogènes caractérisé par des alignements simples (frênes taillés en têtard) ou doubles (frênes têtards et peupliers). Ce bocage, renfermant majoritairement des prairies, est délimité par un réseau hydraulique dense de canaux et fossés. Notons la particularité de certains secteurs aménagés en plantations denses d'arbres traités en têtards (frênes ou plus rarement aulnes, saules) appelées **terrées**, sur les secteurs les plus bas. Dans les vallées du Curé et du Lay, on retrouve également des ensembles de prairies inondables ouvertes. Il s'agit notamment de certains marais communaux gérés en pâturage collectif et plurispécifique (bovins, équins, etc.).

2.2 Les marais desséchés et intermédiaires

Les **marais desséchés et intermédiaires** reposent sur des sols argileux formés à partir d'anciennes vases marines.

Les marais desséchés sont totalement protégés des eaux de crues et des marées par des ceintures de digues, en revanche les marais intermédiaires ne sont que partiellement protégés des crues.

Ces deux types de marais possèdent des caractéristiques paysagères et biologiques assez proches : voués à la céréaliculture et à l'élevage, ils présentent un paysage ouvert où seuls les alignements de Tamaris (*Tamarix gallican*) bordant les fossés viennent rompre la régularité du paysage. Ces vastes espaces quadrillés de canaux jouent un rôle essentiel dans l'agroécosystème « Marais poitevin ».

Autour de la baie de l'Aiguillon, des polders récents ou « prises » sont présents, essentiellement utilisés en cultures intensives en raison du potentiel agronomique des sols.

2.3 Les milieux littoraux sableux

Les milieux littoraux sableux composés de paysages aussi divers que les plages, dunes, lagunes, pinèdes, etc.

Les estrans vaseux (baie de l'Aiguillon, estuaire du Lay) sont formés de deux zones naturelles bien différenciées, interfaces entre continent et océan : les **prés salés** (le schorre), localement appelés **mizottes**, et les **vasières** (le slikke) recouvertes à chaque marée.

La lagune de la Belle Henriette et les marais salants sont des milieux d'intérêt communautaire prioritaire présents sur la façade littorale du Marais poitevin et classé en réserve naturelle.

A noter également la présence d'îlots calcaires, petites entités représentant les anciennes îles du golfe des Pictons.

Unités écologiques et paysagères dans le Marais poitevin

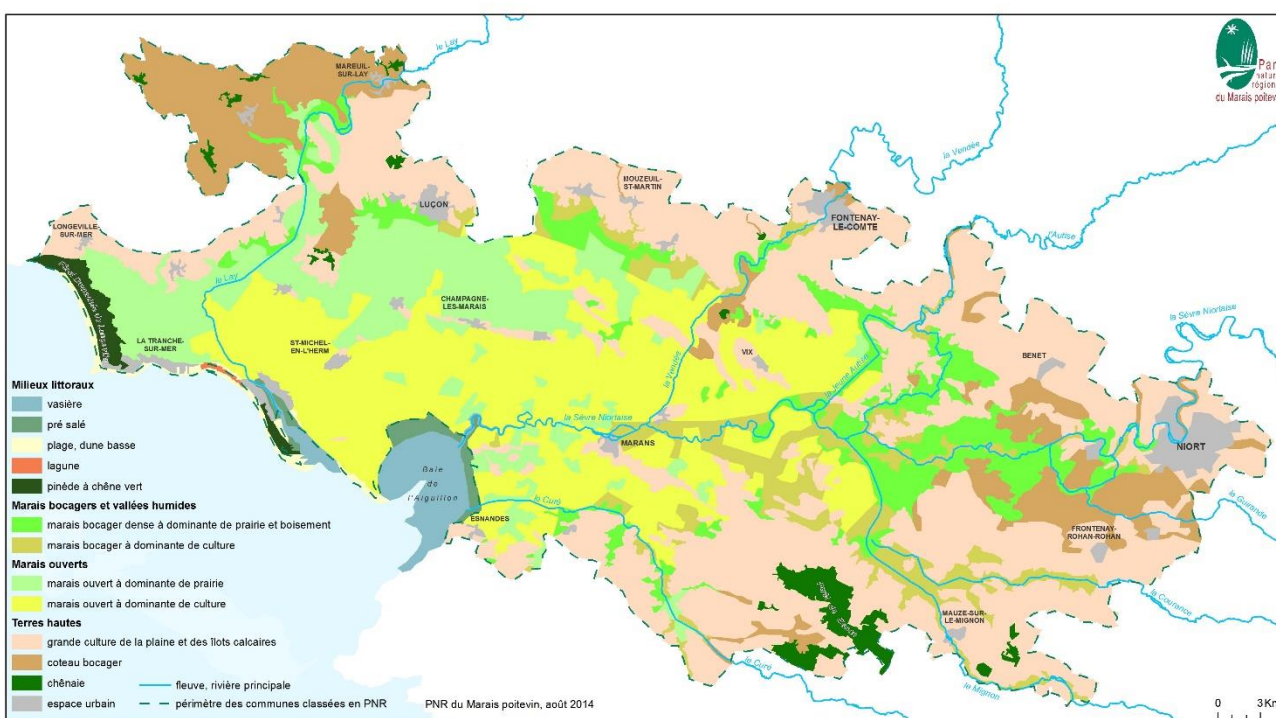


Figure n° 15 : Carte des unités écologiques et paysagères du Marais poitevin
(Source : PNR du Marais poitevin)

Si l'on élimine les formations marginales et de faible extension (dunes, cordons littoraux), les alluvions constitutives du marais proprement dit sont des sédiments argileux, « argile à scorbiculaires », appelés localement « bri ». Deux types de dépôts différents doivent être distingués :

- Le bri ancien, de couleur gris olive, se retrouve dans la partie orientale et la bordure nord du marais. A l'extrême Est, le sédiment est masqué par de fréquents dépôts tourbeux et passe progressivement à des dépôts argileux fluviaux (« Bri continental »).
- Le bri récent ou bri beige, de couleur brune, déposé depuis le IIIème siècle avant J-C, constitue l'anse de l'Aiguillon.

Ces deux dépôts, séparés par aucune discontinuité, sont de nature identique et les causes de leur différenciation ne sont pas complètement élucidées : évolution pédologique, conditions d'hydromorphie, rythme des dépôts.

Les tourbes et les alluvions constituent également les sols du marais. En revanche, les sols des îles et des plaines sont développés dans les assises du Jurassique, les limons pléistocènes, les alluvions anciennes graveleuses et les dépôts de pente. Ce sont des sols beaucoup plus évolués que ceux du marais.

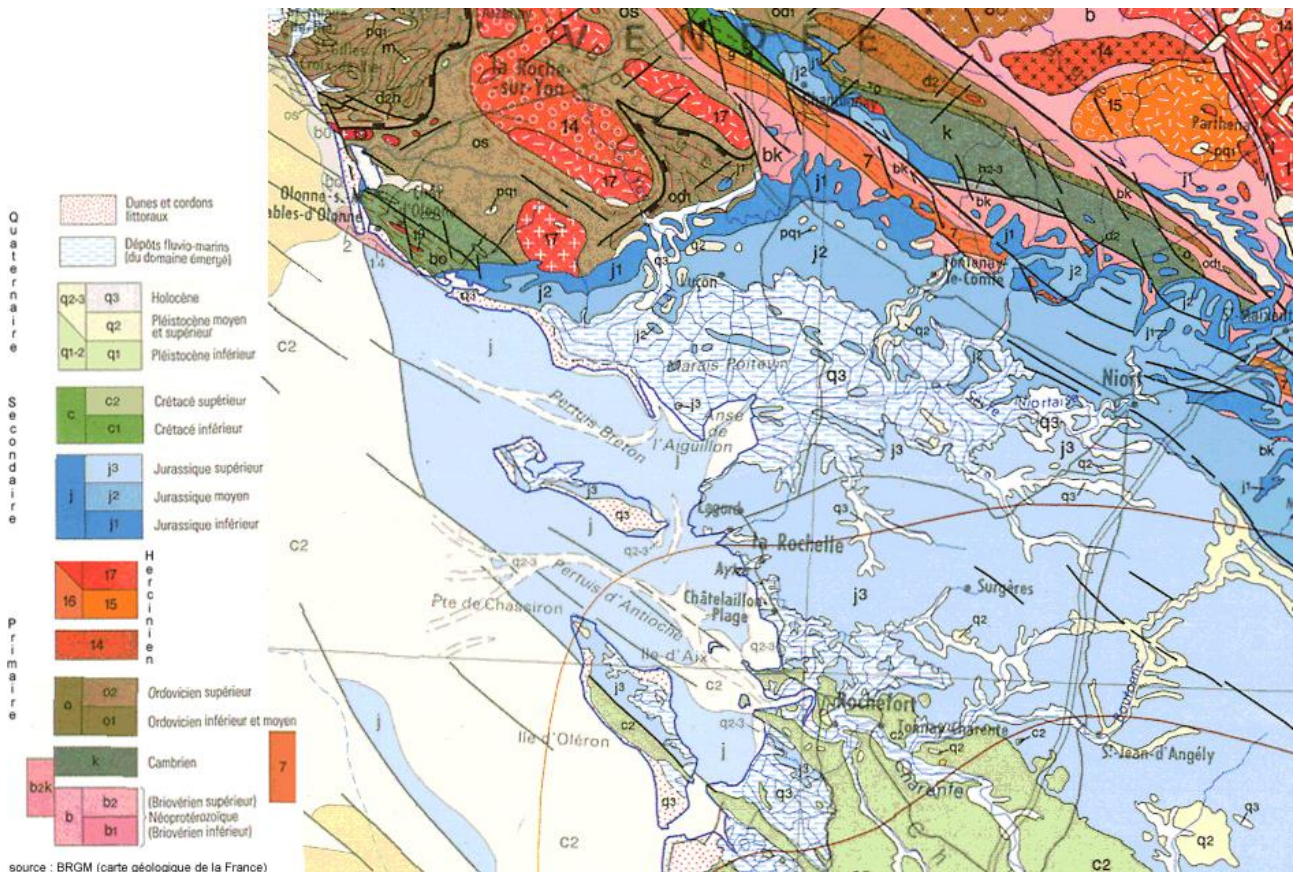


Figure n° 17 : Carte de la situation géologique du Marais poitevin (Source : PNR du Marais poitevin)

3.2 Le climat du Marais poitevin

Le Marais poitevin est soumis au climat océanique et plus précisément à son type girondin (Sansou J., 1949), c'est-à-dire à un climat dont la température moyenne annuelle est comprise entre 12 et 14°, où les pluies fournissent une hauteur d'eau variant de 800 mm à plus d'un mètre, et dont la durée d'insolation est voisine de 2 000 heures par an. Les répercussions des influences océaniques sont sensibles sur l'ensemble du marais et créent une situation particulière par la douceur de la température, l'ensoleillement plus prolongé et la pluviosité réduite (Dupuis J. et Jambu P., 1964).

L'altitude très faible et l'absence de barrières naturelles ne s'opposent pas aux vents marins. Ces derniers suivent le cours de la Sèvre niortaise et favorisent l'ensoleillement en chassant les nuages au nord et au sud. Les vents continentaux ont, quant à eux, peu d'influence sur les terrains bas du fait de la présence d'un relief périphérique plus élevé.

S'agissant des précipitations atmosphériques, on observe les caractères généraux du climat girondin : les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier sont à pluviosité élevée et les mois les plus secs sont juin, juillet et août. Cependant, certains traits particuliers sont présents :

- Valeur assez faible de la pluviométrie annuelle ;
- Contraste plus élevé entre la saison sèche et la saison humide ;
- Pluviosité hivernale marquée ;
- Sécheresse estivale récurrente.

L'ensoleillement du territoire est, quant à lui, différent entre la partie littorale et l'intérieur des terres. En effet, le nombre d'heures d'ensoleillement est plus important dans les villes du bord de mer, notamment due à l'absence de relief (Cf. tableau ci-dessous) :

	Heures d'ensoleillement		Equivalent jours de soleil	
	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps
Niort	429h	665h	18j	28j
La Rochelle	494h	735h	21j	31j
Luçon	395h	684h	16j	29j
Moyenne Nationale	445h	655h	19j	27j

Figure n° 18 : Tableau comparatif des heures d'ensoleillement en 2019 dans trois villes du Marais poitevin
(Source : <http://www.linternaute.com/voyage/climat>)

3.3 L'hydrologie

L'eau occupe une place importante au sein du Marais poitevin. Issu du comblement de l'ancien golfe marin des Pictons, ce marais rétro-littoral joue en effet un rôle d'interface entre son bassin versant, qui couvre 639 000 hectares, et la façade maritime, la baie de l'Aiguillon et l'estuaire du Lay constituant l'exutoire du Marais poitevin et de son bassin versant.

Sur le plan hydraulique, le Marais poitevin constitue la partie aval de quatre bassins hydrographiques :

- Le bassin du Lay ;
- Le bassin de la Vendée ;
- Le bassin de la Sèvre niortaise et des marais mouillés associés ;
- Le bassin du Curé qui englobe les canaux de la Banche et de la Brune.

La partie amont de ces quatre bassins hydrographiques comporte deux grandes structures hydrogéologiques :

- Au nord se trouve un socle primaire sur lequel ruissellent de nombreux cours d'eau. C'est sur ce socle que prennent naissances l'Yon, le Petit Lay, le Lay, la Vendée ou encore l'Autise.
- La seconde structure correspond à des terrains datant du secondaire et très perméables. Cette formation, qui borde l'ensemble de la zone humide, est caractérisée par un réseau hydrographique superficiel de faible densité, mais comporte des masses d'eau souterraines importantes. Cette seconde structure est à l'origine des nombreuses nappes dites de bordure présente à l'interface entre la plaine et le marais, là où cette formation perméable rencontre les formations argileuses et imperméables du Marais poitevin.

Les nappes sont ainsi une ressource en eau alimentant le marais lorsque leur niveau en eau est suffisamment élevé, principalement en hiver et au printemps. Cette alimentation par les nappes de bordure cesse lorsque le niveau des nappes est inférieur à celui des eaux de surface présentes dans les canaux du marais.

Ainsi, le marais dépend fortement :

- De son bassin contributeur, avec des apports provenant des cours d'eau (apport superficiel) et des nappes (apport souterrain) qui peuvent s'avérer importants en hiver et au contraire faible voire nuls en été ;
- De son exutoire qui peut contraindre l'évacuation des eaux à certaines périodes et en fonction des marées.

Le Marais poitevin et son bassin versant hydrographique

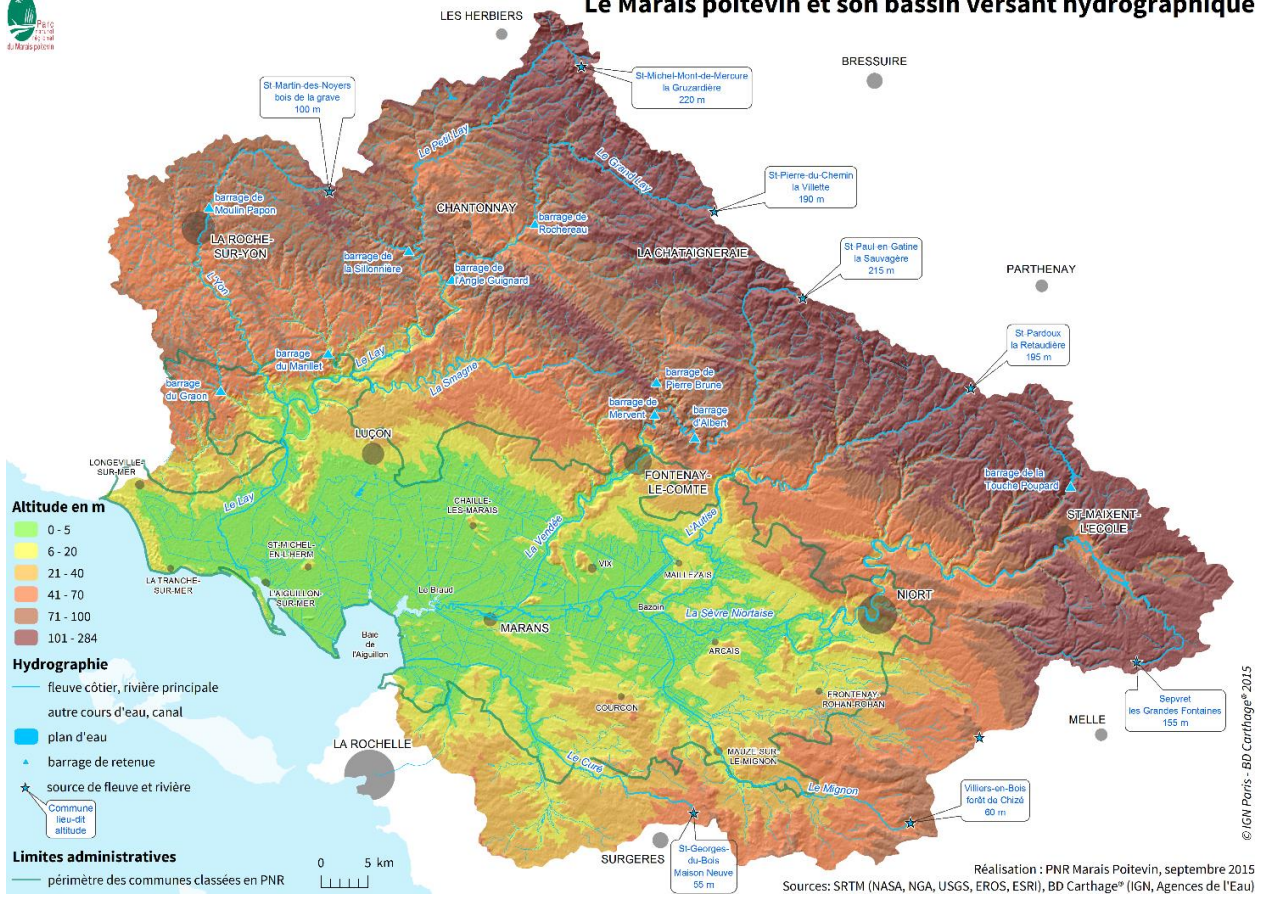


Figure n° 19 : Le Marais poitevin et son bassin hydrographique
(Source : PNR du Marais poitevin)

En plus de ce découpage en bassins hydrographiques, les différents aménagements qui ont pris place sur le marais sous la forme de digues (au moins 1 000 km) et d'ouvrages hydrauliques (près de 600 ouvrages) compartimentent le marais en plus de 250 casiers hydrauliques. Chaque casier dispose de son propre niveau d'eau du fait des différents ouvrages de régulation et reste dépendant des autres casiers dans une logique amont / aval.

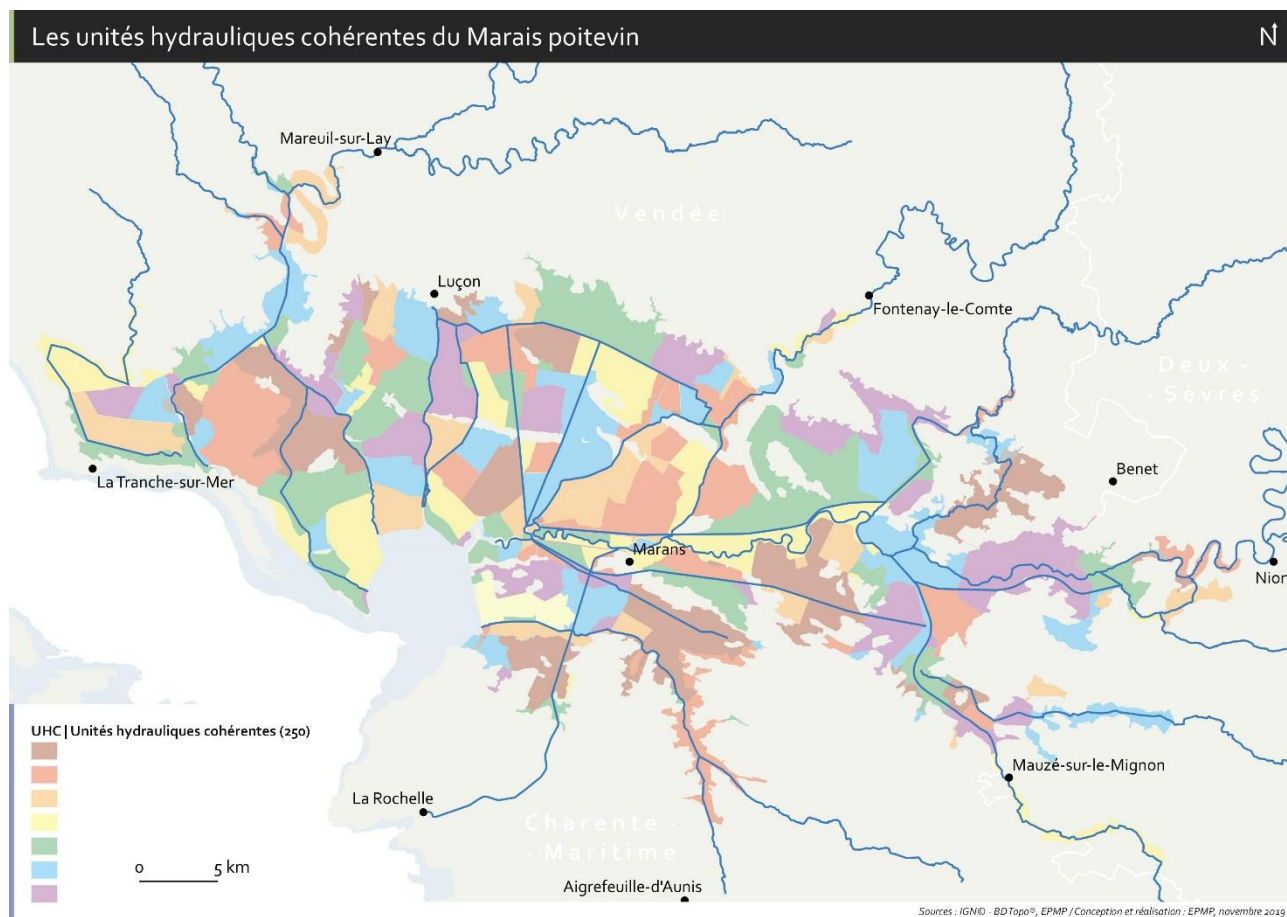


Figure n° 20 : Carte des unités hydrauliques cohérentes du Marais poitevin
(Source : EPMP)

3.4 Les voies d'eau de surface

Le réseau hydraulique du Marais poitevin, composé essentiellement de voie d'eau de surface, représente un système hydraulique complexe, héritage des aménagements anthropiques. Il est constitué de plus de 8 200 km de canaux et de fossés, et ce même si les derniers aménagements et travaux tendent à simplifier ce réseau.

Ce réseau est structuré de la manière suivante :

- **Le réseau primaire ou principal (800 km) :** voies d'eau les plus larges et structurantes assurant les fonctions d'écoulement des eaux et de la navigation. Ce réseau s'appuie sur des cours d'eau naturels tels que le Lay, la Vendée, la Sèvre niortaise et ses affluents et le Curé pour les principaux et qui ont fait l'objet de divers aménagements. En fonction des périodes de l'année et des besoins, ces canaux structurants jouent un rôle évacuateur des eaux excédentaires ou au contraire permettent d'alimenter le réseau secondaire et les différents casiers hydrauliques. Excepté la Sèvre niortaise et ses affluents et les parties amont du Lay, de la Vendée et du Curé, où on trouve un système de fond de vallée, ce réseau structurant est déconnecté du reste du marais par l'intermédiaire de digues et de différents ouvrages latéraux.
- **Le réseau secondaire (1 100 km) :** voies d'eau de section moindre en continuité avec le réseau principal qui permettent de faire le lien entre les réseaux structurants et les casiers hydrauliques, avec là aussi un rôle d'alimentation et d'évacuation, en fonctions des usages en place et des périodes de l'année.
- **Le réseau tertiaire (6 300 km) :** fossés très étroits, formant l'essentiel du chevelu du maillage hydraulique. Il représente la majeure partie du linéaire total et délimite les parcelles de propriétés privées. Ces fossés jouent un rôle important permettant d'assurer l'abreuvement des animaux et de parquer les animaux. Ce réseau nécessite toutefois un entretien régulier qui fait parfois défaut.

Réseau hydraulique du Marais poitevin

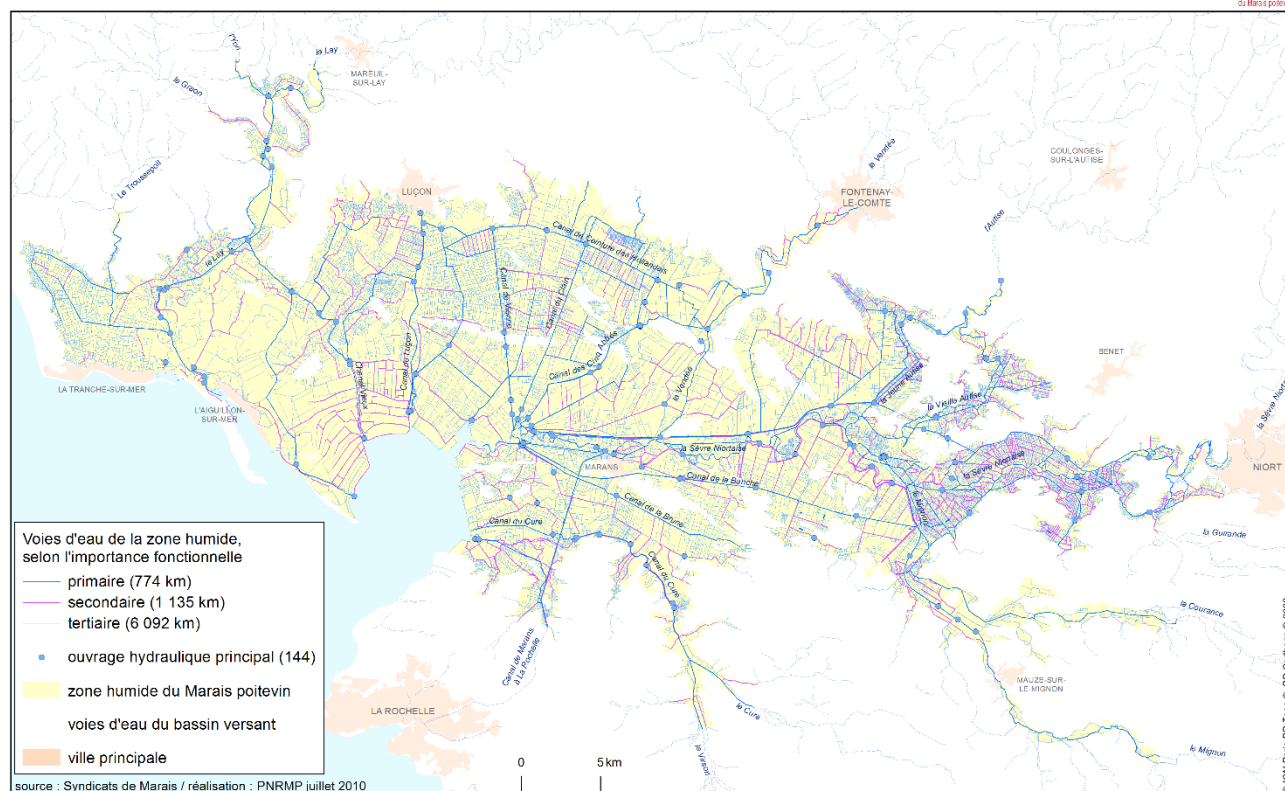


Figure n° 21 : Carte du réseau hydraulique du Marais poitevin
(Sources : syndicats de Marais, ©IGN Paris - BD TOPO®, BD CARTHAGE®)

Les débits des cours d'eau, les niveaux piézométriques des nappes, les niveaux d'eau dans le marais sont autant de facteurs dépendants des arrivées d'eau de l'amont, des prélèvements en eau et des restitutions aux exutoires, notamment en baie de l'Aiguillon.

Cours d'eau	Localisation de la source	Exutoire	Département traversé	Linéaire inclus dans le site Natura 2000 (km)
La Sèvre niortaise	Sevrait (79)	Anse de l'Aiguillon, Pertuis Breton	Vendée (85) Deux Sèvres (79) Charente-Maritime (17)	85
Le Lay	Saint-Pierre-Du-Chemin (85)	Estuaire du Lay, à La Faute sur mer (85)	Vendée (85)	45
La Vendée	Saint-Paul-en-Gâtine (79)	La Sèvre niortaise à L'île d'Elle (85)	Deux Sèvres (79) Vendée (85)	24
Le Curé	Saint Georges du Bois (17)	Anse de l'Aiguillon, entre Charron et Esnandes (17)	Charente-Maritime (17)	25
Le Mignon (Canal du Mignon inclus)	Dœuil-sur-le-Mignon (17)	La Sèvre niortaise à Maillé (85)	Deux Sèvres (79) Charente-Maritime (17)	36
Les Autises - <i>L'Autise</i> - <i>La Jeune Autise</i> - <i>La Vieille Autise</i>	Mazières-en-Gâtine (79)	La Sèvre niortaise, à Maillé (85) et à La Barbée (85)	Deux Sèvres (79) Vendée (85)	50 21 12 17
La Courance	Brûlain (79)	Le vieux mignon, à la Névoire (79)	Deux Sèvres (79)	19
La Guirande	Brûlain (79)	La Sèvre niortaise, à Magné (l'Ouchette)	Deux Sèvres (79)	5

Figure n° 22 : Tableau de présentation des cours d'eau inclus dans le site Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : PNR du Marais poitevin)

4. Les zonages environnementaux et la gestion administrative du site

4.1 Les inventaires environnementaux ZICO et ZNIEFF

Les Zones d'Intérêts pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) correspondent aux inventaires des milieux favorables à la conservation de certaines espèces d'oiseaux visées par la Directive Oiseaux. Ces inventaires ont été réalisés en 1980-82, puis validés définitivement en 1990 dans les bases de données nationales.

Quant aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), elles identifient les sites d'intérêt patrimonial renfermant les espèces animales et végétales ainsi que leurs milieux.

On en distingue deux types (1 et 2), correspondant respectivement à des secteurs délimités par leur intérêt biologique remarquable et à de grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le Marais poitevin, il est dénombré 80 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2 (cf. annexe n°3).

Sur la partie vendéenne du site, les ZNIEFF ont été réactualisés en 2019 par le Parc naturel régional du Marais poitevin à la demande de la DREAL des Pays de la Loire. Sur la partie picto-charentaise du site, la réactualisation conduite par les associations de protection de la nature est en cours.

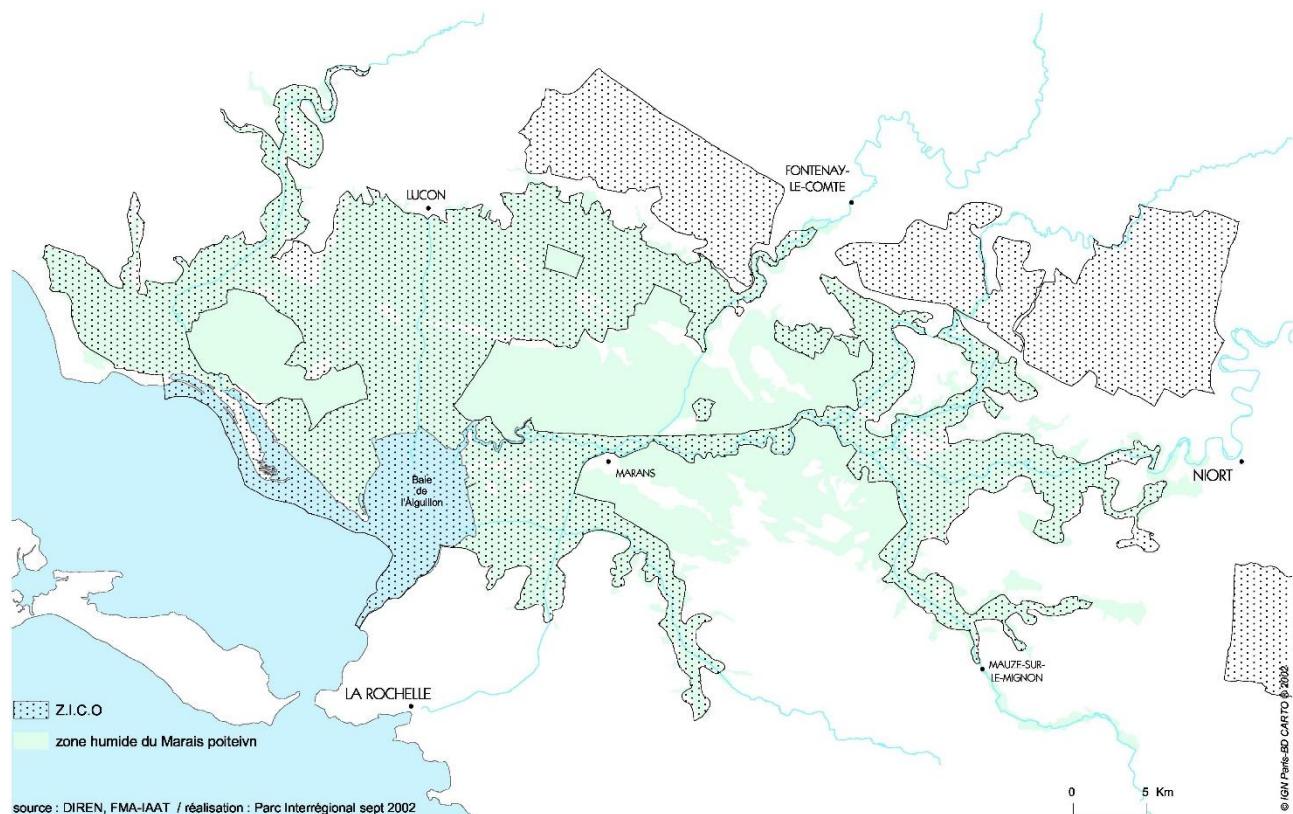


Figure n° 23 : Carte de la zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) dans le Marais poitevin
(Source : DIREN, FMA-IAAT)

ZNIEFF 1 et 2 du Marais poitevin

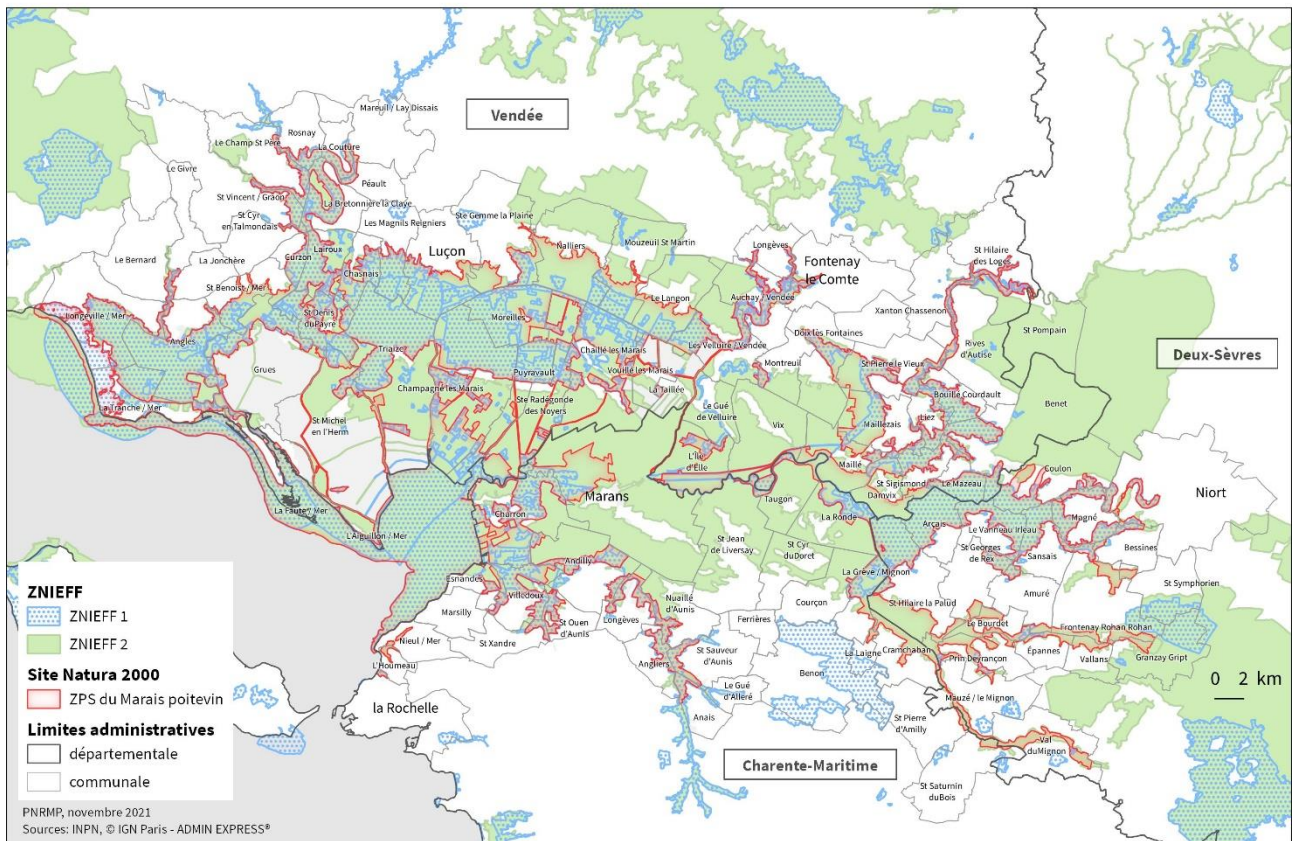


Figure n° 24 : Carte des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 1 et 2 dans le Marais poitevin
(Source : DREAL, 2021)

4.2 Les mesures de protections réglementaires

4.2.i La zone humide Marais poitevin

Selon la définition de l'article L211-1 du code de l'environnement, la loi sur l'eau de 1992, la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Deux critères sont utilisés : la pédologie et la végétation.

Le territoire du Marais poitevin compte tenu de ses caractéristiques hydro géographiques est à considérer dans son ensemble en tant que zone humide, au titre de la loi.

Site Natura 2000 du Marais Poitevin

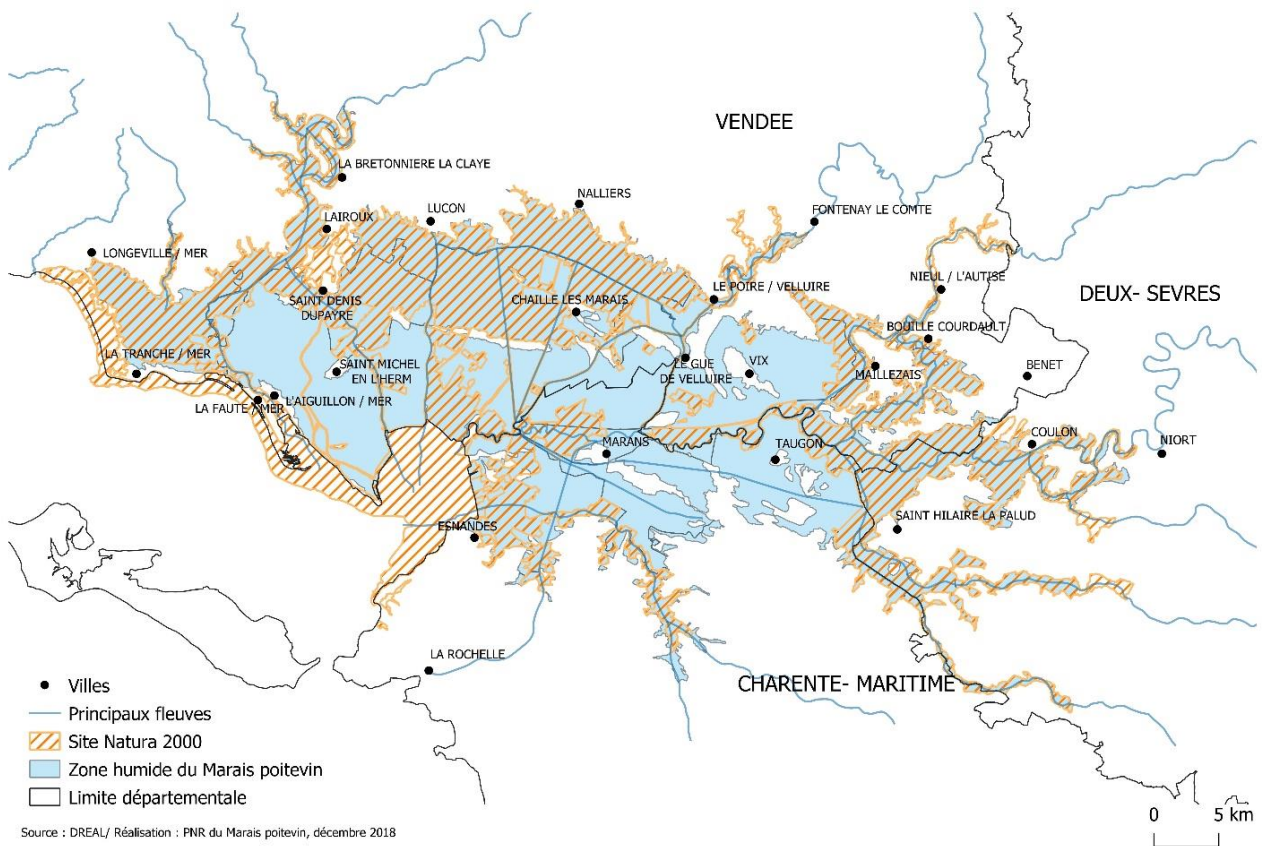


Figure n° 25 : Carte de la zone humide et du site Natura 2000 Marais poitevin
(Source : DREAL, 2021)

4.2.ii Les sites Natura 2000 à proximité

Le Marais poitevin s'insère dans une réflexion plus globale de conservation des habitats et des espèces dans l'ouest de la France.

En effet, il est proche d'autres sites Natura 2000 :

- Les ZPS de plaine Niort nord, Niort sud-ouest et plaine sud Vendée pour les enjeux busards et Outarde canepetière,
- Les zones humides de l'ouest (Marais breton, Olonne-sur-Mer, Marais de Talmont-Saint-Hilaire, Brouage, Marais de Rochefort, etc.) pour les enjeux de conservation des prairies, des oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants, etc.
- La forêt de Mervent pour les enjeux Chauves-souris,
- Le site marin pour les oiseaux, les amphialins et habitats littoraux, intégré en partie dans le Parc naturel marin Estuaire Gironde et mer des pertuis.

ZPS et ZSC autour du Marais poitevin

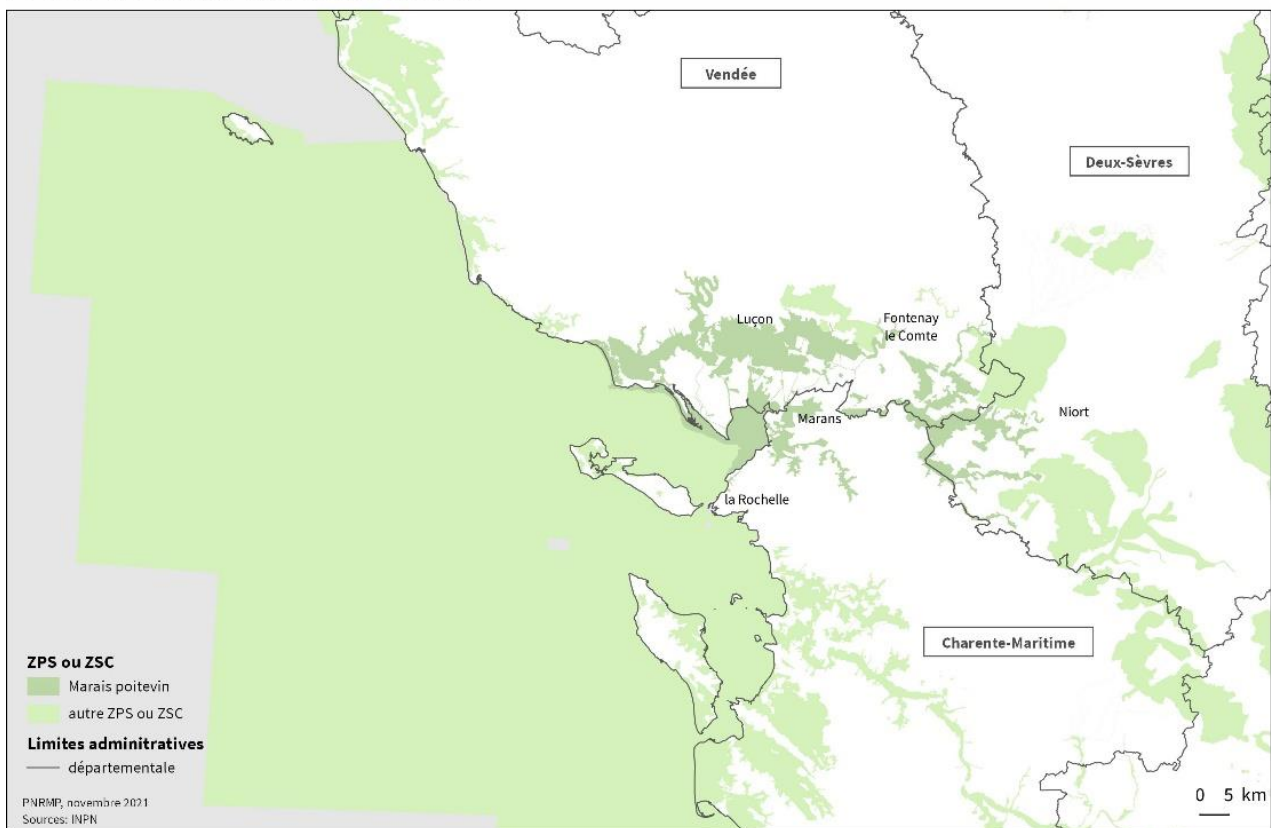


Figure n° 25 : Carte des protections réglementaires des espaces naturels et des espèces dans le PNR du Marais poitevin (Source : PNR)

4.2.iii Les Réserves Naturelles Nationales et Régionales

Sites	Date de création	Surface (en ha)	Principaux habitats d'intérêt communautaires
Réserve Naturelle de Saint Denis-du-Payré (Vendée)	18/10/1976	207	Prairies naturelles humides subsaumâtres
Réserve Naturelle de la Casse de la Belle Henriette (Vendée)	31/08/2011	337	Dunes côtières et Lagune
Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon (Vendée)	10/07/1996	2 300	Prés salés atlantiques et vasières estuariennes
Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon (Charente- Maritime)	02/07/1999	2 600	Prés salés atlantiques et vasières estuariennes
TOTAL		5 444	

Figure n° 26 : Réserves Naturelles Nationales présentes dans le Marais poitevin (tableau)

Sites	Date de création	Surface (en ha)	Principaux habitats d'intérêt communautaires
RNR du Marais Communal du Poiré sur Velluire	17/12/2012	241	Prairies naturelles humides subsaumâtres
RNR de la ferme de Choisy	06/05/1991	80	Prés salés thermo-atlantiques
RNR du Marais de la Vacherie	15/12/2008	181	Prés salés thermo-atlantiques
TOTAL		502	

Figure n° 27 : Réserves Naturelles Régionales présentes dans le Marais poitevin (tableau)

Sites	Date de création	Surface (en ha)	Principaux habitats d'intérêt communautaires
Réserve Biologique Domaniale Dirigée (RBD) de la Pointe d'Arçay (Vendée)	1982	583	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne Vert Habitats dunaires Estrans vaseux et prés salés
TOTAL		583	

Figure n° 28 : Réserve Biologique Domaniale Dirigée (tableau)

4.2.iv Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Sites	Date de création	Surface (en ha)	Principaux habitats d'intérêt communautaires
APPB des marais doux Charentais	09/10/1997	3 800	Prés salés thermo-atlantiques
APPB de la tourbière du Bourdet	03/01/1990	22	Tourbières alcalines
APPB du Marais Mouillé de la Venise Verte	07/05/1992	2 702	Réseaux hydrauliques
APPB des coteaux calcaires de Chaillé-les-Marais	25/10/1988 19/01/1990	1	Pelouses calcaires
APPB des terrées du Pain Béni	29/12/1997	19	« Terrées » - Forêts alluviales d'Aulnes et de Frênes
APPB de la Pointe de l'Aiguillon	12/02/1998	37	Dunes blanches et dunes grises
APPB des prairies calcaires du Fief Bodin (intégré dans l'extension du site)	2002	7	Pelouses calcaires
APPB Arbres têtards en Deux Sèvres	01/07/2013	9 050	Arbres têtards Surface comprise dans le site Natura 2000 sur les 42 460 ha de l'APPB
APPB - APPHN de la vallée du Curé	30/06/2021	625	Prairies et boisements humides
TOTAL		16 263	

Figure n° 29 :

Figure n° 29 : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope au sein du Marais poitevin (tableau)

4.2.v Le site Classé « Marais Mouillé Poitevin »

Site	Date de création	Surface (en ha)	Principaux habitats d'intérêt communautaires
Site Classé « Marais mouillé poitevin »	18/02/1981 et décret du 09/05/2003	18 620	Réseaux hydrauliques

Figure n° 30 : Site Classé sur le Marais poitevin (tableau)

Protections réglementaires des espaces naturels et des espèces dans le PNR du Marais poitevin

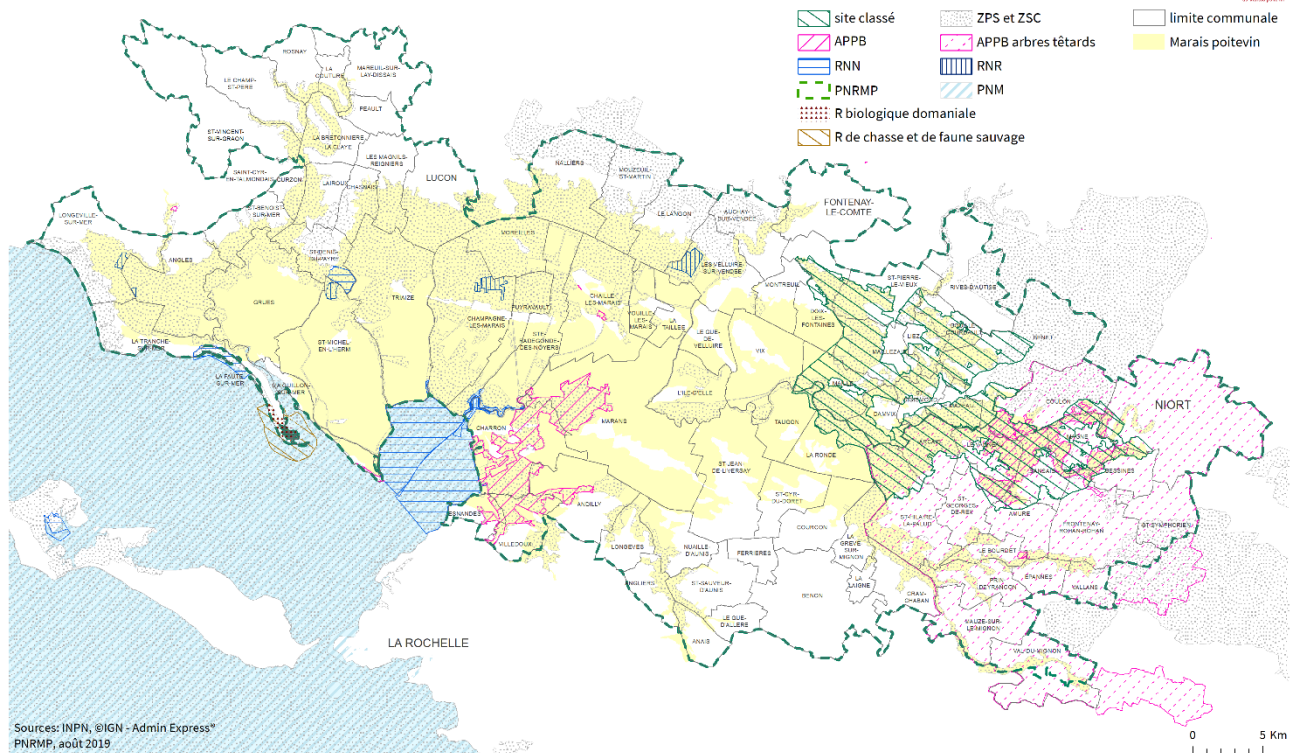


Figure n° 31 : Carte des protections réglementaires des espaces naturels et des espèces dans le PNR du Marais poitevin (Source : PNR)

4.3 La gestion conservatoire des espaces naturels

En complément des sites avec une protection réglementaire, de nombreux espaces d'intérêt patrimonial bénéficient d'actions de gestion conservatoire. La « gestion conservatoire » s'applique à un site où repose une stratégie et une volonté de gestion durable et planifiée en faveur de la biodiversité (plan de gestion, plan d'aménagement, etc.).

Trois types d'opérations sont concernées :

- Les **mesures réglementaires** (cf. 4.2 ; RNN, RNR, APPB) ;
- Les **mesures foncières** (ex : acquisitions du Conservatoire des Espaces Naturels, du Conservatoire du Littoral, des Départements avec les Espaces Naturels Sensibles, ...) ;
- Les **mesures contractuelles** (ex : conventions sur les communaux).

4.3.i La stratégie d'acquisition foncière dans le Marais poitevin

L'acquisition foncière, couplée à des mesures de gestion (plan de gestion, baux ruraux à vocation environnementale...), est l'un des outils déployés en faveur de la protection des milieux naturels.

Progressivement, à compter des années 90, le PNR, le Conservatoire du Littoral, les conservatoires d'espaces naturels, les Départements, la LPO, ... ont engagé des programmes d'acquisition foncière sur le Marais poitevin.

A compter de 2017, la stratégie d'acquisition foncière est raisonnée collectivement sous l'égide de l'EPMP qui a la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie foncière à l'échelle du territoire partagée avec les différents acteurs. Compte tenu du fait que les terres sont très convoitées, la politique d'acquisition foncière est stratégique mais limitée.

La feuille de route multi partenariale rend compte des différents enjeux du territoire et des réponses qui y sont d'ores et déjà apportées.

La stratégie est présentée au travers de trois documents : « l'état des lieux de l'action foncière », « les orientations de la stratégie foncière » (document cadre) et une « déclinaison opérationnelle » qui identifie les grands chantiers à court et moyen termes.

- L'état des lieux a mis en avant la pluralité des acteurs qui mobilisent l'outil foncier pour répondre à leurs propres enjeux et stratégies. Mis en parallèle avec les faibles opportunités foncières, cela incite à se doter d'une stratégie foncière, permettant d'utiliser avec davantage d'efficacité les outils fonciers sur le Marais poitevin.
- Les orientations partagées ont vocation à guider les interventions des opérateurs. Elles établissent la protection et la gestion d'espaces naturels remarquables, la reconquête et la renaturation d'espaces dégradés, l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau favorable au fonctionnement de la zone humide et de la biodiversité, le maintien de l'agriculture et en particulier de l'élevage, la protection des biens et des personnes, la valorisation des patrimoines, la protection de la ressource en eau potable et le développement économe du territoire.

- Le dernier volet identifie les priorités d'intervention relatives aux orientations, à court et moyen termes. Il fixe également les modalités de mise en œuvre de cette stratégie foncière.

En 2021, sur le Marais poitevin, 2 506 ha sont acquis à des fins de gestion conservatoire :

Départements	Gestion conservation - Acquisitions foncières des sites concernés	Superficie (ha)
Vendée	LPO - Marais de la Vacherie	340
	Conseil Départemental de Vendée - Terrées Nalliers-Mouzeuil	129
	Conseil Départemental de Vendée - Doix les fontaines	52.6
	Conseil Départemental de Vendée - Forêt Longeville	54.8
	Conseil Départemental de Vendée - Ile de Charouin	97
	Conseil Départemental de Vendée - Coulée d'Aziré	14
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Pointe d'Arcay (rade d'amour / Hâvre)	380
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - les Magnils reigniers	119
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Marais d'Angles-Longeville	219
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Baie Aiguillon - Prée Mizottière	264
	PNR Marais poitevin - Bois des Ores	5
	PNR Marais poitevin - Marais salants Champagné les Marais	22
	PNR Marais poitevin - Marais desséché Chaillé-les-Marais	15
	FNPFS / Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	314
	Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire - Boisements de la Vaigue	11
Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire - Roselière de Triaize	0,5	
Charente-Maritime	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Boucles de la Sèvre Niortaise	71
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Marais de La Ronde	45
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Marais de la Grève	31
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Cuvette de Villedoux	8
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - marais de Taugon	2
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Tourbières et zones humides du Mignon	12
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - les Prés cornut	31
	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres - Estuaire Sèvre niortaise	35
	Conseil Départemental de la Charente - Maritime - Ferme du Treuil	47
	Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime - Trous de bri	3
Deux-Sèvres	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Marais de Saint-Georges-de-Rex	54
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Saint hilaire	89
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Vanneau-Irleau	19
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Prin Deyrançon	4
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - la Garette	66
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Bessines	36
	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine - Marais du Bourdet	7
	Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres - Le Carré des Portes	17
Superficie totale	2 506 ha	

Figure n° 32 : Tableau des surfaces départementales en gestion conservatoire par acquisition foncière
(Source : PNR Marais poitevin)

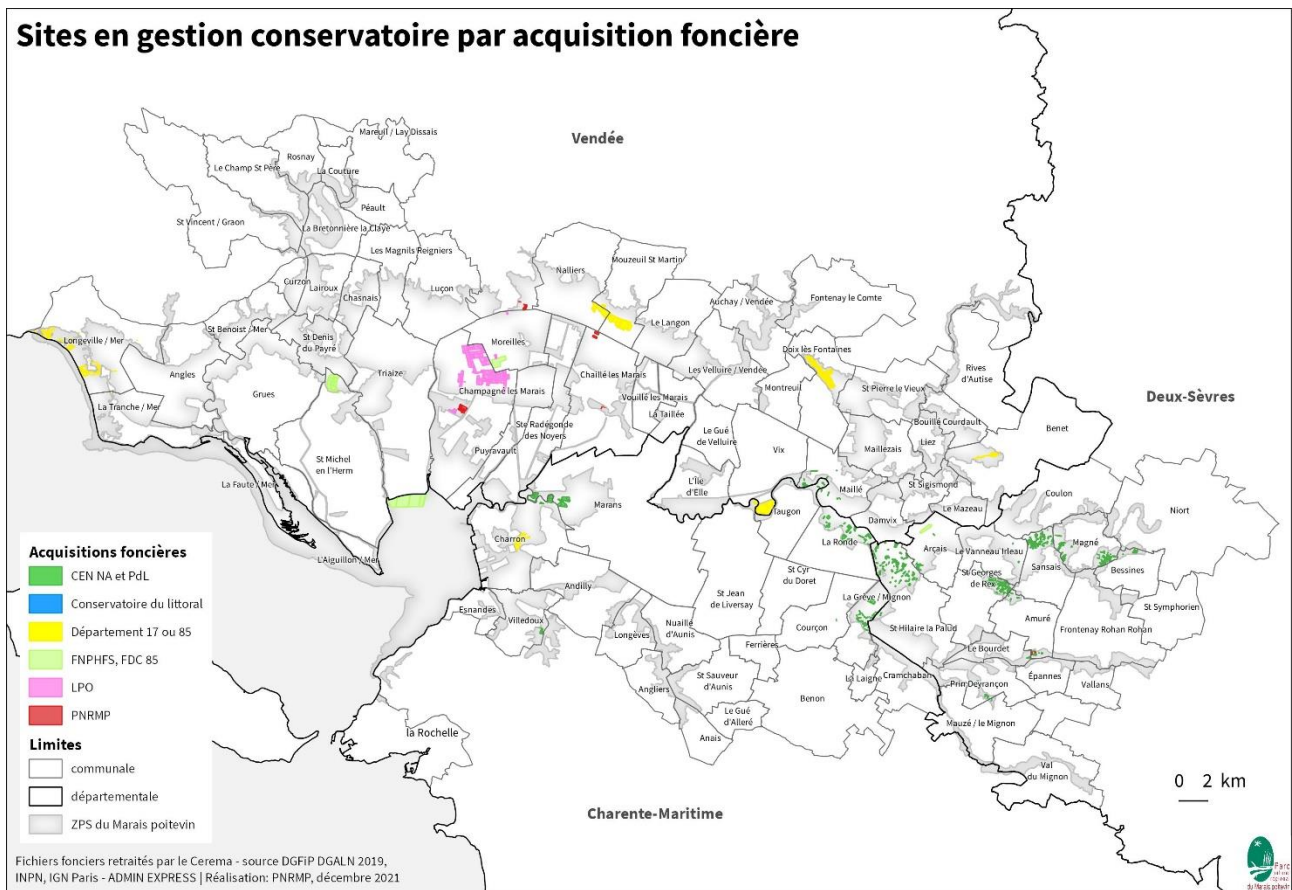


Figure n° 33 : Carte des acquisitions foncières du Marais poitevin en gestion conservatoire (Source : INPN, DGFiP)

4.3.ii Description des propriétés en mesures contractuelles

D'autres sites, avec différents statuts de propriété, sont en gestion conservatoire par convention, autorisation d'occupation temporaire ou documents de gestion.

Départements	Gestion conservation - Mesures contractuelles des sites concernés	Superficie (ha)
Vendée	Communal de Chasnais	71,6
	Communal de Curzon	330,0
	Communal des Magnils-Reigniers	198,1
	Communal de Lairoux	261,7
	Communal de Montreuil	66,9
	Communal de Nalliers	105,5
	Communal de Saint-Benoist-sur-Mer	93,6
	Communal de Vouillé-les-Marais	16,7
	Communal de la Taillée	30,8
	Communal de la Bretonnière la Claye	29,2
	Communal de Saint-Michel-en-l'Herm	15,5
	Forêt de Longeville-sur-Mer - ONF	1 228
	Roselière du Clos buet – DPF - PNR MP	2
	Roselière de la Champinière – DPF – PNR MP	1.5
Charente-Maritime	Communal d'Anais	110,4
	Communal d'Angliers	49,0
	Communal de Courçon	33,6
	Communal du Gué-d'Alléré	38,3
	Communal de Nuaillé-d'Aunis	32,1
Deux-Sèvres	Communal de Saint-Sauveur-d'Aunis	57,1
	Communal du Bourdet	19,6
	Communal de Sansais	82,9
	Communal de Vallans	21,1
	Superficie totale	2 893,7 ha

Figure n° 34 : Tableau des surfaces en gestion conservatoire par mesures contractuelles, hors communaux en RNN ou RNR
(Source : PNR Marais poitevin)

Sites en gestion conservatoire par mesures contractuelles

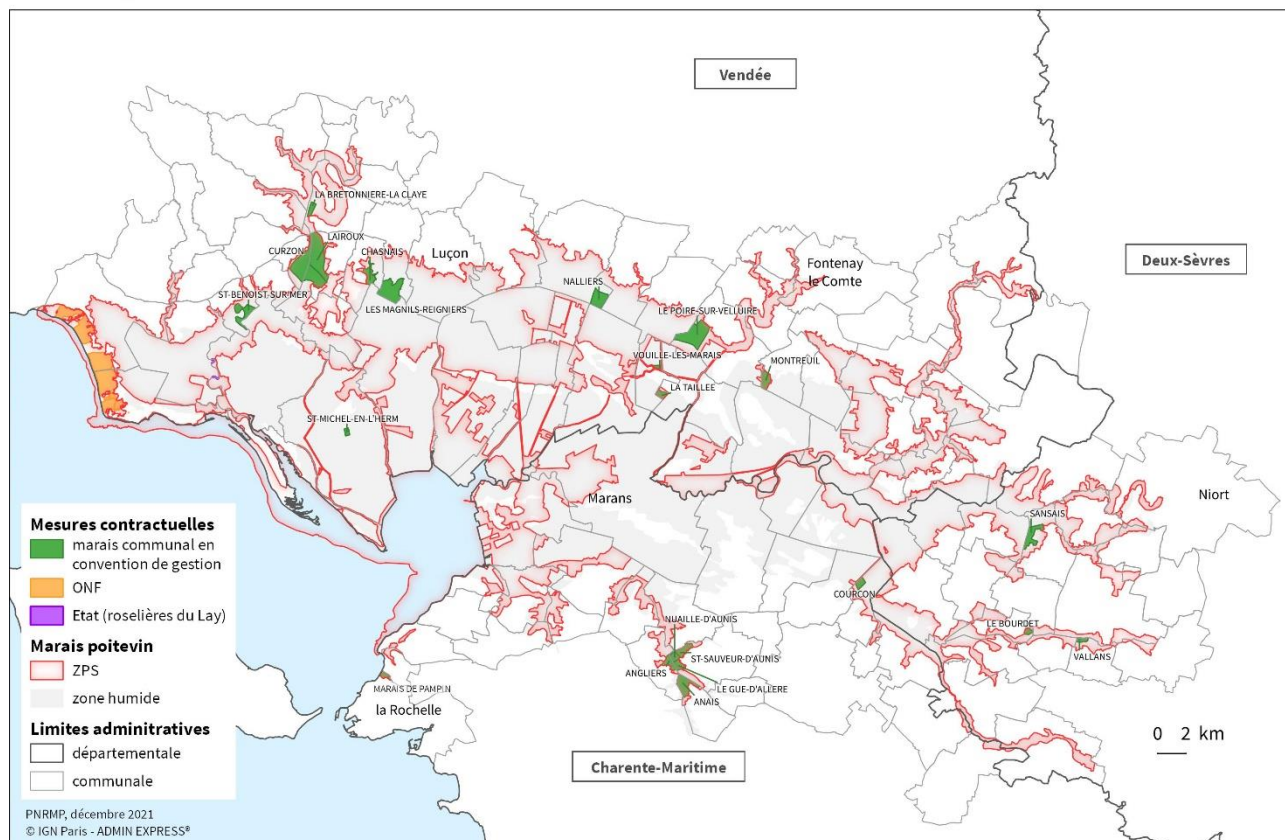


Figure n° 35 : Tableau des surfaces en gestion conservatoire par mesures contractuelles, hors communaux en RNN ou RNR
(Source : PNR Marais poitevin)

4.4 Les compétences territoriales

4.4.i La gouvernance territoriale

L'organisation territoriale du site Natura 2000 Marais poitevin comporte de nombreux acteurs territoriaux. Leurs champs de compétences (planification, urbanisme, développement, etc.) peuvent avoir des impacts sur la répartition des habitats et des espèces et sur les actions de gestion (gestion de l'eau, maintien de l'élevage, préservation de la trame arborée...).

Nature de l'entité territoriale	Nombre	Entité territoriale
Régions	2	Région Pays de la Loire Région Nouvelle Aquitaine
Départements	3	Vendée Deux-Sèvres Charente-maritime
Etablissement public de l'Etat	1	Etablissement public du Marais poitevin
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	1	1000 km de côte dont 140 km dans le site Natura 2000 Marais poitevin
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin	1	Intègre : 2 Communautés d'agglomération 5 Communautés de communes 92 communes sur les 107 du site Natura 2000 (50 communes en Vendée, 23 communes en Charente-maritime, 19 communes en Deux-Sèvres)
Communautés d'agglomération du site Natura 2000	2	Communauté d'agglomération du Niortais Communauté d'agglomération de la Rochelle
Communautés de communes du site Natura 2000	7	Aunis Atlantique Aunis Sud Sud Vendée littoral Pays Fontenay-Vendée Vendée Grand Littoral Vendée, Sèvre, Autize Du Val de Gâtine
Communes du site Natura 2000	107	61 communes en Vendée 21 communes en Deux-Sèvres 25 en Charente-Maritime

Figure n° 36 : Organisation territoriale du Marais poitevin
(Source : PNR Marais poitevin)

Depuis plusieurs années, les périmètres et les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) ont fortement évolué. Il est impératif de travailler avec ces acteurs du territoire pour qu'ils intègrent les enjeux du site Natura 2000 du Marais poitevin dans leurs politiques publiques et leurs documents de planification.

Établissements publics de coopération intercommunale en 2021



- EPCI**
- CA de la Rochelle
 - CA du Niortais
 - CC Aunis Atlantique
 - CC Aunis Sud
 - CC Pays de Fontenay-Vendée
 - CC Sud Vendée Littoral
 - CC Vendée Grand Littoral
 - CC Vendée, Sèvre, Autise
 - CC Val de Gâtine
- Limites**
- - - limite départementale
 - limite communale
 - ▭ ZPS Marais poitevin

PNRMP, novembre 2021
 © IGN Paris - ADMIN EXPRESS®

Figure n° 37 : EPCI du Marais poitevin
 (Source : PNR Marais poitevin)

4.4.ii Les documents d'urbanisme et de planification

La planification territoriale et les documents d'urbanisme sont complémentaires et répondent à une organisation territoriale :

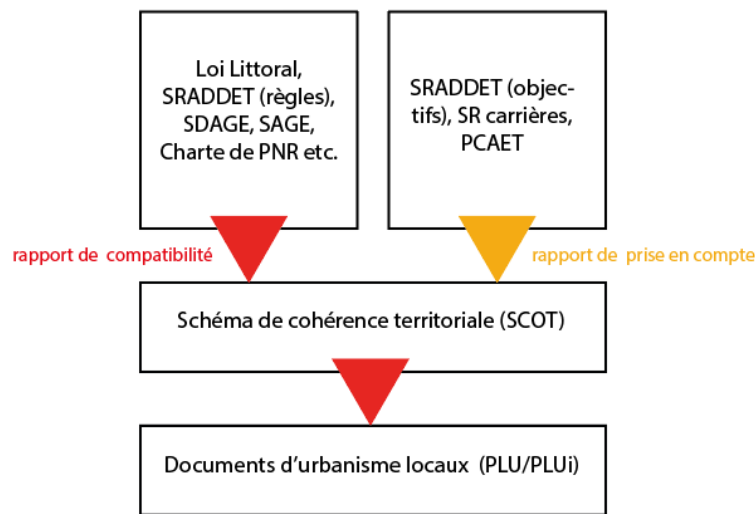


Figure n° 38 : Schéma hiérarchique des documents réglementaires

Sur le site Natura 2000 Marais poitevin, il est dénombré :

Document de planification	Nombre	Porteur
SRADDET Pays de la Loire (Anciennement SRCE)	1	Région Pays de la Loire, en cours d'approbation (Carte SRCE page suivante)
SRADDET Nouvelle Aquitaine (Anciennement SRCE)	1	Région Nouvelle Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020 (Carte SRCE page suivante)
Schémas de Cohérence Territorial	8	SCoT CA la Rochelle SCoT Pays d'Aunis SCoT CA Niortais (approuvé le 10 février 2020) SCoT Pays de Gâtine SCoT Fontenay Sud-Vendée Développement (approuvé le 21 avril 2021) SCoT Sud Vendée Littoral SCoT Aunis SCoT Grand Littoral (approuvé le 7 février 2019)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	1 validé 5 projets	EPCI (ce qui réduira le nombre de PLU/POS/CC/RNU)
Plan Local d'Urbanisme	43	
Plan Occupation des Sols	5	
Carte communale	14	
Règlement National Urbanisme	9	

Figure n° 39 : Organisation territoriale des documents de planification
(Source : PNR Marais poitevin)

Le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR), au côté de service de l'Etat, au titre de sa mission d'animation de territoire accompagne les communes ou les EPCI à chaque étape de l'élaboration de leurs documents de planification, pour s'assurer de leur compatibilité avec la charte du PNR. En tant que personne publique et animateur Natura 2000, il intervient pour vérifier l'intégration des enjeux Natura 2000 et émet un avis sur tous les documents d'urbanisme et de planification d'échelle intercommunale (Schémas de cohérence et d'orientation territoriaux (SCOT) et Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux PLUi), ou régionale (Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires, schémas régionaux des carrières ...). Au titre de Natura 2000, il est important de renforcer l'accompagnement de l'opérateur dans l'élaboration et l'animation de ces documents.

Documents intercommunaux de planification et d'urbanisme en 2021

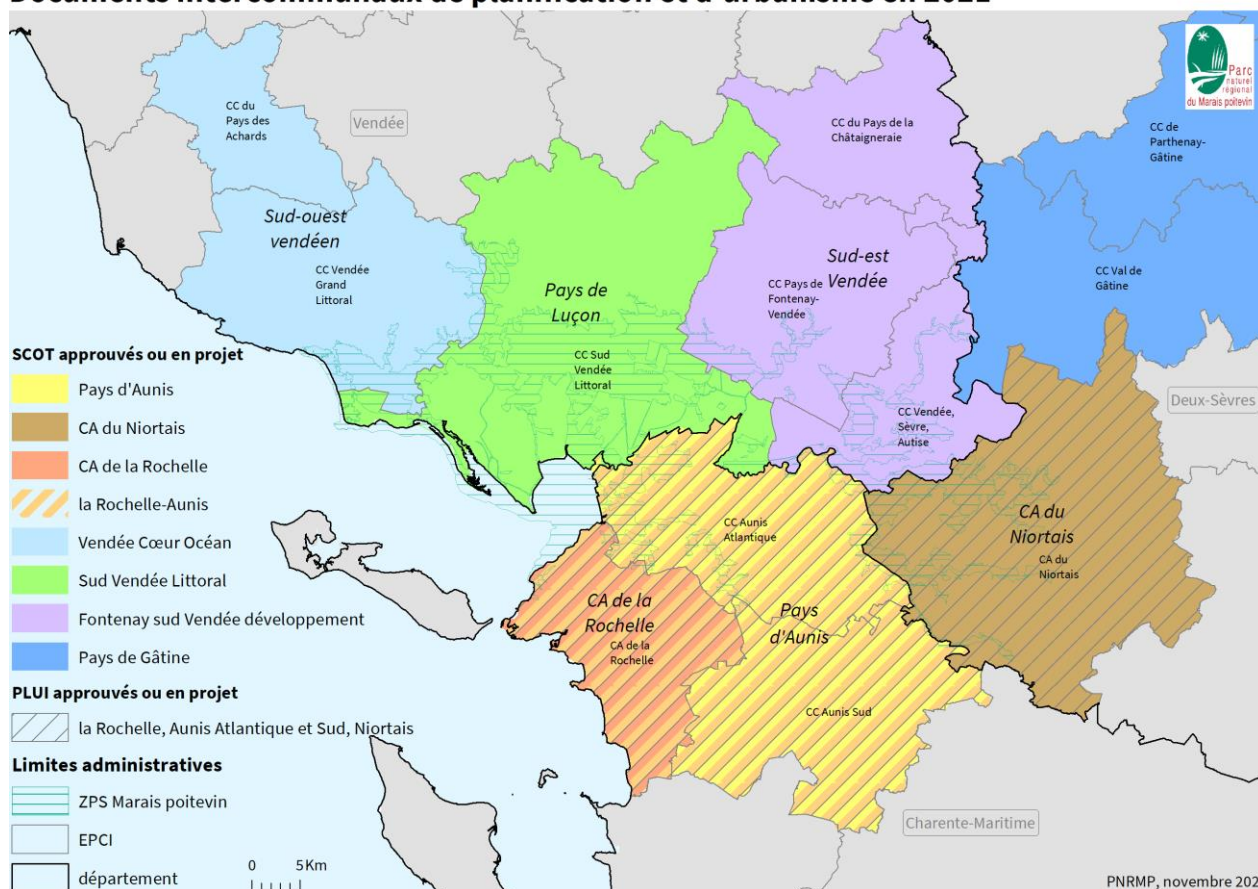


Figure n° 40 : Carte des documents intercommunaux de planification et urbanisation
(Source : PNR Marais poitevin)

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

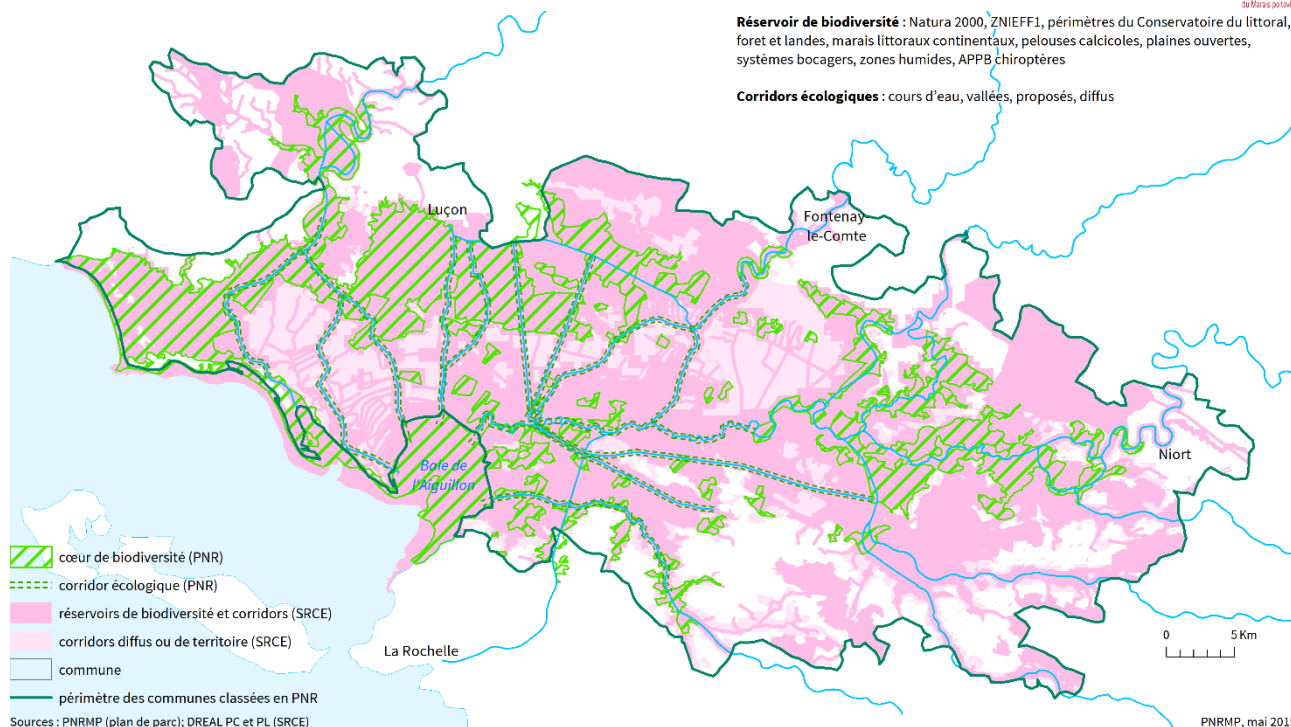


Figure n° 41 : Carte des Schémas régionaux de cohérence écologique
(Source : PNR Marais poitevin)

4.4.iii Directive cadre stratégie pour le milieu marin

La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne (2008/56/CE) pose le cadre pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020.

La DCSMM a été transposée dans le code de l'environnement (articles L. 219-9 à L. 219-18 et R. 219-2 à R. 219-17) et par le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin. Ainsi, la DCSMM se décline pour chaque sous-région marine en plans d'action pour le milieu marin (PAMM) qui doivent être révisés tous les 6 ans (cycle) et dont les modalités sont définies par les articles R.219-1 à 17 du code de l'environnement.

Selon ces termes, ce plan d'action comporte 5 éléments :

1. Une évaluation initiale (EI) des eaux marines ;
2. La définition du bon état écologique (BEE) des milieux marins ;
3. La définition d'objectifs environnementaux (OE) et d'indicateurs associés en vue de parvenir au bon état écologique ;
4. Un programme de surveillance de l'état des eaux marines ;
5. Un programme de mesures pour atteindre ou maintenir un bon état écologique des eaux marines.

A l'exception de la définition du BEE, arrêtée au niveau national, les éléments du PAMM sont adoptés par arrêté conjoint du binôme de préfets coordonnateurs. Les trois premiers éléments du PAMM ont été notifiés, pour chaque sous-région marine, à la commission européenne en décembre 2012.

Le programme de surveillance (PdS), 4^{ème} élément constitutif du plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) a été approuvé pour les sous-régions marines golfe de Gascogne mers celtiques en avril 2014.

Enfin, le programme de mesures a été approuvé en avril 2016.

Le deuxième cycle de la DCSMM se décline dans les documents stratégiques de façade (DSF), dont la partie environnementale reprend le contenu des PAMM, et dont le reste découle de la directive planification spatiale maritime (PSM).

Les DSF fixent des objectifs en termes d'état écologique à atteindre (définition du bon état écologique), de niveaux de pression à réduire (les objectifs environnementaux) et en termes d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (plan d'action).

A noter que le Marais Poitevin est concerné par deux documents stratégiques de façade, celui de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest et celui de la façade Sud Atlantique.

4.4.iv Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis PNM EGMP

Créé le 15 avril 2015 par décret du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis couvre une superficie marine de 6 500 km² sur la façade atlantique. Il s'étend sur 1 000 km de côtes en Vendée, Charente-Maritime et Gironde, allant de l'embouchure du Payré au nord, à la pointe de la Négade au sud. Le Parc naturel marin inclut donc les estuaires du Lay et de la Sèvre niortaise.

Il a une responsabilité de préservation des habitats meubles à caractère vaseux et de nombreux habitats particuliers (Hermelles, prés salés, herbiers de zostères, ...). Le Parc naturel marin, entité de l'Office Française de la Biodiversité (OFB), est gouverné par un conseil de gestion au sein duquel tous les groupes d'acteurs locaux sont représentés.

Les objectifs du Parc naturel marin sont contenus dans six orientations de gestion :

- Améliorer et partager la connaissance scientifique des milieux marins, des espèces et des usages ;
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques ;
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs ;
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle, aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins ;
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs ;
- Diffuser et impliquer le plus grand nombre dans la préservation du milieu marin et littoral.

Au vu des nombreuses thématiques communes entre le plan de gestion du parc marin et les diagnostics (biologique et socio-économique) du DOCOB Marais poitevin, une forte complémentarité de travail devra être mis en œuvre entre le PNM EGMP et l'animateur du DOCOB.

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"
Réseau des aires marines protégées (hors réseau Natura 2000)

Éditée le :

03/2018

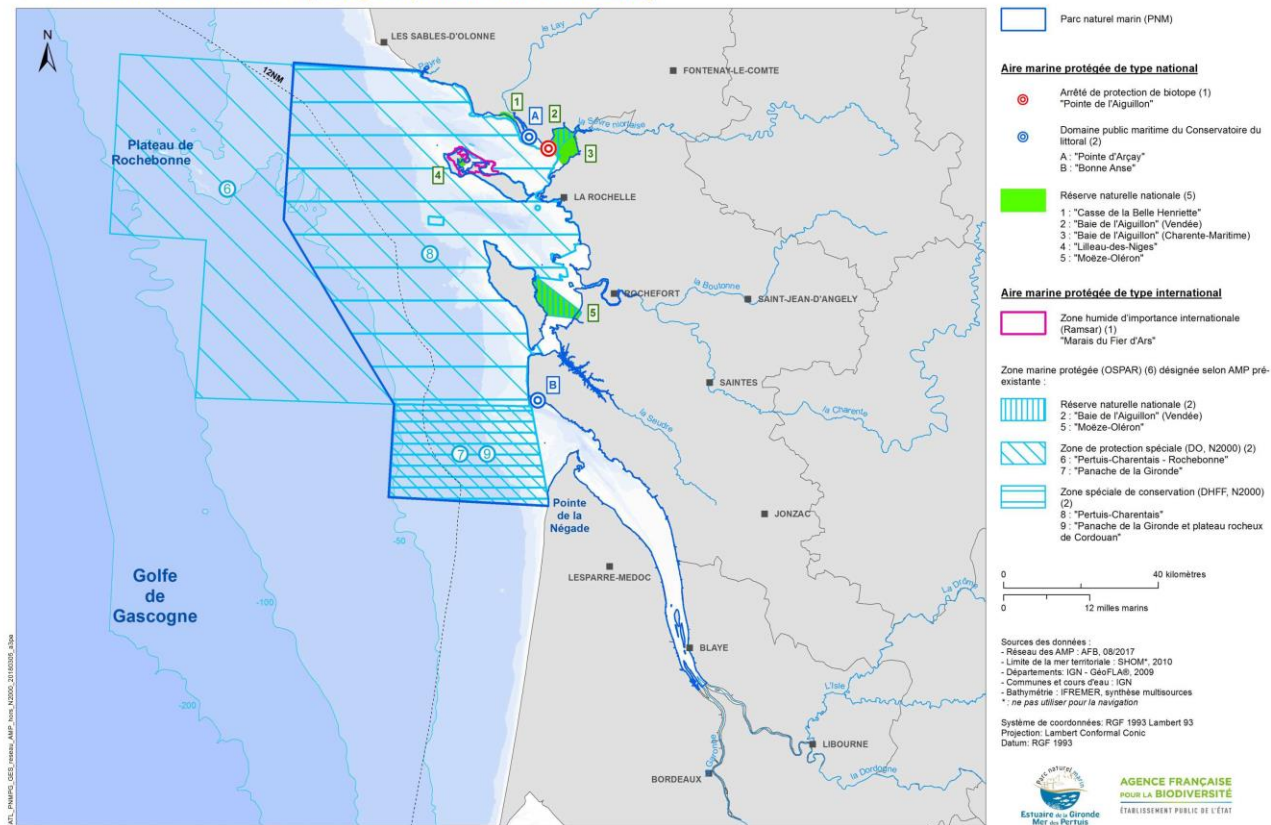


Figure n° 42 : Carte du Parc naturel marin « Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis »
 (Source : Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis)

4.4.v Une stratégie territoriale « climat-énergie »

Comme précisé dans le chapitre « Le Marais poitevin face au changement climatique », le Marais poitevin est un territoire vulnérable aux aléas climatiques en raison de sa situation altimétrique.

Pour relever le défi de l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique, la transition vers de nouveaux modes de production, de consommation, de déplacement fait partie des objectifs des PCAET, Plans Climat Air Energie Territoriaux, engagés ou approuvés par les huit EPCI du PNR, tous concernés par le périmètre Natura 2000. De plus, le Marais poitevin est concerné, comme de nombreux territoires, par le développement d'infrastructures comme les éoliennes, les champs de panneaux solaires, voir des projets de turbines hydro-électriques sur des ouvrages hydrauliques. Pour répondre aux différentes sollicitations, le PNR a élaboré une stratégie territoriale énergétique partagée, à l'appui d'une commission dédiée intégrant des élus membres du comité syndical, dont les EPCI porteurs des PCAET. Cette stratégie a été approuvée le 1^{er} avril 2019 par le comité syndical.

Elle vise à faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en préservant la biodiversité et les paysages, conformément à la charte du PNR et le document d'objectifs Natura 2000.

Le premier volet de cette stratégie a permis l'approbation d'un schéma éolien, proposé et élaboré par le PNR à l'échelle des trois départements, des deux régions et des huit EPCI. Ce schéma permet de maîtriser et d'encadrer l'implantation des futurs parcs éoliens.

En octobre 2021, sur un périmètre de 10 km autour du PNR Marais poitevin (et site Natura 2000 Marais poitevin), il est dénombré 155 éoliennes construites et 83 autorisées (mais pas encore en fonctionnement). La majorité des projets ont été adoptés avant la labellisation du Marais poitevin en Parc naturel régional, en mai 2014.

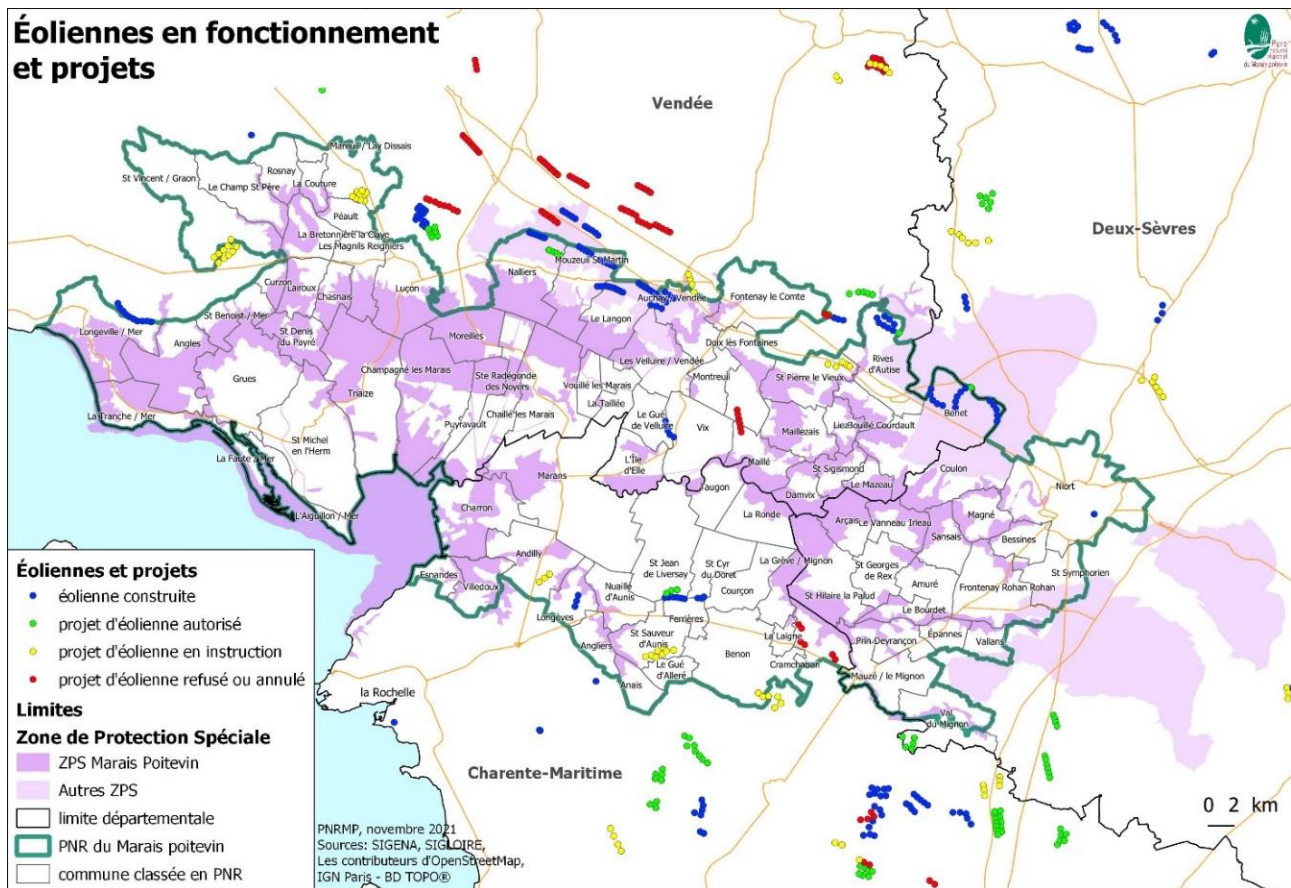


Figure n° 43 : Carte des éoliennes (construites et projets) sur le Marais poitevin par rapport aux site Natura 2000 (Source : PNR du Marais poitevin – ADMIN EXPRESS 2019)

En plus des paysages, trois cortèges d'espèces sont sensibles au développement éolien et aux enjeux du Docob :

- **Les oiseaux d'eau hivernants et nicheurs**
Le déplacement de ces espèces peut être impacté par les parcs éoliens : déplacements quotidiens (anatidés, Ardéidés, rapaces, etc.) déplacements migratoires et mortalité.
- **Les chiroptères**
22 espèces de chauves-souris sont présentes dans le PNR. L'implantation des éoliens présente le risque de créer une rupture de corridor nécessaire à ces espèces en complément des risques de mortalité. :
- **Les oiseaux de plaine et des marais desséchés**
Le busard cendré, l'outarde canepetière, l'Édicnème criard, etc. sont présents dans la zone humide et dans la plaine de bordure.

Même si les projets de parc sont soumis à la procédure ERC, la prise en compte des effets cumulés n'est pas systématique.

Au travers du schéma éolien, les élus ont souhaité planifier les futures implantations pour éviter le mitage et/ou l'encercllement du PNR et du site Natura 2000 par l'accumulation des parcs éoliens et préserver les paysages les plus remarquables et les espèces les plus sensibles au développement éolien. Les projets construits ou autorisés sont actuellement hors site Natura 2000 Marais poitevin mais pour certains en limite. Certains projets sont dans la ZPS Plaine calcaire Sud Vendée ou Niort Nord-Ouest (partie 85).

Le schéma éolien permet de localiser des zones d'exclusion (zone Natura 2000, site classé - Grand Site de France) et de vigilance majeure (zone humide du Marais poitevin, vallées, sites Natura 2000 Plaine calcaire du sud Vendée, ...) et des zones où des études restent à mener (oiseaux). Ces cartes sont intégrées et déclinées à une échelle plus fine dans les nouveaux documents de planification.

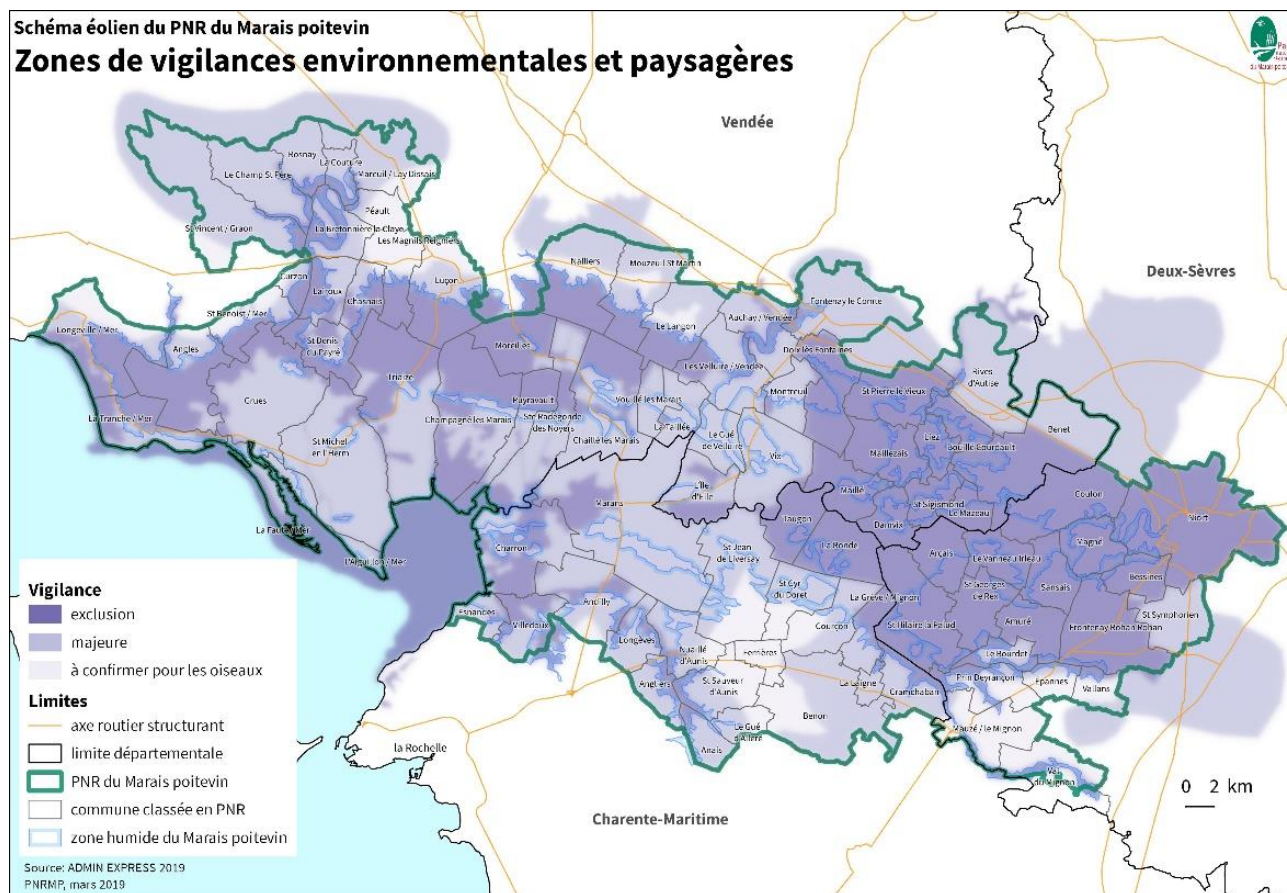


Figure n° 44 : Schéma éolien du Parc naturel régional du Marais poitevin - Carte des zones de vigilances environnementales et paysagères (Source : PNR du Marais poitevin – ADMIN EXPRESS 2019)

5. La gestion de l'eau du Marais poitevin

Le réseau hydraulique (fleuves, rivières, canaux et fossés) qui alimente l'ensemble de la zone humide constitue un lien majeur entre les grandes unités écologiques et paysagères du Marais. La gestion de l'eau, quantitative et qualitative, représente un enjeu central pour l'avenir du Marais poitevin et de la baie de l'Aiguillon.

Pour rappel, le réseau hydraulique du Marais poitevin représente un système complexe, constitué de plus de 8 200 km de canaux et de fossés hiérarchisés de la façon suivante :

- Le réseau primaire ou principal (800 km) : voies d'eau les plus larges assurant les fonctions d'écoulement des eaux et de la navigation ;
- Le réseau secondaire (1 100 km) : voies d'eau de section moindre en continuité avec le réseau principal ;
- Le réseau tertiaire (6 300 km) : fossés étroits, formant l'essentiel du chevelu du maillage hydraulique. Il représente la majeure partie du linéaire total et délimite les parcelles de propriétés privées.

L'omniprésence de l'eau sur le territoire, l'interdépendance des milieux naturels et des fonctionnements hydrauliques impliquent de recourir à des stratégies concertées avec les acteurs du territoire pour gérer la ressource et la qualité globale de l'hydrosystème.

Les acteurs intervenants dans la gestion de l'eau sur le territoire du Marais poitevin sont nombreux, en raison du régime juridique du réseau hydraulique et dans sa nature. Ce dernier peut ainsi relever :

- De la propriété de l'Etat (domaine public fluvial et domaine public maritime), le domaine public maritime étant géré par les Directions Départementales des territoires et de la Mer ;
- De la propriété privée ;
- De l'intérêt collectif ou d'un intérêt non collectif.

Par ailleurs, la gestion de l'eau est encadrée par différents documents de planification que sont les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), correspondant à la déclinaison locale du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE Loire-Bretagne).

5.1 Le SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne en cours couvre la période 2014-2021. Il présente une disposition propre au Marais poitevin (disposition 7C4) qui vise à :

- (1) Garantir un niveau d'eau suffisamment élevé en hiver et adapté au printemps pour assurer un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces, et débiter la période d'étiage avec un stock d'eau optimal dans le marais ;
- (2) Retarder l'apparition et réduire la durée et l'amplitude du décrochage piézométrique des nappes périphériques observé à l'étiage ;
- (3) Faire participer équitablement chaque affluent à l'alimentation du marais ;
- (4) Assurer le suivi et l'évaluation de l'évolution de la biodiversité, en lien avec l'évolution de la gestion de l'eau et améliorer la coordination et le pilotage.

A travers cette disposition, il s'agit de travailler sur la question de la gestion quantitative de l'eau en intervenant sur l'alimentation du marais par les nappes de bordures et sur la gestion de l'eau au sein du marais, avec une finalité hydraulique et environnementale.

En toute logique, après validation de ce Docob, le SDAGE Loire-Bretagne devrait être engagé dans une nouvelle mouture, qui a priori comporterait les chapitres suivants :

- (1) Garantir un niveau d'eau suffisamment élevé en hiver et adapté au printemps pour assurer un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces, et débiter la période d'étiage avec un stock d'eau optimal dans le marais ;
- (2) Retarder l'apparition et réduire la durée et l'amplitude du décrochage piézométrique des nappes périphériques observé à l'étiage ;
- (3) Faire participer équitablement chaque affluent à l'alimentation du marais ;
- (4) Suivi et gouvernance :
 - Assurer le suivi et l'évaluation de l'évolution de la biodiversité, en lien avec l'évolution de la gestion de l'eau ;
 - Améliorer la coordination et le pilotage.

5.2 Les SAGEs

5.2.i Des outils réglementaires visant la gestion de l'eau sur le territoire

Dans le Marais poitevin, la présence de plusieurs bassins hydrographiques a conduit le territoire à se structurer autour de trois SAGEs :

- SAGE du Lay (2010), animé par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay ;
- SAGE de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin (2011), animé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) ;
- SAGE de la Vendée (2011), animé par l'IIBSN.

Ces outils de gestion hydraulique s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'eau (datant de 1992). Une révision ou une réécriture complète est actuellement en cours de réflexion dans le Marais poitevin et les bassins versants associés. Ces SAGEs constituent des leviers juridiques en matière de droit local de l'eau.

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE), comités de pilotage des SAGEs, sont les instances de validation des règlements de gestion de l'eau (notamment dans les zones de marais). Elles réunissent l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

Une fois approuvé, le SAGE est opposable à l'administration. « *Les décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics, applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le schéma. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions du schéma* » (article 5 de la Loi sur l'eau). Le SAGE est donc indirectement opposable aux tiers. Il ne crée pas de droits, mais détermine les orientations et les objectifs en matière de gestion des eaux ainsi que les actions permettant de les atteindre.

Afin de prendre en compte les orientations de gestion des eaux sur l'ensemble du bassin versant de la baie de l'Aiguillon et du Marais poitevin, une Commission de Coordination des trois SAGEs a été constituée en 1999 par arrêté ministériel. Elle est placée sous l'autorité du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, par délégation du Préfet de bassin Loire-Bretagne.

L'objectif de cette Commission de Coordination Inter-SAGEs est de définir les points de cohérence et les axes de travail prioritaires pour résoudre les problèmes communs aux trois bassins. Ainsi, les principaux axes de travail des SAGEs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux et plus particulièrement les eaux littorales (bactériologie) et les ressources d'eau potable ;
- Protéger les écosystèmes aquatiques et les milieux humides et préserver notamment la libre circulation des populations piscicoles ;
- Assurer une gestion équilibrée des niveaux d'eau dans les canaux et les rivières ;
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage.

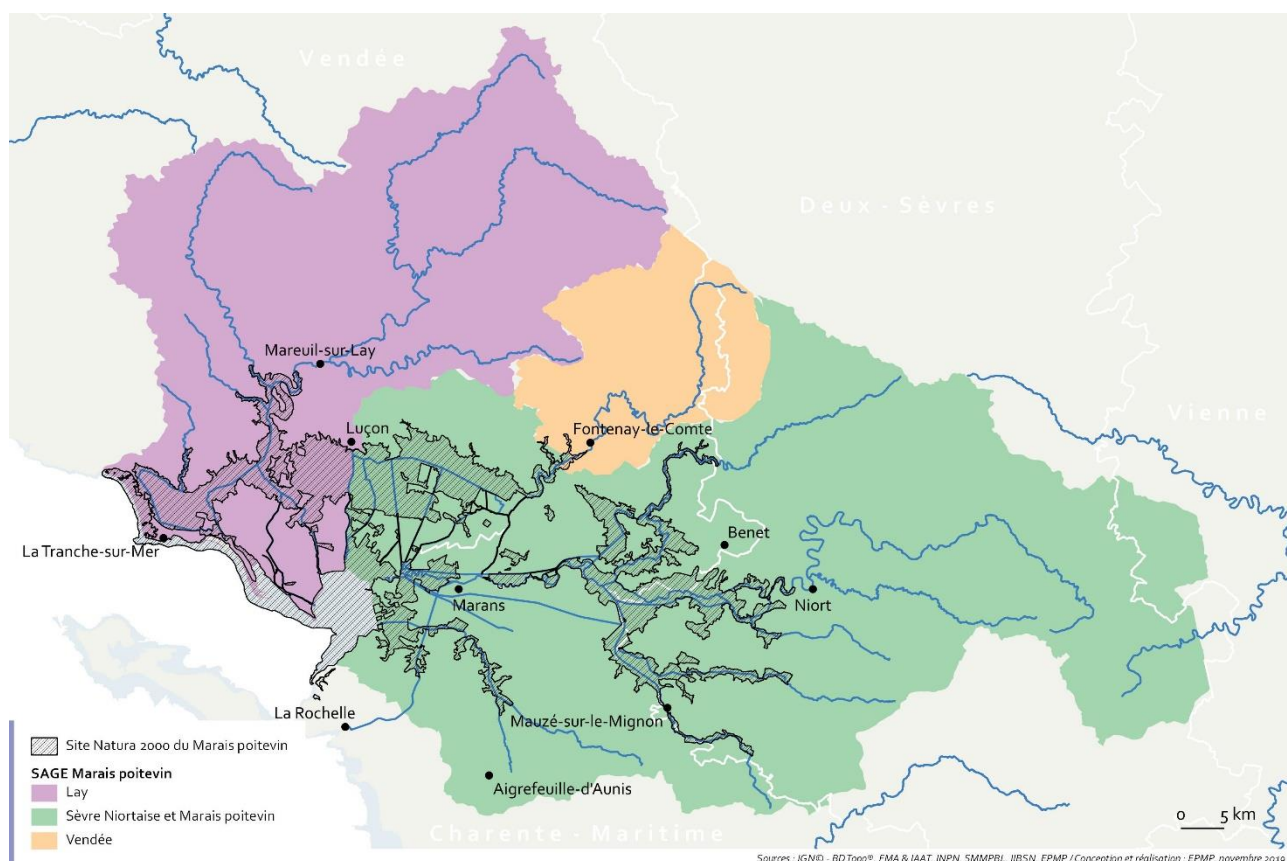


Figure n° 45 : Carte des trois périmètres SAGE Marais poitevin (2019)
 (Source: EPMP, FMA & IAAT, INPN, SMMPBL, IISBSN)

5.2.ii Les SAGEs et le Docob Natura 2000

Les SAGEs fixent les objectifs généraux de la gestion de l'eau en proposant des actions de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux (superficielles et souterraines) et des écosystèmes aquatiques.

De nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire dépendent des niveaux et de la qualité de l'eau dans le marais. Une gestion adaptée au cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques favorise l'accueil et la pérennisation des populations, inféodées au caractère humide du marais.

Ainsi, les orientations du document d'objectifs Natura 2000 et les stratégies des SAGEs, doivent être en cohérence. Ces deux outils de planification permettent de mettre en place une stratégie adaptée visant l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques du site Natura 2000.

La révision prochaine des SAGEs devra prendre en compte les objectifs du Docob Natura 2000 du Marais poitevin afin d'avoir une vraie cohérence dans les outils de préservation du milieu aquatique.

5.3 Les acteurs de la gestion de l'eau dans le Marais poitevin

Comme indiqué précédemment, les acteurs intervenants dans la gestion de l'eau sur le territoire du Marais poitevin sont nombreux, en raison du régime juridique du réseau hydraulique et dans sa nature.

5.3.i Les Associations syndicales de marais

L'entretien du réseau hydraulique et des ouvrages étant une charge importante et relevant pour certains réseaux et ouvrages de l'intérêt collectif, très vite les propriétaires privés se sont regroupés volontairement ou ont été incités à se regrouper au sein d'association syndicale (Association syndicale autorisée ou Association syndicale constituée d'office).

Emanation des propriétaires fonciers, ces associations ont vu au fil du temps leurs statut et objet évoluer. Désormais, ces associations poursuivent le même objectif, qui est d'obtenir par la gestion des ouvrages hydrauliques des niveaux d'eau optimum en fonction :

- Des enjeux de protection des biens et des personnes ;
- Des saisons ;
- Des caractéristiques altimétriques des territoires concernés ;
- Des conditions climatiques ;
- Des usages et de l'exploitation des terrains situés au sein d'une même unité hydraulique, dans le respect des conditions de préservation de la biodiversité.

Ces associations ont donc la responsabilité :

- De coordonner la gestion des niveaux d'eau par la manœuvre des ouvrages relevant de l'intérêt collectif ;
- D'entretenir les ouvrages et réseaux qui relèvent de l'intérêt collectif et de conduire les travaux nécessaires pour y parvenir.

En 2021, 36 associations syndicales, aux surfaces variées, sont dénombrées dans Le Marais poitevin. Elles ont la responsabilité de la gestion d'un ou plusieurs casiers hydrauliques, en fonction des ouvrages et des compartimentations existant au sein de leur périmètre d'intervention.

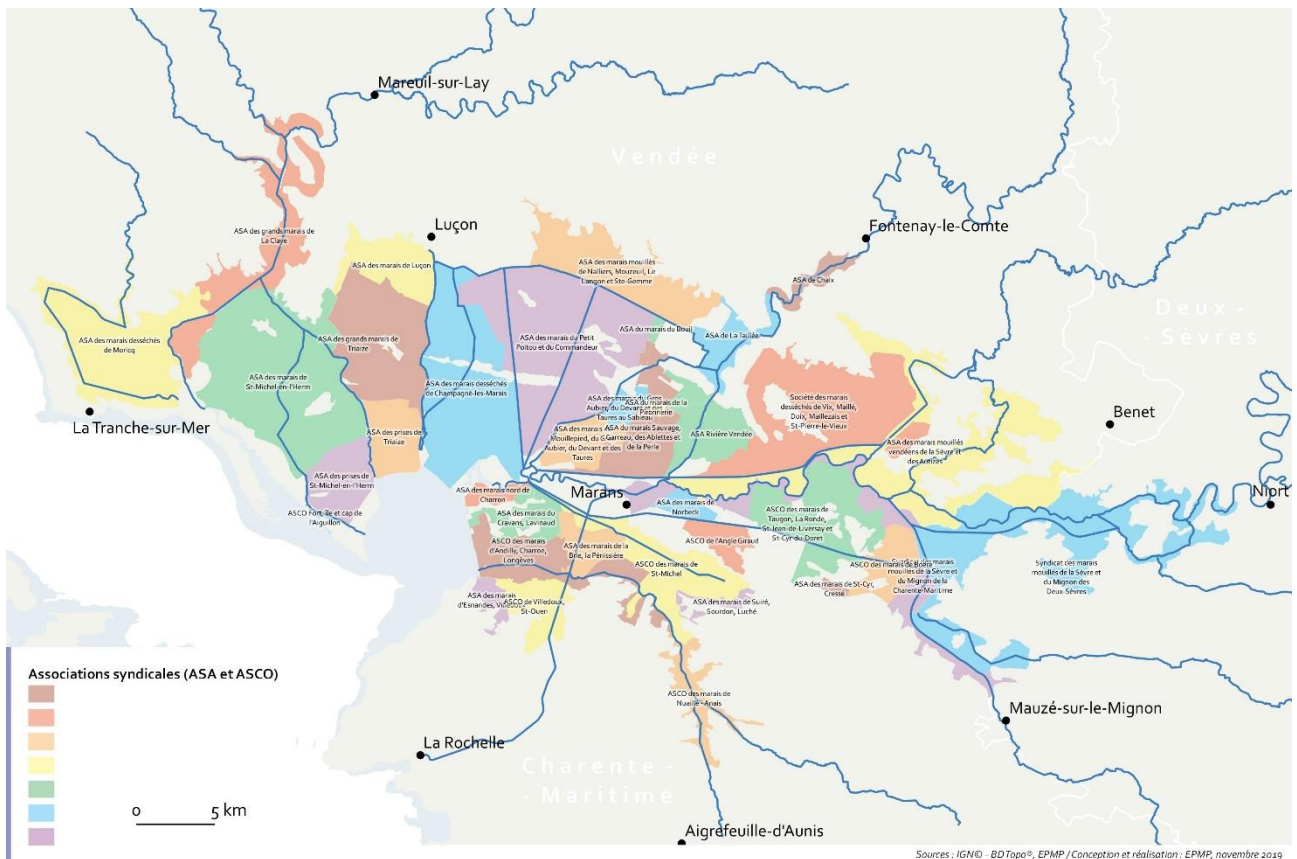


Figure n° 46 : Carte des associations syndicales du Marais poitevin
(Source : EPMP)

Par ailleurs, afin de mutualiser les moyens déployés, certaines d'entre elles se sont regroupées, donnant naissance à l'Union des Marais Mouillés de la Venise verte (UMM), l'Association Syndicale de la Vallée du Lay (ASVL), le Syndicat Hydraulique de la Banche (SIAH de la Banche), le Syndicat hydraulique Nord Aunis (SYHNA), etc.

Il s'agit dans ces cas d'une gestion supra-syndicale qui coordonne la gestion des eaux ou organise l'entretien, la création ou la modification des ouvrages et des réseaux principaux.

5.3.ii Le rôle des collectivités, la GeMAPI

Les collectivités territoriales, dans le cadre de leur champ de compétences, interviennent par l'intermédiaire des Communautés de communes, des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique, de l'institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, des syndicats mixtes (pouvant regrouper les communes, leurs groupements, les Départements et les Régions) sur la thématique « eau ».

Elles ont pour mission de mettre en œuvre des opérations d'entretien, de restauration ou de valorisation des milieux aquatiques. Cette compétence est renforcée avec la mise en place de la GeMAPI. Les EPCI ont fait le choix de transférer ou déléguer tout ou partie de leur compétence GeMAPI aux syndicats mixtes présents sur leur territoire, ces derniers ayant fait évoluer leur statut pour pouvoir exercer ces compétences.

Ainsi, le site Natura 2000 Marais poitevin dénombre plusieurs structures qui exercent ces missions gémapiennes :

- Le Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL), couvrant le bassin du Lay ;
- Le Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autises (SMVSA), présent sur le bassin de la Vendée et celui des Autises pour partie ;
- Le SYRIMA, Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis, présent sur le territoire du Nord Aunis ;
- Le Syndicat mixte du bassin de la Sèvre niortaise, qui englobe une grande partie du bassin de la Sèvre niortaise et de ses affluents, depuis les ouvrages de Bazouin jusqu'au sources de la Sèvre niortaise.

S'ajoute également l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), émanation des trois départements, qui a pour principales missions l'animation des SAGEs (SAGE Vendée et SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin) et la gestion du domaine public fluvial sur l'axe de la Sèvre Niortaise et de ses affluents.

Ces structures ont en charge l'entretien et la gestion de la majeure partie des grands axes hydrauliques qui maillent et structurent le territoire (voie d'eau et ouvrages).

5.3.iii L'Etablissement public du Marais poitevin

L'Etablissement public du Marais poitevin, créé en 2011, intervient sur le territoire du Marais poitevin dans le domaine de la gestion de l'eau (volet quantitatif) et de la biodiversité. Il est devenu un acteur incontournable. En effet, ses missions, schématiquement, se déclinent différemment en fonction des secteurs d'intervention :

- Sur le bassin versant qui entoure la zone humide, la principale mission consiste à encadrer l'irrigation agricole puisque les prélèvements influent sur la zone humide située en aval ;
- Sur la zone humide, l'EPMP coordonne la gestion des niveaux d'eau, assure le pilotage du site Natura 2000 et propose toutes les interventions qui peuvent renforcer la cohérence de l'action publique.

L'Etablissement public du Marais poitevin intervient donc sur :

- La coordination des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGEs) ;
- La coordination du suivi des niveaux d'eau du Marais ;
- La gestion des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole ;
- L'amélioration quantitative des masses d'eau ;
- Le pilotage des sites Natura 2000 ;
- La mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales.

Il pilote par ailleurs différents sujets cadres et transversaux : l'étude du lien entre gestion de l'eau et biodiversité, la construction d'une stratégie foncière et l'animation du contrat territorial cadre sur l'eau.

5.4 L'entretien du réseau hydraulique

Les travaux d'entretien et de restauration sont nécessairement impactant et peuvent avoir des répercussions négatives sur la biodiversité, tel que la destruction d'habitats d'espèces (herbiers aquatiques, boisements, végétation rivulaire), la perte de continuités écologiques pour les poissons migrateurs (Alose, Anguille...) et pour les mammifères aquatiques (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, ...).

Il est donc important que les enjeux environnementaux du site Natura 2000 soient pris en compte par les gestionnaires hydrauliques pour adapter la période et la réalisation des travaux selon les espèces et les habitats présents (période de réalisation en cohérence avec le cycle biologique des espèces : reproduction, migration, ...) et limiter ainsi l'impact sur la biodiversité.

5.4.i La répartition des compétences

L'entretien du réseau secondaire et tertiaire d'intérêt collectif est assuré par les associations syndicales de marais, généralement propriétaires de ces canaux ou qui en ont délégué pour l'entretien et la gestion.

Le réseau primaire est entretenu soit par les syndicats mixtes ou l'IIBSN, soit par les associations syndicales, en fonction de la propriété du réseau, les syndicats mixtes et l'IIBSN concentrant leurs efforts sur les réseaux structurants dont ils assurent la gestion.

Le tertiaire d'intérêt privé est, quant à lui, entretenu par les propriétaires (et éventuellement par les exploitants avec accord des propriétaires) et ponctuellement par les collectivités dont le PNR.

La réalisation de ces travaux d'entretien et de restauration suit des préconisations inscrites dans des cahiers des charges. Cet entretien participe à la préservation du réseau hydraulique et des capacités de stockage de l'eau dans ce réseau tertiaire.

Il en est de même pour les ouvrages hydrauliques, où les intervenants changent selon la propriété de l'ouvrage et de son intérêt collectif ou non. Ainsi, peuvent intervenir :

- Les syndicats mixtes et l'IIBSN, sur les réseaux et les ouvrages hydrauliques structurants dont ils ont la charge ;
- Les Associations syndicales, sur les réseaux et ouvrages hydrauliques dont ils ont la propriété ou la gestion dans une notion d'intérêt collectif ;
- Les propriétaires privés.

Afin de maintenir les efforts d'entretien du réseau, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a développé un outil d'accompagnement financier qui prend la forme de programmes pluriannuels d'intervention, avec des aides financières de l'Agence mais aussi des autres partenaires financiers que sont les Départements et les Régions.

5.4.ii Les programmes d'interventions : les Contrats Territoriaux Eau

Les Contrats Territoriaux sont des outils techniques et financiers développés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour permettre aux acteurs locaux d'intervenir sur les milieux aquatiques et les zones humides, afin de mener des travaux visant à améliorer leur fonctionnement.

Ces programmes pluriannuels étaient conclus pour une durée de cinq ans jusqu'en 2019, puis à compter de 2020 pour une durée de trois ans, adossée à une stratégie et une feuille de route de 6 ans (offrant la possibilité d'une reconduction du contrat de trois années supplémentaires).

Ces programmes pluriannuels au nombre de 5 jusqu'en 2019, seront à terme au nombre de 6 :

- Contrat territorial milieux aquatiques de la basse vallée du Lay, porté par le Syndicat Mixte bassin du Lay (SMBL) ;
- Contrat territorial Eau Marais Poitevin Vendée aval et Longèves, porté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize (SMVSA) ;
- Contrat territorial Eau des Autizes, porté par le SMVSA et le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) ;
- Contrat territorial des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, et du Mignon, co-porté par l'IIBSN (animation générale), le SMVSA et le SMBVSN (animation technique) ;
- Contrat territorial Aunis Océan sur le Nord Aunis, porté par le Syndicat Mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) et le Syndicat mixte des rivières et marais d'Aunis (SYRIMA).
- Contrat territorial Courance, Guirande et Mignon par le syndicat des 3 rivières et le syndicat mixte Sèvre Niortaise.

Ils succèdent aux précédentes programmations. Ainsi sur certains bassins, il s'agit du troisième programme d'intervention. La majorité de ces contrats est en cours de validation et de réécriture.

Ces programmes ont vocation à conduire des travaux d'entretien et de restauration, dans un souci d'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide, l'amélioration de cette fonctionnalité participant à l'amélioration des masses d'eau et répondant ainsi aux objectifs affichés dans la Directive Cadre sur l'Eau.

Par ailleurs, la préservation et la restauration de la zone humide du Marais poitevin sont primordiales pour répondre :

- A la disposition 7-C4 du SDAGE Loire-Bretagne, qui lui est dédiée mais aussi aux priorités du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur la lutte contre l'érosion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ;
- Aux enjeux de biodiversité mis en exergue par le classement en site Natura 2000.

Pour apporter de la cohérence au système et notamment entre les différents contrats territoriaux, un contrat cadre a été proposé en 2015 et renouvelé en 2020. Ce contrat poursuit quatre grands objectifs :

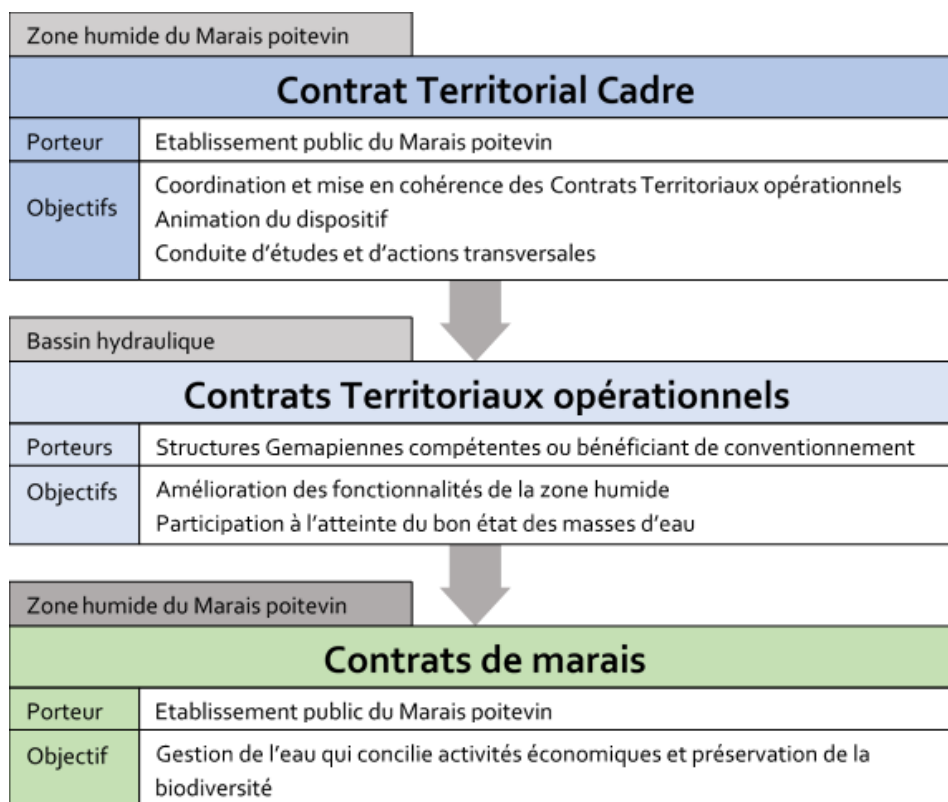
- (1) Poursuivre et renforcer l'articulation et la complémentarité entre les dispositifs mis en place depuis 2015 en apportant davantage de cohérence et de coordination entre les contrats dits opérationnels autour de cinq items :
 - o Des orientations communes ;
 - o Un socle commun pour le contenu des études préalables et le bilan ;
 - o Des principes de cohérence entre les contrats opérationnels ;
 - o Un cadre commun pour le suivi et l'évaluation ;
 - o Des principes communs en matière de conditionnalité des aides.

- (2) Evaluer à l'échelle de la zone humide l'efficacité des travaux portés par les contrats opérationnels et l'évolution de ses fonctionnalités, à travers la conduite d'un bilan unique et global en fin de programmation ;

- (3) Poursuivre les études transversales engagées à l'échelle de la zone humide et en proposer de nouvelles en s'appuyant sur cinq thématiques :
 - o La mise en place et le développement d'outils communs ;
 - o L'amélioration de la connaissance ;
 - o L'intervention foncière ;
 - o La planification et la préfiguration de plans d'action ;
 - o Le portage d'actions de communication.

- (4) Renforcer l'animation de l'ensemble du dispositif et veiller à la bonne articulation entre les différents échelons.

Ce contrat propose l'organisation suivante entre les outils :



5.4.iii La gestion des niveaux d'eau

L'eau occupe une place importante au sein du Marais poitevin. Ce dernier joue un rôle d'interface entre son bassin versant et la façade maritime. La partie amont de ces quatre bassins hydrographiques comporte deux grandes structures hydrogéologiques : un socle primaire, au nord, sur lequel ruissellent de nombreux cours d'eau, et une seconde structure constituée de roches sédimentaires perméables. Cette dernière, qui borde l'ensemble de la zone humide, est caractérisée par un réseau hydrographique superficiel de faible densité, mais comporte des masses d'eau souterraines importantes. Ces nappes alimentent le Marais poitevin et jouent un rôle dans la gestion des niveaux d'eau.

La gestion des niveaux d'eau au sein de la zone humide influe sur les caractéristiques écologiques, la biodiversité du marais et conditionne en partie les activités économiques du territoire. Des outils, mis en place par l'EPMP ont donc été mobilisés pour encadrer cette gestion et permettre une cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ces outils sont une réponse à la disposition 7-C-4 du SDAGE qui vise à "*Garantir un niveau d'eau suffisamment élevé en hiver et adapté au début du printemps pour assurer un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces (Natura 2000)*". L'objectif, à travers ces outils, est de promouvoir une gestion de l'eau favorable à la préservation des fonctionnalités des zones humides tout en étant compatible avec les activités.

La définition de ces règles de gestion participe également à l'atteinte des objectifs et des missions des nombreux partenaires, tels que les associations syndicales de marais.

Trois outils ont été développés :

- Le **règlement d'eau**. Il s'agit d'une démarche animée par l'EPMP et les animateurs des SAGE.

Cet outil est destiné aux axes hydrauliques structurants et prend la forme d'un arrêté préfectoral signé par le ou les Préfet(s) concerné(s).

Sur le site du Marais poitevin, environ 60 ouvrages hydrauliques structurants pourront relever d'un règlement d'eau.

- Le **contrat de marais**. Il s'agit d'une démarche contractuelle animée par l'EPMP et destinée aux associations syndicales.

L'originalité du contrat de marais réside dans le choix de l'échelle de travail : le périmètre d'une association syndicale de marais. Une démarche ascendante, centrée autour de cet acteur historique de la gestion de l'eau et du territoire, permet de retrouver une dynamique locale qui valorise les compétences et savoirs locaux à travers une réelle implication des usagers du marais. Le contrat de marais, construit dans la concertation avec les différents acteurs comprend un protocole de gestion de l'eau qui détermine les niveaux de gestion pour les différentes saisons de l'année et un programme de travaux qui vise à accompagner les évolutions attendues en matière de gestion de l'eau.

- Le **protocole de gestion de l'eau** destiné aux communes qui gèrent des espaces de pâturage collectif et à certains espaces protégés bénéficiant d'une protection réglementaire, de type réserve naturelle.

D'autres règles de gestion de l'eau ont également été déployées par les animateurs des différents syndicats pour prendre en compte certaines particularités de leur territoire.

Les objectifs à atteindre en matière de niveaux d'eau sont déterminés pour chaque compartiment hydraulique, au cas par cas, en fonction d'une part du gain environnemental attendu pour le bon état des espèces et des habitats, et d'autre part de la pérennisation des activités agricoles contribuant à ce bon état.

avril 2022

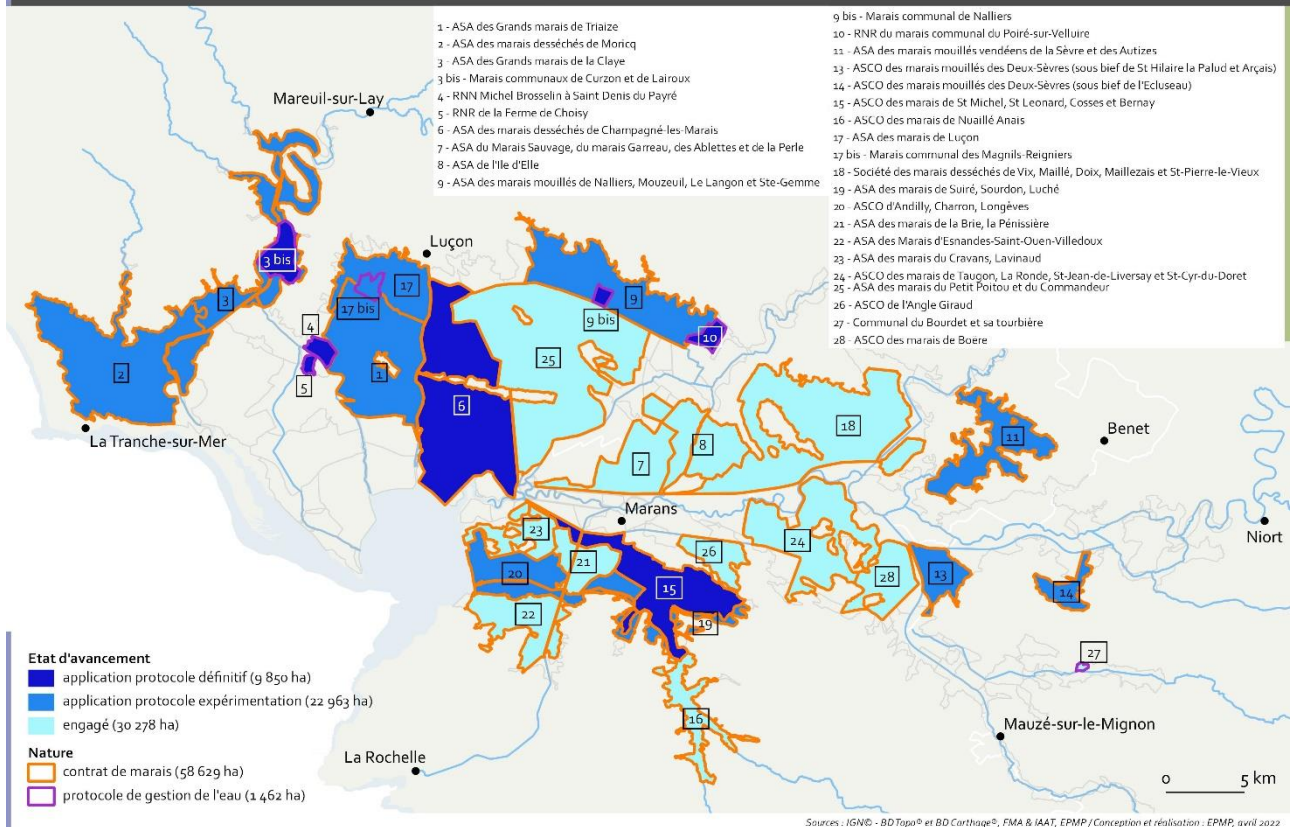


Figure n° 47 : Carte des contrats de marais et protocoles de gestion de l'eau sur la zone humide du Marais poitevin (Source : EPMP)

Concrètement, ces règles de gestion de l'eau déclinent les niveaux objectifs d'étiage et de crise et fixent les niveaux d'hiver et les niveaux de début de printemps, ainsi que les vitesses de diminution des niveaux d'eau.

5.5 Le suivi de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est un enjeu important à prendre en compte pour préserver les habitats et les espèces du site Natura 2000, ce facteur pouvant influencer sur le maintien des populations faunistiques et floristiques. Cette réflexion doit nécessairement s'envisager à l'échelle des bassins versants englobant le périmètre Natura 2000.

Certains travaux qui ont été réalisés démontrent l'impact des pratiques du bassin versant (culture céréalière associée à l'absence de barrière naturelle, gestion quantitative et qualitative de l'eau) sur les apports en nutriments (nitrates, phosphates, etc.), en carbone et en pesticides par les eaux douces du continent vers les zones humides et côtières. Ce constat s'est montré susceptible d'avoir des effets sur la biodiversité algale des eaux marines.

Par ailleurs, les résultats des études de l'observatoire du patrimoine naturel démontrent une dégradation des cortèges aquatiques (amphibiens, odonates, poissons, végétation aquatique). Ces tendances amènent à s'inquiéter de l'effet de la qualité de l'eau sur la biodiversité.

Afin de limiter les exports en molécules d'origine terrestre et leurs impacts sur la zone côtière, la zone humide joue un rôle majeur. Elle limite le transfert des particules associées aux écoulements d'eau (lessivage et érosion des sols) comme les nitrates, le carbone et les pesticides. Elle doit permettre ainsi d'améliorer la qualité des eaux continentales et des eaux marines. Par ailleurs, la zone humide offre de nombreux services écosystémiques parmi lesquels on peut citer la séquestration du carbone et leur rôle en matière d'adaptation face aux changements climatiques.

Les SAGEs, le DOCOB et les outils opérationnels doivent apporter des prescriptions et mettre en œuvre des actions en la matière. En effet, l'atteinte du bon état écologique des eaux, au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000, fait partie des objectifs inscrits dans les trois SAGEs du territoire.

En 2021, plusieurs suivis de la qualité de l'eau (analyses physico-chimiques et biologiques) sont réalisés sur le Marais poitevin (terrestre et marin), en vue d'améliorer les connaissances sur les polluants (concentration, origine, évolution, ...):

- Suivi sur les eaux superficielles : 8 dispositifs pilotés par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les 3 départements, l'EPMP et l'UNIMA.
- Suivi spécifique à la bactériologie : 5 dispositifs pilotés par le Syndicat mixte du bassin du Lay, les départements de Vendée et de la Charente-Maritime, l'Ifremer et l'Agence Régional de Santé.
- Suivi spécifique aux pesticides : 4 dispositifs pilotés par les départements de Vendée et de la Charente-Maritime, l'EPMP et le Life Baie de l'Aiguillon.
- Suivi sur les sédiments par le Life Baie de l'Aiguillon.
- Suivi du réseau trophique : 2 dispositifs pilotés par l'EPMP et l'UNIMA.
- Suivi des eaux souterraines : 2 dispositifs pilotés par l'agence de l'eau Loire Bretagne, et le Syndicat des eaux du Viviers.
- Suivi des eaux littorales : 6 dispositifs pilotés par les départements de Vendée et de la Charente-Maritime, l'EPMP et le Life Baie de l'Aiguillon, l'Ifremer, le Parc naturel marin.
- Suivi sur les milieux récepteurs en sortie de STEP sur les STEP de Niort et d'Echiré, Benon, Charron, St Jean de Liversay, Taugon, la Tranche-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, l'Aiguillon-sur-Mer, Luçon et Fontenay-le-Comte.

Source : Serreau M. 2021, Suivis de la qualité de l'eau du Marais poitevin, Parc Naturel régional du Marais poitevin, 92 p.

5.6 La protection de la ressource en eau

La ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire dont dépendent de nombreuses activités économiques (agriculture, conchyliculture, tourisme...), sociales et environnementales. Les prélèvements d'eau effectués notamment pour l'irrigation ont un impact sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide : variations des niveaux d'eau dans le marais, accélération de la vidange des nappes, modification du débit des cours d'eau.

Une stratégie de protection de la ressource en eau est mise en œuvre à l'échelle du Bassin versant du Marais poitevin. L'objectif est de réduire les prélèvements dans les nappes au printemps et en été, au période les plus impactantes de la zone humide et sa biodiversité.

Les Contrats Territoriaux de Gestion Quantitative (CTGQ) sont des outils mis en place pour permettre l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif des eaux, fixés dans le SDAGE et les SAGEs. Quatre ont été signés en 2012 pour la Sèvre niortaise, la Vendée, le Lay et le Curé. Ils prévoient une baisse annuelle progressive des volumes de prélèvements autorisés pour l'irrigation par la réalisation d'économies d'eau et de retenues de substitution.

Les Contrats Territoriaux de Gestion Quantitative (CTGQ) et les PTGE (Projets de Territoire de Gestion de l'Eau) sont des outils mis en place pour permettre l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif des eaux, fixés dans le SDAGE et les SAGEs. Ils prévoient une baisse annuelle progressive des volumes de prélèvements autorisés pour l'irrigation par la réalisation d'économies d'eau et de retenues de substitution.

4 CTGQ ont été signés (sur la Sèvre niortaise, la Vendée, le Lay et le Curé) dont 2 sont repris sous forme de PTGE (Sèvre Niortaise et Curé (démarche en cours)). Sur le bassin de l'Autise, non couvert par ce type d'outil jusqu'alors, un PTGE est en cours d'élaboration.

Depuis 2011, suite au décret du 29 juillet, l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP) a été désigné Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) et est donc chargé de gérer la répartition des prélèvements entre les irrigants. Pour cela, l'EPMP a déposé en juillet 2015, un dossier de demande d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) composé notamment d'un plan de répartition annuel. Ce dernier attribue un volume de prélèvement à chaque irrigant, en fonction de sa demande, des impacts sur le milieu, puis précise la masse d'eau impactée et la période de prélèvement autorisée. Cette première AUP a été annulée par jugement en 2019.

Une seconde AUP a été déposée en 2021 et a été validée par arrêté inter-préfectoral en date du 9 novembre 2021. Elle fixe de nouveaux objectifs en matière de réduction des prélèvements printaniers et estivaux à l'horizon 2025, afin de tendre vers l'équilibre quantitatif sur les différentes unités de gestion présentes sur le bassin du Marais Poitevin.

6. Le Marais poitevin face au changement climatique

La façade maritime du Marais poitevin s'étend sur 149 km, allant de la commune de l'Houmeau à celle de Longeville-sur-Mer. Recouvert par l'Océan Atlantique il y a 10 000 ans, l'envasement et les endiguements progressifs du marais ont peu à peu réduit le golfe des Pictons, dont il ne subsiste aujourd'hui que la baie de l'Aiguillon.

6.1 L'augmentation du risque de submersion marine

Le Marais poitevin se situe en grande partie à des altitudes inférieures au niveau des plus hautes eaux marines, une grande partie du territoire a été gagnée sur l'océan (poldérisation). Le Marais poitevin est donc fortement exposé aux submersions marines.

Entre 1738 et 2010, 81 évènements météo-marins ont été recensés dont une trentaine d'entre eux ont occasionné des submersions marines sur une ou plusieurs communes et 44 ont été à l'origine d'un recul du trait de côte.

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia, avec une cote de 4.50 m NGF a submergé 16 000 hectares de terres et provoquée la mort de 35 personnes dans les villages bordant la baie de l'Aiguillon. Cette tempête, encore très présente dans les esprits, résulte de la combinaison d'une marée de hautes eaux de fort coefficient (102), d'une dépression atmosphérique et de vents de sud-ouest de 130km/h (source : rapport du CGEDD : « *le Marais poitevin : état des lieux actualisé des actions menées à la suite du plan gouvernemental 2003-2013 et orientations* »).

De plus, l'estuaire du Lay et la baie de l'Aiguillon sont soumis à des mouvements sédimentaires intenses depuis plusieurs siècles mais également influencés par l'action de l'Homme (création d'ouvrages hydrauliques, présence d'un système d'endiguements). L'apport de sédiments par l'océan et les fleuves conduit à un comblement progressif de la baie ainsi qu'à la progression des flèches sableuses (environ 20 m/an à la Pointe d'Arçay). L'envasement de la baie et des fleuves est donc de plus en plus important. Cependant, cette dynamique naturelle augmente l'étendue et la hauteur des prés salés, ils pourraient jouer un rôle majeur dans la protection du marais contre les submersions marines.

La submersion marine présente un impact négatif sur les milieux et les espèces associées. En effet, l'arrivée brutale et importante d'eau salée ou douce, peut engendrer de nombreux dégâts d'un point de vue biologique : arrachage d'arbres, destruction de berges, mortalité faunistique et floristique, forte érosion, pollutions anthropiques, etc. Ces conséquences néfastes pour la faune et la flore, pouvant engendrer une modification des milieux et des paysages, sont visibles plusieurs années après les submersions.

La submersion marine peut également avoir des impacts positifs : les modifications abiotiques et biotiques du milieu peuvent permettre l'apparition de nouvelles espèces, attirées par les conditions de ces zones submersibles (présence de sel, ...). Ainsi, d'autres écosystèmes vont se mettre en place liés notamment à une salinisation des milieux plus importante.

Ainsi, des milieux plus riches en biodiversité peuvent prendre la place de milieux autrefois anthropisés (notamment suite à une dépoldérisation ou à la destruction d'habitations jugées à risque).

Face à ce constat qui tend à s'accroître avec le changement climatique et l'élévation du niveau de l'océan (de l'ordre de 3 à 4 mm par an), les mesures de protection présentes sur le territoire (endiguement, programmes et plan de prévention : PAPI, PPRL, PPRI) cherchent à prévenir les futures submersions en assurant la protection des biens et des personnes.

6.2 Les outils de protection des milieux et des territoires

Il existe plusieurs outils de préventions et protection relatifs aux risques de submersions marines et d'inondations fluviales.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est un outil permettant de maîtriser l'urbanisation sur des zones à risques naturels, notamment de submersion marine, d'érosion du trait de côte et de migration dunaire.

Ce document vise à limiter la vulnérabilité des enjeux (vies, biens et activités) en légiférant l'usage des sols et par conséquent l'aménagement sur ces secteurs d'aléas. Prescrits et approuvés par les préfets de départements, les PPRL prévalent sur les documents d'aménagement et de planification (PLUi, SCoT, etc.).

Sur le territoire du Marais poitevin, plusieurs PPRL sont en vigueur (PPRL L'Aiguillon-sur-Mer ; PPRL La Fauter-sur-Mer ; PPRL Bassin du Lay ; PPRL Sèvre niortaise), d'autre en cours d'élaboration.

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) porte exactement les mêmes ambitions qu'un PPRL mais concerne exclusivement les risques d'inondation (exemples : PPRi Lay Amont ; PPRi Niort ; PPRi Rivière de « La Vendée » ; PPRi Lay Aval).

Les Atlas des Zones Inondables (AZI)

Certaines communes du territoire ne sont pas concernées par un PPRL ou un PPRi malgré un risque d'inondation. Ces dernières font cependant l'objet d'un Atlas des Zones Inondables (AZI) datant de 1997. Il s'agit d'un document qui notifie les espaces inondables par débordement de cours d'eau sous forme de carte (et de texte).

À destination des collectivités et des habitants, cet outil permet d'aiguiller les réflexions sur le développement de l'urbanisation en informant et en sensibilisant. Contrairement à un PPRi, il ne possède pas de valeur réglementaire et concerne des secteurs où les enjeux sont moins importants que ceux d'un PPRi.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) est un « contrat » établi entre les collectivités territoriales et l'État, qui vise à gérer les risques d'inondation à l'échelle d'un territoire à risque.

Son objectif est de « réduire les dommages sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement ». Les PAPIs ont tout d'abord été lancés en 2002 puis révisés en 2011 afin d'y intégrer le risque de submersion marine. Plusieurs actions concrètes sont déclinées selon les sept axes suivants :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Alerte et gestion de crise ;
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;

- Ralentissement des écoulements ;
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Ces axes sont communs à tous les PAPIs, mais les actions qui en découlent sont spécifiques à chaque territoire.

Quatre PAPIs sont dénombrés dans le Marais poitevin :

- PAPI Agglomération Rochelaise, porté par la Communauté d'agglomération de la Rochelle ;
- PAPI Vendée Sèvre Autise, porté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise ;
- PAPI Bassin du Lay Aval, porté par le Syndicat Mixte du Marais poitevin du Bassin du Lay ;
- PAPI Nord Aunis, porté par le Syndicat Hydraulique du Nord Aunis.

Ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie commune de gestion des risques de submersion marine et d'inondation fluviale à l'échelle de l'ensemble du marais. Les PAPI prennent en compte les conséquences du changement climatique sur la base d'une situation « Xynthia + 60 cm à l'horizon 2100 ».

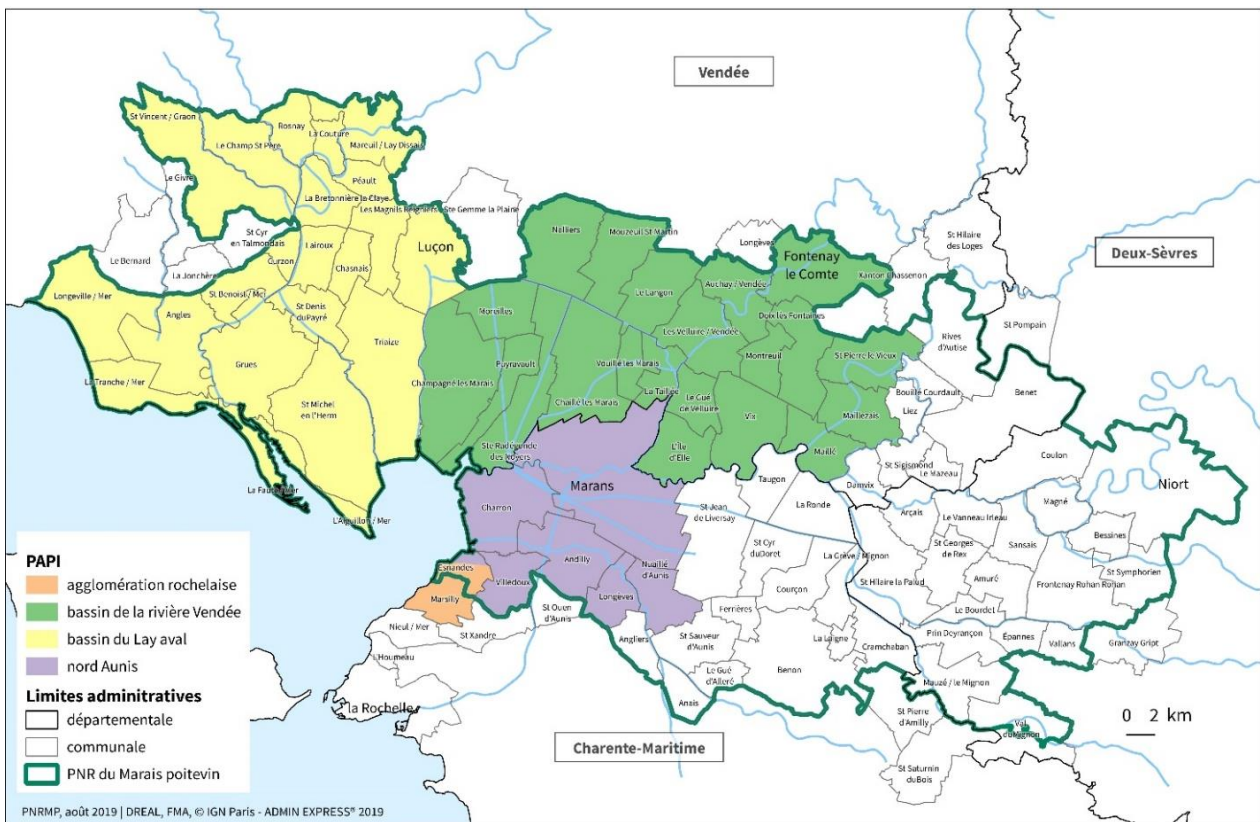


Figure n° 48 : Carte des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
(Source : DREAL, FMA)

6.3 Le système d'endiguement du territoire

Les dernières digues du Marais poitevin datent des années 1960 avec l'aménagement des derniers polders, aujourd'hui principalement occupés par des cultures. Le territoire totalise de l'ordre de 1 000 km de digues : on distingue les digues maritimes (premières barrières face aux submersions marines) et les digues fluviales (protégeant des inondations du bassin versant à l'intérieur des terres).

Un système d'endiguement comprend plusieurs digues et des ouvrages hydrauliques associés permettant d'assurer la protection d'une zone exposée au risque. Le système d'endiguement est défini par la structure compétente avec pour objectif prioritaire la sécurité des personnes et des biens.

Les digues font l'objet d'une surveillance et d'une gestion constante, particulièrement dans un contexte de changement climatique avec une hausse annoncée du niveau de la mer. Cependant la gestion des digues est différente qu'elles soient classées ou non. Une digue est classée quand elle bénéficie à la « protection des populations ».

Le type de classement (A, B ou C) dépend de la quantité de population présente dans la zone protégée :

- Classe A : protection de plus de 30 000 personnes
- Classe B : protection entre 30 000 et 3 000 personnes
- Classe C : protection entre 3 000 et 30 personnes

En dessous de 30 personnes, la digue n'est pas classée (excepté si elle était classée dans le cadre du précédent décret 2007-1735).

Différents syndicats mixtes, le Conseil Départemental de Charente-Maritime et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) sont propriétaires et gestionnaires des digues maritimes. Ils ont donc la responsabilité du bon fonctionnement du rôle protecteur des digues, la charge de les entretenir et de les restaurer conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015, relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Afin d'assurer pleinement leur rôle de protection, le premier objectif de l'entretien est d'assurer le maintien d'une couverture herbacée homogène sur les talus. Cet enherbement entretenu améliore la résistance des talus à la surverse. Cependant, l'entretien et la restauration peuvent avoir des conséquences sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 : des espèces utilisent les berges des cours d'eau, la végétation rivulaire, la trame arborée sur les digues comme corridors écologiques ou comme zones de refuge (Loutre d'Europe, Ardéidés nicheurs). En effet, l'absence d'entretien des digues depuis la seconde moitié du XXe siècle a entraîné un développement de la végétation arbustive et arborescente de nombreuses digues qui doivent être remises en herbe maintenant.

Afin de ne pas opposer les politiques de protection des biens et des personnes et les enjeux de biodiversité du territoire, un travail avec les syndicats mixtes est en cours pour les accompagner dans le respect de leur obligation d'entretien et de restauration des digues. La stratégie d'endiguement engendre des travaux qui peuvent être l'opportunité de créer des habitats naturels : aménagement des zones de prélèvements en plan d'eau à vocation biologique, retrait de digues pour créer des prés salés (Prée mizotière), augmentation du champ d'expansion des eaux, etc.

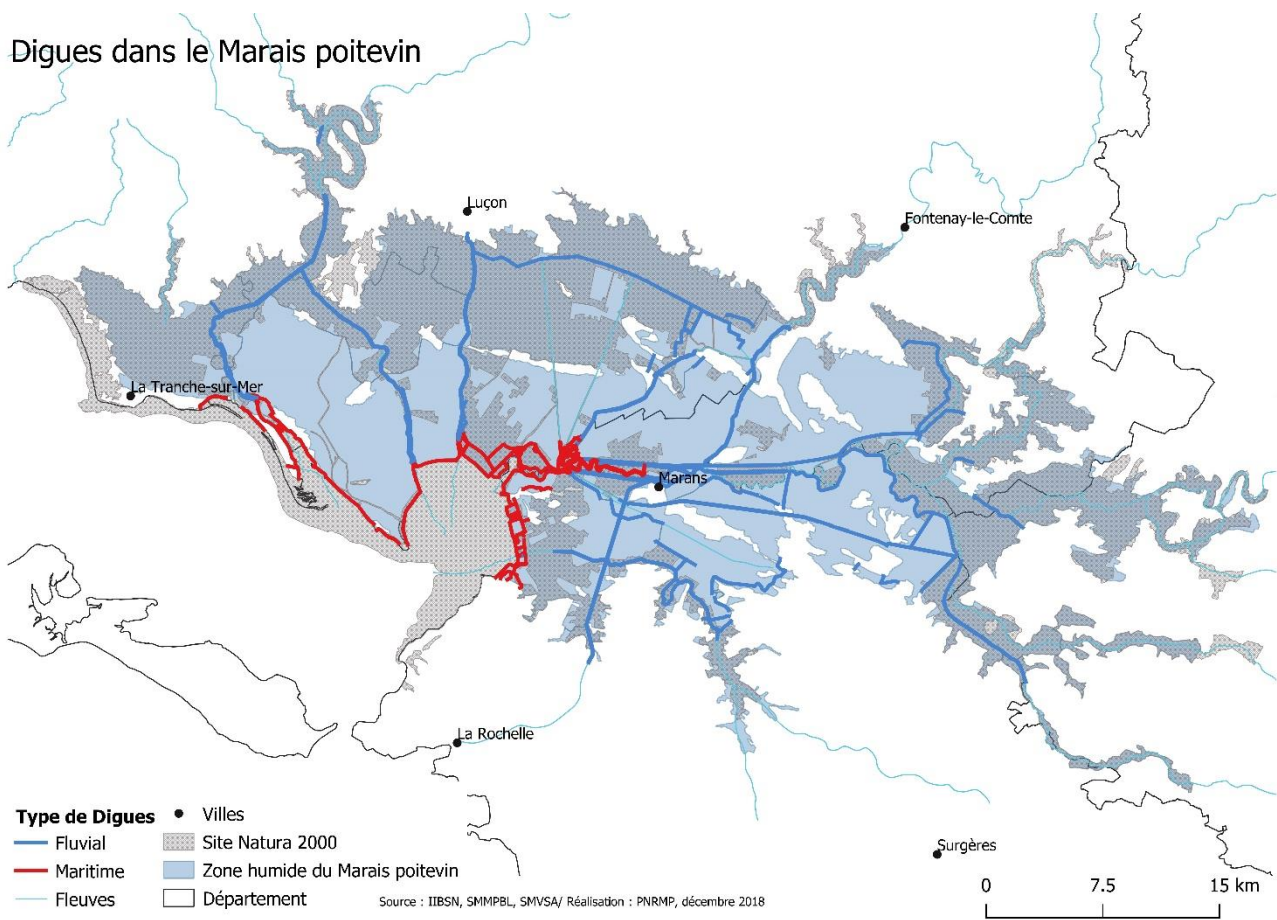


Figure n° 49 : Carte des principales digues maritimes et fluviales du Marais poitevin
(Source : IIBSN, SMMPBL, SMVSA)

6.4 La zone humide du Marais poitevin, un atout face au changement climatique

La zone humide du Marais poitevin joue un rôle dans l'atténuation et la lutte contre les conséquences du changement climatique à travers plusieurs services.

6.4.i Un fort potentiel de stockage du carbone

Le changement climatique est lié à l'augmentation des gaz à effet de serre générés par l'activité humaine, dont le carbone est l'élément constitutif principal. Ce dernier étant indispensable à la croissance végétale, des « puits de carbone » sont constitués au sein des végétaux, limitant l'expansion du carbone dans l'atmosphère et donc la présence de gaz à effet de serre.

Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs de biomasse végétale avec pour certaine une non-décomposition totale des végétaux. Les tourbières, par exemple, stockent environ 30% de la totalité du carbone des sols mondiaux. Les prairies naturelles humides ont une capacité de stockage du carbone, deux fois supérieure à celle d'une terre labourée (70 tonnes de carbone/ha sur les 30 premiers cm contre 43 tonnes/ha pour une grande culture³).

Les estrans et les marais littoraux ont un fort potentiel de captage suite à la présence d'étendues d'eau peu profondes, facteur accroissant l'efficacité du captage de carbone.

6.4.ii Des réserves hydriques naturelles en période de sécheresse

Le changement climatique induit une récurrence accrue des sécheresses sévères et des crues à forte amplitude. Les zones humides jouent ainsi un rôle d'éponge en absorbant les eaux abondantes l'hiver et en la restituant l'été lors de fortes sécheresses.

6.4.iii Un rempart naturel face aux submersions marines

Les prés salés de la baie de l'Aiguillon permettent de ralentir les flux lors des submersions marines en dissipant les vagues, ils peuvent ainsi atténuer les conséquences de ce phénomène sur les activités humaines. L'accumulation des dépôts sédimentaires sur les prés salés contribue à protéger le territoire des submersions marines.

L'ensemble de ces services apportés par la zone humide du Marais poitevin justifie la préservation de ces milieux naturels, qui constituent des atouts face au changement climatique. De plus, les zones humides sont des réservoirs de biodiversité végétale et animale, terrestre et marine. En effet, ils hébergent 12 à 15 % du nombre d'espèces animales de la planète (hors océans), dont 35 à 40 % des vertébrés, 40 % des poissons, 100 % des amphibiens et 25 % des mollusques⁴.

³ Selon une étude publiée en 2010 par l'Institut de l'élevage « le stockage de carbone par les prairies » : <https://idele.fr/presse/publication/idelesolr/recommends/le-stockage-du-carbone-par-les-prairies.html>

⁴ Selon le rapport remis en janvier 2019 « Terres d'eau Terres d'avenir, Faites de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique », au Premier ministre et au Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire

6.5 Les conséquences du changement climatique sur l'évolution des habitats et des espèces

Le changement climatique va entraîner une transformation du territoire, se traduisant par la disparition et l'apparition d'habitats. Ces perturbations induisent ainsi le déplacement de l'aire de répartition d'une espèce.

De manière générale, l'élévation globale des températures entraîne un déplacement des aires de répartition vers des latitudes et des altitudes plus élevées. Les écosystèmes ont donc tendance à se déplacer vers le nord, avec des conséquences pour l'Homme (modification des types de cultures d'une région par exemple) d'une part et pour les espèces d'autre part (migration d'espèces plus tropicales). Face à ce phénomène, les espèces à faible mobilité sont désavantagées (cas des espèces floristiques).

A titre d'illustration, de nombreuses espèces d'anatidés et de limicoles migrateurs exploitent la baie de l'Aiguillon pour profiter de la ressource alimentaire abondante (vasières et prés salés). Le changement climatique peut donc induire des modifications sur la période, des couloirs et des sites de migration des oiseaux. Ils devront aussi adapter leur halte migratoire en fonction de la présence des ressources alimentaires (crustacés, insectes, ...).

Il est donc possible que certaines espèces de limicoles ou d'anatidés ne soient plus présentes à certaines périodes de l'année, voire absentes sur le site du Marais poitevin dans les années à venir.

En revanche, d'autres espèces feront probablement leur apparition en fonction de l'évolution des conditions climatiques.

Les actions du Docob Natura 2000 du Marais poitevin intègrent ces nouveaux enjeux.

7. La candidature à la labellisation RAMSAR

7.1 Une dynamique nouvelle en faveur du Marais poitevin

La labellisation Ramsar est une reconnaissance des zones humides d'importance internationale. L'obtention de ce label récompense et valorise les actions de gestion durable pour la « préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides » (source : *Manuel 1, Coopération internationale pour les zones humides 2016*).

Ce label vise à encourager la poursuite de ces actions initiées par l'ensemble des acteurs du territoire. L'inscription du Marais poitevin sur la liste des sites « Ramsar » constitue une étape complémentaire de la dynamique de préservation et de restauration du Marais poitevin. Bien que la labellisation Ramsar ne s'accompagne pas d'obligation réglementaire pour les gestionnaires des zones humides, elle les engage moralement en faveur de leur protection.

La candidature à la labellisation Ramsar permettra au territoire du Marais poitevin de renforcer sa stratégie de préservation et de valorisation de la zone humide. La « labellisation » est une opportunité d'apporter plus de cohérence, d'optimiser davantage la coordination de l'action publique et de responsabiliser plus encore les acteurs et les gestionnaires du territoire dans la voie de la préservation et de la restauration du Marais poitevin.

La labellisation Ramsar peut apporter au Marais poitevin :

- **Une reconnaissance de sa valeur écologique**

Le Marais poitevin accueille une diversité d'habitats et d'espèces remarquables. Sa situation géographique constitue un rôle stratégique majeur dans la migration de nombreuses espèces.

Par ailleurs, la richesse biologique de la zone humide fait l'objet d'un suivi permanent, alimentant l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN). Ce dernier traduit les tendances de l'évolution des milieux et des populations des espèces les plus remarquables. Ces connaissances acquises au sein de la zone humide seront partagées avec les partenaires du réseau Ramsar.

- **Un moyen de renforcer l'action de préservation et de restauration de la zone humide**

La reconnaissance de l'importance de la zone humide au niveau international engage aussi les territoires à renforcer leurs actions de protection. La labellisation Ramsar peut être un atout pour disposer de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des opérations de génie écologique ou pour soutenir les pratiques les plus favorables à la préservation de la zone humide.

- **Un levier pour engager le Marais poitevin face au changement climatique**

Le Marais poitevin est fortement concerné par le changement climatique (inondation, prés salés ralentis l'érosion des côtes, puit carbone, etc.) et a une responsabilité dans la conservation des tourbes présentes sur son territoire. Ramsar constitue un atout pour renforcer les actions mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique et atténuer ses impacts : séminaires, conférences, plan d'action « climat », etc.

- **Un atout pour la promotion du Marais poitevin**

Le label Ramsar constitue une « image de marque » reconnue au niveau international. Les territoires labellisés « Ramsar » sont des destinations pour les visiteurs désireux de découvrir les milieux naturels. C'est un vecteur de reconnaissance du Marais poitevin au niveau national et international, comme lieu privilégié de tourisme de nature.

7.2 L'inscription du Marais poitevin

Pour obtenir la labellisation, un site doit répondre à au moins 1 des 9 critères écologiques permettant de justifier de son importance internationale. Ces critères reposent aussi bien sur les habitats, les communautés écologiques, la fonctionnalité de la zone humide, les espèces protégées mais également de manière plus spécifique sur les oiseaux d'eau et les poissons. Les justifications font l'objet d'une Fiche Descriptive Ramsar (FDR) apportant toutes les données nécessaires pour décrire le territoire et répondre aux critères.

Le Marais poitevin a la capacité de répondre à 8 des 9 critères nécessaires pour être inscrit sur la liste des zones humides les plus riches de la planète.

7.2.i L'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans la mise en œuvre de la candidature

En cohérence avec la charte du Parc naturel régional du Marais poitevin, approuvé par décret ministériel du 20 mai 2014, et l'engagement des élus par délibération du 06 octobre 2017, le Parc naturel régional du Marais poitevin a saisi l'opportunité de la révision du document d'objectifs de son site Natura 2000 pour enclencher la procédure d'inscription Ramsar.

Il se propose d'assurer le suivi du site Ramsar en s'appuyant sur une organisation mise en place à cet effet. Cette ambition, soutenue par l'Etablissement public du Marais poitevin, a été partagée en comité de pilotage Natura 2000. En accord avec les services de la DREAL Nouvelle Aquitaine, il a alors été décidé de constituer un comité de suivi chargé de faire aboutir la procédure.

Dans cette logique, le Parc se positionne naturellement comme animateur de la labellisation Ramsar du Marais poitevin.

De plus, la charte du Parc naturel régional prévoit « l'animation d'un dossier d'inscription du Marais poitevin au titre de la convention de Ramsar à l'échelle du site Natura 2000 ». La procédure, initiée par le comité syndical du PNR du 25 novembre 2015, a été engagée en appui d'un comité de suivi mis en place en 2018 en lien avec le comité de pilotage Natura 2000.

7.2.ii Le choix du périmètre Ramsar

Le comité de suivi, en cohérence avec la circulaire Ramsar, a fait le choix de retenir, comme périmètre Ramsar, le site Natura 2000 du Marais poitevin, complété à la marge de continuités écologiques.

Et au-delà de ces 69 000 hectares, aux caractéristiques biologiques reconnues, c'est l'ensemble du territoire qui bénéficiera de la dynamique positive insufflée par la labellisation Ramsar.

En considérant le site Natura 2000 Marais poitevin comme site Ramsar et tel que le prévoit la circulaire « Ramsar », le document d'objectifs Natura 2000 fait donc office de plan de gestion. Les espèces et habitats permettant la désignation du Marais poitevin au label Ramsar et à Natura 2000 sont identiques.

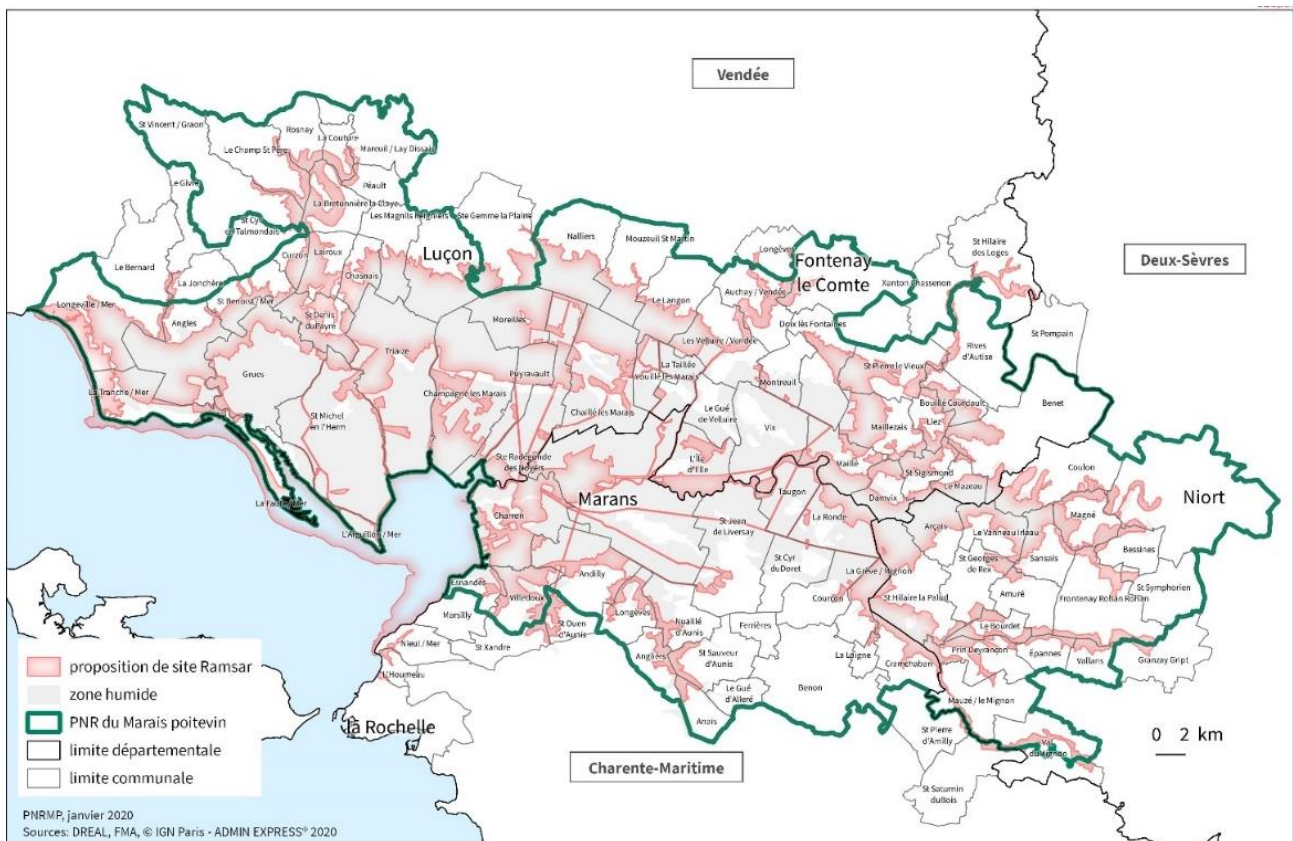


Figure n° 50 : Le périmètre proposé à la labellisation Ramsar du Marais poitevin (69 034 ha)

Ce choix traduit la volonté du territoire de reconnaître en site Ramsar un périmètre cohérent englobant l'ensemble des milieux remarquables de la zone humide. Pour autant, les parties « de nature ordinaire », en dehors des espaces protégés et du site Natura 2000, n'échappent pas à l'effort collectif développé pour optimiser la valeur biologique de la zone humide.

7.2.iii Le suivi de la démarche de labellisation Ramsar

Le comité de pilotage Natura 2000 fera office de comité de pilotage Ramsar qui profitera des moyens mobilisés pour l'animation du site et de moyens spécifiques. Le point sur les actions mises en œuvre au service de Ramsar sera fait systématiquement au cours des réunions.

En complément du comité de pilotage Natura 2000 et des moyens techniques du Parc naturel régional du Marais poitevin qui assureront l'animation, il est proposé de conserver le comité de pilotage stratégique Ramsar, qui a été initié dans le cadre de la procédure de labellisation. Ses membres seront associés à la programmation, au suivi des actions Ramsar Marais poitevin et aux travaux du réseau Ramsar. Il s'agira ainsi d'élargir la gouvernance de Ramsar Marais poitevin aux partenaires impliqués dans la démarche (DREAL Nouvelle-Aquitaine, représentant du réseau Ramsar, OFB, APNE, etc.).

7.3 Les atouts du label Ramsar

L'éventuelle obtention de la labellisation Ramsar apportera au territoire de :

Intégrer le réseau Ramsar

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est membre de l'association Ramsar depuis 2015. Il participe d'ores et déjà aux manifestations organisées par le réseau. Il entend jouer un rôle actif une fois le territoire inscrit sur la liste des sites Ramsar : partage de données, d'actions conduites sur le territoire, de problématiques communes aux gestionnaires des zones humides, etc.

Développer un volet sensibilisation

Sous l'égide du comité de suivi, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'engage à faire connaître les bienfaits des zones humides auprès des habitants, des gestionnaires et des visiteurs du Marais poitevin par des animations annuelles lors des « journées mondiales Zones humides », une exposition mettant à l'honneur les zones humides et leurs richesses biologique, par la rénovation de la maison du Marais poitevin, etc.

Valoriser l'image Ramsar sur les produits et les services

Le Parc naturel régional du Marais poitevin cherchera à « marquer » Ramsar les sites de visite du territoire. Il associera Ramsar à sa démarche de marque « Valeur Parc naturel régional ». Ainsi, les bénéficiaires de la marque seront porte-parole Ramsar. La démarche pourra constituer une plus-value économique supplémentaire.

Développer des relations avec les sites Ramsar

Le site Ramsar Marais poitevin tissera des liens avec les autres sites français et étrangers sous la forme de partenariats ponctuels (exposition commune avec les sites de la Brière et du lac de Grand lieu) ou de conventions durables (cas avec les marais Audomarois, la Camargue, les marais de Rochefort et de Brouage). Cette dynamique sera étendue à des sites étrangers en continuité des coopérations conduites avec le site Ramsar Prutul De Jos, en Moldavie.

Partie C - LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Ce recueil d'informations permet d'identifier les principales activités socio-professionnelles ou de loisirs qui concourent au développement économique. Chacune de ces activités sera décrite selon ses principales caractéristiques et ses effets sur l'environnement.

1. La démographie du Marais poitevin et les infrastructures de transports

1.1 La dynamique démographique

Au sein de la zone humide, 92 communes sont adhérentes au Parc naturel régional du Marais poitevin, comprenant 281 895 habitants.

La densité moyenne est de plus de 137 habitants par km², toutefois la population de la ville de Niort représente 69% de la population des communes adhérentes au Parc naturel régional du Marais poitevin. Ainsi, en comparaison avec d'autres espaces naturels du territoire français, on ne peut pas parler de désertification du milieu rural. La vie rurale est relativement dynamique et repose sur des activités économiques diversifiées : tertiaire, agriculture, tourisme, industries liées au bois, etc.



Figure n° 51 : Carte des populations légales communales en 2018 dans le PNR du Marais poitevin (Source : INSEE population légale totale 2018 en vigueur au 1er janvier 2021)

Certaines villes jouent un rôle important dans la dynamique de peuplement, en attirant une population jeune et active comme Niort ou La Rochelle. Ces pôles urbains connaissent une augmentation de population depuis plusieurs années, s'étendant aux communes alentours, contrastant avec la population rurale située au cœur du marais.

Le littoral est une zone ayant une densité importante. La côte vendéenne est plutôt considérée comme un espace vieillissant avec une population de retraités présente à l'année. Cependant, la population augmente et rajeunit en période estivale avec l'arrivée de touristes venus profiter des plages et des activités nautiques tels que le kite surf, la voile ou encore le char à voile. En Charente –Maritime, le littoral situé entre La Rochelle et la baie de l'Aiguillon est, quant à lui, densément peuplé à l'année. Ce secteur géographique attire en raison de sa proximité avec la ville de La Rochelle, tout en profitant du bord de mer.

Le Marais poitevin est le théâtre d'un flux massif de population estivale recherchant les activités touristiques offertes par le secteur balnéaire à l'Ouest et la Venise Verte à l'Est. Ce flux représente environ 1 410 000 visiteurs par an.

1.2 La répartition démographique

L'habitat traditionnel du marais s'est construit au fil des siècles et se présente sous la forme d'habitats groupés en bourgs, villages, hameaux, avec ponctuellement quelques fermes isolées. En majorité, les villages sont situés en lisière de la plaine et du marais. Selon les secteurs géographiques, des formes urbaines singulières marquent les paysages : villages linéaires implantés sur les anciennes îles calcaires ou villages-rues du marais mouillé parallèles aux voies d'eau témoignent ainsi de la géologie, de l'histoire et des usages liés au marais.

A partir des années 80, on observe dans le Marais poitevin, comme ailleurs à l'échelle nationale, une augmentation des surfaces aménagées : développement urbain en périphérie des villes et villages pour de l'habitat pavillonnaire, des zones d'activités économiques, des infrastructures de transports, etc.

Plus récemment, pour maîtriser ces évolutions et limiter l'étalement urbain, de nouvelles lois et outils de planification à l'échelle des communes puis des groupements de communes permettent aux territoires de préserver des espaces agricoles et naturels.

A l'échelle du Marais poitevin, ces tendances se traduisent aujourd'hui par une répartition de la population dans trois types d'espaces, avec des enjeux spécifiques :

L'espace rural concerne la plupart des communes du Marais poitevin, plus de 80% des communes sont en effet considérées comme rurales selon l'INSEE avec moins de 2 000 habitants. Si à l'image des autres zones rurales françaises, la population est vieillissante, le Marais poitevin demeure relativement dynamique avec une augmentation démographique principalement due à l'installation de nouveaux ménages. Ce phénomène est principalement observable dans les communes rurales situées le long des axes de communication.

L'espace urbain et périurbain, majoritairement autour de Niort et de La Rochelle, connaît une pression urbaine diverse selon les agglomérations :

- Autour de La Rochelle, on observe une forte augmentation de la population corrélée à la proximité des communes avec la ville centre et aux axes de communication qui permettent de la rejoindre, en particulier la RN 11 ;
- Autour de Niort, si le dynamisme démographique est plus modeste, le solde naturel auquel s'ajoute l'arrivée de nouveaux ménages génère une augmentation de la population, en particulier pour les communes limitrophes de Niort ;
- Une pression urbaine plus faible est observable dans les communes situées autour des pôles urbains de Luçon et Fontenay-le-Comte.

L'espace littoral concentre de fortes densités de population en raison de son attractivité. De jeunes retraités viennent s'installer dans les communes littorales ou rétro-littorales, ce qui génère une augmentation de la population malgré un solde naturel négatif. Ce dynamisme est cependant à nuancer eu égard aux événements tragiques de Xynthia. Cet espace est par ailleurs marqué par un fort taux de résidence secondaire.

1.3 Les infrastructures

En matière d'infrastructures de transport, deux axes majeurs autoroutiers, l'A10 (Paris-Bordeaux) à l'est et l'A83 (Niort-Nantes) au nord et de grandes voies de circulation RN 11 au sud et RN 148 au nord, bordent le Marais poitevin. Ces routes facilitent la diffusion des populations travaillant dans les pôles urbains (Fontenay-le-Comte, Niort, La Rochelle) ainsi que l'arrivée de visiteurs en période estivale. L'intérieur du marais est desservi par un réseau routier local (voies départementales et communales) et la RN 137 traverse le territoire pour relier Nantes à La Rochelle, en passant par Marans.

Afin de gérer les flux de véhicules, notamment l'été, des projets de déviation des bourgs de Marans (17), Triaize (85), Mareuil (85), Saint-Michel-en-l'Herm (85) et d'une quatre voies en remplacement du projet d'A87 (Fontenay le compte / Rochefort) sont à l'étude.

Un réseau ferré (La Rochelle-Paris et La Rochelle-Nantes) est également présent avec deux gares T.G.V à Niort et La Rochelle ainsi que des gares de voyageurs et de marchandises à Mauzé-sur-le-Mignon, Marans et Luçon.

Un réseau de ligne à haute tension est présent mais surtout plusieurs lignes de moyenne et basse tension, non représentées sur la carte) dont certaines sont équipée de réflecteurs pour les oiseaux. Cependant certaines (Triaize, etc.) engendrent de la mortalité pour les oiseaux.

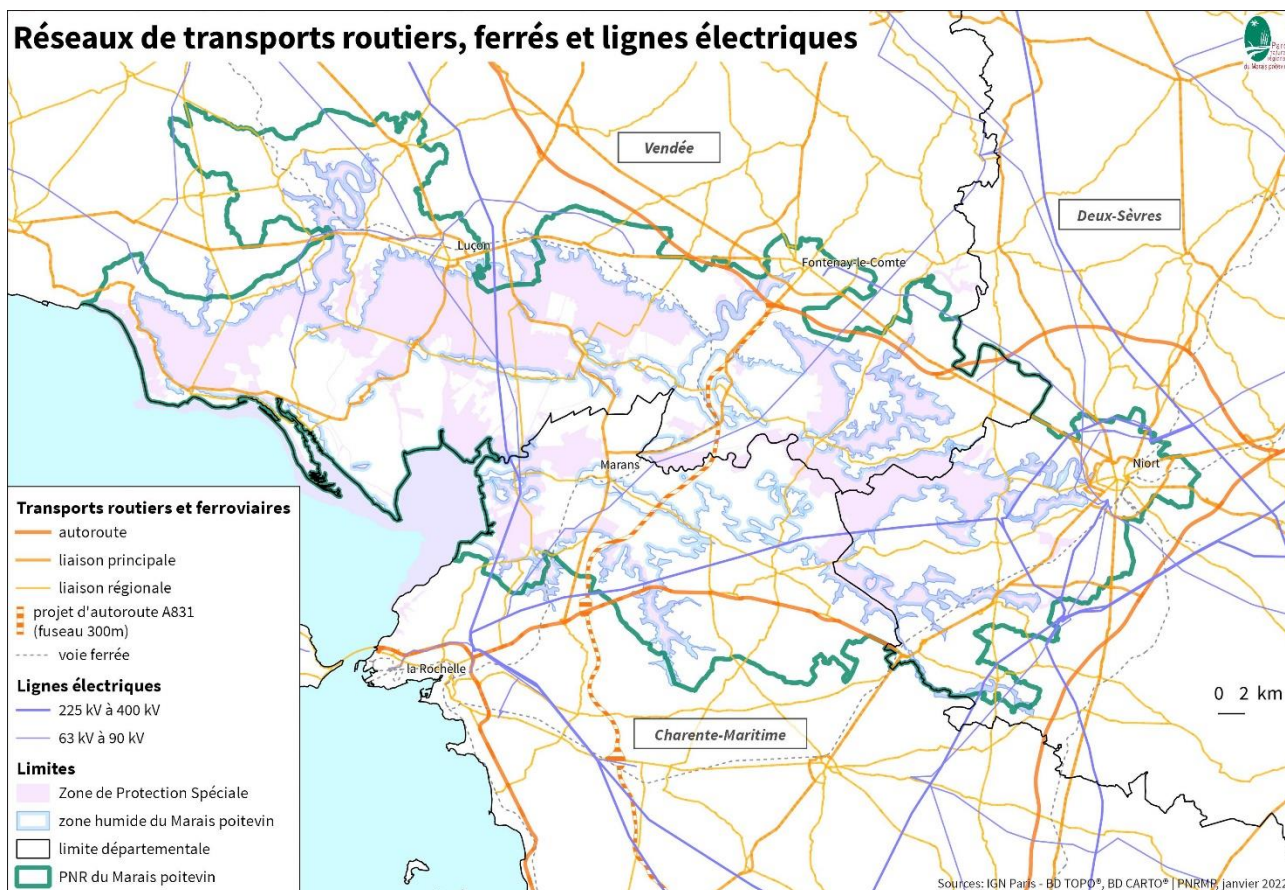


Figure n° 52 : Carte des infrastructures
(Source : IGN, IAAT 2002)

2. L'agriculture dans le Marais poitevin

L'Établissement Public du Marais poitevin a confié aux Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire la mise à jour et l'animation du diagnostic agricole dans le cadre de la révision du DOCOB Natura 2000 sur l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin. Cette étude a été réalisée en plusieurs étapes durant l'année 2019.

2.1 La méthodologie retenue

Les données agricoles du territoire du Marais poitevin, essentiellement statistiques, ont été mises à jour par des recherches bibliographiques (RA : Recensement Agricole, RPG : Registre Parcellaire Graphique, etc.) ainsi que par la mobilisation des données existantes dans les Chambres d'agriculture. Cette approche a permis d'actualiser la connaissance des principales orientations présentes sur le territoire ainsi que des grands types d'exploitations.

Dans un second temps, les trois Chambres d'agriculture ont enquêté 18 exploitants. Ce panel a été choisi afin d'assurer une bonne représentativité des types d'exploitation observés : éleveurs laitiers, producteurs de viande bovine, céréaliers.

En complément de ces entretiens individuels, cinq réunions collectives (deux en Vendée, deux en Charente-Maritime et une en Deux-Sèvres) ont été organisées. Plus de 700 invitations ont été envoyées, 150 agriculteurs ont participé à ces rencontres. Lors de ces réunions, un questionnaire individuel a été remis et renseigné par 92 exploitants agricoles.

L'analyse de ces enquêtes a permis d'élaborer des propositions d'actions en se concentrant plus particulièrement sur l'élevage, activité indispensable au maintien de l'agrosystème marais. L'ensemble des actions proposées pourra nourrir l'élaboration du prochain projet de territoire agricole.

Un rapport présentant le diagnostic agricole ainsi qu'un tableau de propositions d'actions a été réalisé pour alimenter le diagnostic socio-économique du DOCOB.

2.2 L'activité agricole sur le Marais poitevin

En 2010, date du dernier recensement agricole, le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin comptait 1 166 exploitations (en 2000, on en comptait 1 480).

L'agrandissement des exploitations et la place de plus en plus importante prise par l'orientation « grandes cultures », au détriment des orientations « élevage », constituaient les évolutions majeures observées entre les recensements de 2000 et 2010.

En 2010, la SAU moyenne s'élevait à plus de 120 hectares, surface supérieure à la moyenne départementale, comme en Vendée par exemple où la SAU moyenne par exploitation est de 83 hectares.

Ces éléments, confortant le diagnostic en 2005, constituent les données de cadrage de la présente étude.

2.2.i Les exploitations présentes sur le territoire

Plus de 1 135 exploitations utilisent le marais. L'analyse de données du RPG, issus des déclarations PAC (politique agricole commune), a permis de répertorier la majeure partie des exploitations exerçant sur le Marais poitevin (zone humide et Natura 2000). Parmi les exploitations identifiées, la majorité est située en Vendée. Ces exploitations occupent une SAU totale de 75 000 ha.

	Surface en marais inférieure à 30 hectares	Surface en marais supérieure ou égale à 30 hectares	Ensemble
Charente-Maritime	111	196	307
Deux-Sèvres	113	78	191
Vendée	246	391	637
Marais poitevin	470	665	1 135

Figure n° 53 : Tableau de répartition départementales des exploitations agricoles du Marais poitevin
(Source : Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire (2019))

Le marais n'occupe pas la même place pour toutes les exploitations. Sur les 1 135 exploitations présentes sur ce territoire, 470 d'entre elles - soit 40% - détiennent moins de 30 ha sur ce marais, dont 250 moins de 10 ha.

Ce constat conduit à poursuivre l'étude en privilégiant les exploitations comprenant une surface de marais supérieure ou égale à 30 hectares, pour lesquelles le marais représente une partie importante.

2.2.ii La typologie des exploitations

Les exploitations présentes sur ce territoire ont les caractéristiques suivantes :

- Une SAU importante ;
- Un cheptel important ;
- La moyenne d'âge des exploitants est élevée avec de nombreux changements dans les années à venir. En Vendée, la moyenne d'âge des exploitants sur le Marais poitevin est de 54 ans, nettement supérieure à la moyenne départementale de 48 ans (données MSA 2017).

Orientation	SAU (ha)	Dont SFP (ha) *	Cheptel	Main d'œuvre (UTA)
Bovins viande	187	87	78 vaches allaitantes	1,6
Bovin lait	180	64	77 vaches laitières	2
Caprins	147	43	460 chèvres	1,9
Grandes cultures	166	16		1,43

*(hors maïs ensilage)

Figure n° 54 : Tableau de présentation de la typologie des exploitations
(Source : Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire, 2019)

Près de 300 exploitations, soit une sur deux, cultivent essentiellement des productions végétales : céréales, maïs, tournesol, etc. Les autres, environ 350, comptent une activité d'élevage, la plupart du temps en association avec des grandes cultures. L'élevage bovin est prépondérant. Il est majoritairement consacré à la production de viande, la production laitière venant au second plan.

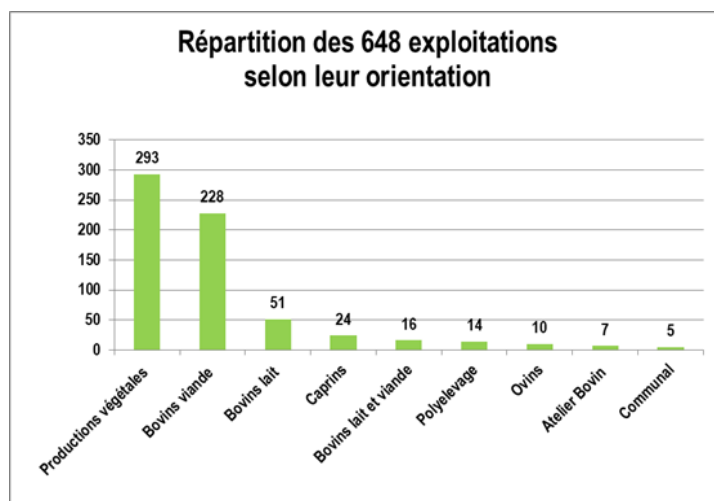


Figure n° 55 : Graphique de répartition des exploitations selon leur orientation
(Source : Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire (2019))

Sur les 42 000 ha de grandes cultures que compte le marais, la majeure partie relève des exploitations orientées vers les productions végétales. 20 000 ha sont en SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux) et 7 000 ha en maïs.

La surface fourragère principale (SFP) de la zone humide, des exploitations d'élevage, est pour 89 % classée en prairie permanente et liée aux exploitations bovins viande.

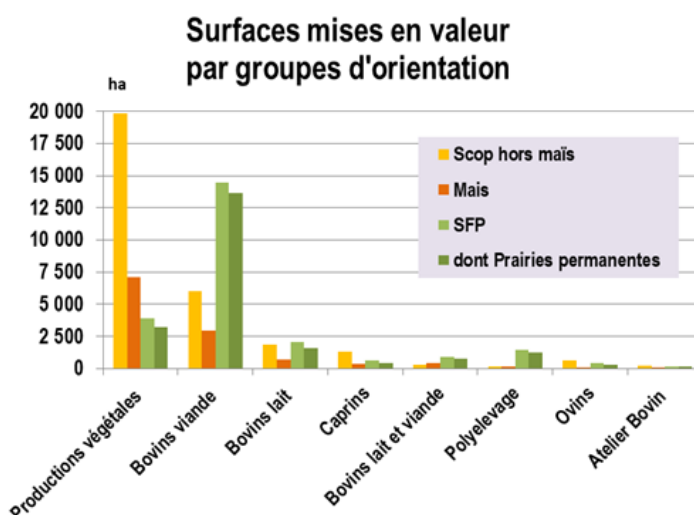


Figure n° 56 : Graphique de valorisation des surfaces par groupes d'orientation
(Source : Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire (2019))

2.2.iii L'évolution de ces exploitations

L'agrandissement des exploitations a souvent été mise en œuvre pour améliorer les résultats économiques. Mais ils restent faibles, notamment ceux dégagés par les exploitations d'élevage, et fortement dépendants des aides.

Cette situation (capital important, travail soutenu, résultats économiques modestes) rend difficile la transmission des exploitations d'élevage. Or, elles sont nombreuses à avoir un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans. Leur pérennité est donc menacée, en particulier en viande bovine, activité la plus utilisatrice de prairies naturelles, mais aussi en bovin lait.

La recherche de solutions doit être engagée pour conserver l'intérêt et l'attractivité du métier d'éleveur. La révision de la PAC devrait maintenir voire renforcer les soutiens publics existants (MAEC : mesures agro-environnementales climatiques, ICHN : indemnité compensatoire de handicaps naturels). Toutefois, les solutions devront être trouvées localement, par exemple par de nouveaux modèles d'exploitation, le renforcement des filières pour mieux rémunérer les éleveurs, etc. Dans ces conditions, les surfaces en prairies et leurs milieux désormais protégés seront peut-être des atouts pour valoriser la production locale.

2.3 Evolution des surfaces de prairies naturelles

Avec les nouvelles techniques introduites et les aménagements fonciers réalisés (drainage, gypsage, restructuration foncière...), la mise en culture des prairies s'est accélérée de 1980 à 1990, bouleversant le paysage des marais. Elle s'est prolongée jusqu'au début des années 2000. En 20 ans, une céréaliculture spécialisée et performante s'est mise en place.

A partir de 1992, la politique agricole commune a pris de nouvelles orientations, avec comme principaux objectifs, une maîtrise de la production agricole et l'intégration des problématiques environnementales, et notamment la préservation des prairies naturelles.

Les surfaces engagées depuis 2003 dans les dispositifs agri-environnementaux (OGAF, OLAE, CTE, CAD, MAET, MAEC) atteignent des niveaux significatifs, compris entre 25 000 et 27 000 hectares selon les années.

Cela a conduit les rapporteurs de la mission réalisée en 2016 (*Le Marais poitevin : Etat des lieux actualisé des actions menées à la suite du plan gouvernemental 2002-2013 et orientations*) à dresser un bilan positif de ces mesures, associées à l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) et ses compléments marais mouillés et marais desséchés notamment. Le total des surfaces en prairies a évolué de 30 355 ha à 32 541 ha entre 2005 et 2013.

La PAC mise en œuvre sur la période 2015-2020 a conforté cette situation. L'analyse des données du RPG 2017 confirme que les changements de destination de sol sont désormais bien révolus, mettant un point final à une longue évolution.

Entre 2014 et 2017, les surfaces en prairies permanentes ont connu une augmentation de 1 027 ha, alors que dans le même temps la surface en prairies temporaires a reculé de 367 hectares. La surface en jachère a quant à elle diminuée de 106 hectares. Les nouvelles modalités de déclaration des parcelles en herbe pendant 5 ans expliquent en partie cette évolution.

Surface en ha	2005	2014	2017	2017/2014	2017/2014 (%)
SCOP hors maïs (*)	6 017	6 621	6 285	-336	-5%
Maïs	7 097	6 803	6 207	-596	-9%
Total des surfaces en cultures	13 114	13 424	12 493	-930	-7%
Prairies permanentes	25 090	26 831	27 858	+ 1 027	4%
Prairies temporaires	1 589	1 907	1 540 **	-367	-19%
Total des surfaces en prairies	26 679	28 738	29 398	+660	2%
Total prairies + cultures	39 793	42 162	41 891	-271	-1%
Jachères	2 597	818	712	-106	-13%
Autres espaces agricoles	1 066	1 021	1 038	+17	2%
Total SAU du site Natura 2000	43 456	44 001	43 642	-359	-1%

** total des parcelles déclarées en prairies temporaires et des parcelles déclarées en légumineuses fourragères et fourrages.

Figure n° 57 : Tableau de présentation de l'évolution de l'assolement sur la zone Natura 2000 du Marais poitevin entre 2005 et 2017

(Source : Rapport de l'EPMP « évaluation du document d'objectifs N2000 – MP + RPG 2017)

Même si l'interprétation des données issues des déclarations PAC s'avère parfois difficile, la superficie en prairies permanentes est désormais stabilisée par un dispositif de protection robuste, avec notamment l'interdiction de labour des prairies dites « sensibles ».

2.4 Les outils d'accompagnement pour le maintien des prairies naturelles

L'analyse socio-économique indique que le maintien des prairies permanentes présentes sur le site Natura 2000 est très fortement dépendant de l'élevage bovin, en particulier de l'élevage allaitant, valorisant à lui seul plus de 60 % des prairies permanentes. La gestion par pâturage et/ou fauche offre la possibilité de préserver ces surfaces de prairies naturelles humides qui jouent un rôle fondamental à l'échelle du Marais poitevin en participant à la régulation et à l'autoépuration des eaux, en favorisant la diversité biologique, et en témoignant d'un patrimoine culturel et paysager.

L'enjeu majeur du maintien des prairies naturelles repose sur un soutien accru apporté aux élevages, grâce à la mobilisation d'outils d'accompagnement disponibles sur le territoire.

2.4.i Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), outil Natura 2000

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont officialisées en France à la suite de la réforme de la PAC 1992. Sur le Marais poitevin, elles ont été mises en place dès 1991 et se sont poursuivies en s'adaptant aux différentes orientations de la Politique Agricole Commune.

En trente ans, sept générations de MAE se sont succédées sur le Marais poitevin :

- Les Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF ; 1991-1995),
- Les Opérations Locales Agro-environnementales (OLAE ; 1996-1999),
- Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE ; 1999-2002),
- Les Engagements Agri-Environnementaux (EAE ; 2003-2004),
- Les Contrats Agri-Environnementaux (CAD ; 2004-2006),
- Les Mesures Agri-Environnementales Territoriales (MAET ; 2007-2014),
- Et les Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC ; 2015-2022).

Les différents dispositifs ont eu pour objectif de maintenir, préserver et reconquérir les prairies naturelles du territoire. Ces mesures ont pour objectif de concilier les enjeux biologiques et le soutien économique des exploitations : indemnisation des agriculteurs volontaires qui s'engagent à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural (coûts supplémentaires, manques à gagner, coûts induits par la mise en œuvre des pratiques). Il s'agit de mesures contractuelles volontaires.

La mise en œuvre des MAE repose sur le respect d'un cahier des charges de gestion (diminution du chargement, réduction ou interdiction d'utiliser des pesticides, retard de fauche, maintien des surfaces en eau...) en contrepartie duquel l'exploitant est indemnisé. Le montant des indemnités varie en fonction du niveau de contrat choisi par l'exploitant.

Les surfaces en prairies naturelles sont très largement contractualisées à l'échelle du Marais poitevin. De rares exploitations d'élevage n'en bénéficient pas. Le dispositif MAE joue un rôle majeur de soutien économique des exploitations d'élevage du Marais poitevin. Une partie de la biodiversité du Marais poitevin est fortement liée au maintien des prairies et donc de l'élevage. Elle y est valorisée par des pratiques agricoles adaptées et par le maintien d'un certain degré d'humidité.

Les enjeux biologiques sont différents selon les prairies. Les facteurs qui déterminent la présence des espèces floristiques et faunistiques sont les suivants : la situation géographique (marais mouillés / marais desséchés), le contexte pédologique (salinité, tourbe, etc.), la topographie de la parcelle, les pratiques agricoles (pâturage, fauche, amendements, etc.) et la présence de l'eau (baisse, fossé, etc.).

Ainsi, plusieurs types de prairies ont été éligibles en fonction des dispositifs : les prairies bocagères des marais mouillés et des vallées alluviales, les prairies subsaumâtres des marais desséchés, les prés salés de la baie de l'Aiguillon, les pelouses calcicoles et les prairies mésophiles en zone bocagère hors zone humide.

Depuis 1991, les dispositifs se succèdent et les mesures ont évolué. Chaque année, 7 à 9 mesures sont proposées sur le Marais poitevin.

Cependant, on distingue plusieurs catégories de mesures :

- La mesure de niveau 1 (mesure de base) : limitation de la fertilisation, période de pâturage cadrée, retard de fauche et maîtrise du chargement moyen annuel.
- La mesure de niveau 2 : absence de fertilisation, période de pâturage cadrée, retard de fauche et maîtrise du chargement moyen annuel plus importants.
- La mesure de niveau 3 (dites « extensives ») : elles correspondent aux cahiers des charges des mesures de niveau 2 auxquelles s'ajoutent des objectifs très spécifiques. Il s'agit principalement de la mesure de maintien des baisses en eau en printemps.
- Les mesures spécifiques : La mesure « reconversion des terres arables (RTA) », la mesure « entretien des fossés du réseau tertiaires » (en 2018 et 2019), les mesures systèmes, la mesure « Mizottes », la mesure « Rôle des genêts » abandonnée en raison de la disparition du Rôle des genêts, etc. Les MAE grandes cultures n'ont jamais été ouvertes sur le périmètre de la zone Natura 2000.

Depuis 2015, le dispositif MAE est animé par l'EPMP, qui en est l'opérateur. Des réunions d'informations de présentation des mesures à destination des agriculteurs sont organisées par les Chambres d'agriculture et le PNR, animateurs de ce dispositif MAE. Les demandes de contractualisation des éleveurs sont centralisées par les Chambres d'agriculture et les dossiers élaborés par ces dernières ou un organisme agricole (CER, CAVAC, etc.). Le PNR du Marais poitevin produit une expertise environnementale pour chacune des demandes.

MAEC Marais poitevin 2020



MAEC instruites 2015-2018 et estimation des surfaces contractualisées 2019-2020 à partir des diagnostics des Chambres d'agriculture

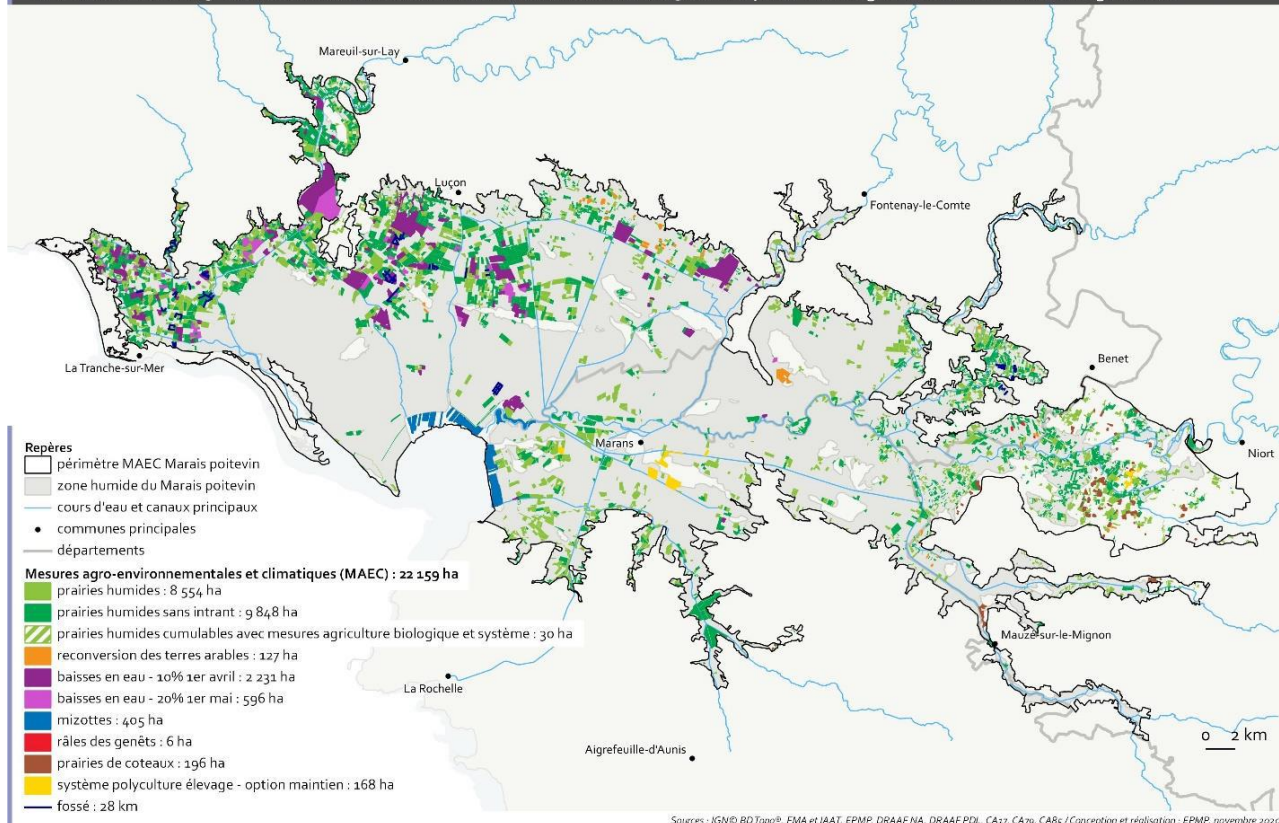


Figure n° 58 : Carte du périmètre MAEC Marais poitevin et contractualisation MAEC 2015 – 2020
(Source : EPMP – PAEC 2020)

Années	2015	2016	2017	2018	2019
MAEC	19 399,98	20 204,1	21 317,81	22 177,52	22 355,14

Figure n° 59: Evolution des surfaces contractualisées en MAEC dans le périmètre PAEC Marais poitevin (2015-2019)
(Source : DRAAF)

Depuis 1991, plus de 2 200 hectares de cultures ont fait l'objet d'une mesure RTA, dont 1 500 ha depuis 2004.

Années	RTA ha	Source
1991-1995	261,00	CA
1994-1999	39,00	CA
1995-2000	95,00	CA
2000-2003	323,00	CA
2004-2007	316,00	CA
2007-2012	967,00	CA
2013	56,30	DDT/CA
2014	18,67	PNR
2015	30,30	PNR
2016	6,50	PNR
2017	12,75	PNR
2018	-	PNR
2019	43,37	PNR
2020	61,25	PNR
Total	2 230,14	

Figure n° 60 : Evolution des surfaces de prairies contractualisées en RTA
(Source : Chambres d'agriculture, DDT, PNR)

2.4.ii L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes et d'autres caractéristiques physiques du territoire. Cette aide est importante pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones à handicaps naturels. Elle vise à réduire les différences de revenu qui perdurent entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire.

Cette aide, versée annuellement, dépend principalement du nombre d'hectares admissibles. Les montants unitaires à l'hectare varient d'une zone défavorisée à une autre pour tenir compte de l'importance du handicap. Ces montants sont dégressifs : l'aide est plus forte sur les 25 premiers hectares et plafonnée à 75 hectares.

Le Marais poitevin est reconnu depuis 1977 comme zone agricole défavorisée, en raison des nombreuses contraintes, parfois combinées, qui présentent un réel handicap naturel (inondations régulières, morcellement du parcellaire et de la trame paysagère associée, voire l'inaccessibilité par voie de terre, éloignement des sièges d'exploitation des îlots de prairie, effets des tempêtes, submersions marines, etc.).

Le Marais poitevin a de nouveau été reconnu au titre du règlement CE de mai 1999 en zonage « Zone à handicap spécifique » et « Zone défavorisée simple » sur les deux tiers de son territoire.

En 2003, 29 communes complémentaires ont été désignées au titre des zones défavorisées simples. L'Etat avait alors étendu le périmètre à l'ensemble du Marais poitevin, cette mesure étant présentée comme une action majeure du plan d'actions en faveur du Marais et de la préservation des surfaces de prairies naturelles en particulier.

Pour renforcer sa politique en faveur de l'élevage dans le Marais poitevin et la conservation des prairies, l'Etat a complété l'ICHN dite « de base » par une majoration spécifique, ciblée sur les prairies de marais, reconnaissant ainsi la fragilité particulière des activités d'élevage nécessaires au maintien des prairies remarquables. En outre, l'ICHN intègre depuis 2015 l'ancienne PHAE qui visait également à soutenir l'entretien des prairies de marais par l'élevage extensif.

Afin de se conformer aux critères de classification de l'Union Européenne, une nouvelle délimitation du zonage a été mise en place en 2019 validant le retrait de plus des deux tiers des communes du Parc naturel régional du Marais poitevin. Seulement 27 des 92 communes ont ainsi été conservées dans le zonage ZSCN.

Pourtant, l'ICHN contribue favorablement aux enjeux environnementaux du site qui reposent en partie sur l'entretien des prairies par les activités de pâturages et de fauche et indirectement à l'entretien, par l'activité d'élevage, du réseau hydraulique et des linéaires bocagers remarquables. Elle répond aux enjeux « Natura 2000 », de préservation de la zone humide même si elle n'entraîne pas l'obligation de pratiques.

L'ICHN complémentaire n'est pas compatible avec le dispositif MAE.

2.4.iii Les programmes d'accompagnement de la restauration des prairies

Les dispositifs successifs de soutien de la prairie (MAEC et la reconversion de culture en prairie) et de l'élevage (ICHN) sont, depuis 1999, sur le Marais poitevin, associés à des outils d'accompagnement des actions de restauration d'habitats naturels pilotés par le PNR marais poitevin. Ils permettent d'aider techniquement ou financièrement les propriétaires, les agriculteurs, les collectivités à remettre des peupleraies ou des cultures en prairies.

Depuis 2000, ils ont différents noms : Plan d'action et de restauration des marais mouillés (PARMM), Plan d'actions des marais occidentaux (PARMO), Programmes spécifiques post tempête Xynthia, Programme trame verte et bleu, programme du Conservatoire du Littoral, etc. Ils sont repris, en partie, par les contrats de marais et les contrats territoriaux.

Ils financent différents types de travaux : clôture, parc de contention, dessouchage, curage du tertiaire, semis, plantations d'arbres en bordure des prairies, etc. Ils sont indispensables pour inciter les agriculteurs ou les communes à reconvertir les cultures en prairies.

Pour exemple, ces programmes ont permis sur le marais :

- La restauration d'habitats prairiaux : 1 140 ha ;
- L'entretien d'habitats prairiaux : 4 100 ha ;
- La plantation de haie : 38 km ;
- Le curage de 195 km ;
- La restauration de 129 mares ;
- La création de 107 parcs de contention.

3. La conchyliculture

3.1 Un bassin conchylicole d'importance nationale

La conchyliculture (production de moules et d'huîtres) s'est développée sur l'ensemble du Pertuis Breton depuis le XIII^{ème} siècle. Il s'agit du site le plus ancien datant de 1 235 et se répartissant sur trois secteurs :

- Une partie sur l'estran (les bouchots) et au sein de la Baie de l'Aiguillon constituée de parcs ostréicoles ;
- Une partie en amont de l'estran constituée des claires avec une importante maîtrise de la salinité et de la qualité de l'eau ;
- Une partie récente en mer correspondant aux filières à moules et à huitres.

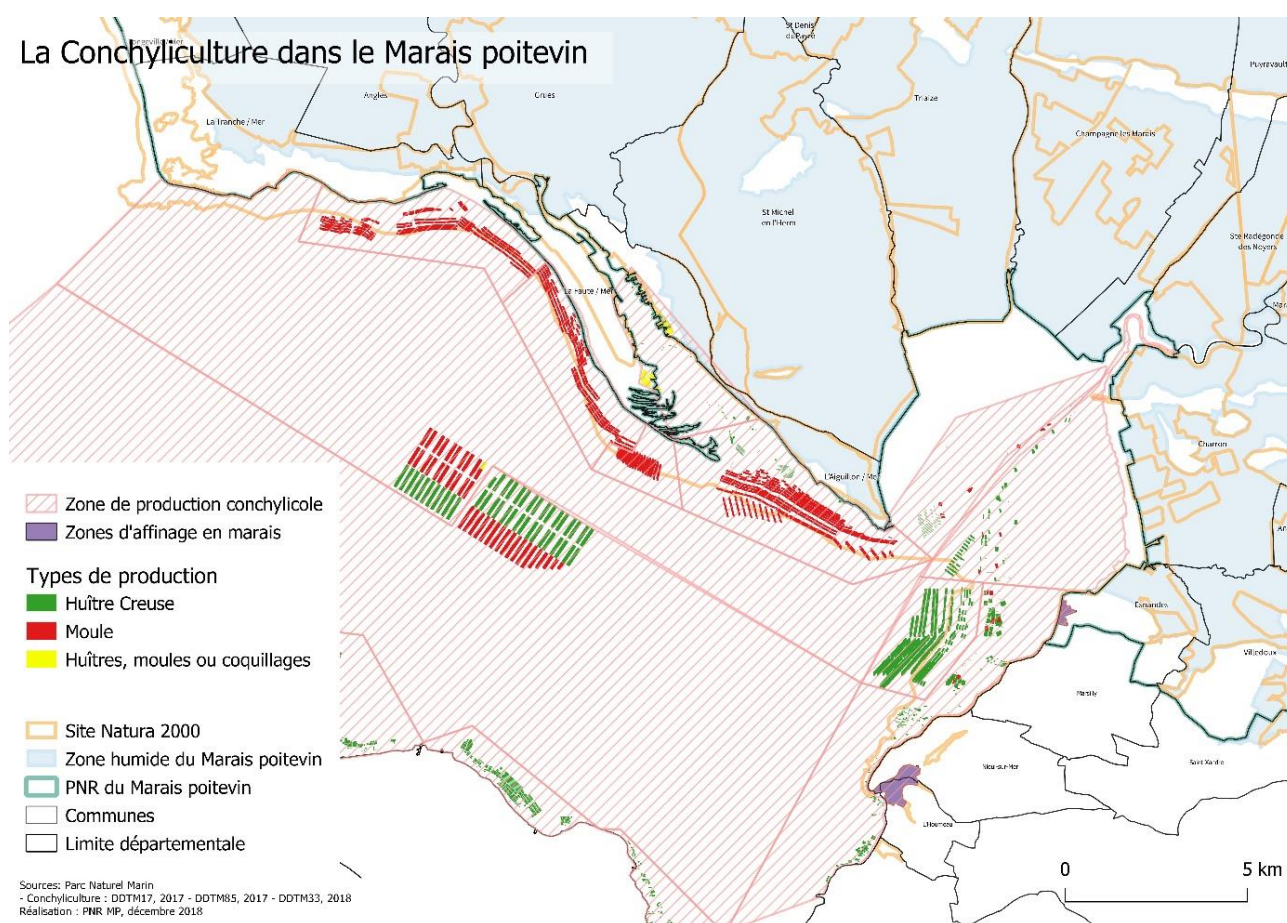


Figure n° 61 : Carte des activités conchylicoles dans le Marais poitevin
(Source : Parc Naturel Marin – Conchyliculture : DDTM17, DDTM85, DDTM33, 2018)

Il existe donc trois types d'occupation de l'espace présentant une gestion différente et adaptée à chaque secteur et à chaque activité (mytiliculture et ostréiculture). Ces activités constituent des ressources économiques, sociales et culturelles importantes pour le territoire (Cf. tableau ci-dessous) et sont dépendants de la gestion hydraulique faite en amont, au sein du marais.

Mytiliculture	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Description concessions	F01 -02 Culture sur filière F01 – 03 Culture sur bouchot	- 3 ^{ème} centre de production en France - 228 km de concessions sur l'estran - 360 filières au large	Un des plus gros centres de captage de naissains pour la moule de Bouchot, présente seulement sur notre littoral. Approvisionnement en naissains pour les baies bretonnes et normandes Période à enjeux forts : printemps/été	Comité régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime et le Comité régional de la Conchyliculture de Pays de la Loire
Emplois		- 62 entreprises - 200 emplois permanents et 100 saisonniers - 500 emplois indirects		
Production		- 13 200 tonnes de production annuelle théorique - 20% de la production nationale - 20 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel moyen - Depuis 2010 : baisse de la productivité mytilicole entre -15% et -30%	Commercialisation : de mai à septembre 2014 : mortalité massive suite à un problème environnemental	

Ostréiculture	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Description concessions	F01 – 03 Culture sur table	- 50ha de concessions sur l'estran - 188 filières au large	Période à enjeux forts : hiver	Comité régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime et le Comité régional de la Conchyliculture de Pays de la Loire
Emplois		- 15 entreprises - 200 emplois permanents et 100 saisonniers - 500 emplois indirects		
Production		- 10 000 tonnes de production annuelle théorique - 8% de la production nationale - 1 million d'euros de chiffre d'affaire annuel moyen	Commercialisation : d'octobre à février	

Figure n° 62 : Présentation des activités mytilicoles et de l'ostréiculture sur le site Natura 2000
(Source : Comités régionaux de la Conchyliculture de Poitou-Charentes et de Pays de la Loire)

3.2 Une activité dépendante des conditions environnementales

La présence à terre de bassins de purification, alimentés par des prises d'eau à la mer, témoigne de l'importance de la qualité de l'eau (salinité, chimique, bactériologique) et de la quantité d'eau issue des bassins versants, deux facteurs influençant la production conchylicole :

Enjeux		Conséquences
Qualité de l'eau	Produits chimiques	Impact sur les produits et le classement
	Bactériologique	Fermeture des secteurs, arrêt de vente (impact immédiat) Déclassement des zones de production (impact à long terme)
Quantité de l'eau	Salinité	Impact sur la tenue des produits sur les pieux Mortalité (variation forte et brutale de la salinité) Perturbation de la croissance (diminution de la capacité de filtration)
	Turbidité	Colmatage des cordes (captage mytilicole)
	Nutriments	Apports nécessaires à la croissance et à la reproduction

Figure n° 63 : Présentation des enjeux locaux liés à la qualité et à la quantité d'eau et de leurs conséquences sur la conchyliculture

Depuis 2010, une baisse de la productivité mytilicole a été observée avec des variations interannuelles comprises entre -15 % et -30 % (excepté en 2012 avec une hausse de +15%), 2014 ayant été une année de mortalités massives suite à un problème environnemental.

En effet, les opérations de traitement des moules sont étroitement dépendantes de la qualité des eaux arrivant dans la Baie de l'Aiguillon. De plus, les mytiliculteurs ont développé une technique propre à ce bassin : des navires-ateliers agréés permettent de traiter en mer l'ensemble des opérations de nettoyage et de conditionnement pour l'expédition, sans avoir recours à des installations à terre.

En 2017, la qualité bactériologique des eaux de la baie a été déclassée, passant de la catégorie AB en catégorie B. Celle-ci oblige donc le traitement préalable des coquillages dans les bassins de décantation avant la commercialisation.

L'envasement inéluctable de la baie est également une contrainte qui oblige à exploiter toujours plus au large et qui pose des difficultés structurelles d'exploitation de la ressource conchylicole. Ainsi, l'avancée de la Pointe d'Arçay entraîne la disparition de secteurs de captage et de zones de production importantes, impactant l'ensemble de l'activité conchylicole.

En 2017, un document (« *Gestion de l'eau et entretien des réseaux hydrauliques répondant aux enjeux de la profession conchylicole en Baie de l'Aiguillon* ») et un calendrier ont donc été rédigés par les comités régionaux de la conchyliculture des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, à l'attention des gestionnaires des niveaux d'eau. Il a pour objectif de favoriser la coordination des actions en faveur de la gestion de l'eau en amont. Il s'agit d'une proposition d'adaptation des règles de gestion et d'entretien du réseau hydraulique du Marais poitevin permettant de prendre en considération les enjeux et de limiter les impacts de manœuvres des ouvrages à la mer sur l'activité conchylicole.

3.3 Les enjeux environnementaux liés à la conchyliculture

L'activité conchylicole peut avoir un impact sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 du Marais poitevin notamment par la production de déchets (plastiques, bois, ...) retrouvés sur les plages ou dans l'océan. L'abandon des concessions mytilicoles et ostréicoles, suite à une forte mortalité des moules dans les années 60 associée à l'envasement progressif de la baie, ont également des répercussions sur la biodiversité du littoral.

Des travaux expérimentaux sont donc réalisés sur l'enlèvement d'anciennes structures conchylicoles (pieux de bouchots et tables ostréicoles abandonnées) qui servaient de support au développement de gisements sauvages d'huitres japonaises (*Magallana gigas*), formant des amas appelés localement « crassats ». Ces derniers sont susceptibles de modifier la sédimentation naturelle de la baie de l'Aiguillon et peuvent être propices au développement d'une faune non indigène. L'expérimentation de l'enlèvement de ces « crassats » pour restaurer les vasières est portée par le programme LIFE Baie de l'Aiguillon (PNR, LPO et OFB), en concertation avec la profession conchylicole.

De plus, la production conchylicole est sensible aux variations de la qualité de l'eau, elle constitue un témoin du bon état sanitaire des eaux et des effets du changement climatique (acidification, température, etc.).

4. La sylviculture

4.1 La populiculture dans le Marais poitevin et son évolution

Depuis le XIX^{ème} siècle, les maraîchins cultivent le peuplier, en particulier sur le marais mouillé oriental, propice à la plantation de cette essence.

Si les plantations étaient traditionnellement de type linéaire en pourtour de parcelle, une augmentation du développement des peupleraies en plein a eu lieu fin des années 80 et début des années 90, en réponse à la déprise agricole (abandon des cultures maraîchères et des prairies pour l'élevage).

L'arrivée des mesures agro-environnementales en 1991 a cependant freiné ce développement qui tend à fermer le paysage. D'un point de vue paysager, le peuplier de pourtour est aujourd'hui un élément identitaire du paysage du marais bocager.

L'ensemble des données relatives à la populiculture sur le site Natura 2000 est présenté sous la forme d'un tableau, ci-après. Elles sont issues d'une étude confiée à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) afin d'obtenir une évaluation de l'évolution des peupleraies sur la période 1997-2017. Elle s'est appuyée sur une cartographie et une analyse diachronique des alignements de peupliers et des peupleraies en plein. Le territoire retenu est celui du Site Classé « Marais mouillé poitevin », inclus dans le site Natura 2000 et d'une extension vers le sud (à moins de 650m du réseau hydrographique, dans les communes de La Grève sur Mignon, Saint Cyr du Doret, Courçon, Cramchaban, Saint Georges de Rex, Amuré, Saint Hilaire la Palud, Frontenay-Rohan-Rohan, Granzay-Gript, Le Bourdet, Epannes, Prin-Deyrançon et Vallans), soit une surface de 32 524 ha.

Activités humaines : Populiculture		Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Peupliers en plein		B01 01 plantation forestière	<ul style="list-style-type: none"> 1084 ha en 2017 dont 503 ha de plus de 20 ans En 10 ans : 1/3 des peupleraies ont disparu (passage de 1609 ha en 2005 à 1544 en 2015) 	La proportion de peupleraies en plein reste plus importante en Nouvelle Aquitaine qu'en Pays de la Loire pour toutes les classes d'âges	CRPF Poitou-Charentes
Peupliers en alignement			<ul style="list-style-type: none"> 368 km en 2017 dont 212.3 km de plus de 20 ans En 10 ans, diminution des peupleraies en alignement (passage de 408 en 2006 à 368 km en 2017) 	La proportion de peupleraies en alignement reste plus importante en Nouvelle Aquitaine qu'en Pays de la Loire pour toutes les classes d'âges	
Devenir des peupleraies	Peupleraies en plein	B02 : Gestion forestière B02-01 : Plantation forestière B02-02 : Coupe forestière B02.03 : Elimination du sous-bois B02.04 : Elimination des arbres morts ou dépérissant	En 2017 : 234 ha de coupe rase, 391 ha d'évolution libre, 307 ha de reconversion en prairies et 8 ha de taillis	Entre 2013 et 2017 : <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la récolte des bois à maturité Augmentation des évolutions libres et des reconversions Stabilisation du taillis 	Conseil National du Peuplier « Sécurisation des approvisionnements en Peuplier : étude prospective de la ressource française », synthèse et mise à jour en décembre 2018, Conseil National du Peuplier
	Peupleraies en alignement	B02.05 : Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied) B06 : Sylvopastoralisme	En 2017 : 51.1 km de coupe rase, 88.9 km d'évolution libre, 18.6 km de reconversion et 0.1 km de taillis	Entre 2013 et 2017 : <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la récolte des bois à maturité Augmentation des évolutions libres et des reconversions Absence ou peu de taillis 	« Quel avenir pour le peuplier en Nouvelle Aquitaine, un véritable choix stratégique, Diagnostic, enjeux et actions proposées », Comité de pilotage « Peuplier » de la Région Nouvelle Aquitaine, septembre 2016
Taux de renouvellement	Peupleraies en plein		<ul style="list-style-type: none"> Taux de renouvellement de 14% entre 2013 et 2017 Taux de renouvellement de 16% entre 2006 et 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Taux très faibles Taux de renouvellement pour les régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine sont de 40 à 60% et demeurent insuffisants pour le maintien de la ressource en bois de peuplier adaptée aux besoins des industries locales 	Cartographie des habitats (EPMP, 2019)
	Peupleraies en alignement		<ul style="list-style-type: none"> Taux de renouvellement de 16 % entre 2013 et 2017 Taux de renouvellement de 15% entre 2006 et 2017 		

Figure n° 64 : Présentation de la populiculture sur le site Natura 2000

(Source : étude « Etude sur l'évolution des peupleraies du Marais poitevin, mise à jour 2018 » Institut national de l'information géographique et forestière – Direction Interrégionale Nord-Ouest, département expertise et prestations)

4.1.i L'évolution et la gestion de la populiculture dans le Marais poitevin

Les résultats obtenus par photo-interprétation permettent d'appréhender l'évolution de la surface de peupleraies en plein et en alignement et d'observer une baisse de ces surfaces entre 2006 et 2017 :

	2006	2013	2017
Peupliers en plein (Surface en ha)	1 583	1 300	1 084
Peupliers en alignement (Linéaire en Km)	408	404	368

Figure n° 65 : Evolution des peupleraies (en plein et en alignement) au sein du périmètre d'étude entre 2006, 2013 et 2017

(Source : Etude sur l'évolution des peupleraies du Marais poitevin, rapport d'étude provisoire, IGN, 2018)

Cette évolution correspond en grande partie à une augmentation des surfaces évoluant librement (abandon du terrain avec colonisation par une végétation herbacée spontanée) et une reconversion importante des surfaces de peupleraie en un autre type de milieu.

Les peupleraies peuvent être compatibles avec une certaine biodiversité qui est fonction du substrat (sols argilo-humiques et organiques-tourbeux), de l'hygrométrie, de la classe d'âge, du mode d'entretien (fauche, pâturage, élagage) et de l'espacement entre les arbres.

Les jeunes peupleraies accueillent de manière générale en sous-strate des formations prairiales semblables à celles observées sur les prairies limitrophes. Ces jeunes peupleraies bénéficient d'un entretien plus soutenu par fauche ou pâturage pour éviter la concurrence des jeunes plants avec les herbacées. De plus, la lumière au sol reste comparable aux systèmes ouverts. Le travail du sol et le traitement chimique en ligne (pour 10%) nécessaire sur substrat argilo-humique peuvent favoriser des espèces mésophiles (CRPF Poitou-Charentes).

Par la suite, l'entretien par fauche et pâturage diminuent, le traitement chimique disparaît (après 3 ans maximum), et l'enfrichement ligneux augmente en proportion.

L'intérêt de maintenir un entretien en sous-strate par fauche tardive ou pâturage extensif est de conserver un couvert herbacé ou un habitat de transition (type mégaphorbiaie). L'élagage régulier favorise pour sa part l'apport de lumière et par conséquent le maintien d'espèces héliophiles de milieux ouverts caractéristiques des systèmes prairiaux.

4.1.ii La filière populicole

La surface populicole représente en France environ 210 000 ha⁵ et une récolte annuelle d'environ 1,3 million de m³ (soit 26,5 % de la récolte de feuillus)⁵.

Sur les 210 000 ha, environ 108 000 ha⁶ ont été exploités puis reboisés dans les vingt dernières années. Ainsi, la moitié des surfaces exploitées⁶ n'est pas issue de reboisements. On assiste depuis vingt ans à une diminution du rythme de replantation passant de 2,3 millions de plants par an dans les années 1990 à 800 000 plants par an en 2017⁶. La ressource en peuplier diminue tandis que la demande augmente avec une estimation de 1,5 million de m³ par an, voire de 1.8 million de m³ par an dans les années à venir⁶.

La région Nouvelle-Aquitaine est la première région populicole avec 29,8 % de la récolte nationale (environ 390 000 m³/ par an)⁵ et représente 21 % de la surface nationale (soit 42 000 ha)⁵. Le constat est le même qu'à l'échelle nationale : une hausse du besoin qualifiée d'importante et durable alors que la chute des surfaces de boisements et le manque de reboisement s'accroissent depuis 10 ans. D'après les études menées sur l'avenir du peuplier en Nouvelle Aquitaine, le déficit de bois et plus particulièrement de bois de qualité, apparaîtra à partir de 2020-2025 et atteindra environ 30 % du besoin⁵.

Cette activité économique doit donc faire face à un déficit de matière pouvant représenter 300 000 m³/an dans les premiers temps, et qui pourra atteindre 500 000 à 650 000 m³ de bois/an⁶. En effet, en Nouvelle Aquitaine le taux de boisement-reboisement avoisine à peine 60 %⁵, ce qui n'est insuffisant pour pallier le déficit. Ainsi, 700 ha de peupleraies disparaissent chaque année dans la région⁵.

Plusieurs raisons peuvent être identifiées pour expliquer le manque de (re)boisement à l'échelle du Marais poitevin et de la région :

- Une baisse de motivation des populteurs à investir dans un boisement ou un reboisement, filière considérée comme peu rentable lors de la récolte, aux vues des contraintes notamment d'entretien de la peupleraie ;
- Le morcellement des parcelles suite au changement de générations. Les générations suivantes ne souhaitent pas toujours poursuivre et entretenir la peupleraie, n'étant pas toujours sur place, associés à des droits de mutations élevés ;
- La fin des aides régionales au boisement qui avaient été instaurées dans les années 1990 ;
- Les faibles surfaces des parcelles ;
- Les catastrophes climatiques entraînant des pertes importantes.

⁵ Comité de pilotage « Peuplier » de la région Nouvelle Aquitaine, « Quel avenir pour le peuplier en Nouvelle Aquitaine : un véritable choix stratégique Diagnostic, enjeux, et actions proposées », septembre 2016, 25 pages.

⁶ Conseil National du Peuplier, « Synthèse : Sécurisation des approvisionnements en Peuplier : étude prospective de la ressource française », mise à jour décembre 2018, 12 pages.

4.1.iii Les enjeux environnementaux liés à la populiculture dans le Marais poitevin

Le peuplier est une essence participant à l'identité paysagère du Marais poitevin. Ressource économique depuis des années, sa plantation s'effectue sur le pourtour des parcelles permettant ainsi de combiner élevage et populiculture. Il joue également un rôle écologique au sein du marais notamment en participant à la fixation du CO₂, à l'épuration des eaux ou encore en abritant une diversité biologique significative :

- Les **habitats de sous-peupleraies** : Sur substrat tourbeux, les sous-peupleraies présentent des formations hygrophiles et notamment des mégaphorbiaies, correspondant à l'évolution d'une prairie hygrophile qui n'est plus soumise à une pression d'entretien. Dans les stations très hygrophiles, les mégaphorbiaies sont remplacées par des cariçaies et des roselières, qui entretenues de manière extensive présentent un intérêt biologique certain et ajoutent une diversité à l'écosystème des marais mouillés.
- Les **espèces** : Sur le plan ornithologique, la présence du peuplier dans le marais offre une strate arborescente haute favorable à des espèces comme le Lorient d'Europe. S'agissant du Pic cendré, espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, cette corrélation est probable mais reste à vérifier. On peut également citer d'autres espèces d'oiseaux telles que le Milan noir, le Pic noir, le Faucon hobereau (en protection nationale).

Les autres espèces visées au titre de la Directive Habitats par la présence de peupliers sont les chiroptères (Vespertilion de Daubenton, Grand rhinolophe et Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin d'alcaathoé).

Enfin, le Vertigo de Des Moulins est un mollusque d'intérêt communautaire pouvant être retrouvé sous les peupleraies et les berges en cariçaie et mégaphorbiaies.

Il convient donc d'accroître les potentialités environnementales actuelles des peupleraies, notamment sur l'accueil des espèces et sur le maintien voire le développement des habitats herbacées à végétation haute (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies, ...) en sous-peupleraie.

Ces peupleraies doivent cependant rester dans une proportion relative vis-à-vis des prairies qui reste l'habitat prioritaire à préserver.

4.2 Les boisements dunaires du littoral

La partie littorale du site Natura 2000 du Marais poitevin, située entre la Pointe d'Arçay et la commune de Longeville-sur-Mer, est caractérisée par des habitats dunaires en grande majorité boisée en forêts domaniales thermo-atlantiques.

Cet espace, classé en forêt de protection et réserve biologique dirigée (pour la pointe d'Arçay), subit une forte pression touristique et des coupes de bois (hors Arcay) définies dans le plan d'aménagement forestier de la forêt de Longeville.

Ces milieux dunaires sont majoritairement en propriétés de l'Etat et gérés par l'Office National des Forêts (ONF) qui a donc la responsabilité d'assurer la pérennité de ces habitats, ainsi que le département de la Vendée.

4.2.i Le tableau de présentation des boisements du littoral

L'ensemble des données relatives aux boisements dunaires du littoral sur le site Natura 2000 est présenté sous la forme d'un tableau, ci-après.

4.2.ii Les enjeux environnementaux liés aux boisements dunaires

Le boisement dunaire de la forêt d'Arçay est classé en réserve Biologique Domaniale et fermé au public.

La pression touristique est importante dans les boisements de la forêt de Longeville-sur-mer. La multiplicité des chemins non partagés (pédestre, équestre, piste cyclable) et les activités de chasse, ainsi que les chantiers de coupe de bois et les chemins d'exploitation entraînent la présence d'activité humaine toute l'année.

Pourtant les boisements de Longeville-sur-mer présentent des enjeux biologiques importants (habitats de dunes dans les layons forestiers, mares, nidification de l'Engoulevent d'Europe et du Circaète-Jean-le-Blanc, une héronnière (Aigrette Garzette, Spatule blanche et Héron cendré), etc. C'est pourquoi des actions de canalisation du public pour éviter le piétinement des dunes ou encore des actions de sensibilisation sont réalisées par l'ONF.

Sites gérés par l'ONF		Code FSD des activités	Surface en hectares	Habitats et espèces concernées	Principales menaces sur le site	Objectifs de gestion des sites	Actions réalisées	Outils de gestion / Partenariats
Forêt Domaniale de Longeville (Communes de Longeville-sur-Mer, la Tranche-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer)	Exploitation du bois	B02 : Gestion des forêts et des plantations & exploitation	1228 ha dont 84% boisé et 16% non boisés (dunes et autres)	<u>Habitats d'intérêts communautaires :</u> - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne Vert (2180) - Habitats dunaires (2110, 2120, 2130 et 2190) <u>Espèces faunistiques :</u> -Gravelot à collier interrompu -Circaète Jean le Blanc -Pélobate cultripède -Pipit rousseline - Circaète –Jean-Le-Blanc - Engoulevent d'Europe - Héron cendré <u>Essences principales :</u> -Pin maritime -Chêne vert -Robinier	- Fréquentation touristique par les nombreuses activités (équestre, pédestre, etc.) entraînant le dérangement des espèces, piétinement, dégradation des habitats, ... - Erosion éolienne et marines des dunes - Surface de coupe rase sur une même année - Boisement naturel des bordures de la dune grise	-Protéger l'arrière-pays de l'ensablement en limitant l'érosion éolienne et en favorisant la végétation fixatrice du sable -Modérer l'érosion marine -Préserver ou améliorer la biodiversité des milieux dunaires non boisés sur 171 ha. - Préserver 9 ha d'îlot de senescence pour la nidification du Circaète Jean le blanc - Conservation de la héronnière (Spatule Blanche, Héron cendré et Aigrette Garzette) - Préserver la population d'Engoulevent - Accueillir le public sans remettre en cause les équilibres naturels -Assurer le renouvellement des peuplements forestiers sur lesquels s'adosse la gestion du littoral	-Pose de brise-vent : ganivelles ou filets en fibre de coco -Couvertures de branchages en pin, genêts ou en ajoncs sur les zones où le sable est mis à nu -Plantation d'oyats (<i>Ammophila arenaria</i>) dans la dune blanche - Protection contre le piétinement : mise en place de clôtures (ganivelles, fils lisses) - Panneaux de sensibilisation et panonceaux sur les clôtures -Protection et restauration des espèces et des milieux : lutte contre les espèces végétales invasives (yuccas, ailante, baccharis, ...) -Confortement de la frange forestière : exploitation d'arbres menacés par l'érosion ou mettant en péril la sécurité du public -Relevés et suivis : réalisation de relevés d'entaille d'érosion après chaque grosse tempête, relevé du contact plage/dune en fin de printemps - îlot de senescence	-Schéma d'accueil du public en forêt de Longeville -Plan d'aménagement forestier 2001-2020 (en cours de programmation 2020 / 2040) -Missions d'intérêt général des dunes <u>Partenariats :</u> - Communes - Conservatoire du Littoral - ONF - Département de la Vendée - PNR Marais poitevin - APN
		B02.01 : Replantation d'arbres dans une plantation forestière						
Site de la Pointe d'Arçay	Réserve Biologique Domaniale Dirigée de la Pointe d'Arçay ONF OFB		214,33 ha	<u>Habitats d'intérêts communautaires :</u> - Estran vaseux et prés salés - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne Vert (2180) - Habitats dunaires (2110, 2120, 2130 et 2190) <u>Espèces faunistiques :</u> -Gravelot à collier interrompu -Circaète Jean le Blanc -Pélobate cultripède -Pipit rousseline -Héron cendré ... <u>Essences principales :</u> -Pin maritime -Chêne vert	- Erosion marine des dunes	-Maintien ou amélioration de la diversité biologique (conservation et optimisation de la mosaïque fonctionnelle des milieux) - Maintien de la dynamique géomorphologiquement naturelle de la flèche d'Arçay - Renforcement des protections réglementaires - Conservation de la héronnière et de la nidification du Circaète Jean le blanc - Valorisation pédagogique - Cohérence entre actions connexes sur la faune et objectifs de conservation du patrimoine naturel -Préservation de la faune remarquable	- Conservation de la dune grise face à la progression naturelle des pins -Développement de la naturalité des habitats forestiers -Maintien des populations de limicoles et d'anatidés côtiers -Maintien ou développement de populations nicheuses d'oiseaux rares ou localisés -Favoriser les habitats du Pélobate cultripède -Régulation de la population de sangliers -Intégration optimale de la régulation des moustiques et de lutte contre la Processionnaire du Pin	-Plan de gestion unique : Plan d'aménagement forestier 2001-2020 - Plan de gestion Pointe d'Arçay <u>Partenariats :</u> - OFB -Conservatoire du Littoral - ONF - PNM EGMP
	Domaine Public Maritime : CEL		367 ha					
	Domaine Public Maritime ONF		1.96 ha					

Figure n° 66 : Tableau de présentation des boisements du littoral,
(Source : ONF / PNR MP)

5. Le tourisme

Le Marais poitevin constitue un haut lieu du « **tourisme de nature** ». D'une part, la partie orientale correspondant au marais mouillé, couramment appelée « Venise verte », offre un paysage particulièrement attractif. D'autre part, l'importance de la façade atlantique, et en particulier des plages vendéennes, constituent une destination importante.

Ainsi, ce sont environ 1 410 000 visiteurs qui fréquentent annuellement le Marais poitevin (données 2013).

La période touristique s'étend du mois d'avril à la Toussaint. L'étalement des flux touristiques est recherché dans le temps (développement de l'avant et de l'arrière-saison) et dans l'espace afin d'éviter des phénomènes de concentration des visiteurs. Ce souhait de développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et le temps s'inscrit dans la charte du PNR.

La répartition de ces visiteurs dans le marais se fait de la façon suivante :

Localisation dans le Marais poitevin	Nombre de visiteurs par an
Baie de l'Aiguillon	605 000
Marais Mouillé	389 000
Marais Desséché	228 000
Secteur niortais	100 000
Aunis	88 000

Figure n° 67 : Tableau de répartition des touristes au sein du Marais poitevin
(Source : Etude Protourisme 2013 et PNR Marais poitevin)

5.1 Profil de la fréquentation touristique

Les couples sans enfant représentent la majeure partie des visiteurs (environ 53 % contre 40 % pour les personnes de 50 à 64 ans). La représentation de ces deux catégories est supérieure à la moyenne nationale.

La plupart des touristes proviennent des régions voisines du Marais poitevin, 43 % sont originaires du Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Ile de France, Bretagne et Centre. Les publics étrangers sont également présents, représentant 6 % de la fréquentation touristique :

Pays	Pourcentage de visiteurs
Royaume Uni	40 %
Belgique	35 %
Allemagne	11 %
Etats Unis	4 %

Figure n° 68 : Origine des visiteurs étrangers (tableau)
(Source : Etude Protourisme 2013 et PNR Marais poitevin)

39 % des visiteurs viennent pour découvrir le territoire, principale raison de leur venue, tandis que 25 % des visiteurs viennent suite à une visite de la famille résidant dans les alentours. Les touristes du Marais poitevin apprécient ce lieu pour les activités douces (pistes cyclables, balades en barque ou canoë, randonnées pédestres, pratique de la pêche côtière ou fluviale, etc.) proposées par 235 prestataires touristiques.

Sept offices de tourisme sont présents sur le territoire (un en Charente-Maritime, un en Deux-Sèvres et cinq en Vendée).

Plusieurs éco-compteurs sont présents sur le territoire permettant de connaître le nombre de personnes (cyclistes, piétons ...) fréquentant les sites du Marais poitevin tout au long de l'année (cf. tableau suivant).

Type Eco-compteur	Localisation	Nombre de passages	Moyenne journalière
Piste cyclable (vélos + piétons) ⁷	Faute-sur-Mer	49 300	136
Site du conservatoire (comptage aller/retour piétons) ⁵	La Rade d'Amour à la Pointe d'Arçay	104 939	340
Cycliste	Tranche-sur-Mer	70 969	194

Figure n° 69 : Eco-compteur présents sur le littoral vendéen (données année 2018)⁸

Type Eco-compteur	Localisation	Nombre de passages	Moyenne journalière
Cyclistes	Triaize	4 383	12
	Sainte-Radégonde-des-Noyers	17 937	49
	Canal Maritime (entre Marans et Triaize)	13 285	36
	Maillezais	8 741	21

Figure n° 70 : Eco-compteur présents au sein du marais (données années 2018)
(Source : Etude Protourisme 2018 et PNR Marais poitevin)

Cette fréquentation démontre la forte fréquentation touristique du Marais poitevin et notamment des habitats littoraux et justifie les mesures proposées dans les fiches actions.

⁷ Données LPO Vendée

⁸ <http://www.eco-public.com/ParcPublic/?id=891#>

5.2 Les activités touristiques

L'ensemble des données relatives aux activités touristiques sur le site Natura 2000 est présenté sous la forme d'un tableau, ci-après.

Activités humaines : Tourisme	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Randonnées pédestres		<ul style="list-style-type: none"> 89 circuits balisés représentant 789 km 2 applications sur téléphone : Baludik et Terra Aventura, proposant respectivement 5 et 2 circuits 	<p>Tous les ans au mois de Juin : organisation du Maraisthon, éco-marathon de 42km au cœur de la Venise Verte.</p> <p>Nouveau circuit de Terra Aventura près de la ville de Marans (17) en juin 2019</p>	<p>Etude Pro-tourisme (nov.2013) PNR Marais poitevin</p> <p>Communauté de Commune Sud Vendée Littoral</p> <p>LPO Vendée :</p> <ul style="list-style-type: none"> « Terre d'Oiseaux », Bilan 2018 Données éco-compteur de la RNR du Marais de la Vacherie Plaquette « Oiseaux migrateurs à la Pointe de l'Aiguillon » <p>PNR Marais poitevin</p>
Vélo		<ul style="list-style-type: none"> 37 circuits balisés et présence de pistes aménagées représentant 734 km dont 400 km dans le Grand Site 82 km de Vélofrancette, véloroute nationale 84 km de Véloodyssée, eurovéloroute Au total dans le site : 899 km de pistes cyclables 32 structures de location de vélo 5 structures pour la location de Rosalie 85 structures labellisées « Accueil Vélo » (hôtels, campings, sites de visites, Offices de Tourisme...) 8 éco-compteurs avec en 2019 un total de : 64 685 vélos comptabilisés en Charente-Maritime, 19 850 en Deux-Sèvres et 83 627 en Vendée 	<p>Première activité touristique pratiquée par 69% des touristes</p> <p>Possibilité de voyager en itinérance de Niort à la Baie de l'Aiguillon par la connexion entre les pistes sur l'ensemble du territoire et les grands itinéraires</p> <p>Proximité d'hébergements</p> <p>Le PNR du Marais poitevin : soutien la réalisation d'infrastructures, coordonne les prestataires et accompagne l'entretien des itinéraires</p> <p>Les 8 éco-compteurs sont répartis entre les trois départements sur plusieurs communes : Marsily (17), Marans (17), Dompierre sur Mer (17), Coulon (79), Maillezais (85), Sainte-Radégonde-des-Noyers (85), Triaize (85) et La Tranche sur Mer (85)</p>	
Embarcadères	G01 Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	<ul style="list-style-type: none"> 320 km de voies navigables et balisées 28 embarcadères 26 structures proposent des balades en canoë 5 embarcadères Qualité Tourisme 1 embarcadères Valeur Parc naturel régional 	<p>Possibilité de promenades en barques poussées par un guide-batelier pour découvrir les richesses et l'histoire du marais</p> <p>Marque Qualité Tourisme : accompagnement technique et financier du PNR</p> <p>Valeur Parc naturel régional : marque caution supplémentaire pour les personnes soucieuses d'une consommation responsable.</p>	
Activité équestre	G02 Structures de sports et de loisirs G03 Centres d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> 8 circuits représentant 204 km, proposés par des centres équestres, Haras, club hippique, écurie, ... 25 prestataires de loisirs équestres 3 structures pour des randonnées en âne bâté 4 prestataires pour des balades en calèche 	<p>Utilisation de chemins de randonnées ou de chemins spécifiques (en forêt de Longeville-sur-Mer)</p> <p>Activité permettant de découvrir le marais sous un autre angle, proche de la nature</p> <p>Les balades en calèche sont réalisées avec une présentation de l'histoire, du patrimoine naturel et architectural du territoire</p>	
Activités nautiques sur le littoral	G05.01 Piétinement, surféquentation	<ul style="list-style-type: none"> 22 structures pour la location de matériel et l'initiation via des cours 4 structures proposent le paddle 	<p>Activités en bordure de la Baie de l'Aiguillon : kitesurf, surf, optimist, planche à voile, char à voile, ...</p>	
Activités balnéaires		<ul style="list-style-type: none"> 15 km de baignade sur la côte vendéenne 11 plages dont 1 naturiste 1 bibliothèque de plage sur la Grand'Plage à la Faute sur mer 4 postes de secours 13km de plage à la Tranche sur mer 	<p>Les 11 plages sont situées sur les communes de la Faute sur mer et de l'Aiguillon sur mer</p> <p>Les postes de surveillance et de secours sont présents sur les plages : la Grand'Plage, les Chardons, la Barrique et les Bélugas</p>	
Pêche de loisirs		<ul style="list-style-type: none"> 20% des touristes pratiquent le tourisme halieutique 4 guides de pêche présents sur le territoire 6 plans d'eau de pêche 4 structures pour la pêche en mer 	<p>Pêche en mer et surf casting : Bar, Daurade, Sole, Congre, etc.</p> <p>Pêche à pied avec possibilité d'être accompagné par un guide</p>	
Tourisme ornithologique		<ul style="list-style-type: none"> 43 animations en 2018 par la LPO Vendée avec une participation totale de 949 personnes 1 camp de migration en 2018 animé par la LPO Vendée : <ul style="list-style-type: none"> 37 bénévoles 300 350 oiseaux en moyenne sont comptés 74 espèces d'oiseaux 2 chantiers avec 12 participants 	<p>Animations par la LPO Vendée sur diverses thématiques : littorales (exemple : Entre dunes et vasières), dans le marais (exemple : Découverte des marais communaux), dans la plaine (exemple : A la rencontre des Œdicnèmes criards), dans le bocage (exemple : A la découverte du vignoble de Mareuil) et nocturnes (exemple : Nuit de la chouette)</p>	

Activités humaines : Tourisme	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
		<ul style="list-style-type: none"> • 2 séjours ornithologiques en 2018 animés par la LPO Vendée : au total 13 participants • 1 éco-compteur à l'observatoire de la réserve naturelle régionale du Marais de la Vacherie : 21 849 personnes pour l'année 2018 • 4 551 visiteurs sur la réserve de Saint-Denis-du-Payré de 2017 à 2018 contre 4 199 visiteurs entre 2016 et 2017 • 1 parc ornithologique • 17 sites d'observation des oiseaux 	<p>Plusieurs types de public : découverte par eux-mêmes, participation à des sorties de découverte du territoire (ornithologie et nature), réalisation de séjours nature avec un guide (LPO) au printemps et à l'automne ou souhaitant suivre seulement la migration (de septembre à fin novembre)</p> <p>Séjours ornithologiques par la LPO en partenariat avec Escursia : agence de voyage spécialisée en ornithologie et séjours naturalistes proposant 5 séjours sur le territoire entre 2019 et 2020</p> <p>En 2018, 2 séjours : 3 jours au printemps « Entre terre et mer, le Marais poitevin » ou 2 jours à l'automne « Sur la route des migrateurs, le Marais poitevin »</p> <p>Exemples sites d'observation : Saint Denis du Payré, Saint Michel en l'Herm, Pointe de l'Aiguillon, ...</p> <p>Pointe de l'Aiguillon : site majeur de la migration automnale des oiseaux en France</p>	
Sites touristiques culturels		<ul style="list-style-type: none"> • 6 sites de visite marqués Qualité tourisme • 2 sites Valeur Parc naturel régional • 44% des visiteurs réalisent une visite culturelle • 30 sites de visite 	<p>Qualité tourisme : signe de reconnaissance national valorisant l'accueil et les prestations de qualité des établissements. Cas de la Maison de la Baie du Marais poitevin obtenu en 2018, du Donjon de Niort, de la Maison du Marais poitevin, le Musée Bernard d'Agesci, ...</p> <p>Niort : classée « Pays d'art et d'histoire » ainsi que « ville et métiers d'art »</p> <p>Fontenay-le-Comte : ville classée « Pays d'art et d'histoire »</p> <p>Coulon, Arçais, Nieul-sur-l'Autise : labellisées « Petite Cité de Caractère »</p> <p>Sites touristiques : le château de Terre-Neuve, Abbaye de Maillezais</p>	
Hébergements		<ul style="list-style-type: none"> • 23 hébergements touristiques marquées « Valeur Parc naturel régional » dont 9 gîtes et 9 chambres d'hôtes • 83% des touristes sont hébergés sur le territoire • 46 hôtels • 77 campings (soit 48 777 emplacements) • 208 Chambres d'hôtes • 7 Villages Vacances • 7 Résidences tourisme • 1 Auberge de jeunesse – centre sportif • 36 aires de camping-car 	<p>Valeur Parc naturel régional : concerne les hébergeurs ayant au moins un classement 2 étoiles. Les hébergeurs marqués répondent à l'ensemble des critères et aux valeurs des PNR (ancrage territorial, forte dimension humaine et protection de l'environnement)</p> <p>Le camping-car et les locations meublées sont les modes d'hébergements les plus utilisés</p>	

Figure n° 71 : Présentation des activités présentes sur le site Natura 2000
(Source : PNR Marais poitevin, LPO Vendée, Communautés de communes, Offices de tourisme)

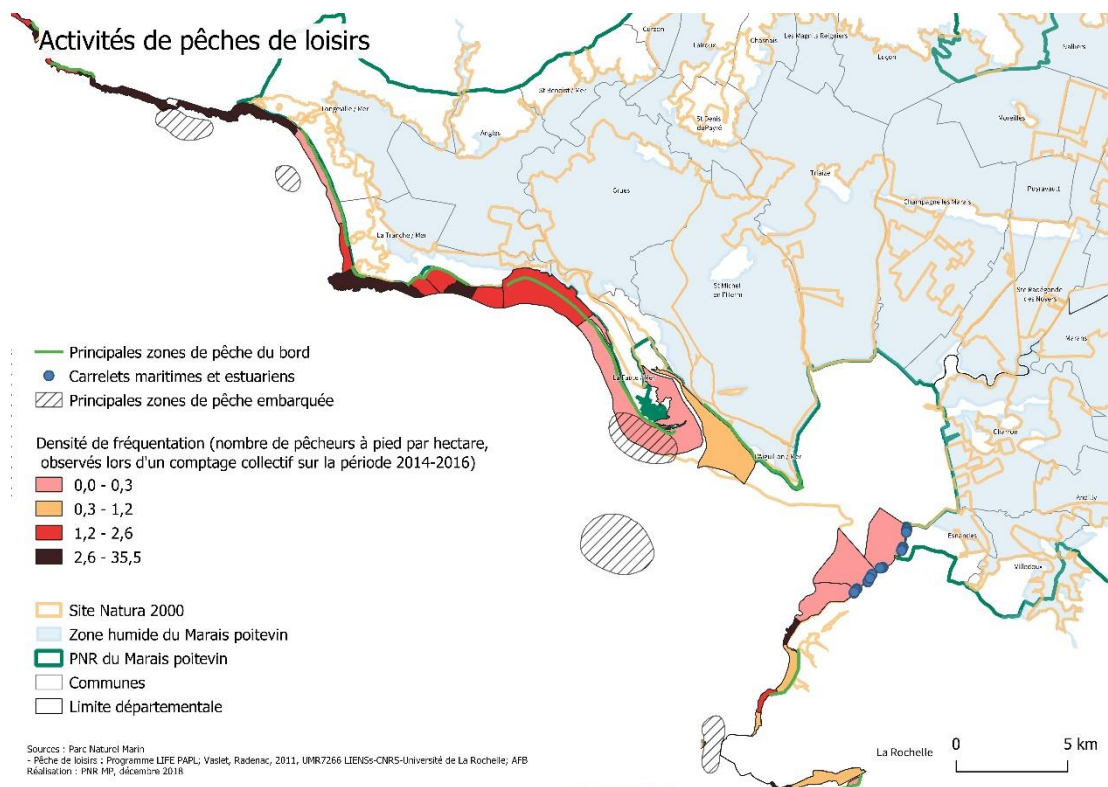


Figure n° 72 : Carte des activités de pêches de loisir en mer
 (Source : Parc naturel marin, LIFE PAPL, LIENSs La Rochelle Université, AFB)

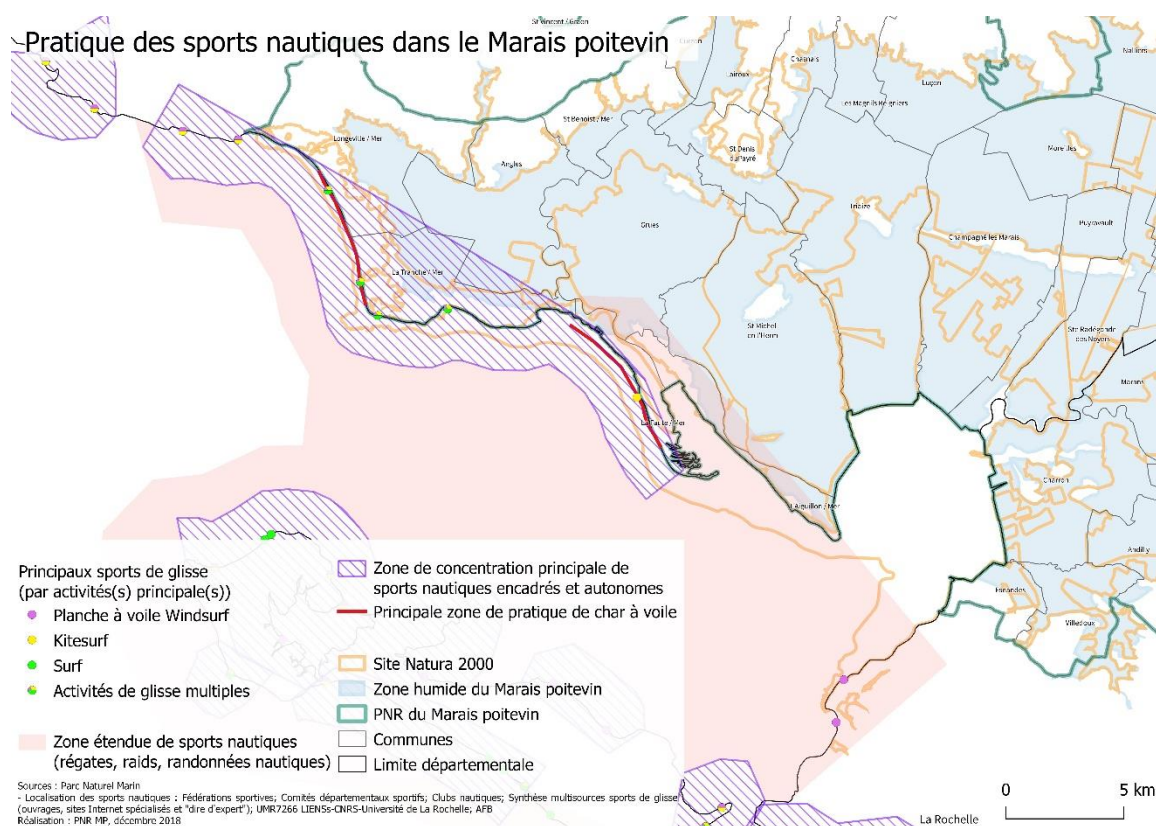


Figure n° 73 : Carte des pratiques des sports nautiques dans le Marais poitevin
 (Source : Parc naturel marin, Fédérations sportives, LIENSs La Rochelle Université, AFB)

5.3 Un développement touristique orienté vers la valorisation du patrimoine naturel

Le site Natura 2000 du Marais poitevin offre une grande variété d'activités touristiques réalisables sur l'ensemble du territoire. Le développement du tourisme est confronté à des risques de surfréquentation pouvant notamment entraîner :

- Des dégradations de ce patrimoine fragile (ex. : une surfréquentation des plages, par le piétinement, peut engendrer localement la fragilisation d'habitats, telles que les dunes mobiles ou fixées, les massifs d'Hermelles à la Tranche-sur-mer, etc.) ;
- Un dérangement important pour la faune principalement en période estivale (ex. : Gravelot à collier interrompu nichant dans les milieux dunaires, Circaète-Jean-le-Blanc présent dans les boisements du littoral, etc.) ;
- L'accumulation de déchets plastiques ;
- La création de nouveaux sentiers pédestres, d'embarcadères, de pistes cyclables, etc.

Il est dès lors essentiel que les pratiques en cours ainsi que les projets d'aménagement à venir (ex. : développement de la randonnée à vélo, activités nocturnes de loisirs, etc.) n'induisent aucune altération dommageable sur le patrimoine naturel. L'enjeu pour le territoire est de concilier au mieux le souci de préservation de la richesse environnementale et le développement du tourisme. Ainsi, des actions de sensibilisation, de canalisation du public ou encore de protection des espèces vulnérables seront mises en place pour préserver la biodiversité du site Natura 2000.

5.4 Les outils de reconnaissance présents sur le territoire

Plusieurs types de labels sont présents sur le territoire. Ils sont un gage de crédibilité et de qualité, valorisant les produits (Marque valeur Parc naturel régional), les services (Accueil Vélo, Qualité Tourisme, etc.) et les entreprises du territoire. L'ensemble de ces labels sont attribués en fonction de critères d'éligibilité. Certains d'entre eux prennent notamment en compte le respect de l'environnement ou encore la valorisation des ressources naturelles d'un territoire : label Clé verte, Marque Valeur Parc naturel régional, ... contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.

Les différents labels du territoire sont les suivants :

- Label Tourisme et handicaps (29 structures labellisées)
- Label Clef Verte (4 structures labellisée)
- Label Accueil Vélo (81 structures labellisées)
- Label Qualité Tourisme (17 activités labellisées)
- Marques Valeur Parc naturel régional (74 structures)



6. L'activité cynégétique

La chasse est une activité de loisirs présente sur l'ensemble du Marais poitevin. On y rencontre différentes pratiques de chasse visant les petits gibiers (lièvres, faisans, perdrix, etc.) ou les gibiers d'eau (canards, oies, barges, etc.). Les anatidés et les limicoles sont notamment chassés sur des plans d'eau à vocation cynégétique, correspondant à des baisses naturelles ou des plans d'eau artificiels.

La chasse est soumise à une réglementation spécifique. Les Fédérations Départementales des Chasseurs coordonnent les actions des associations communales et intercommunales agréées du territoire. Elles participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et des habitats. Elles conduisent également des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs. Les contrôles des pratiques des activités cynégétiques sont assurés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les enjeux environnementaux liés à la chasse

La gestion des niveaux d'eau bas en hiver n'est pas propice au stationnement des oiseaux migrateurs. Ces derniers, en quête d'étendues d'eau, se réfugient donc sur les plans d'eau de chasse. Ils peuvent donc présenter un fort intérêt biologique et concerner des habitats (prés salés thermo-atlantiques) et des espèces d'intérêt communautaire (Echasse blanche, Barge à queue noire, ...).

Cependant, afin d'éviter le dérangement des espèces en halte migratoire, une adaptation de la pratique en lien avec le cycle biologique des espèces serait à impulser (période, distance vis-à-vis des réserves naturelles, ...).

Des réserves de chasse sont également présentes pour favoriser la protection des habitats et des espèces, ainsi que des démarches d'acquisition et de gestion par les Fédérations des chasseurs du territoire.

Point réglementaire : Le remplissage des plans d'eau à vocation cynégétique

La régularisation des plans d'eau à vocation cynégétique est actuellement menée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour la partie vendéenne du Marais poitevin. En période de restriction des usages de l'eau, le remplissage et la mise à niveaux de ces plans d'eau s'opèrent de la manière suivante :

- Conformément à un calendrier établi, la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée (FDC 85) adresse à la DDTM une demande synthétique des volumes sollicités par les chasseurs à l'échelle de chaque Syndicat de Marais pour une période de quatorze jours ;
- A réception, la DDTM sollicite à titre d'avis les acteurs de la gestion hydraulique, dresse le bilan des niveaux d'eau et autorise à titre dérogatoire ou refuse la demande formulée par la FDC 85.
- La FDC 85 communique la réponse reçue auprès des chasseurs.

En cas de réponse positive, les chasseurs renseignent les volumes prélevés. Ils sont communiqués à la DDTM simultanément à l'envoi d'une nouvelle demande. D'une manière générale, cette procédure est utilisée de fin juin à fin octobre.

L'ensemble des données relatives aux différentes pratiques cynégétiques sur le site Natura 2000 est présenté sous la forme d'un tableau, ci-après.

Activités humaines : Chasse	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Organisation	F03-01 : Chasse	En Vendée : - 271 chasses privées - 50 sociétés de chasse communale (ACCA) - 4 société intercommunale En Charente Maritime : données non fournies En Deux Sèvres : - 22 ACCA - 54 chasses privées		Fédérations Départementales des Chasseurs des Deux Sèvres et de Vendée
Plans d'eau à vocation cynégétique		En Vendée: 194 plans d'eau de chasse représentant au total: 141 ha et 566 325 m ³ d'eau En Charente-Maritime: 54 plans d'eau de chasse sont enregistrés à la DDTM		
Les réserves de chasse		- 3 497 ha en réserve de chasse et de faune sauvage en Deux Sèvres - 7 000 ha en réserve de chasse et de faune sauvage en Charente-Maritime - - En Vendée : non calculable	Accompagnement des politiques de préservation de la zone humide par le classement en réserve de chasse de sites majeurs du Domaine Public Maritime (Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçais)	
Acquisition foncière et gestion cynégétique		<u>Sites acquis en Vendée :</u> - 191 ha de mizottes en Baie de l'Aiguillon - 85 ha attenant à la ferme de Choisy - 47 ha au lieu-dit la Malinière à Moreilles - 12 ha à Champagné les Marais <u>Sites acquis en Deux Sèvres :</u> - 16.5 ha de marais au carré des portes à Arçais (inclus dans la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA d'Arçais)	Terrains acquis par la création en 1984 de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, pour favoriser l'acquisition, la restauration et la protection des sites	

Figure n° 74 : Tableau synthétique de présentation des différentes pratiques cynégétique dans le site Natura 2000
(Source : Fédérations de chasse de Vendée et Deux Sèvres)

7. La pratique de la pêche

Caractérisé par un important réseau hydraulique et des prairies inondables associées, ainsi qu'une zone d'estuaire, le site offre des potentialités piscicoles élevées pour de nombreuses espèces sensibles, migratrices et sédentaires. Au total, le Marais poitevin abrite un total de 38 espèces dans la zone humide terrestre (32 espèces au sein du marais et 6 en amont du bassin versant) et un minimum de 79 sur sa façade maritime. Cette diversité piscicole entraîne une activité de pêche soutenue. Cette activité de pêche peut s'exercer de manière professionnelle (côtière) ou amateur (côtière et eau douce).

La pêche est soumise à différentes réglementations (période, taille, technique de pêche, etc.) en zone littorale et en eau douce. En eau douce, la pêche est organisée par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle met en œuvre notamment les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Le site Natura 2000 est concerné par 3 PDPG.

Les fédérations regroupent les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique auxquelles les pêcheurs amateurs doivent adhérer pour pouvoir pratiquer la pêche. Sur le territoire du Marais poitevin, elles sont au nombre de : trois en Charente-Maritime, neuf en Deux-Sèvres et huit en Vendée. Sur le domaine public fluvial, chaque département possède une association des pêcheurs amateurs aux engins et filets sur le domaine public (ADAPAEF). Le nombre de pêcheurs amateurs en eau douce n'est pas connu.

Pour le littoral, les Comités Régionaux de Pêche Maritime (CRPM) assurent les missions prévues à l'article L.912-2 du code rural et des pêches maritimes. Les représentants des intérêts de la profession participent à l'élaboration de la réglementation applicable au secteur. Leurs interlocuteurs sont donc les administrations déconcentrées (DIRM) ainsi que les collectivités territoriales. Il en existe un par Région (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire). Environ 80 licences permettent aux pêcheurs professionnels ainsi qu'aux conchyliculteurs d'exercer la pêche de la civelle.

Le nombre total de pêcheurs amateurs sur les estrans n'est pas connu. Les seuls chiffres ou synthèses proviennent du LIFE pêche à pied. Cependant, la pression de pêche sur les estrans est importante notamment l'été.

Les enjeux environnementaux liés à la pêche

Il est difficile de juger des impacts des différentes pratiques sur la ressource piscicole.

Une problématique majeure est la pêche à la civelle. Les stocks d'Anguille Européenne dans le marais diminuent fortement mettant en danger critique d'extinction l'espèce. L'exploitation illégale de la ressource par le braconnage, constitue une véritable menace, notamment pour la préservation des stocks d'anguille.

Pour les espèces migratrices comme la Grande alose et la Lamproie marine, la seule protection ne semble pas suffisante. En effet, des captures accidentelles sont possibles dans la mesure où les filets de pêche sont autorisés pendant leur période de migration sur les voies d'eau qu'elles fréquentent. Il conviendrait donc d'adapter la réglementation au cycle biologique des espèces.

Pour satisfaire la pêche amateur en eau douce, l'introduction d'espèce est réalisée (Silure, Black-bass, etc.) sans que l'impact de ses nouvelles espèces ne soit évalué. Si le Black bass a pu être issu d'alevinage, le silure est introduit de manière accidentelle et dispersée de manière individuelle.

Le pêche de Loisir sur l'estran peut engendrer une dégradation des habitats (Hermelles, platier rocheux, etc.) l'épuisement des stocks (palourdes, etc.) et le dérangement des limicoles hivernants migrants. L'ensemble des données relatives aux différentes pratiques de la pêche sur le site Natura 2000 est présenté sous la forme d'un tableau, ci-après.

Activités humaines : Pêche		Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Type de pêche pratiquée	Côtière	F02 : Pêche et récolte de ressources aquatiques F02-03 : pêche de loisirs	- 3 miles : interdiction de la pêche au chalut - 20 tonnes : moyenne annuelle des captures déclarées de pêche à la civelle - pinasses de 4 à 6 m de long et chaluts équipés de cadres et filets spécifiques : pêche à la civelle - Pêche de loisirs sur les estrans toute l'année (surf casting et pêche à pied) Pression de pêche important pour les coquillages, la fréquentation annuelle moyenne est estimée à : 14 342 séances de pêche par an (2014-16) au grouin du cou (Tranche sur mer 85). 3 846 séances de pêche par an (2014 -16) à la Belle Henriette (Tranche sur mer 85)	- répartition tout au long de l'année selon les espèces pêchées (soles, merluchons, merlans, seiches au printemps et en été, les civelles du 1 ^{er} décembre au 30 avril) - réserve interdisant la pêche : de l'écluse des Enfreneaux à l'embouchure incluse du Contreboth de Vix et du pont du Brault jusqu'à la passerelle du Brault	PNR Marais poitevin Fédérations de pêche : Vendée, Deux Sèvres et Charente-Maritime LIFE « pêche à pied de Loisir » Pour le volet littoral, le projet ARPEGI du PNM EGMP permettra de préciser la pêche professionnelle côtière.
	Eau douce		- 0 licence pour l'exercice de la pêche professionnelle	- seule la pêche amateur est pratiquée	
Distinction du réseau hydraulique	Réglementaire		Nombre de km de cours d'eau domaniaux inclus dans le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ DPF Sèvre niortaise : 170 km ▪ Le Lay : 30 km ▪ La Vendée : 24 km 	- cours d'eau domaniaux : division en lots où les AAPPMA ⁹ peuvent louer à l'IIBSN ¹⁰ le droit de pêche à la ligne - cours d'eau non domaniaux : droit de pêche appartient aux propriétaires riverains mais possibilité de rétrocéder leur droit de pêche à des AAPPMA ou à la Fédération Départementale de Pêche	

⁹ Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

¹⁰ Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)

Activités humaines : Pêche		Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
	Halieutique		<ul style="list-style-type: none"> -1^{ère} catégorie : parties amont du Mignon (à Moulin Neuf en aval du CD 101) et de la Courance (en aval du CD 180 reliant St Georges de Rex à Mauzé-sur-le-Mignon) - tout le reste de la zone humide est en réseau hydrographique de 2^{ème} catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> - classement des cours d'eau en 2 catégories : - 1^{ère} à dominance de salmonidés - 2^{ème} à dominante Cyprinicole 	

Figure n° 75 : Tableau synthétique de présentation de la pratique de la pêche sur le territoire
(Source : Fédérations de pêche de Vendée, Charente-Maritime et Deux Sèvres)

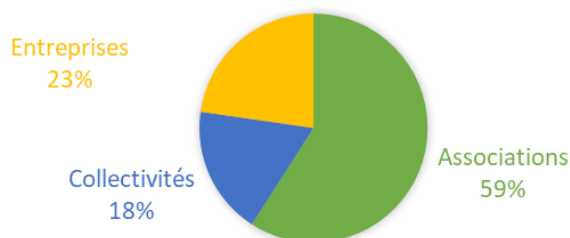
8. L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Un état des lieux de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur le territoire du Marais poitevin a été réalisé en 2019. Ce sont ainsi 22 structures qui participent à l'EEDD.

8.1 Les structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en Marais poitevin

22 structures

Association ADENVAL, Association La Cicadelle, Cap Pêche et Nature, CAUE 79, Deux-Sèvres Nature Environnement, Elise, Groupe Associatif Estuaire, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, La Ferme du Marais poitevin, La Frênaie, La Pie Pistrelle, LPO Poitou-Charentes - Antenne 17, LPO Vendée, Maison de la baie du Marais poitevin, Maison du Maître de Diques, Maison du Marais poitevin, Nature en Terre, Nature Environnement 17, Pêches Actives de Loisirs, Pôle-Nature du Marais poitevin, Réserve départementale de Nalliers Mouzeuil, Ville de Niort



48 ETP sur le territoire du Marais poitevin sont destinés à l'Éducation à l'Environnement et au Développement durable (EEDD).

Zones géographiques d'intervention des structures



En 2018, environ 20 000 personnes ont été sensibilisées lors des 1 365 animations proposées par les structures EEDD, accueillant de 30 à 6 500 personnes par animation.

Les structures EEDD s'adressent au grand public et au public scolaire, leurs animations sur le Marais poitevin représentent 50 % de leur volume d'activités.

8.2 Les activités et les thématiques proposées au public

40 % des structures correspondent également à des sites d'accueil du public. La quasi-totalité des structures développent des activités pédagogiques ou de sensibilisations touristiques hors de leur site, sur le terrain et en salle.

Une grande partie des structures intègre à leurs animations des intervenants extérieurs et possède des ressources pédagogiques propres qu'ils mettent à disposition des autres structures sous la forme de prêt (outils pédagogiques, expositions...). A titre indicatif, 11 structures ont déjà utilisé les outils pédagogiques mis à disposition par le PNR (table à anguille, maquette du Marais poitevin...), et 12 ont déjà participé à l'appel à projets à destination des publics scolaires proposé par le PNR.

50 % des structures participent à des événements locaux comme les « Ouvertures festives des marais communaux », fêtes locales, etc.

L'éducation à l'environnement joue un rôle dans l'appropriation des enjeux environnementaux par les différents publics (scolaire, grand public, acteurs du territoire, etc.), par le biais d'animations, de supports pédagogiques, de manifestations locales, de sorties participatives ou encore de formations.

- **Habitats**

Le réseau hydraulique (12 structures) et les prés salés, les estrans vaseux et rocheux (10 structures) sont les deux thèmes traités par environ 50% des structures. Les prairies subsaumâtres restent la thématique la moins abordée (3 structures) alors qu'elle est un enjeu majeur pour le territoire.

- **Espèces faunistiques et floristiques**

L'ensemble des espèces faunistiques et floristiques ayant un enjeu sur le territoire sont traitées par au moins 50% des structures, sauf les poissons migrateurs (5 structures).

Les actions pédagogiques participent à la préservation de la biodiversité et peuvent appuyer la mise en œuvre d'actions de conservation (ex : cas de la sensibilisation des agriculteurs pour protéger les nids de busards cendrés, information des pêcheurs à pied pour préserver les massifs d'hermelles, etc.).

Cependant, il ressort que de nombreux habitats ou espèces à enjeux pour le DOCOB ne font pas l'objet d'actions de sensibilisation de la part des acteurs de l'EEDD.

9. La synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines

Le diagnostic socio-économique permet de lister les activités humaines dans le Marais poitevin.

Le tableau ci-après synthétise ces activités et les met en relation avec les facteurs d'influence sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Activité	Impacts sur les Habitats d'Intérêt Communautaire HIC	Impact sur les Espèces d'Intérêt Communautaire EIC	Remarques
Elevage			
Maintien des prairies naturelles humides	☺	☺	Préservation des surfaces de prairies, dont l'habitat 1410, et des espèces associées
Pâturage	☺ à ☹	☺ à ☹	Maintien de la prairie La pression et la durée de pâturage ont une influence sur la diversité floristique et le potentiel de nidification des limicoles nicheurs
Maintien de l'eau en hiver et au printemps dans les dépressions humides	☺	☺	Effet bénéfique pour les habitats, ainsi que les espèces associées et la valeur agronomique
Fauche	☺ à ☹	☺ à ☹	Maintien de la prairie Simplification floristique si fauche exclusive Impact sur les cortèges (oiseaux notamment) si fauche précoce (fin mai / début juin)
Artificialisation des prairies : sur semis, drainage de surfaces, mise à plat, destruction des mottureaux, fertilisation, etc.	☹	☹	Perte de la spécificité des prairies sub-saumâtres : micro relief, mottureaux, cortèges floristiques caractéristique et diversité, espèces hygrophiles, ...
Utilisation de substances vétérinaires toxiques	☹	☹	Impact directe sur la diversité des insectes coprophages et indirecte chez leurs prédateurs Présence de molécules toxiques dans les milieux aquatiques par ruissellement
Maintien des éléments paysages : mares, haies, roselières linéaires, etc.	☺	☺	Diversité d'habitats
Cultures			
Utilisation de pesticides, herbicides et d'intrants (engrais)	☹	☹	Contamination des milieux et des espèces par des molécules toxiques, eutrophisation des voies d'eau par ruissellement, développement d'algues aquatiques
Simplification parcellaire Agrandissement des parcelles, simplification des couverts, mise en place d'éventuels systèmes de drainage, nivellement des microreliefs, suppression des éléments paysagers, de la trame arborée, assolement nu en hiver	☹	☹	Appauvrissement de la ressource alimentaire, Diminution de la biodiversité liée à l'appauvrissement des unités paysagères et fonctionnelles
Mise en place éventuelle d'un réseau d'irrigation dans les parcelles de bordure de la zone humide	☹	☹	Prélèvement dans les nappes de bordure Arrosage des nichées d'oiseaux et dérangement
Présence d'un couvert végétal homogène	☹	☺ à ☹	Favorable à la nidification des oiseaux de plaine, notamment les busards dans l'orge et les blés
Présence de bandes enherbées avec une diversité floristique	☺	☺	Augmente la diversité d'insectes Favorise la présence d'une flore méssicole caractéristique
Travaux agricoles lors des moissons précoces	☹	☹	Destruction des nichées
Conchyliculture			
Garantir la ressource en eau douce et une bonne qualité d'eau	☺	☺	Favorable au maintien des communautés végétales et organismes d'estuaires
Bassins ostréicoles extensifs ou non exploités	☺	☺	Présences d'habitats de fourrés atlantiques, végétations pionnières halophiles à salicornes et herbiers aquatiques de lagunes (habitat prioritaire)
Utilisation de l'espace naturel pour la production d'huîtres et de moules	☹	☹	Utilisation d'espaces naturels à forte valeur biologique (prés salés et vasières), dérangements liés à l'exploitation et compétition avec les autres organismes littoraux
Anciens parcs ostréicoles laissés sur place après exploitation (crassats)	☹	☹	Colonisation par les huîtres / concurrence avec l'habitat de vasière
Dissémination des matières plastiques dans l'écosystème	☹	☹	
Travaux milieux aquatiques et gestion des niveaux d'eau			
Gestion artificielle des niveaux d'eau	☺ à ☹	☺ à ☹	Bénéfique si maintien de l'hydromorphie des sols et des crues hivernales en marais mouillé avec ré essuyage lent au printemps. Défavorable : - si assecs précoces des réseaux (hiver et printemps) et des dépressions humides (printemps) - fluctuation brutale des niveaux
Entretien du réseau hydraulique	☺ à ☹	☺ à ☹	Favorable : - pour la circulation de l'eau et sa qualité - augmente la lame d'eau et permet un étage des espèces - pour la circulation des poissons

Activité	Impacts sur les Habitats d'Intérêt Communautaire HIC	Impact sur les Espèces d'Intérêt Communautaire EIC	Remarques
			Défavorable : - si trop fréquent - élimine la végétation aquatique
Entretien et aménagement des berges	☺ à ☹	☺ à ☹	Bénéfique si aménagement en pente douce et maintien de la végétation rivulaire (hélrophytes et trame arborée) Défavorable si destruction de la végétation rivulaire ou mise en place de pieutage systématique
Restauration des mares et délaissés hydrauliques	☺	☺	Favorable pour l'abreuvement des animaux et les espèces aquatiques
Pêche professionnelle			
Pêche embarquée à la civelle		☹	Impact sur la population d'Anguilles Dérangement potentiel de l'avifaune (Tadorne de Belon, Avocette élégante, Barge rousse, etc.) principalement dans les chenaux secondaires et sur la zone de transition (eau/vasière)
Activités de loisirs de pêche			
Pêche au filet calé		☹	Destruction non sélective des poissons (Alose, Saumon)
Pêche à pied sur les estrans	☹	☹	Impact sur les stocks de coquillages, dérangement de la faune, dégradation des habitats rocheux, massifs d'Hermelles et herbiers de zostère
Gestion piscicole par introduction d'espèces non autochtones (blackbass, silure, pseudosbora, etc.)	☹	☹	Concurrence avec le brochet Perturbation des cortèges de poissons autochtones
Activités de loisirs chasse			
Plan d'eau de chasse	☺ à ☹	☺ à ☹	Favorable avec le maintien de l'eau au printemps : habitat de reproduction, d'alimentation des espèces protégées et de la Directive Oiseaux Présence de l'habitat communautaire 3170 : mare temporaire méditerranéenne, avec le ressuyage naturel des plans d'eau de chasse au printemps et en été Défavorable : Remise en eau des plans d'eau en périodes de pénuries Risques sanitaires et génétiques de contamination des espèces sauvages par les appelants domestiques
Dérangement lors des déplacements des chasseurs et des coups de fusil		☹	Dérangement potentiel
Dégradation d'habitats et de la capacité d'accueil des espèces lors de l'assèchement précoce ou travaux d'entretien	☹	☹	
Prélèvements d'espèces à enjeux pour le territoire		☹	Espèces résidentes, migratrices et hivernantes dont certaines d'intérêt communautaire.
Activité de plein air			
Fréquentation des plages (balnéaires, kite, char à voile, etc.) et des aménagements pour accueillir le public (chemins, parkings, etc.)	☹	☹	Emprise sur le milieu Dérangement Piétinement des végétations de hauts de plages et des nids de Gravelot à collier interrompu, des habitats dunaires Dérangement de la faune (avifaune notamment pour les reposoirs, zones d'alimentation, etc.)
Aménagement pistes cyclables, circuits de randonnées	☹	☹	Augmentation de la fréquentation, dérangement (forêt dunaires, marais mouillés, etc)
Embarcadère et nautisme en eau douce	☹	☹	Forte fréquentation sur les secteurs touristiques Attention aux nouveaux secteurs qui pourraient accueillir des embarcadères
Utilisation d'engins motorisés électriques ou thermiques dans les milieux naturels (quad, trottinette, avion, ULM, autogyres, etc.)		☹	Dérangement de l'avifaune et de la faune Destruction d'habitats naturels
Gestion de la trame arborée			
Plantation d'espèces locales	☺	☺	
Coupes dans les boisements	☺ à ☹	☺ à ☹	Défavorable si objectif d'ilot en évolution libre et si les travaux sont en mars pour la nidification des hérons Risques de mitages des boisements défavorables à la nidification des rapaces, hérons et pics notamment
Entretien des arbres têtards et des haies	☺ à ☹	☺ à ☹	Défavorable si trop régulier, si la période n'est pas adaptée et si cela réduit la largeur des haies

Activité	Impacts sur les Habitats d'Intérêt Communautaire HIC	Impact sur les Espèces d'Intérêt Communautaire EIC	Remarques
Maintien des arbres de haut jet, creux, sénescents ou morts, etc.	☺	☺	
Maintien des îlots de senescence dans les espaces boisés	☺	☺	
Déboisement des linéaires et des surfaces en plein	☹	☹	
Urbanisme et aménagement			
Création d'infrastructures permanentes (routes et rails)	☹	☹	Destruction des espaces naturels Rupture des corridors de déplacements et fragmentation des populations Risques de pollutions Risques de collisions pour des espèces comme la Loutre d'Europe, le Vison et les chauves-souris
Extension de l'Urbanisation et mitage des bâtiments dans l'espace rural	☹	☹	Artificialisation des milieux Dérangement de la faune, Rupture des corridors Imperméabilisation des sols
Développement non organisé des parc éoliens		☹	Défavorable : Mortalité, rupture des corridors de déplacements (oiseaux / Chauve-souris) Effet cumulé des projets
Ligne Haute et Moyenne tension non enterrées ou non équipées de dispositif pour effaroucher les oiseaux	☹	☹	Emprise sur le milieu naturel Risque de collisions des oiseaux, notamment les rapaces, anatidés et grands échassiers Pollutions électromagnétiques
Pollution lumineuse		☹	Dérangement des chauves-souris
Installations et activités portuaires			
Création d'infrastructures permanentes	☹	☹	Destruction des espaces naturels
Activités portuaires, mouillage et ravitaillement des bateaux	☹	☹	Risques de pollutions liés au stationnement des bateaux à moteurs, au carénage et aux risques de fuites lors du réapprovisionnement en carburant. Risques de dérangements de la faune et destruction d'habitats marins (massifs d'hermelles...)
Démoustication			
Impacts potentiels sur des espèces non ciblées	☹	☹	Mortalité potentielle directe ou indirecte de la faune, par ingestion des produits ou animaux contaminés
Diminution potentielle de la ressource en proies	☹	☹	Impact vraisemblable sur les espèces insectivores
Lutte contre les EEE			
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	☺ à ☹	☺ à ☹	Bénéfique pour les ragondins Fonction de la fréquence d'intervention pour les EEE végétales et évolution vers des stratégies de gestion.
Programme d'aménagement contre les submersions			
Travaux d'aménagement	☺ à ☹	☺ à ☹	Défavorable par la destruction d'habitats (végétation herbacée haute) et de la trame arborée apparus par manque d'entretien des ouvrages Favorable par la création d'habitats aquatiques (zones d'emprunts), de prés salés (retrait digue à la pré mizotière) et l'augmentation des champs d'expansion des crues
Gestion conservatoire			
Gestion environnementale à vocation de préservation de la biodiversité	☺	☺	Actions ciblées en faveur de la biodiversité menées sur des terrains gérés par le CEL, les CEN, la LPO, les collectivités (ENS...)

Figure n° 76 : Tableau de synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines
(Source : PNR Marais poitevin)

Partie D - LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le Marais poitevin est une zone humide d'intérêt international pour les espèces faunistiques et floristiques qu'il accueille. Les espèces présentes à ce jour dépendent de l'évolution de plusieurs paramètres : le contexte biogéographique (salinité, géologie, hydrologie, proximité de l'océan, évolution naturelle des espèces, etc.), l'évolution propre des espèces et les actions anthropiques (aménagement, pratiques agricoles, gestion de l'eau, etc.). C'est la combinaison de ces paramètres et leurs évolutions qui conditionnent la biodiversité du territoire.

Dans le cadre de la révision du document d'objectifs, le diagnostic écologique dresse la liste des espèces et habitats d'intérêt communautaire, établit leur répartition et leur état de conservation. Il s'appuie sur les groupes de travail auxquels ont été associés les acteurs spécialisés du territoire, la bibliographie disponible (plan de gestion des sites protégés, publications, etc.) ainsi que sur les études de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN).

1. L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN)

Dans les années 1980, les connaissances sur la biodiversité résultaient d'une collaboration de nombreux acteurs œuvrant depuis longtemps sur le territoire. Seulement, au vu de la complexité administrative du territoire et de la diversité des organismes impliqués, ces connaissances n'étaient pas toujours organisées, ni centralisées. L'évolution de la qualité biologique du Marais poitevin était donc difficile à apprécier. Pourtant les enjeux biologiques et les conflits d'usage, ont amené les politiques publiques à engager de nombreuses actions (Plans gouvernementaux, Natura 2000, Site classé, etc.). En trame de fond, la question de l'évolution de la biodiversité était prépondérante.

Ainsi, il est apparu nécessaire de se doter d'un outil d'observation à long terme pour juger de l'évolution de la biodiversité et de la pertinence des actions à mener, à l'échelle du Marais poitevin.

Cette idée d'observatoire apparaît dans les années 1990 (rapport SERVAT) et a germé entre 2000 et 2003 au cours des réunions de concertation à l'occasion de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 et du collège des gestionnaires des réserves naturelles du Marais Poitevin (Saint-Denis-du-Payré et Baie de l'Aiguillon).

La volonté de l'Observatoire du Patrimoine Naturel (OPN) est de mesurer l'état de conservation des espèces et des habitats. Le suivi de tels indicateurs doit permettre d'orienter les mesures de gestion et de conservation favorables à la biodiversité, notamment celle des Directives Oiseaux et Habitats.

Les objectifs initiaux de l'OPN sont de :

- Connaître la composition, la répartition et l'état de conservation des espèces et des habitats au sein du Marais poitevin,
- Suivre les tendances d'évolution des espèces et des habitats sur le long terme,
- Comprendre les interactions entre les habitats et les espèces.

En 2022, deux objectifs viennent compléter l'OPN, afin de lui donner plus de cohérence territoriale :

- Évaluer les politiques et outils mis en place sur le territoire en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et de sa biodiversité,
- Communiquer les données et résultats auprès des différents publics,

Cet observatoire repose sur un réseau d'acteurs. L'intérêt pour les décideurs est d'avoir une plateforme commune de sources de données et de résultats qui permette d'alimenter l'action publique.

L'OPN a pour mission de :

- Rassembler et animer un réseau d'acteurs,
- Fédérer et accompagner des études naturalistes et programmes de recherche à l'échelle du Marais poitevin,
- Accompagner, évaluer et orienter les mesures de gestion et la décision publique
- Produire, publier, vulgariser et diffuser les connaissances et/ou résultats et/ou les données pour sensibiliser les différents publics.

L'OPN fédère, au travers d'une charte, un réseau d'une trentaine d'acteurs qui réalisent des inventaires, selon des protocoles standardisés, pour suivre l'évolution de la biodiversité. Il est animé par le PNR Marais poitevin depuis 2004. Depuis 2014, l'EPMP co-anime l'OPN avec le programme spécifique de l'évolution de la biodiversité en fonction des niveaux d'eau.

Pour faciliter son organisation, l'observatoire du patrimoine naturel s'articule autour de 7 pôles thématiques : Flore – Habitats, Amphibiens - Reptiles, Mammifères, Avifaune, Entomofaune, Poissons et Espèces Exotiques Envahissantes.

Les résultats de l'OPN sont diffusés de différentes manières :

- Le site internet de l'OPN qui met à disposition tous les rapports : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/> ;
- La base de données Géonature qui agrège les données biologiques qui sont transmises aux acteurs ou programmes en cours : Etudes incidences, Atlas, PNA/PRA, TVB, etc. et à l'INPN (SINP) ;
- Le site internet biodiv atlas, qui permet de visualiser les données de l'OPN mais aussi celles de partenaire à la maille 5 x 5 km : <https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/> ;
- Des « petites fiches nature » normalement support d'animation nature ;
- Lors de la journée OPN Marais poitevin qui rassemble plus de 150 personnes du territoire pour assister aux restitutions des résultats ;
- Lors de la publication d'articles, rapports auprès de différents publics et conférences ou réunions techniques (MAEC, contrat de marais, etc.) réalisées par le PNR et les partenaires de l'OPN.

Depuis 15 ans, l'OPN ne cesse de préciser ses inventaires et d'augmenter son nombre d'indicateur. Son fonctionnement a été enrichi par des apports scientifiques réalisés par l'université de Rennes en 2015 et UMS Patrimoine en 2021.

L'OPN se devra de : renforcer les actions de valorisation (partenaires, animateur EEDD, etc.), mieux être utilisé par les acteurs, d'évaluer les actions de gestion (CTMA, PNA), mieux cadrer son fonctionnement et d'apporter de la cohérence dans les financements publics.

2. Les habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

La zone humide du Marais poitevin d'environ 100 000 ha se caractérise par son hétérogénéité de milieux, liée aux facteurs naturels (climat, gradient d'hydromorphie, pédologie et gradient de salinité) et aux aménagements humains qui impactent fortement le milieu depuis des siècles.

Plusieurs entités géographiques sont ainsi identifiées. Cette diversité remarquable de milieux et son caractère humide lui confèrent une grande richesse écologique.

La somme d'informations disponibles sur le territoire est importante. Il a été décidé pour l'ensemble des données liées aux espèces de s'appuyer sur les synthèses de données déjà existantes produites et collectées, pour la plupart dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.

L'ensemble des données relatives aux espèces est présenté sous la forme d'un tableau synthétique ci-après.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	61	Anatidés, limicoles, Ardéidés liés aux prairies, aux milieux aquatiques, la trame arborée et milieux littoraux	Directive européenne « Oiseaux » PNR Marais poitevin (OPN)
Espèces des autres annexes de la directive 79/409	33	Anatidés, limicoles, Ardéidés liés aux prairies, aux milieux aquatiques, la trame arborée et milieux littoraux	
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43	33	4 sont prioritaires et présence de nombreuses espèces patrimoniales	Directive européenne « Habitats, faune et flore » PNR Marais poitevin
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	19	10 espèces de mammifères dont 6 espèces de chiroptères et mammifères aquatiques liés aux enjeux de la trame arborée et au réseau hydraulique 7 espèces d'insecte dont l'Azuré du serpolet et odonates aux milieux aquatiques 1 espèces d'amphibiens liées aux prairies et aux milieux aquatiques 1 espèces de reptiles liées à l'habitat prioritaire « pelouses calcicoles »	Directive européenne « Habitats, faune et flore » PNR Marais poitevin (OPN)
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	43	8 espèces d'amphibiens liées aux prairies et aux milieux aquatiques 6 espèces d'insectes liées aux pelouses calcicoles, aux boisements, ... 5 espèces de reptiles liées à l'habitat « pelouses calcicoles » 24 espèces de mammifères dont 22 espèces de chiroptères liées aux enjeux de la trame arborée et au réseau hydraulique	Directive européenne « Habitats, faune et flore » PNR Marais poitevin (OPN)
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	12	5 espèces d'amphibiens liées aux milieux aquatiques 3 espèces de mammifères 4 espèces de poissons liées aux milieux aquatiques	Directive européenne « Habitats, faune et flore » PNR Marais poitevin (OPN)
Les autres habitats naturels	16	Magnocariçaie, Peupleraie, Roselières à Phragmites, Verger, Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune, ...	SIG, EPMP
Les autres espèces végétales patrimoniales	411	Statuts : protection nationale (20), protections régionales (63), Listes rouge nationale et régionale	SIG, Légifrance PNR Marais poitevin (OPN)

Figure n° 77 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial
(Source : PNR Marais poitevin)

3. Les habitats d'intérêt communautaire

L'inventaire cartographique des habitats est une étape clé pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000. Il permet notamment de préciser la localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site et de cibler les actions pour leur préservation.

En 2015, dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin, l'EPMP et le PNR ont engagé l'actualisation de la cartographie des habitats produite entre 2001 et 2005.

Afin d'actualiser la précédente cartographie, le laboratoire CNRS-Université Rennes 1 UMR 6553 ECOBIO a été chargé par l'EPMP d'en proposer une version basée sur le croisement entre des relevés de terrain et des données satellitaires. Le choix d'une approche de la cartographie par télédétection a été retenu du fait de la taille du site (68 023 ha), des progrès dans le domaine et de la perspective de reproductibilité dans le temps.

3.1 La méthodologie de la cartographie des habitats de 2015

Phase 1 : Cartographie par télédétection

La cartographie des habitats naturels a été réalisée à partir de données de télédétection et de relevés de terrain complets. Au total, 670 relevés phytosociologiques ont été compilés dans une base de données grâce au logiciel Turboveg et selon les normes de la base de données nationale VegFrance. Ceci a permis de dresser un inventaire des habitats cartographiables et d'élaborer un état des lieux des groupements de la végétation prairiale. Un ensemble varié de données de télédétection a ensuite été utilisé : images multispectrales Rapideye et Sentinel-1, RADAR et LiDAR.

Une première carte a été remise à l'EPMP en 2016 avec une précision annoncée de 82 % et une échelle au 1 / 25 000^{ème}. Malgré une approche prometteuse, la cartographie réalisée ne permettait pas de suivre l'évolution des habitats - les typologies (17 classes en 2015 contre 47 en 2005) et les géométries (format raster contre vecteur) étant différentes -, ni de localiser précisément l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. Cette production a donc été reprise entre 2016 et 2019 afin d'être précisée et rendue compatible avec la précédente cartographie.

Nota bene : Le rapport d'étude détaillé de cette cartographie est disponible sur le site internet de l'EPMP (<http://www.epmp-marais-poitevin.fr>).

Phase 2 : Harmonisation et précision de la cartographie par photo-interprétation et observations de terrain

Cette seconde phase a eu pour ambition de retranscrire la cartographie obtenue par télédétection selon les standards (typologie et géométrie) établis par la cartographie de 2005 (Cf. annexe n°4). Ce travail a été mené conjointement par l'EPMP et le PNR.

Etablissement d'une correspondance attributaire entre les typologies 2005 et 2015

La première étape a consisté à harmoniser les typologies entre les cartographies. Une correspondance attributaire des habitats a été réalisée selon la nomenclature Corinne Biotope. Chaque habitat identifié en 2015 correspond à un ou plusieurs habitats identifiés en 2005 et réciproquement (Cf. tableau en annexe n°4).

Vectorisation de la couche télédétection selon le parcellaire de la cartographie 2005

La géométrie de la cartographie 2005 s'appuie sur un parcellaire paysagé de plus de 40 000 polygones. Il a été retenu de reprendre ce parcellaire et d'y renseigner pour chaque polygone l'habitat détecté par la télédétection, on appelle cela la vectorisation. On a alors obtenu une couche d'information contenant pour chacune des parcelles l'habitat de 2005 et celui de 2015 d'après la typologie obtenue par télédétection. Cette étape ainsi que les suivantes ont été réalisées à l'aide du logiciel QGIS.

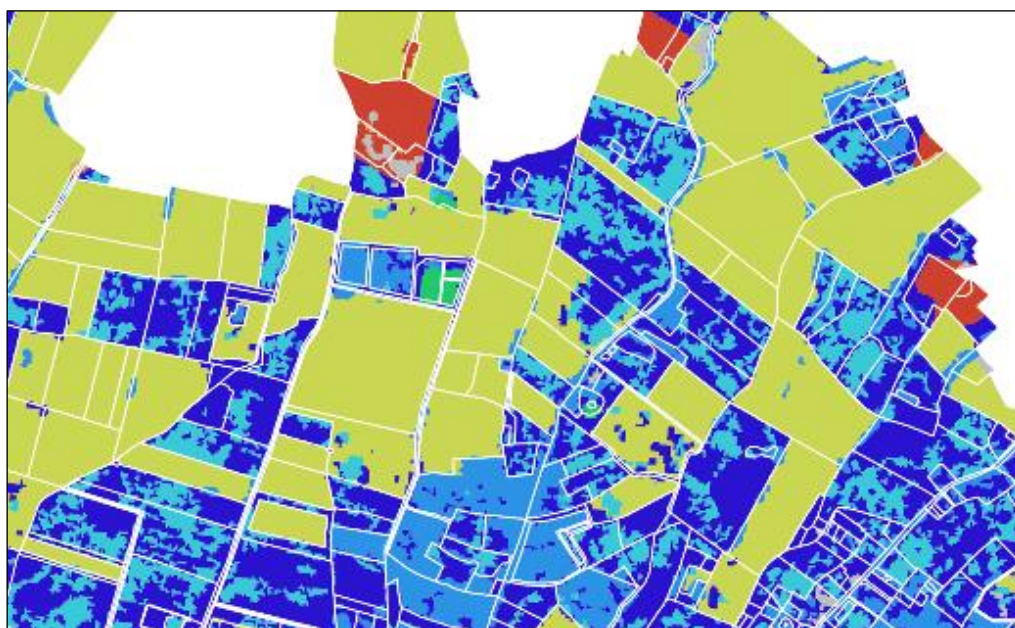


Figure n° 78 : Illustration de la vectorisation de la cartographie par télédétection selon le parcellaire de la cartographie 2005
(Source : EPMP)

Comparaison des attributs 2005 et 2015 sur chaque parcelle

Il convient alors de comparer les habitats 2005 et 2015 pour chacune des parcelles de la cartographie. Ainsi, lorsqu'une correspondance est établie entre les deux millésimes sur un même polygone, on considère l'habitat inchangé et la valeur établie en 2005 est reprise en 2015. Les discordances entre habitats et parcelles sont quant à elles traitées par photo-interprétation (vues aériennes, données altimétriques), croisement avec des données tierces (données agricoles et d'occupation du sol) et observations terrain. Cette étape de vérification permet également de corriger le parcellaire (prise en compte de l'évolution de l'urbanisation et des assolements) ainsi que les erreurs issues de la télédétection (différenciation cultures/prairies et habitats non télédétectés par exemple).

De plus, il convient de préciser que des cartographies et travaux de partenaires ont été intégrés lors de cette phase (RNN, CEN Nouvelle Aquitaine, cartographie littorale de l'Université de la Rochelle/OPN, etc.).

Cette phase d'harmonisation et de précision de la cartographie par photo-interprétation et observations terrain peut être synthétisée selon le schéma ci-dessous.

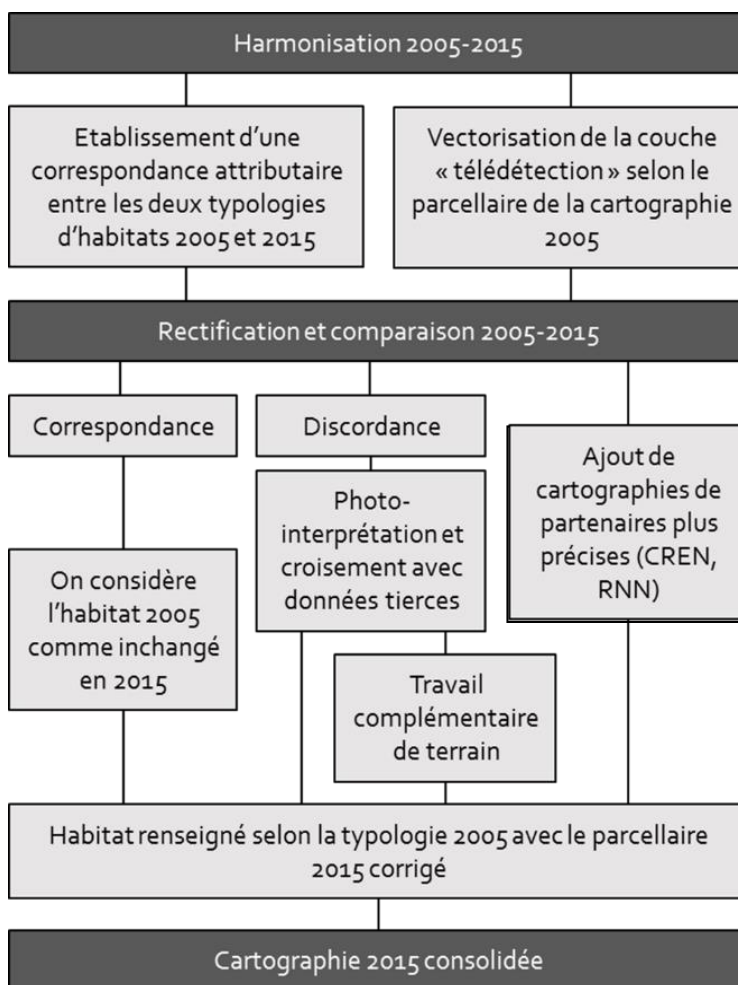


Figure n° 79 : Schéma de synthèse de la phase d'harmonisation et de précision (Source : EPMP)

La cartographie des habitats 2015 du site Natura 2000 du Marais poitevin est donc issue d'un projet innovant de télédétection s'appuyant sur de nombreux relevés phytosociologiques, consolidé et complété par un important travail d'analyse et de précision des données (photo-interprétation, observations terrain). Cette superposition de plusieurs approches rend possible la comparaison avec la cartographie précédente de 2005 et la caractérisation de l'évolution des habitats du site.

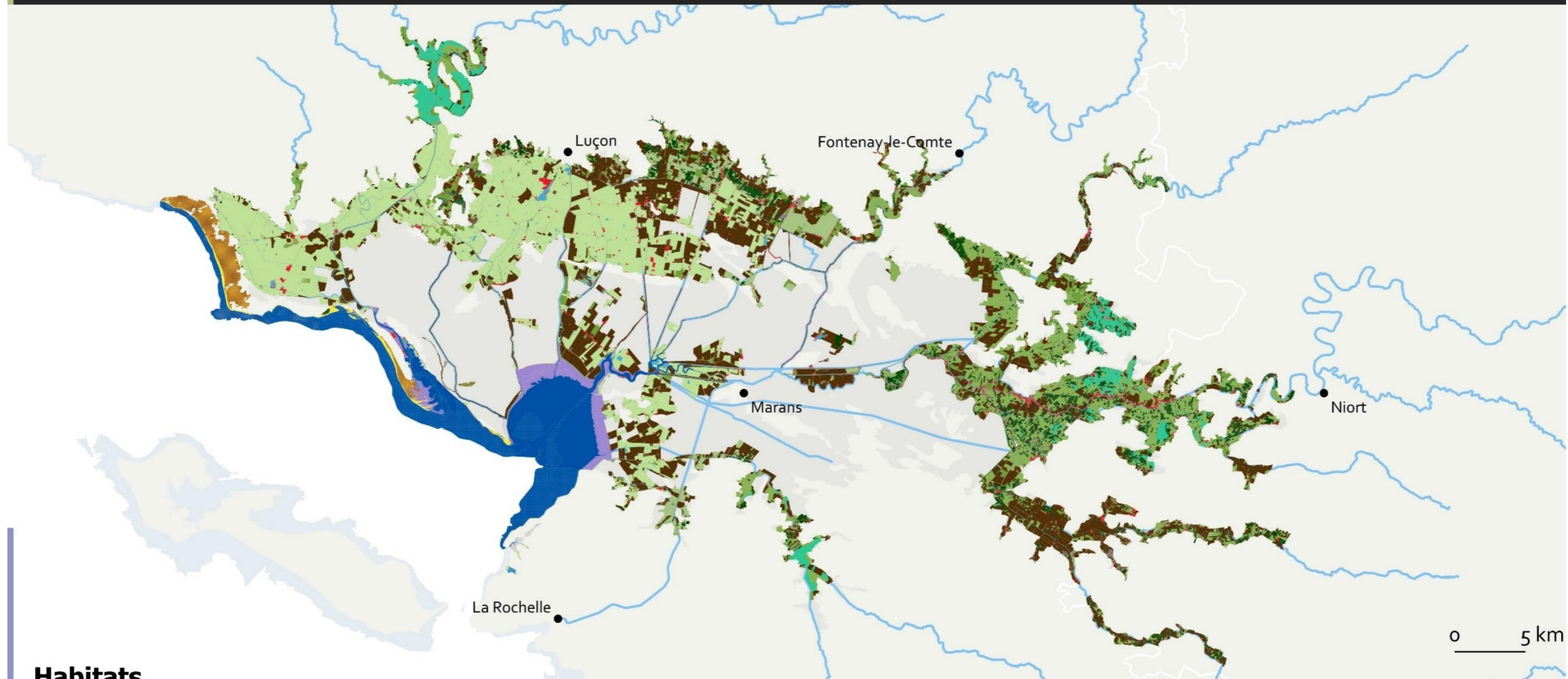
3.2 La présentation des résultats de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire de 2015

La cartographie 2015 localise, selon 43 classes, les habitats naturels et anthropiques du site Natura 2000 du Marais poitevin, référencés selon la nomenclature européenne EUNIS et phytosociologique. Les habitats d'intérêt communautaire de la directive « habitats » bénéficient d'un code supplémentaire lié à la nomenclature EUR 28. Les données produites sont consultables à l'échelle 1 / 5 000^{ème}.

Dans la mesure où la typologie des unités cartographiées repose sur la bibliographie et la typologie de la cartographie de 2005, il est convenu de parler de pré-cartographie des habitats naturels ; la pré-typologie associée figure en annexe 8. La typologie aboutie des habitats sera produite lors de la mise en œuvre de la fiche action N° 27 sur la cartographie des habitats.

Les habitats du site Natura 2000 du Marais poitevin établis en 2015 sont présentés sous la forme de trois documents ci-après :

- (1) Une pré-cartographie 2015 des habitats (codes Eunis et unités phytosociologiques) et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Marais poitevin ;
- (2) Un tableau présentant les grands milieux du site Natura 2000 Marais poitevin et les habitats d'intérêt communautaire ;
- (3) Un tableau présentant l'état de conservations des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43.



Habitats

Code EUNIS

* d'intérêt communautaire / ** d'intérêt communautaire prioritaire

- Ancien marais salant
- Bassin ostréicole J5.1
- Boisement humide G1.21, G1.22, G1.111 *
- Chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois G1.A11
- Culture X07
- Dépression intradunale humide B1.81 à B1.85 *
- Dune embryonnaire et mobile B1.31, B1.32 *
- Dune fixée B1.42 **
- Espace artificialisé J1
- Estuaires X01 *
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques B3.31 *
- Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune G1.C
- Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts B1.7 *
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*) A2.527 *

- Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à Ail des ours G1.A133
- Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à primevère G1.A13
- Friche I1.5
- Fruticée F3.11
- Jachère I1.53
- Lagune X02 **
- Lagune et roselière de pourtour X02 **
- Magnocariçaie D5.21
- Mégaphorbiaie E5.412 *
- Pelouse sèche sur calcaire E1.2 **
- Peupleraie G1.C1
- Plage de sable et végétation des laisses de mer B1.2, B2.1 *
- Plantation de feuillus, pépinière G1.C
- Prairie améliorée E2.6
- Prairie hygrophile système doux E3.41

- Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre A2.523 *
- Prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre A2.523 *
- Prairie mésohygrophile système doux E3.41
- Prairie mésophile E2 *
- Récifs A3 *
- Réseau hydrographique et point d'eau C1.3, C2.3 *
- Roselière à Baldingère C3.26
- Roselière à Phragmites C3.21
- Sable et vase soumis aux marées A2.2 *
- Saulaie de panne humide B1.84 *
- Slikke, Schorre et fourrés atlantiques A2.55 *
- Tourbière alcaline D5.24, D4.1 *
- Végétation annuelle des laisses de mer B1.1 *
- Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues E5.13

Sources : IGN© - BDTopo® et BD Carthage®, PNRMP, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, Février 2022

Figure n° 80-1 : Pré-cartographie 2015 des habitats du site Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : EPMP, PNR)



Habitats

Unités phytosociologiques

- Carici divisae-Lolietum perennis* X *Glauco maritimae-Juncion maritimi*
- Ruppion maritimae*
- Ulmenion minoris* X *Alnenion glutinoso-incanae* x *Salicion albae*
- Endymio non-scriptae* - *Carpinetum betuli*
- Stellarietea mediae*
- Potametea pectinati* X *Charetea fragilis*
X *Phragmito australis-Magnocaricetea elatae*
- Ammophilion arenariae*
- Euphorbio portlandicae* - *Helychrision stoechadis*
- Estuaires
- Crithmo maritimi-Armerion maritimae*

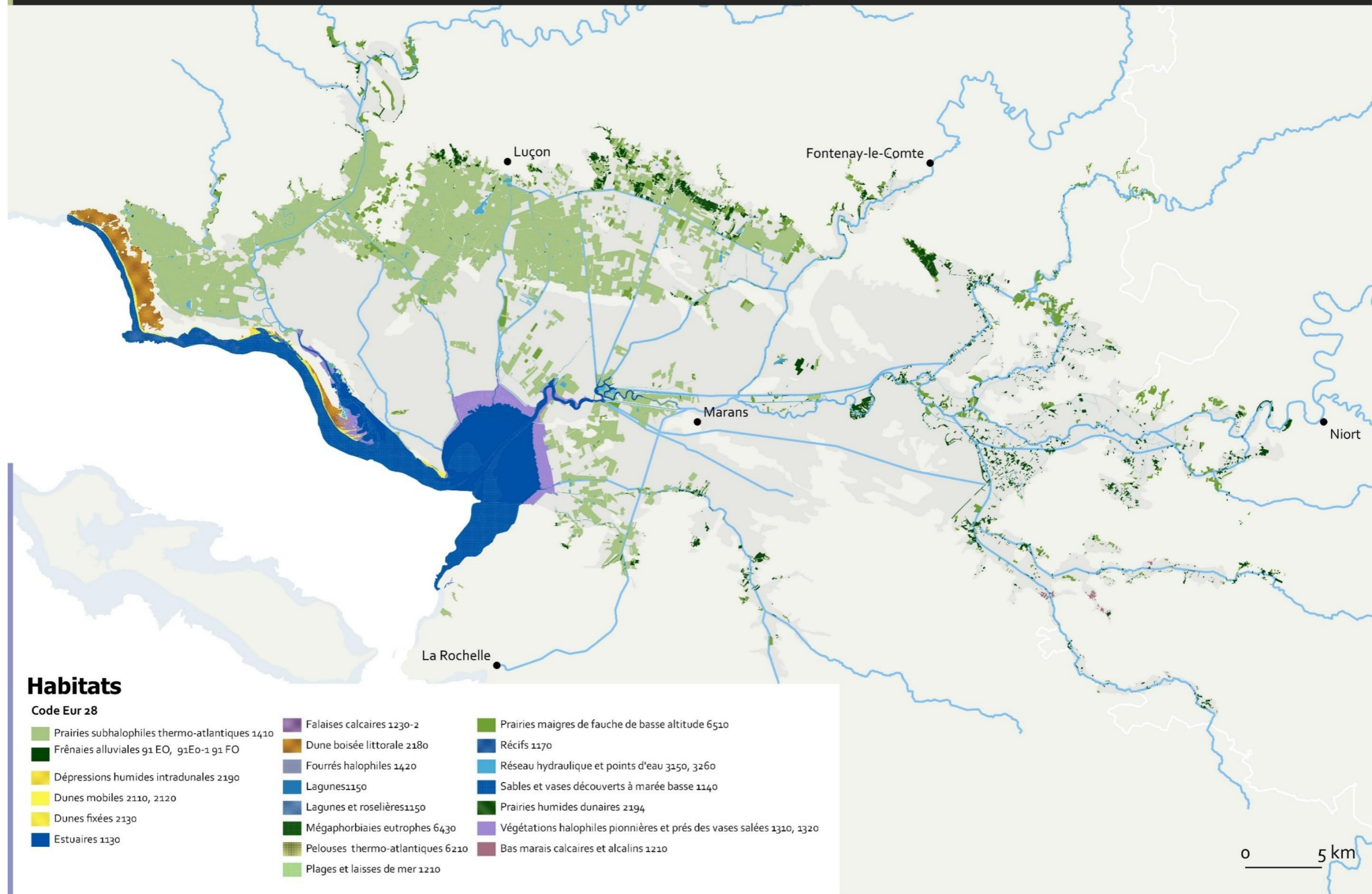
- Fraxino excelsioris-Quercion roboris*
- Pino pinastri-Quercetum illicis*
- Agropyro pungentis-Suaedetum verae*
- Fraxino excelsioris-Quercion roboris*
- Prunetalia spinosae*
- Sisymbrietea officinalis*
- Ruppion maritimae* x *Zanichellion pedicellatae*
- Astero tripolii-Phragmitetum australis*
- Magnocaricetalia elatae*
- Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium*

- Mesobromion erecti* X *Xerobromion erecti*
X *Trachinon ditachyae* X *Geranion sanguinei*
- Artemisietea vulgaris* X *Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium*
- Atriplici laciniatae-Salsolion kali*
- Pantations de feuillus
- Agrostietea stolonifererae* X *Arrhenatheretea elatioris*
- Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi*
X *Eleocharito palustris-Oenanthetum fistulosae*
X *Gratiolo officinalis-Oenanthetum fistulosae*
- Carici divisae-Lolietum perennis*
- Agrostietea stolonifererae*
- Cynosurion cristati* X *Arrhenatherion elatioris*
X *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*

- Récifs
- Charetea fragilis* X *Lemnetea minoris* X *Potametea pectinati*
- Irido pseudacori-Phalaridetum arundinaceae*
- Solano dulcamarae-Phragmitetum australis*
- Sable et vase soumise aux marées
- Salicion albae*
- Spartinetea glabrae* X *Thero-suaedetea splendidis*
X *Salicornietea fruticosae* X *Asteretea tripolii*
X *Agropyretea pungentis* X *Cakiletea maritimae*
- Cladietum marisci* X *Hydrocotylo-vulgaris-Schoenion nigricantis*
- Atriplici-laciniatae-Salsolion kali*
- Polygono arenastri-Poetea annuae*

Sources : IGN© - BDTopo® et BD Carthage®, PNRMP, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, avril 2022

Figure n° 81-2 : Pré-cartographie 2015 des unités phytosociologiques du site Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : EPMP, PNR)



Sources : IGN© - BDTopo® et BD Carthage®, PNRMP, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, Février 2022

Figure n° 80-3 : Pré-cartographie 2015 des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Marais poitevin
(Source : EPMP, PNR)

Grands milieux	Surface en ha ou linéaire en km	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données, Structures ressources
Habitats de vasière	6 499 ha	Vasières infra littorales (1160)	-Limicoles hivernants (Barge à queue noire, Huitrier pie, ...) -Anatidés (Canard siffleur, Canard pilet, Bernache cravant, Sarcelle d'hiver, ...) -Phragmite aquatique - Gorgebleue à miroir blanc - Alose Feint, Grande Alose, Saumon Atlantique, Lamproie marine et de planer	Pratique de la pêche à pied Fréquentation touristique Fauche des prés salés	Données de surface : Université de La Rochelle (2017)
		Sables et vases découvertes à marée basse (1140)			
		Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110)			
		Estuaires (1130)			
		Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310)			
		Prés à Spartines des vases salées côtières (1320)			
		Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330)			
		Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420)			
Lagune	52 ha	Lagunes (1150)	-Hibou des marais -Pélobate cultripède -Phragmite aquatique -Limicoles hivernants (Barge à queue noire, Huitrier pie, ...) -Anatidés (Canard siffleur, Canard pilet, Bernache cravant, Sarcelle d'hiver, ...)	Fréquentation touristique : Dérangement Connexion définitive avec la mer dû à l'érosion	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Récifs côtiers	288,8 ha	Récifs (1170), Massifs d'Hermelles (1170-4)	-Limicoles (Echasse blanche, Pluvier doré, ...)	Pratique de la pêche à pied Fréquentation touristique	Données de surface : Université de La Rochelle (2017)
Estran	0,5 ha	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (1210)	- Pélobate cultripède - Limicoles (Bécasseau sanderling, ...)	Activités nautiques, balnéaires	Données de surface : Université de La Rochelle (2017)
Habitats dunaires	417 ha	-Dune mobile embryonnaire (2110) -Dune mobile du cordon littoral (2120) -Dune fixée à végétation herbacée (2130) -Dépressions humides intradunales (2190)	- Pipit rousseline - Pélobate cultripède - Crapaud calamite - Gravelot à collier interrompu	Erosion des dunes Réchauffement climatique : montée des eaux Fréquentation touristique : activités nautiques et balnéaires	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Forêt dunaire	1 154 ha	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180)	- Ardéidés nicheurs - Circaète-jean-le-blanc - Engoulevent d'Europe	Fréquentation touristique Coupe de bois	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Prairies subhalophiles	18 730 ha	Prairies et pelouses subhalophiles (1410 et 1310-4)	-Guifette noire -Chevalier gambette - Barge à queue noire - Combattant varié - Anatidés	Sur pâturage ou apports d'amendement Conversion de prairies en cultures Absence d'eau dans les baisses en hiver et printemps	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Tamaris	Non disponible	Fourrés de Tamaris (92D0)	-Hibou des marais	Coupe des alignements ou des parcelles en plein	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Boisements humides	2203 ha	Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes (91E0)	- Ardéidés (Héron pourpré, Grande aigrette, Aigrette garzette) - Rosalie des alpes, Lucane cerf-volant, Grand capricorne	Dérangement Exploitation du bois Assec précoce au printemps dû à une mauvaise gestion de l'eau	Données de surface : Université de Rennes (2015)
		Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes (91F0)	- Barbastelle d'Europe, Murin d'Alcathoé - Grenouille Agile, Grenouille rousse		
		Eaux oligomésotrophes calcaires (3140)	- Vertigo de Des Moulins - Grande Alose, Alose feinte atlantique - Lamproies : marine, fluviatile et de Planer	Pollution de l'eau Gestion des niveaux d'eau trop bas, notamment en fin d'hiver début de printemps	

Grands milieux	Surface en ha ou linéaire en km	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données, Structures ressources
Réseau hydraulique	1467 ha	Eaux douces eutrophes (3150)	<ul style="list-style-type: none"> - Martin pêcheur - Bihoreau gris - Agrion de mercure - Cordulie à corps fin - Murin de Daubenton - Amphibiens (Grenouille agile, Triton marbré, ...) - Marsilée à quatre feuilles 	Curage si important et trop répété Espèces Exotiques Envahissantes : ragondin ou écrevisse américaine	Données de surface : Université de Rennes (2015)
		Végétation flottante de renoncules (3260)			
		Rivières avec berges vaseuses (3270)			
		Fleuves et rivières à l'arrière des estuaires (3270)			
Falaises	8,5 km	Falaises calcaires (1230-2)		Erosion	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Mares	1 585	Mares temporaires (3170)	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens (Triton crêté, Triton marbré, Rainette verte, ...) 	Comblement Assèchement et embroussaillage par manque d'entretien	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Pelouses	14 ha	Pelouses sèches semi-arides (6210)	<ul style="list-style-type: none"> -Azuré du serpolet -Reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies,) 	Développement d'une végétation buissonnante à prunelier, aubépine, etc. Surpâturage Destruction par labour agricole ou urbanisation	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Prairies sèches	2672 ha	Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)	<ul style="list-style-type: none"> -Lépidoptères -Orthoptères 	Apport d'engrais Fauche trop précoce	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Mégaphorbiaies	22 ha	Mégaphorbiaies eutrophes (6430)	<ul style="list-style-type: none"> -Cuivré des marais 	Développement en boisement suite à l'absence de gestion Surpâturage Assèchement	Données de surface : Université de Rennes (2015)
Marais tourbeux	45 ha	Bas marais calcaires à Marisque (7210)	<ul style="list-style-type: none"> -Busard des roseaux -Cuivré des marais 	Assèchement	Données de surface : Université de Rennes (2015)
		Tourbières alcalines (7230)			

Figure n° 82 : Les grands milieux du site Natura 2000 Marais poitevin et les habitats d'intérêt communautaire
(Source : PNR Marais poitevin)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (en ha) et % par rapport au site	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation nationale ¹¹	Origine des données Structures ressources
Vasières infra littorales	1160	257.3 (0.38%)	Favorable	Défavorable mauvais	Etude de l'université de La Rochelle (2017)
Sables et vases découverts à marée basse	1140	1545.1 (2.27%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de La Rochelle (2017)
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	1110	245 (0.36%)	Favorable	Défavorable mauvais	Etude de l'université de La Rochelle (2017)
Estuaires	1130	3167 (4.65%)	Favorable	Défavorable mauvais	Etude de l'université de La Rochelle (2017)
Végétations pionnières halophiles à Salicornes	1310	1285 (1.89%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Prés à Spartines des vases salées côtières	1320		Favorable	Défavorable mauvais	
Prés-salés atlantiques à Puccinellies	1330		Favorable	Défavorable inadéquat	
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420		Favorable	Défavorable inadéquat	
Lagunes	1150	52 (0.08%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Récifs (Massifs d'Hermelles)	1170	288.8 (0.42%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de La Rochelle (2017)
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse	1210	67 (0.1%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Dune mobile embryonnaire	2110	159 (0.23%)	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Dunes mobiles du cordon littoral	2120		Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	
Dunes fixées à végétation herbacée	2130	179 (0.26%)	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Dépressions humides intradunales	2190	79 (0.12%)	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180	1154 (1.70%)	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Etude de l'université de Rennes (2015)
Prairies et pelouses subhalophiles	1410 et 1310-4	18730 (27.53%)	Favorable	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Fourrés de Tamaris	92D0	Donnée non disponible	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes	91E0	2203 (3.24%)	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Etude de l'université de Rennes (2015)
Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes	91F0		Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	
Eaux oligomésotrophes calcaires	3140	1467 (2.16%)	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Eaux douces eutrophes	3150		Défavorable mauvais	Favorable	
Végétation flottante de renoncules	3260		Défavorable inadéquat	Favorable	
Rivières avec berges vaseuses	3270		Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	
Falaises calcaires	1230-2	8.5 (0.01%)	Favorable	Défavorable inadéquat	
Pelouses à thérophytes	6220-4	< 1	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	
Mares temporaires	3170	Donnée non disponible	Favorable	Défavorable mauvais	
Pelouses sèches semi-arides	6210	14 (0.02%)	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Etude de l'université de Rennes (2015)
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	2672 (3.93%)	Favorable	Défavorable mauvais	Etude de l'université de Rennes (2015)
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	22 (0.03%)	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Bas marais calcaires à Marisque	7210	45 (0.07%)	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Etude de l'université de Rennes (2015)
Tourbières alcalines	7230		Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	

Figure n° 83 : L'état de conservations des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 (tableau)
(Source : PNR Marais poitevin)

¹¹ UMS Patrinat, 2019 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2013-2018. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, avril 2019.

3.3 Comparaison de la cartographie de 2005 et de 2015

Globalement, les habitats sont relativement stables sur la période 2005-2015 (Cf. tableau comparatif complet en annexe n°5). Concernant, les habitats d'intérêt communautaire, on note une augmentation des prairies humides saumâtres et un léger recul du milieu dunaire. A l'échelle du site Natura 2000, on constate une stabilisation relative des prairies naturelles, une baisse des surfaces de peupleraies et une augmentation des milieux urbanisés.

Evolution des habitats d'intérêt communautaire du Marais poitevin		2005	2015
Codes Natura 2000 – Eur 28	Habitats	Surface en hectares	
1	Habitats côtiers et végétations halophytiques	28 177	28 732
1110 x 1140 x 1160	Sable et vase soumis aux marées	7 231	4 337
1130	Estuaire	677	3 425
1150	Lagune	18	9
1150	Lagune et roselière de pourtour	34	20
1170	Récifs		282
1210	Plage de sable et végétation des laisses de mer	67	16
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		0
1310 x 1320 x 1330	Slikke, Schorre et fourrés atlantiques	1 285	1 391
1310 x 1330 x 1420	Bassin ostréicole	133	132
1410 x 92D0	Ancien marais salant	85	16
1410	Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre	16 649	17 075
1410	Prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre	1 996	2 028
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques		1
2	Dunes maritimes et intérieures	1 592	1 477
2110 x 2120	Dune embryonnaire et mobile	159	106
2130	Dune fixée	179	160
2190	Dépression intradunale et saulaie de panne humide	80	38
2270	Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune	20	20
2270	Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts	1 154	1 153
3	Habitats d'eaux douces	1 467	1 533
3140 x 3150 x 3260	Réseau hydrographique et point d'eau	1 467	1 533
6	Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	36	31
6210	Pelouse sèche sur calcaire	14	12
6431	Mégaphorbiaie	22	19
7	Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	45	40
7210 x 7230	Tourbière alcaline	45	40
9	Forêts	2 155	1 851
91E0 x 91F0	Boisement humide	2 155	1 851
Total		33 474	33 664

Figure n° 84 : Evolution des habitats d'intérêt communautaire du Marais poitevin entre 2005 et 2015

(Source : EPMP)

Clés de lecture : Malgré le travail d'harmonisation entre les typologies des cartographies 2005 et 2015, des différences subsistent et sont à prendre en compte dans l'interprétation des chiffres (complexes d'habitats, habitats non renseignés ou renseignés selon différents niveaux typologiques). De plus, l'évolution de la méthode entre les deux millésimes peut jouer sur la précision et/ou la description des données, engendrant des changements de dénomination ou de code pour certains habitats.

4. La description des habitats sur le site Natura 2000 Marais poitevin

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 ont été présentés précédemment sous la forme de tableaux.

Les habitats du site Natura 2000 Marais poitevin, d'intérêt communautaire ou non, sont décrits plus précisément sous forme de fiches synthétiques.

S'agissant de ces habitats, la description comprend :

- L'intitulé ou l'appellation locale de l'habitat ;
- Les codes Corine-Biotope et Eunis et le code Natura 2000, Eur 28, s'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire inscrit à la Directive habitats ;
- Le statut de protection ;
- L'état de conservation de l'habitat (défini à dire d'expert) ;
- La surface de l'habitat sur le site (ou le linéaire) ;
- La localisation de l'habitat sous la forme d'une cartographie du site ;
- La description de cet habitat ;
- Les espèces végétales caractéristiques ;
- Les espèces animales caractéristiques ;
- L'importance de cet habitat pour la faune et la flore ;
- Les principales menaces ;
- L'origine des données / ressources.

4.1 Les vasières, les mizottes et les estuaires

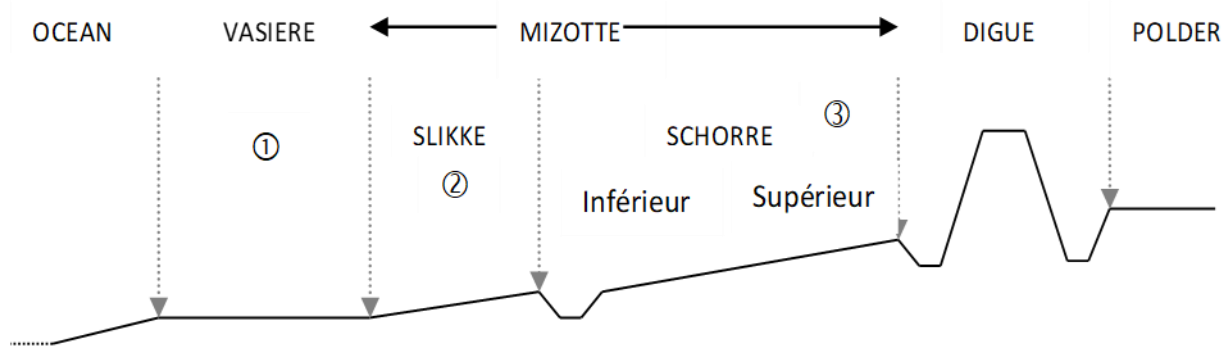


Figure n° 85 : Baie de l'Aiguillon
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	14 ; 15 ; 13.2 / A2, X01
Codes Natura 2000	1310, 1320, 1330, 1160, 1140, 1110, 1130, 1420 et 3270
Statut	Habitats d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Favorable
Surface totale	6 500 hectares
Localisation	Baie de l'Aiguillon, Pointe d'Arçay, estuaires du Lay et de la Sèvre niortaise

Description

Le site Natura 2000 du Marais Poitevin s'arrête en limite maritime à la limite inférieure de l'estran qui correspond à la laisse des plus basses mers et qui constitue le zéro des cartes marines.



Transect des unités d'habitats en baie de l'Aiguillon et estuaire du Lay

① Vasière : Eur 28 : 1140, 1160

Les « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » (1140) correspondent à des milieux intertidaux (soumis aux marées) tandis que les vasières infralittorales (1160) sont peu soumises aux marées.

Les vasières, dépourvues de plantes vasculaires, présentent une richesse en algues et invertébrés qui en font une zone de gagnage très appréciée par les limicoles et anatidés.

② Slikke : Eur 28 : 1310, 1320

La Slikke définit l'ensemble des formations végétales pionnières des vases périodiquement inondées de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay. Ces formations se composent des herbiers à salicornes et Soude et des prairies à spartines, deux habitats d'intérêt communautaire.

> Végétations annuelles pionnières à Salicorne et Soude :

Classe du Thero-Suaedetea splendentis, alliance du Salicornion dolichostachyo-fragilis (Cor.15.1111, Eunis A2.551, Eur. 28 : 1310-1)

Formations de la Slike à salicornes (*Salicornia sp.*), soude (*Suaeda maritima*), Aster maritime et autres plantes annuelles.

> Prairies à spartines des vases salées côtières :

Classe du *Spartinetea glabrae* (Cor.15.2, Eunis A2.55, Eur. 28 : 1320)

Prairies pérennes pionnières de la haute slikke, formées par une graminée vivace : la Spartine maritime (*Spartina maritima*). La Spartine anglaise (*Spartina anglica*) est une espèce exogène et invasive qui se mélange au groupement depuis 20 ans en baie de l'Aiguillon.

③ Schorre :

Pré salés atlantiques : Eur 28 : 1330

Le schorre correspond aux « prés salés atlantiques » qui se situent en amont de la slikke. Moins régulièrement recouvert par la marée, le schorre présente une formation végétale homogène de graminées qui peut être fauchée ou pâturée avec des fourrés bas à obiones, et des salicornes et soudes dans les russons et points bas.

En fonction du recouvrement par la marée, on distingue le schorre inférieur, davantage exposé, du schorre supérieur, plus en retrait.

- > **Prés salés du bas schorre** (Cor.15.32, Eunis A2.542, Eur 28 1330-1) : -
 Classe des *Salicornietea fruticosae*, ordre de l'*Halimonion portulacoidis*
 - Prés salés à Puccinellie, Salicornes et Soude maritime (Cor. 15.323, Eunis A2.5423)
 Association du *Puccinellio maritimae-Salicornietum perennis*
 Classe des *Asteretea tripolii*, ordre du *Puccinellion maritimae*
 - Prés salés à Puccinellie, *Aster tripolium*
 Association du *Puccinellietum maritimae*

- > **Prés salés du schorre moyen** (Cor.15.621, Eunis A2.5271, Eur 28 1330-2) :
 Classe des *Salicornietea fruticosae*, ordre de l'*Halimonion portulacoidis*
 - Prés salés à Puccinellie et Pourpier marin (*Halimione portulacoides*)
 Association de l'*Halimonietum portulacoidis*

- > **Prés salés du haut schorre** (Cor.15.33, Eunis A2.531, Eur 28 1330-3) :
 Classe des *Asteretea tripolii*, Ordre de l'*Armerion maritimae*
 - Prairie à Fétuque littorale, Jonc de Gérard ou Armoise maritime
 Association du *Puccinellietum maritimae*
 - Pelouses rases à Frankénie lisse et Statice (1330-4)
 Haut schorre au contact des dunes
 Classe des *Asteretea tripolii*, Ordre du *Glaucio maritimae-Juncion maritimi*
 - Jonçnaie à Jonc maritime et Laîche étirée (1330-3)
 Classe des *Agropyretea pungentis* (Cor.15.35, Eunis A2.511, Eur 28 1330-5)
 - Prairies hautes nitrophiles à chiendent du littoral (*Elytrigia acuta*)
 Associations de l'*Atriplici hastatae-Agropyretum repentis* et du *Beto maritimae-Aropyretum pungentis*

- > **Cuvettes du schorre**
 Salicorniaies sur vases au sein des communautés pérennes du schorre dans des cuvettes rarement atteintes par la marée.
 Alliance du *Salicornion europaeo-ramosissimae* (Cor.15.1112, Eunis A2.551, Eur 28 : 1310-2)

- > **Prés salés du haut schorre au contact des dunes** (Cor.15.33, Eunis A2.531, Eur 28 1330-4)
 Classe des *Asteretea tripolii*, Ordre du *Frankenio laevis-Armerienion maritimae*
 - Pelouses rases à Frankénie lisse et Statice

Fourrés halophiles thermoatlantiques : Eur 28 : 1420

Classe des *Salicornietea fruticosae*, ordre de l'*Halimonion portulacoidis*

- Prés salés à Puccinellie et salicorne ligneuse (*Sacocornia sp.*)
 Association du *Puccinellio maritimae-Salicornietum fruticosae* (Cor.15.624, Eunis A2.5274, Eur 28 1420-1)
- Fourrés halophiles à Soude arbustive (Cor.15.623, Eunis A2.5273, Eur 28 1420-1)

Estuaires : Eur 28 : 1130

« Partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, à partir des eaux saumâtres. L'interaction des eaux douces avec des eaux marines ainsi que la réduction du flux des eaux y provoquent le dépôt de fins sédiments sous formes de replats boueux et sableux ».

L'estuaire (Cor.13.2, Eunis X01) correspond à « l'embouchure des rivières à leur arrivée dans la mer ».

Au cœur de l'estuaire du Lay, est observé un habitat d'intérêt patrimonial pour les espèces : Herbiers atlantiques à Zostères naines (Cor .11.32, Eunis A2.5332). Cet habitat, non communautaire, est d'intérêt pour les espèces (Bernache cravant) et identifié à enjeux par le Parc naturel marin.

Fleuves et rivières à l'arrière des estuaires : Eur 28 3270

Rivières tidales (soumises à marée) en eau saumâtres (Cor.13.11, Eunis C2.41), situées en amont des estuaires, qui comportent les lits des rivières en eau mais pas les communautés de végétations riveraines.

Les espèces végétales caractéristiques

Oenanthe de Foucault, herbiers à Salicornes et Soude, Spartine maritime, Puccinellie maritime, Roselière à phragmites.

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Limicoles hivernants, anatidés, Phragmite aquatique, Gorgebleue à miroir, Nourricerie à poissons, poissons migrateurs.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Repos : oiseaux migrateurs, limicoles, oies, anatidés

Alimentation : limicoles, oies et anatidés

Les limicoles (Avocette, Pluviers, Bécasseaux, Barges...) exploitent la vasière de la baie et de l'estuaire du Lay pour les macro-invertébrés qu'elle renferme. Les oies et anatidés brouteurs comme le Canard siffleur utilisent les mizottes ou prés salés en arrière de la vasière.

L'ensemble des groupements de végétation très caractéristiques présente un intérêt à l'échelle européenne.

Principales menaces

Gestion intensive des prés salés, pollutions, eutrophisation, surpêche, aménagements.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Université de rennes (2015), Université de La Rochelle (2017), RNN Baie de l'Aiguillon, Parc naturel marin, Conservatoires botaniques nationaux sud-atlantique et de Brest, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.2 Les falaises maritimes calcaires et plages de galets

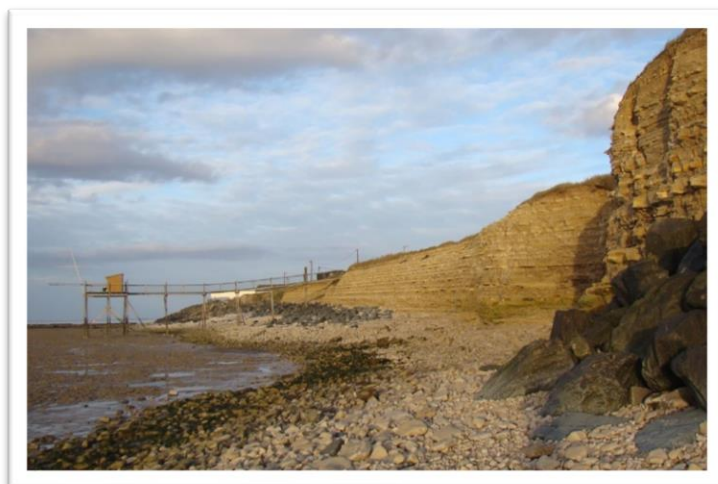


Figure n° 86 : Falaises de Marsilly
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	18.21, 14, 34.3, 34.5 / B3.31, A2, E1.2, E1.3
Codes Natura 2000	1230-2, 1140.2, 6210.2, 6220.4
Statut	Habitat d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Moyen
Linéaire	8,5 km
Localisation	Littoral charentais au sud de la baie de l'Aiguillon

Description

Falaises en pierres sédimentaires calcaires (Cor.18.21, Eunis B3.3, Eur 28 1230-2) avec des plages de galets (Cor.14, Eur 28 1140-2) et des pelouses sèches au sommet (Cor.34.3, Eunis E1.2, Eur 28 6210.2 et Cor.34.5, Eur 28 6220.4).

Les espèces des espèces caractéristiques et d'intérêt patrimonial

Criste marine, statiques et espèces des pelouses sèches des hauts de falaises.

Importance de cet habitat

Habitat original rare sur le littoral français.

Principales menaces

Fréquentation touristique et érosion marine.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, CBN sud-atlantique.

4.3 Les cordons dunaires : Laises de mer, dunes, pinèdes et dépressions intradunales

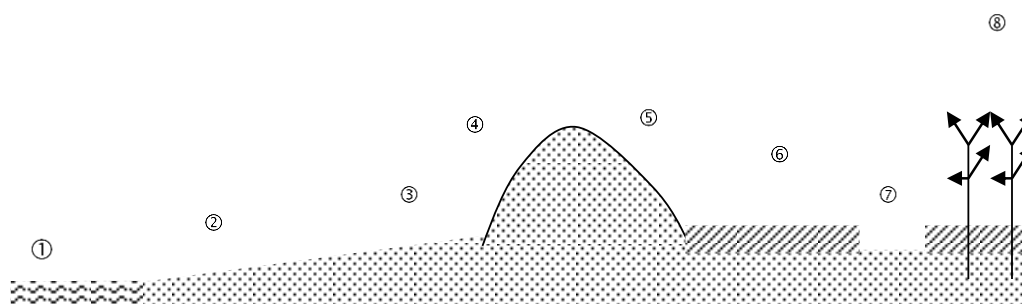


Figure n° 87 : Pointe de l'Aiguillon
@ H. Joncheray

Codes Corine-Biotope / Eunis	11.22 ; 14, 11.24, 16.11 ; 17.2 ; 16.2 ; 15.35 ; 16.3 /A5, A2, A3, A2.2, B2.1, B1, A2.514, B1.8
Codes Natura 2000	1110, 1140, 1170, 1210, 2110, 2120, 2130, 2190, 2180
Statut	Habitats d'intérêt communautaire (sauf ☺) et prioritaire pour la dune grise
Etat de conservation	Bon état de conservation pour les dunes grâce aux actions de mises en défens, les hauts de plages sont plus affectés dans les secteurs touristiques et les boisements à la fois exploités et fréquentés.
Surface totale	1 571 hectares
Localisation	Les cordons dunaires du site s'étirent le long de deux flèches sableuses : la pointe de l'Aiguillon et la pointe d'Arçay. Cette dernière se prolonge vers le Nord le long du littoral vendéen.

Description

Suivant un transect d'ouest en est, de l'océan vers le marais, 8 habitats naturels différents se succèdent, dont 7 d'intérêt communautaire. L'intégrité de cet écosystème fragile garantit la stabilité géomorphologique du trait de côte et assure une transition entre l'océan et le Marais Poitevin. A l'échelle européenne, ces habitats présentent un intérêt biologique très fort avec un grand nombre d'espèces spécifiques.



① Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (Cor.11.22, Eunis A5, Eur 28 : 1110), Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor.14, Eunis A2, Eur 28 : 1140) et Récifs (Cor.11.24, Eunis A4, A2.2, Eur 28 : 1170)

Milieux intertidaux (soumis aux marées) présentant une richesse en algues et invertébrés qui en font une zone de gagnage très appréciée par les limicoles et anatidés. Les récifs correspondent à des massifs d'hermelles (*Sabellaria spinulosa*) et platiers rocheux.

② Plage de sable dépourvue de phanérogames (Cor. 16.11, Eunis B1.2)

③ Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (Cor.16.12, Eunis B1.1, Eur 28 : 1210), Formations de plantes annuelles occupant des accumulations de débris de graviers riches en matière organique azotée. Hauts de Plages sur l'ensemble des cordons dunaires en l'absence de nettoyage des plages. Espèces : *Cakile maritima*, *Salsola kali*, *Atriplex sp.*, *Polygonum sp.*, *Euphorbia peplis*, *Matthiola sinuata*, *Honkenya peploides*.

④ Dune mobile embryonnaire (Cor.16.211, Eunis B1.31, Eur. 28 : 2110)

Pied de la dune, se manifestant en rides ou en élévations de la surface sableuse de l'arrière plage. Présence majoritaire du chiendent : *Elymus farctus*.

Espèces : *Elymus farctus*, *Euphorbia paralias*, *Medicago marina*, *Eryngium maritimum*.

⑤ Dunes mobiles du cordon littoral (Cor.16.212, Eunis B1.32, Eur. 28 : 2120)

Dune blanche atlantique caractérisée par une graminée : l'Oyat (*Ammophila arenaria*).

Espèces : *Ammophila arenaria*, *Eryngium maritimum*, *Euphorbia paralias*, *Calystegia soldanella*.

⑥ Dunes fixées à végétation herbacée (Cor. 16.222, Eunis B1.42, Eur 28 : 2130, Habitat prioritaire)

La dune grise se situe en arrière de la dune blanche, davantage à l'abri des vents et marées. Elle est stabilisée par une végétation rase homogène d'hémicryptophytes, de lichens et de mousses. La présence de lichens et d'immortelles lui confère sa couleur grise.

Espèces : *Helichrysum stoechas*, *Artemisia campestris*, *Ephedra distachya*, *Dianthus gallicus*.

⑦ Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35, Eunis B1.8, Eur 28 : 2190)

Les dépressions intradunales correspondent à des « pannes » ou « lettes » au cœur des dunes grises. L'humidité y est plus importante et permet le développement d'une végétation hygrophile et parfois même la présence d'une mare.

⑧ Forêts dunales à pins *Pinus pinaster* (Cor.16.29X42.8, Eunis B1.7, Eur. 28 : 2180) Forêts de *Pinus pinaster ssp atlantica* avec une sous-strate à *Quercus ilex*, *Arbutus unedo* et quelquefois *Quercus pubescens* ou *Q. robur* et un sous-bois de *Rubia peregrina*, *Cistus salviifolius*, *Daphne gnidium* et, dans les stations les plus acides, *Ulex europaeus*, *Cytisus scoparius*, *Erica scoparia* ou, dans les plus calcaires, *Hedera helix*, *Ruscus aculeatus*.

Les espèces végétales caractéristiques

Œillet de France, Saule des dunes, Silène de thore, *Euphorbia peplis*.

Les espèces animales caractéristiques

Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline. Limicoles hivernants et migrants.

Principales menaces

Fréquentation touristique (piétinement, dérangement, activités, etc.), gestion forestière, érosion naturelle des dunes et recul du trait de côte.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Université de Rennes (2015), Aménagement de la forêt domaniale de Longeville (2020-2039), Plan de gestion de la pointe d'Arçay (2010-2018), Plan de gestion de la réserve de la Belle Henriette (2017-2021), Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.4 Les lagunes



Figure n° 88 : Lagune de la Belle Henriette
@ H. Joncheray

Codes Corine-Biotope / Eunis	21 / X02
Code Natura 2000	1150
Statut	Habitat d'intérêt communautaire et prioritaire
Etat de conservation	Bon état de conservation de la réserve nationale de la Belle Henriette en Vendée et des marais Gâtineau et du petit Plomb à Nieul-sur-Mer.
Surface	52 hectares
Localisation	Réserve naturelle nationale de la Belle Henriette (la Tranche-sur-Mer et la Faute-sur-Mer), anciens marais salants et parcs ostréicoles de Nieul sur Mer et de l'Aiguillon sur Mer. Bassins littoraux à prospecter.

Description

Il s'agit d'une étendue d'eau salée côtière peu profonde séparée de la mer par une barrière de sable ou d'une digue pour le marais poitevin. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hyper salinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine lors des tempêtes ou d'un envahissement temporaire par la mer en hiver.

Les espèces végétales caractéristiques et d'intérêt patrimonial

Ruppie maritime, Ruppie spiralée et Zannichélie pédicellée.

Les espèces animales caractéristiques et d'intérêt patrimonial

Anatidés, limicoles nicheurs et hivernants : Avocette élégante..., Pélobate cultripède, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Phragmite aquatique, nourricerie à poissons.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

La lagune de la Belle Henriette présente un intérêt biologique fort (Habitats et espèces faunistiques et floristiques). Sa reconnexion récente avec la mer, en fait un milieu en évolution permanente. Les actions de gestion, police, suivi, etc., sont cadrées par le plan de gestion. Il s'agit d'un habitat « prioritaire » et rare à l'échelle européenne.

Principales menaces

Fréquentation touristique, érosion des dunes qui séparent la lagune de l'océan, comblement des anciens marais salants et parcs ostréicoles.

Origine des données / ressources

RNN Casse de la Belle Henriette, RNN Baie de l'Aiguillon, PNR Marais poitevin, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.5 Les prés salés thermo-atlantiques



Figure n° 89 : Prés salés
@ A. Texier

Codes Corine-Biotope / Eunis	15.52, 15.13, 53.17 / A2.523, A2.553, C3.27
Codes Natura 2000	1410, 1310-4
Statut	Habitats d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Bon état de conservation
Surface totale	19 200 ha
Localisation	Prairies du Marais poitevin situées à l'ouest des marais mouillés occidentaux sur des argiles marines avec un taux de sel résiduel.

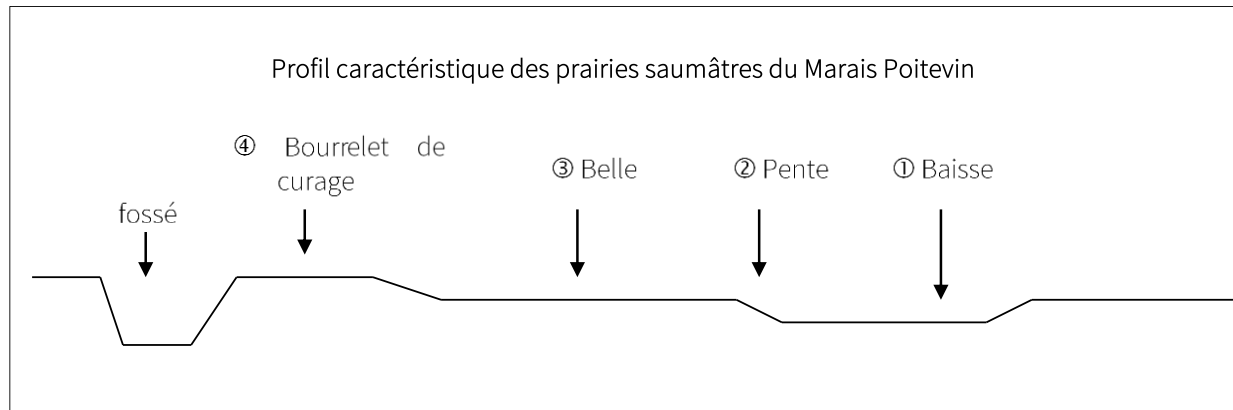
Description

Ces prairies présentent une flore saumâtre d'intérêt communautaire.

Elles sont caractérisées par un microrelief parcellaire, correspondant aux anciens chenaux de retrait de la mer, qui induit un gradient d'hygrophilie variable en fonction de la topographie. C'est cette double spécificité à l'échelle locale, salinité et variation d'hygrophilie, qui confère à ces prairies une richesse biologique très forte.

En fonction du gradient de salinité, on identifie les prairies eu-saumâtres, davantage marquées par la présence du sel, et les prairies sub-saumâtres, plus éloignées du littoral, qui présentent des cortèges de végétation mixtes entre les prairies eu-saumâtres et les prairies des systèmes doux.

En fonction de la microtopographie, on distingue plusieurs associations végétales :



① Les « Baisse » : dépressions humides inondées au printemps

Groupement hygrophile correspondant à l'association du *Ranunculo ophioglossifolii-Oenanthetum fistulosae* (de Foucault 1984) à *Ranunculus ophioglossifolius* et *Oenanthe fistulosa*.

Les niveaux inférieurs sont caractérisés :

- Soit par la dominance d'une petite Cypéacée, *Eleocharis palustris*, qui confère à l'ensemble une physionomie typique « en brosse » correspondant davantage à une parvo-roselière à morphologie toutefois prairiale. De Foucault définit ce faciès comme une sous-association qu'il nomme *Eleocharetosum palustris*. Le manuel de nomenclature européenne Corine Biotope le mentionne comme une association : l'*Eleocharo-Oenanthetum fistulosae typicum* (Cor. 53.14A, Eunis C3.24A)
- Soit par la dominance de la Glycérie (*Glyceria fluitans*) qui correspond à un groupement semi-aquatique.

Espèces présentes : *Eleocharis palustris*, *Oenanthe fistulosa*, *Agrostis stolonifera*, *Myosotis caespitosa*, *Juncus articulatus*, *Glyceria fluitans*, *Veronica scutellata*, *Galium palustre*, *Apium inundatum*, *Baldellia renunculoïdes*, *Ranunculus baudotii*, *Ranunculus drouetii*, *Galium debile*, *Cerastium dubium*, *Cardamine parviflora*, *Trifolium michelianum*, *Alopecurus geniculatus*.

② Les pentes intermédiaires : Formations mésohygrophiles saumâtres

Association de l'*Alopecuro bulbosi-juncetum gerardii* (Bouzillé, 1992) à *Alopecurus bulbosus* et *Juncus gerardi*. Ce groupement de végétation se localise sur les pentes des dépressions humides où le tassement du sol par le piétinement des animaux favorise la remontée du sel par capillarité.

Espèces compagnes : *Plantago coronopus*, *Elymus repens*, *Trifolium resupinatum*.

③ Les « Belles » : Marais plats à prairies mésohygrophiles

Prairies de fauche : association du *Trifolium maritimi-Oenanthetum fistulosae* (Dupont 1954) à *Trifolium maritimum* et *Oenanthe Silaifolia*.

Prairies pâturées : association du *Carici divisae-Lolietum perennis* (de Foucault 1984) à *Carex divisa* et *Lolium perenne*.

Le caractère souvent très extensif du pâturage et la mixité des pratiques (fauche + pâturage) conduit souvent à l'existence de communautés intermédiaires entre les deux associations qui sont alors parfois difficiles à distinguer sur le terrain (Terrisse et Daudon, 1993).

Espèces communes aux deux associations : *Oenanthe silaifolia*, *Carex divisa*, *Hordeum secalinum*, *Bromus racemosus*, *Senecio aquaticus*, *Trifolium squamosum*, *Alopecurus bulbosus*, *Ranunculus sardous*, *Lolium perenne*.

Différentielles du *Trifolium-Oenanthetum* : *Lychnis flos-cuculi*, *Orchis laxiflora*, *Trifolium michelianum*, *Trifolium dubium*, *Alopecurus pratensis*. Disparition de ces espèces dans le *Carici divisae-Lolietum perennis* sous l'effet du pâturage. *Cynosorus cristatus* et *Gaudinia fragilis* témoignent d'un caractère plus mésophile du milieu.

Deux autres associations sont identifiées au sein des prairies sub-halophiles :

- Les pelouses à Lepture raide et Orge maritime (Cor. 15.13, Eunis A2.553, Eur 28 1310-4), présentes à proximité du littoral sur des secteurs halophiles très pâturés, aux sols tassés.

Association du *Parapholido strigosae-Hordeetum marini* (Géhu et al, 1975)

- Les prairies mésophiles à Laïche divisée et Avoine dorée

Faciès mésophile avec de l'Avoine dorée (Cor.38.21, Eunis E2.21, Eur28 6510-3)

Association du *Carici divisae-Trisetum flavescens* (Hardy 2011)

④ Bourrelets de dépôt des résidus de curage des fossés en pourtour des parcelles : formations mésophiles.

Anciens marais salants

Les anciens marais salants de la commune de Champagné-les-Marais présentent les mêmes habitats que les prairies eu-saumâtres. Cependant les baisses naturelles sont remplacées par des dépressions artificielles plus profondes liées à l'exploitation du sel. Ces chenaux présentent des formations végétales aquatiques saumâtres à Scirpe maritime : alliance phytosociologique du *Scirpion maritimi* (Cor. 53.17, Eunis C3.27).

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Renoncule à feuille d'Ophioglosse, Gratiolle officinale, Céraiste douteux, Trèfle de Micheli.

Les espèces animales caractéristiques + espèces d'intérêt communautaire

L'ensemble des limicoles et anatidés hivernants et migrateurs, Barge à queue noire et Chevalier gambette nicheurs, Pélodyte ponctué.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Lieu de Reproduction, d'alimentation et de repos pour les oiseaux migrateurs.

Principales menaces

Mise en culture, gestion hydraulique défavorable (assèchement des baisses en eau notamment en fin d'hiver et en début de printemps, absence d'inondations des prairies en hiver, etc.), pratiques agricoles (sur-pâturage, fauche précoce, fertilisation trop importante).

Mesures favorables

Mesures agri-environnementales, depuis 1992, acquisition foncière, soutien et valorisation de l'élevage (ex : marque « valeurs parc »), contrats de marais, gestion publique des communaux.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Plans de gestion des réserves de Saint-Denis du Payré et de la Vacherie, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.6 Les digues et les levées



Figure n° 90 : Digue enherbée

Statut	Habitat d'espèces accueillant des espèces d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Habitats de déprise entretenus suite à la tempête Xynthia dans le cadre des PAPI (programmes d'actions et de prévention des inondations)
Localisation	Les digues délimitent dans le Marais Poitevin les marais mouillés des marais desséchés et les polders de la baie de l'Aiguillon et des estuaires. Les levées encadrent le réseau hydraulique principal dans le marais desséché.

Description

Les digues du marais poitevin accueillent des formations végétales qui créent des corridors de vie et de déplacement pour de nombreuses espèces. Les groupements à Moutarde et Grande Cigüe en pourtour de la baie de l'Aiguillon constituent des formations végétales originales qui accueillent la Gorgebleue et le Hibou des marais. Les strates arbustives et arborées, en absence d'entretien, abritent ponctuellement des héronnières et des refuges à Loutre d'Europe. Cependant pour des questions de risques d'inondations, certaines digues, prioritaires en matière de sécurité, sont et seront restaurées et entretenues régulièrement par broyage pour laisser place à des groupements herbacés mésophiles.

Les espèces caractéristiques et patrimoniales

- Formation végétale à Grandes Cigües et Moutarde noire
- Haies de Tamaris, habitat d'intérêt européen (92D0)
- Alignements de frênes, frênaies, habitat d'intérêt européen (91F0)
- Ardéidés : Héron pourpré, Héron cendré, Héron bihoreau...
- Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique
- Gorgebleue à miroir blanc, Hibou des marais
- Rosalie des alpes

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Ces digues et levées présentent des cortèges de végétation différents des habitats de marais et ajoutent ainsi une biodiversité à l'ensemble. Elles constituent de plus des corridors écologiques le long desquels se déplacent les espèces.

Entretenu de manière tardive elles peuvent accueillir la reproduction d'espèces d'intérêt communautaire. Leur caractère mésophile (sec) permet le développement d'espèces d'insectes (orthoptères par exemple) spécifiques.

Mesures favorables

Entretien tardif de la strate herbacée, voire biennuel, maintien de ronciers, arbres et arbustes sur les digues n'ayant plus de rôle en matière de sécurité des biens et des personnes.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin

4.7 Les roselières à phragmites et à baldingères



Figure n° 91 : Roselière à phragmites
@ O. Cardot

Statut	Habitat d'espèces accueillant des espèces d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Moyen du fait de la faible représentativité des roselières sur le site
Surface	18 ha (phragmitaies) et 21 ha (baldingeraies)
Localisation	<p>Phragmitaies : Estuaires des fleuves côtiers (Lay, Sèvre niortaise, Curé), canaux et cours d'eau des marais ouverts, points bas longuement en eau (Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, le Bourdet, ...).</p> <p>Baldingeraies : roselières des marais doux et vallées en amont, présentes le long des voies d'eau et sur des parcelles longuement humides et en déprise.</p>

Description

La roselière à Phragmites ou phragmitaie correspond à l'alliance du *Phragmition communis* (Cor. 53.11, Eunis C3.21). Elle présente une dominance quasi-exclusive de *Phragmites australis*.

La roselière à Baldingère ou baldingeraie correspond à l'alliance du *Phalaridion arundinaceae* (Cor. 53.16, C3.26). Elle présente une dominance quasi-exclusive de *Phalaris arundinaceae*.

Les espèces animales caractéristiques

Phragmitaies : Gorgebleue à miroir, Rousserole turdoïde, Bruant des roseaux, Busard des roseaux, Sarcelle d'été, Canard chipeau...

Baldingeraies : Cuivré des marais (si présence d'Oseille), Vertigo de Des Moulins (si présence de grandes Laïches), ...

Importance de ces habitats pour la Faune et la Flore

Nidification d'oiseaux paludicoles, épuration des eaux de crues.

Principales menaces

Pour les roselières linéaires, la destruction lors des travaux d'entretien des canaux présente une menace. La non éligibilité de ces milieux à la PAC dans les surfaces MAEC entraîne régulièrement leur destruction par les agriculteurs.

La gestion hydraulique inadaptée (stagnation des niveaux sur l'année ou trop grande variation) défavorise l'installation des roseaux.

Mesures favorables à ces habitats

Acquisition ou gestion conservatoire par le conservatoire du littoral, la LPO, les Conservatoires des espaces naturels, le PNR, IIBSN et le Département de Charente-Maritime.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Etude OPN (Roselières du Marais poitevin, Alain Thomas, 2004 ; Passereaux paludicoles, LPO, 2009), Etude LPO Charente-Maritime 2020, Roselières de Charente-Maritime / département de la Charente-Maritime, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.8 Les forêts alluviales d'aulnes et de frênes et les frênaies mixtes



Figure n° 92 : Frênaie alluviale
@ O. Cardot

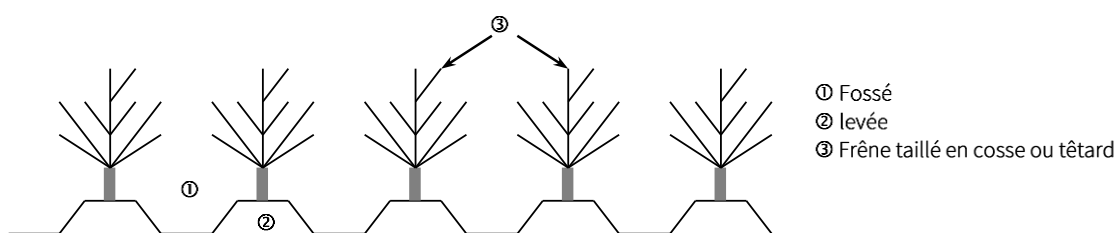
Codes Corine-Biotope / Eunis	44.3, 44.4 / G1.21, G1.22
Code Natura 2000	91E0, 91 F0
Statut	Habitats d'intérêt communautaire et prioritaire
Etat de conservation	Etat moyen de conservation
Surface	2 300 ha
Localisation	Ensemble des marais mouillés du Marais poitevin soumis aux crues hivernales liées à l'apport d'eau douce de l'amont de la zone humide.

Description

« Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale : forêts riveraines de frênes et d'aulnes des plaines et collines de l'Europe moyenne, sur sols périodiquement inondés lors des crues annuelles, mais cependant bien drainés et aérés durant les basses eaux ».

Sur le Marais poitevin, cet habitat a deux origines : anthropique avec les terrées et les boisements spontanés.

Les « terrées » sont des frênaies dont les arbres sont taillés en cosses ou têtards et situés sur des levées de terre séparées les unes des autres par des canaux constituant un réseau hydraulique dense ».



Autrefois très entretenus pour le bois de chauffage, ces boisements humides le sont aujourd'hui beaucoup moins et évoluent en frênaie alluviale mixte avec en mélange l'Aulne glutineux, l'Orme champêtre, le Chêne pédonculé et le Peuplier.

Les boisements spontanés sont issus de l'évolution de parcelles qui ont perdues leur usage agricole par défaut d'entretien ou suite à des acquisitions conservatoires.

Les stations les plus humides correspondant à des aulnaies, des aulnaies frênaies ou des saulaies, sont les plus rares à l'échelle européenne (Code 91 E0, Eunis G1.21).

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Hottonie des marais

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Amphibiens : Grenouille agile, Grenouille rousse, ...

Coléoptères : Rosalie des Alpes, Grand Capricorne et Lucane cerf-volant

Chiroptères : Murin de Daubenton, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, ...

Mammifères : Loutre d'Europe

Oiseaux : Ardéidés nicheurs



Figure n° 93 : Héron bihoreau
@ A. Texier



Figure n° 94 : Rosalie des alpes
@ O. Cardot



Figure n° 95 : Grenouille agile
@ A. Texier

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Ces boisements humides inondables constituent avec leur réseau hydraulique dense un milieu favorable à l'accueil de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Ainsi, les trois quarts des héronnières du Marais poitevin se situent dans des boisements humides. Ils abritent 6 espèces de hérons nicheurs : le Héron cendré, le Héron pourpré, le Héron bihoreau, le Héron garde-bœufs, la Grande Aigrette et l'Aigrette garzette. Le Milan noir et le Pic noir nichent également régulièrement dans ces boisements humides.

La Loutre d'Europe s'y réfugie pour s'alimenter, se reposer et se reproduire.

De nombreuses espèces de Chauves-souris arboricoles trouvent gîte et couvert dans ces milieux : Le Vespertilion de Daubenton et le Vespertilion de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Murin d'Alcathoé, ainsi que les trois grands coléoptères de la Directive Habitats : la Rosalie des Alpes, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant. Leurs larves xylophages nécessitent de grandir sur des bois morts ou des arbres dépérissant tels que le cœur des frênes taillés en têtards.

Principales menaces

- Coupes rases des boisements (terrés ou spontanés) notamment dans les grands massifs (bois des Ores, charrières des Magnils-Reigniers, etc.) ;
- Défrichement et dessouchage pour être transformé en jardin d'agrément, cultures, prairies ;
- Comblement du réseau hydraulique suite à une absence d'entretien ou par les branches d'arbres volontairement entreposés dans les fossés après la coupe des arbres (Bois des Ores, Doix-les-Fontaines, etc.) ;
- Assecs estivaux ;
- La Chalarose qui décime les frênes, l'essence principale des boisements humides du Marais poitevin ;
- La Phytophthora qui touche l'Aulne glutineux ;
- Le dérangement par la fréquentation humaine (sentiers, etc.).

Mesures favorables à ces habitats

- Politique d'acquisition des boisements par les Conseils départementaux de la Vendée et de la Charente-Maritime et les Conservatoires des espaces naturels ;
- Plans de gestion des sites acquis à des fins conservatoires ;
- Veille sur les travaux et études d'incidences avec la mesure filet (Article L414-4 du Code de l'environnement) mise en œuvre sur des demandes de défrichement en deçà du seuil d'autorisation.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.9 Les mégaphorbiaies eutrophes et les magnocariçaies

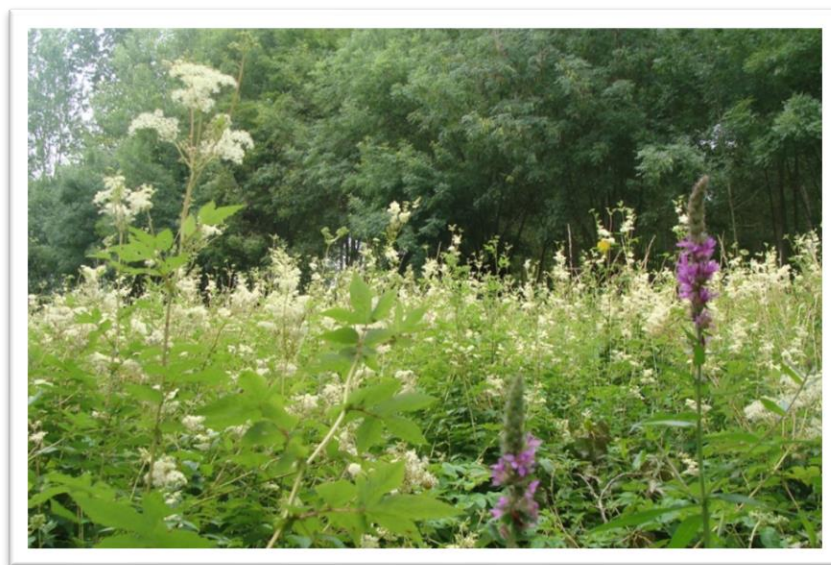


Figure n° 96 : Mégaphorbiaie eutrophe
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	37.7 et 37.1, 53.213 / E5.4, E5.412, C3.29, D5.213
Code Natura 2000	6430
Statut	Habitat d'intérêt communautaire pour la mégaphorbiaie eutrophe
Etat de conservation	Moyen du fait de la faible représentativité sur le site
Surface	30 hectares de mégaphorbiaies et 6 hectares de magnocariçaies
Localisation	Formations herbacées hautes rivulaires des bords de canaux, fossés et cours d'eau, parcelles en déprise des marais mouillés, sur substrat tourbeux ou sols riches très humides. Les sous-peupleraies peuvent accueillir ces groupements de végétation.

Description

Les mégaphorbiaies correspondent à l'évolution spontanée de prairies hygrophiles qui ne bénéficient plus d'une pression d'entretien, soit par le pâturage, soit par la fauche. Ces « friches » hygrophiles ne présentent pas de ligneux mais un cortège de plantes herbacées hautes caractéristiques. Elles correspondent à un stade intermédiaire d'une dynamique végétale qui, en l'absence d'entretien, évoluerait vers une aulnaie-frênaie. Cependant sur substrat tourbeux, où on les rencontre principalement, cette évolution reste très lente. Le long des voies d'eau les mégaphorbiaies eutrophes s'étirent en de longs rubans de fleurs et herbacées hautes propices au maintien des berges et à la reproduction des espèces aquatiques en pied de berges. Alliance phytosociologique du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* (Cor. 37.7 & 37.1, Eur 28 6430).

Les magnocariçaies correspondent à des formations à Laïche des rivages, surnommées « rouches », suite à l'abandon de parcelles prairiales, en sous peupleraies humides ou le long des voies d'eau. Association phytosociologique du *Caricetum ripario-acutiformis* (Cor. 53.213, Eunis C3.29, D5.213).

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Consoude, Reine des prés, Pigamon jaune, Grande valériane, Laîche des rivages, Eupatoire chanvrine, Liseron des haies, Epilobe hirsute, Menthe aquatique, Lysimaque vulgaire.

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Cuivré des marais, Loutre d'Europe et Vertigo de Des Moulins.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Les prairies soumises à une pression d'entretien très faible, voire inexistante, présentent un cortège d'espèces floristiques qui se développent tardivement avec une floraison et une fructification qui ne pourrait avoir lieu avec un abrutissement ou une fauche. Ainsi, ces cortèges d'espèces apportent une diversité à l'écosystème du marais mouillé composé de prairies, alignements de frênes et peupliers, canaux et boisements humides. De plus, les mégaphorbiaies jouent un rôle dans l'épuration des eaux de crues et, en bordure de cours d'eau, elles contribuent au maintien des berges.

Ces mégaphorbiaies accueillent de nombreux insectes qui apprécient de trouver aux mois de juillet et août des espaces encore fleuris pour s'alimenter. Le Cuivré des marais, une espèce de papillon classée à l'annexe 2 de la Directive Habitats, inféodée à l'Oseille sauvage, en fait partie. De nombreux orthoptères (sauterelles et criquets) y sont également inventoriés.

La Loutre d'Europe apprécie ces espaces en déprise où elle se réfugie et aménage volontiers son aire de repos. Le Vertigo de Des Moulins, minuscule gastéropode d'intérêt européen, trouve refuge quant à lui entre les feuilles des grandes laîches et autres herbacées luxuriantes des mégaphorbiaies et magnocariçaies.

Mesures favorables

- Broyage tardif. De manière générale, un broyage tardif biannuel permet de minimiser l'évolution du milieu vers le stade boisé et de conserver la flore originale des mégaphorbiaies et l'intérêt des magnocariçaies ;
- Acquisition par les Conservatoires des Espaces naturels et contrat Natura 2000 pour la gestion ;
- Charte Natura 2000 pour une gestion extensive des sous-peupleraies ;
- Maintien de la végétation des bords de voies d'eau (canaux et cours d'eau), en posant notamment des clôtures sur les parcelles pâturées pour permettre à la végétation rivulaire de se développer.

Principales menaces

Pâturage ou fauche précoces et intensifs, assèchement du marais, évolution en boisement.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Conservatoires des Espaces naturels, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.10 Tourbières



Figure n° 97 : Cladiaie avec roselière
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	53.3 et 54.2 / D4.24, C3.28 et D4.1
Code Natura 2000	7210 et 7230
Statut	Habitat d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Moyen du fait de la fermeture des milieux par la strate arborée au détriment des cortèges caractéristiques
Surface	45 hectares
Localisation	Anciens sites d'extraction de la tourbe sur les communes du Bourdet, de Prin-Deyrançon et de Cran-Chaban (tourbière des Vieilles Herbes) sur les vallées de la Courance et du Mignon. Des bas marais alcalins sont également potentiellement présents sur les points bas et tourbeux des marais de Saint-Georges-de-Rex, du Vanneau, du Mazeau et de Sainte-Christine (Benet).

Description

Les tourbières correspondent à d'anciens sites d'extraction de la tourbe comme combustible. Abandonnées depuis les années 1950, ces sites évoluent pour la plupart spontanément en boisements humides tandis que les anciennes fosses d'extraction présentent avec leurs bordures un intérêt biologique fort avec des formations à marisques. Les bas marais tourbeux présentent quant à eux de belles prairies à Hydrocotyle et jonc noueux sur tourbes longuement en eau sur l'année.

Deux habitats sont distingués :

- Les bas marais à marisques
Association phytosociologique du *Cladietum marisci*
(Code Cor. 53.3, Eunis D4.24, C3.28, Eur 28 7210)
- Les tourbières basses alcalines
Alliance phytosociologique du *Caricion davallianae*
(Code Cor. 54.2, Eunis D4.1, Eur 28 7230)
Espèces : *Juncus subnodulosus*, *Carex panicea*, *Molinia caerulea*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Dactylorhiza incarnata*, *Orchis laxiflora*, *Ranunculus flammula*, *Cirsium tuberosum*, *Lotus uliginosus*, *Epilobium parviflorum*

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Chouin noirâtre, Sanguisorbe officinale, Marisque, ...



Figure n° 98 : Sanguisorbe officinale
@ O. Cardot



Figure n° 99 : Marisque
@ O. Cardot

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Cuivré des marais, amphibiens, Loutre d'Europe.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Ces tourbières présentent une végétation patrimoniale avec des espèces d'insectes directement inféodées. Les anciennes fosses d'extraction de tourbe accueillent de nombreuses espèces d'amphibiens ainsi que la Loutre d'Europe.

Principales menaces

Abandon de gestion conduisant à la fermeture du milieu, assecs estivaux dans les voies d'eau et baisse des niveaux de nappes phréatiques.

Origine des données/ ressources

PNR Marais poitevin, Université de rennes (2015), CEN Nouvelle Aquitaine, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.11 Les prairies humides eutrophes



Figure n° 100 : Prairie humide eutrophe
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis 37.2 / E3.4

Statut Habitats d'espèces non d'intérêt communautaire

Etat de conservation Habitat en bon état de conservation, sous réserve du caractère naturel et spontané de la composition floristique

Surface totale 10 000 hectares

Localisation Marais mouillés, vallées en amont du Marais poitevin (Autize, Mignon, Curé, Troussepoil, Lay, Sèvre niortaise, Vendée)

Description

(1) Les prairies mésohygrophiles

L'ensemble des prairies mésohygrophiles, soit « moyennement » humides, sur substrat doux correspond à la catégorie des « **prairies humides eutrophes** » de la nomenclature Corine-Biotope (Cor. 37.2, Eunis E3.4).

Plusieurs distinctions d'associations peuvent être précisées en fonction de la localisation géographique :

> **Pelouses inondées à Agrostide et Fétuque faux-roseau** (Cor. 37.242, Eunis E3.42, E3.4422)

Cette typologie de prairies correspond aux prairies mésohygrophiles pâturées rencontrées dans le marais mouillé doux oriental (Venise verte) et la vallée de l'Autize.

Espèces caractéristiques : *Festuca arundinacea*, *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus repens*, *Alopecurus pratensis*, *Cardamine pratensis*, *Poa trivialis*, *Oenanthe media*, *Senecio aquaticus*, *Rumex crispus*, *Bromus racemosus*, *Carex hirta*, *Carex disticha*.

> **Prairies humides atlantiques et subatlantiques** (Cor. 37.21, E3.43)

Phytosociologie : Alliance du *Bromion racemosi*

Ces prairies se rencontrent à l'ouest du Marais Poitevin en marais doux et à partir, d'est en ouest, des communes de Maillé et Damvix. Deux associations sont distinguées : la première correspond aux prairies mésohygrophiles fauchées des vallées du Lay et de la Vendée. La deuxième correspond aux prairies pâturées du mésohygrophile supérieur en zone de marais.

- **Association du *Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*** = prairies fauchées, mésohygrophiles

Localisation : vallée de la Vendée, vallée du Lay

Espèces caractéristiques : *Hordeum secalinum*, *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus repens*, *Oenanthe silaifolia*, *Alopecurus pratensis*, *Cardamine pratensis*, *Poa trivialis*, *Oenanthe media*, *Orchis laxiflora*, *Fritillaria meleagris*, *Senecio aquaticus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Trifolium fragiferum*, *Rumex crispus*, *Gaudinia fragilis*, *Bromus racemosus*, *Carex hirta*

- **Association de l'*Hordeo secalini-lolietum perennis*** = prairies pâturées, mésohygrophile supérieur

Localisation : marais doux à sub-saumâtres à l'ouest de la Venise verte.

Espèces caractéristiques : *Hordeum secalinum*, *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus sardous*, *Trifolium fragiferum*, *Rumex crispus*, *Gaudinia fragilis*, *Bromus racemosus*, *Festuca arundinacea*.

(2) Les prairies hygrophiles

Ces prairies très humides, longtemps en eau, se situent en marais mouillé et dans les fonds de vallée comme dans la vallée du Lay. Dans la cartographie, elles sont appelées « prairies hygrophiles des systèmes doux ».

Quatre groupements floristiques sont identifiés :

> **Alliance du *Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti*** (Cor. 53.4, Eunis C3.11)

Formation homogène à Glycérie présente soit de manière dominante, soit sur de grandes surfaces souvent associée à *Eleocharis palustris* dans les dépressions.

Espèces caractéristiques : *Glyceria fluitans*, *Eleocharis palustris*, *Ranunculus repens*, *Carex otrubae*, *Carex disticha*, *Carex hirta*.

> **Association de l'*Eleocharo-Oenanthetum fistulosae typicum*** (Cor. 53.14A, Eunis C3.24A)

Roselière basse à dominance d'*Eleocharis* conférant à l'ensemble une structure en « brosse » caractéristique conservant toutefois une morphologie globale prairiale. Formation caractéristique des dépressions, parfois très étendues jusqu'à l'ensemble de la parcelle sur les substrats tourbeux (ex : communes du Mazeau et de Sainte-Christine).

Espèces caractéristiques : *Oenanthe fistulosa*, *Eleocharis uniglumis*, *Eleocharis palustris*, *Agrostis stolonifera*, ***Carex disticha***, *Carex otrubae*, *Glyceria fluitans*, ***Mentha aquatica***, *Ranunculus repens*, *Galium palustre*, *Ranunculus flammula*, *Lycopus europaeus*, *Althaea officinalis*.

> **Association du *Gratiola officinalis*-*Oenanthe fistulosa*** (Cor. 37.23, Eunis E3.43)

Association intégrée à l'alliance de l'*Oenanthe fistulosa*, équivalente occidentale de l'alliance du *Cnidion venosae (dubii)* correspondant au code 37.23 de la nomenclature corine-biotope pour les groupements médio-européens atteignant l'Alsace.

Espèces caractéristiques : ***Gratiola officinalis***, *Oenanthe fistulosa*, *Eleocharis uniglumis*, *Eleocharis palustris*, *Agrostis stolonifera*, *Carex otrubae*, *Gratiola officinalis*, ***Mentha arvensis***, *Ranunculus repens*

Localisation : vallée du Lay

> **« Prairies hygrophiles de transition à hautes herbes »** (Cor. 37.25, Eunis E3.45)

Prairies hygrophiles récemment abandonnées évoluant vers une mégaphorbiaie, une magnocariçaie ou une roselière.

Espèces caractéristiques : *Filipendula ulmaria*, *Symphytum officinale*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*...

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Fougère des marais, Gratiolle officinale

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Cuivré des marais, Tariet des prés, Brochet (reproduction), Vertigo de Des Moulins.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Les prairies des systèmes doux localisées dans les marais mouillés et intermédiaires ainsi que le long des vallées présentent un rôle majeur d'écêtement des crues et d'épuration des eaux.

Principales menaces

Mise en culture dans les marais mouillés du Nord et le long des vallées, l'abandon et l'évolution en boisement dans le marais mouillé oriental, la gestion hydraulique (niveau d'eau bas).

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Université de Rennes (2015), Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.12 Les alignements d'arbres, haies vives et peupleraies



Figure n° 101 : Trame verte des marais mouillés
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	Cor. 83.321 - Eunis G1.C1 Plantations et alignements de Peupliers Cor 31.81 – Eunis F3.11 Fruticées
Codes Natura 2000	91 FO et 91 EO pour les alignements de frênes et d'aulnes 92F0 Fourrés de Tamaris
Statut	Habitat d'intérêt communautaire pour les frênes et aulnes et tamaris
Etat de conservation	Moyen en lien avec la chalarose qui décime les frênes
Surface totale	1 500 ha de peupleraies
Localisation	Alignements d'arbres le long des voies d'eau, fourrés de tamaris en bordure des parcelles littorales, peupleraies en marais mouillés et au sein des vallées.

Description

Les alignements d'arbres le long des voies d'eau soulignent le paysage, contribuent au maintien des berges et apportent une biodiversité considérable à l'ensemble de l'écosystème.

Dans le marais mouillé, l'essence plantée de manière traditionnelle est le Frêne commun taillé en têtard pour la production de bois de chauffage. Les Aulnes glutineux sont souvent positionnés dans les coins des parcelles pour renforcer la berge grâce à un système racinaire puissant. Les peupliers sont plantés en double alignement en retrait par rapport aux frênes. Leur plantation constitue un investissement ; ils sont vendus à des scieries locales pour la confection de contreplaqués, palettes, cageots, etc.

En périphérie de zones humides, sur des zones de transition avec les plaines, on rencontre des haies vives composées d'aubépine, prunelliers, cornouillers, viornes etc. (fruticées, alliance du *Pruno-Rubion fruticosi* - Cor. 31.81, Eunis F3.11).

Les peupleraies, ou plantations de peupliers à l'échelle de parcelles, répondent à une déprise agricole liée à l'élevage observée dans le marais mouillé depuis 25 années. Ces peupleraies dans une proportion relative vis à vis des prairies, ajoute une diversité à l'écosystème de marais mouillé.

En pourtour de la Baie de l'Aiguillon, sur les polders, les haies de tamaris soulignent ponctuellement les pourtours des parcelles agricoles. Ils peuvent constituer des boisements comme à la pointe de l'Aiguillon.

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Chiroptères (Murin de Daubenton...), Rosalie des Alpes, Pic cendré, Pic noir, Lorient d'Europe, ...

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Les alignements d'arbres constituent un habitat indispensable à plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme la Rosalie des Alpes ou le Martin-pêcheur, le long des cours d'eau. Les Pic cendré et noir, dont la répartition est à suivre, bénéficient certainement de la présence de cette strate arborescente dans le marais mouillé.

Les peupleraies plantées avec un espacement suffisant entre les arbres et un élagage régulier des arbres présentent en sous-strate un apport de lumière suffisant qui permet le développement de mégaphorbiaies, roselières et magnocariçaies sur les terrains hygrophiles et tourbeux. Ces formations de sous-strate se développent d'autant plus facilement lorsque l'entretien des sous-peupleraies sur ces terrains hygrophiles se fait tardivement dans la saison.

Les haies et boisement de tamaris constituent les seuls habitats boisés dans les polders. Ils jouent un rôle intéressant pour la nidification des oiseaux (Tourterelles des bois, etc.), ainsi que pendant la migration / l'hivernage des passereaux et du Hibou des marais.

Les haies vives dans la zone humide et en bordure constituent une trame arborée précieuse pour l'avifaune, les mammifères (les chauve-souris) et les insectes, tant pour leur reproduction, leur alimentation que leurs déplacements.

Principales menaces

Abandon d'entretien en têtards et non renouvellement des plantations, maladie des frênes (la Chalarose entraînant le dépérissement des frênes têtards), arrachage, entretien mécanique trop intense entraînant une diminution de la largeur des haies.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin.

4.13 Le réseau hydraulique et les mares

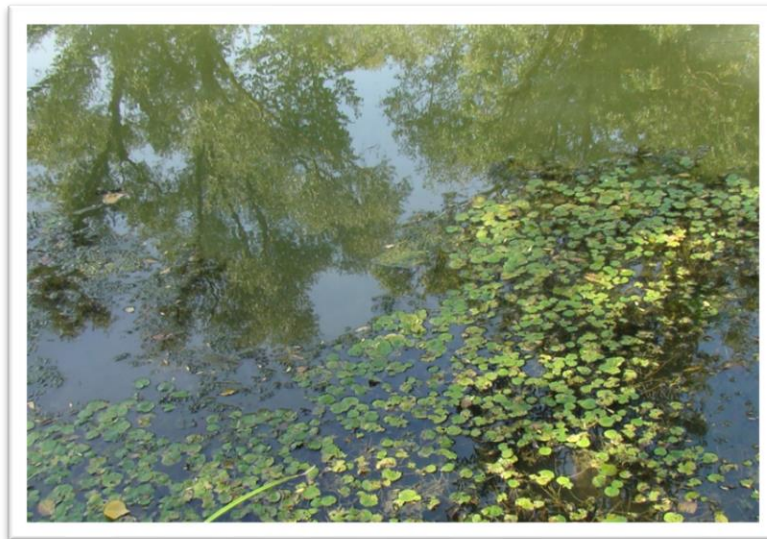


Figure n° 102 : Herbier aquatique
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	22.12x22.44, 22.13, 24.4, 24.52 et 22.3 C1.2 x C1.25, C1.3, C2.2-4, C3.53, C3.4-5
Codes Natura 2000	3140, 3150, 3260, 3270 et 3170
Statut	Habitats d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Herbiers aquatiques en mauvais état de conservation
Surface totale	1 500 hectares 1 585 mares
Localisation	Ensemble de la zone humide du Marais poitevin et vallées en amont

Description

L'ensemble du réseau hydraulique du Marais Poitevin, primaire, secondaire et tertiaire, et l'ensemble des points d'eau se déclinent en quatre habitats d'intérêt communautaire :

« **Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp. (Algues)** » (Cor.22.12x22.44, Eunis C1.2 x C1.25, Eur 28 : 3140). Elles correspondent aux fossés et points d'eau à faible débit d'eau courante, moyennement riches en éléments nutritifs, relativement clairs et tapissés d'algues au fond.

« **Les eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée** » (Cor. 22.13, Eunis C1.3, Eur 28 : 3150). Elles correspondent aux points d'eau, canaux secondaires et tertiaires à végétation aquatique dense (Lentilles d'eau, Utriculaires, Potamots, Grenouillette, nénuphars...), présentant une bonne richesse en éléments nutritifs.

« **La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires** » (Cor. 24.4, Eunis C2.2-4, Eur 28 : 3260). Elle caractérise l'ensemble du réseau primaire du Marais Poitevin

« **Les rivières avec berges vaseuses** » (Cor. 24.52, Eunis C3.53, Eur 28 : 3270) présentes sur les zones d'estuaires.

Au sein des prairies de l'arrière-littoral les dépressions humides et plans d'eau de chasse correspondent à **des mares temporaires méditerranéennes** (Cor. 22.3, Eunis C3.4-5, Eur 28 : 3170) – **Alliance phytosociologique de l'*Heleochloion schoenoidis***

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Marsilée à quatre feuilles (espèce d'intérêt communautaire), *Crypsis sp.* dans les mares temporaires méditerranéennes.

Les espèces animales caractéristiques et patrimoniales

Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe,

Insectes : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin

Amphibiens : Triton crêté, Triton marbré

Reptiles : Cistude d'Europe, Couleuvre vipérine

Poissons : Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Grande Alose, Alose feinte atlantique, Saumon atlantique

Oiseaux : Martin pêcheur, Héron pourpré, Grande Aigrette, Aigrette garzette.

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Le réseau hydraulique et les mares qui quadrillent la zone humide constitue avec ses berges et la végétation rivulaire un habitat aquatique pour de nombreux groupes d'espèces : les poissons, les amphibiens, les oiseaux d'eau, la flore, les libellules et les mammifères. Ces espèces se reproduisent, se déplacent, effectuent leur croissance et s'alimentent dans les milieux aquatiques.

Principales menaces

Gestion hydraulique conduisant à une baisse trop importante des niveaux d'eau, assèchement en période estivale, qualité de l'eau, disparition des connexions hydrauliques, fermeture, atterrissement et comblement des mares.

Sites Natura 2000 et zone humide du Marais poitevin

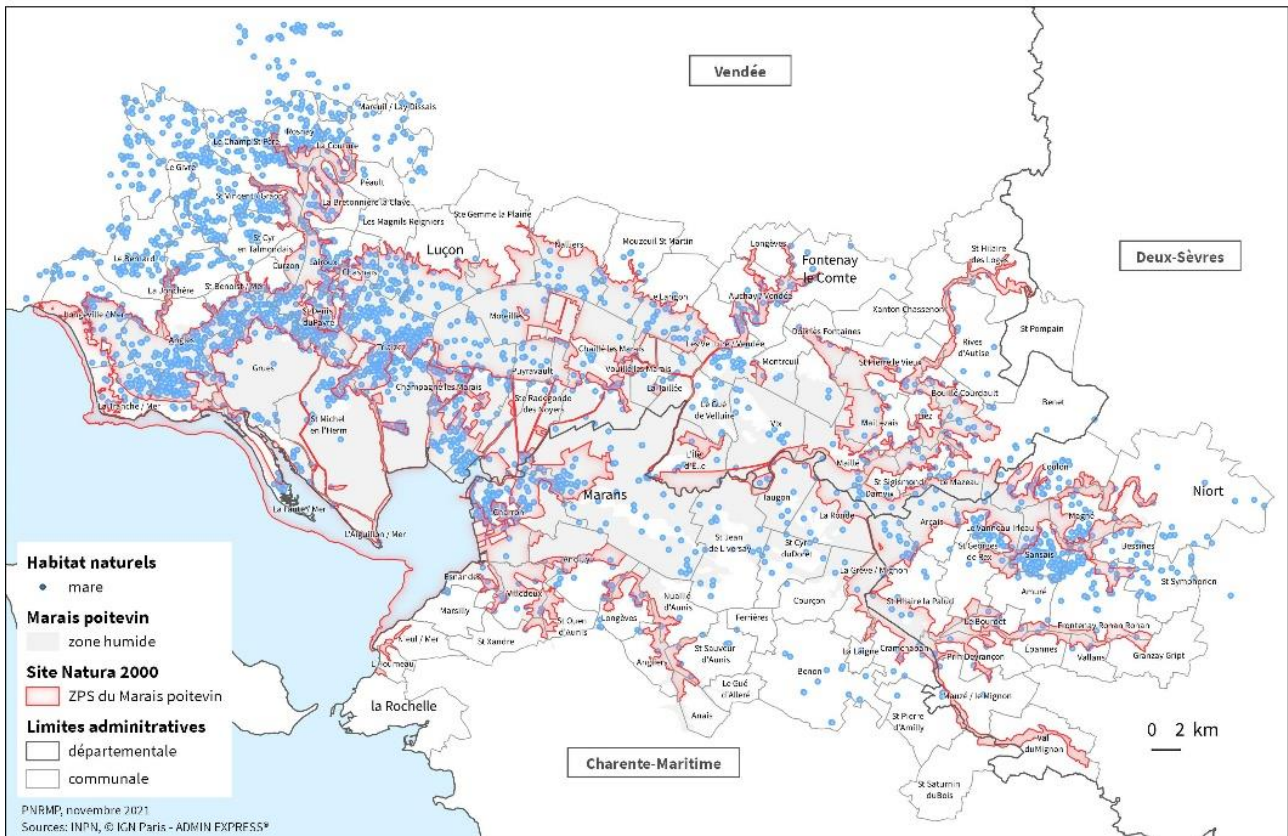


Figure n° 103 : Localisation des mares
(Source PNR Marais poitevin)

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Université de rennes (2015), Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

4.14 Les pelouses sèches calcaires



Figure n° 104 : Pelouse calcaire
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	34.32, 34.33 / E1.26, E1.27
Code Natura 2000	6210
Statut	Habitat d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Mauvais du fait de l'absence d'entretiens réguliers
Surface	12 hectares
Localisation	Coteaux des îles calcaires (rocher de la Dive, île de Chaillé-les-Marais) et des vallées (Vendée, Autize, Troussepoil, etc.) et ourlets et clairières des boisements mésophiles en bordure du site Natura 2000 (Benon, Mauzé-sur-le-Mignon, Olbreuse ...).

Description

Les pelouses calcaires correspondent à des formations végétales arides sur un sol de faible épaisseur, avec le plus souvent un dénivelé qui favorise le ruissellement. De nombreuses espèces floristiques (orchidées, etc.) très spécifiques se retrouvent sur ces pelouses.

Les espèces végétales caractéristiques et patrimoniales

Orchidées, Odontites de Jaubert, ...

Les espèces animales caractéristiques + espèces d'intérêt communautaire

Lépidoptères : Azuré du serpolet

Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, ...

Principales menaces

L'abandon de gestion conduisant à la fermeture du milieu, une pression de pâturage ou une date de fauche inadaptée, la fauche précoce des layons forestiers et ourlets.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017), CBN (2017 et 2018).

4.15 Les prairies mésophiles de fauche



Figure n° 105 : Prairie mésophile de fauche
@ O. Cardot

Codes Corine-Biotope / Eunis	38.2 / E2.2
Codes Natura 2000	6510
Statut	Habitat d'intérêt communautaire
Etat de conservation	Moyen
Surface totale	A définir
Localisation	Coteaux des vallées et des îles calcaires, points hauts du marais.

Description

Ces prairies de fauche relèvent de la Directive Habitats lorsqu'elles sont traitées de manière extensive (sans semis, ni intrants). On peut considérer ces prairies maigres comme très rares dans le site du Marais Poitevin. Elles se situent en pourtour de la zone humide, sur les zones de transition avec les plaines calcaires, sur les coteaux des vallées ou îles calcaires.

Alliance phytosociologique de l'*Arrhenatherion elatioris*, Code Cor. 38.2, Eunis E2.2

Espèces caractéristiques : *Arrhenatherum elatioris*, *Dactylis glomerata*, *Briza media*, *Cynosorus cristatus*, *Daucus carota*, *Gaudinia fragilis*, *Phleum pratense*, *Ranunculus bulbosus*, *Senecio jacobaea*, *Rumex acetosa*, *Poa pratensis*, *Poa trivialis*, *Trifolium pratense*, *Trisetum flavescens*, *Plantago lanceolata*, *Lotus corniculatus*, *Geranium colombinum*, *Festuca ovina*.

Les espèces animales caractéristiques et d'intérêt communautaire

Pie-grièche écorcheur

Importance de cet habitat pour la Faune et la Flore

Leur cortège de végétation diversifié et original permet le développement d'insectes (papillons, orthoptères) spécifiques de ces prairies sèches.

Principales menaces

La modification du système d'exploitation : pâturage plutôt que fauche, transformation en culture, l'amendements ou fertilisation des sols, l'abandon de gestion.

Origine des données / ressources

PNR Marais poitevin, Université de rennes (2015), Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin (2017).

5. Les espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire







Le tableau suivant présente l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire présent sur le site : l'estimation de la population depuis plusieurs années, la structure, la fonctionnalité de l'espèce, son habitat ainsi que son état de conservation et l'origine des données.

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
OISEAUX						
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Code A026	2000-2010 : 160 à 771 couples 2010-2018 : 979 couples	Nicheur et hivernant avec des fortes variations interannuelles Réseau hydraulique, zone en eau du littoral, prairies et boisements humides	↗ puis ↘ puis ↗	OPN MP : -Synthèses ardéidés 1986-2007 et 2007 – 2014 + chiffres 2017 - 2018
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Code A243	Nicheur : 2 couples en 2011 1 individu en 2011 1 individu en 2017	Nicheuse à la pointe de l'Aiguillon	Inconnu	OPN MP : -Rapport bio histoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Code A132	Hivernage : Avant 2000 : 7973 individus 2000 – 2010 : 8000 individus 2010-2018 : 11 300 puis 8000 individus Nicheur : 2000-2010 : 8 à 30 individus 2010 – 2018 : 150 à 187 individus	Hivernant et nicheur, forte augmentation depuis 10 ans sur le Marais poitevin : site d'importance internationale pour l'espèce Baie de l'Aiguillon et Estuaire du Lay	Hiver et Migrateur → Nich ↗	OPN MP : -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 -Rapport limicoles nicheurs 2015-2016 Données comptage Wetlands
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Code A094	Effectifs non connus Nicheur potentiel sur Arçay	Espèce présente en migration post et pré-nuptial	Inconnu	
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp islandica</i>	Code A156	Migration / hivernant : Avant 2000 : 8 000 individus 2000-2010 : 4 000 à 8 000 individus Moyenne de 5 000 individus avec parfois plus de 10 000 individus	Migrateur et hivernant Marais poitevin et façade littorale : zone majeure pour l'espèce en hiver. Site français quasi exclusif dans les années 80. Baie et pairies humides subsaumâtres	Migr. → ou ↗ Hiver et migration ↗	OPN MP : -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire <i>Ssp limosa</i>	Code A156	Migration : Avant 2000 : 42 000 individus 2000-2010 : 15 000 individus 2010-2018 : 10 000 (2011) puis fort déclin en 2013 Migration pré-nuptiale : fort déclin par rapport aux années 80. Nicheurs : Avant 2000 : 21 à 28 couples 2000-2010 : 42 à 45 couples 2010-2018 : 21 à 26 couples (moyenne de 7720 individus)	Nicheur et migrateur En migration, les études récentes sur la baisse des effectifs tendent à montrer une baisse générale des effectifs, une modification des stratégies migratoires (escale au Portugal, rizières). Paires humides subsaumâtres	Migr. ↘ Nich. ↘	OPN MP : -Rapports des Suivis migration pré-nuptilae 2006, 2008, 2010, 2012, 2013, 2016 et 2017 -Rapport limicoles nicheurs 2015-2016 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 Inventaires BQN nicheuses LPO 85 / PNG Barge à queue noire
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Code A157	Moyenne de 2010 à 2018 : 1731 individus	Site de migration et d'hivernage		Données comptage Wetlands
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Code A155	Effectifs non connus	Espèce présente en migration et en hivernage, notamment dans les forêts du littoral	Inconnu	
<i>Porzana puzilla</i>	Bécasseau maubèche	Code A143	Moyenne de 2008 à 2017 : 8430 individus	Espèce migratrice et hivernante		Données comptage Wetlands
<i>Larus marinus</i>	Bécassine des marais	Code A153	Effectifs de couples nicheurs de 2015 à 2016 : 0-1 2019 : 4 à 5 individus	Site principalement pour la migration et l'hivernage	Inconnu	OPN MP : -Rapport limicoles nicheurs 2015-2016 -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Code A152			Inconnu	
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Code A046	Hivernants : Avant 2000 : 745 à 4110 individus 2000-2010 : 1000 à 4000 individus 2010-2018 : moyenne de 4906 individus	Hivernant, migrateur Vasières Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay	→	OPN MP : -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	Code A045	Effectifs non connus	Espèce migratrice et hivernante rare	Inconnu	

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Numenius arquata</i>	Blongios nain	Code A022	Effectifs non connus	Espèce très rare en migration	Inconnu	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Code A072			Inconnu	
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Code A084	Nicheurs : 50 à 150 couples de 2000 à 2018 43 couples en 2018	Migrateur et nicheur. Part importante de l'effectif nicheur français. Depuis 1999, 56% des jeunes busards s'envolent grâce aux actions de protection Champs cultivés	→	OPN MP : -Rapports 25 ans de protection du Busard cendré dans le MP (1982-2007) -Rapports annuels de protection du busard cendré dans le Marais poitevin
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Code A081	Nicheurs : Avant 2000 : 10 à 100 couples 2009 : 76 à 79 couples	Migrateur, nicheur et hivernant. Les nids sont plus nombreux dans les champs de blé Roselières, mais également champs cultivées (en particulier en Charente-Maritime)	Inconnu	OPN MP : -Localisation des populations de Busard des roseaux en MP, 2009
<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint martin	Code A082	Effectifs non connus	Espèce nicheuse dans certains boisements	Inconnu	
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Code A021	2000 - 2018 : 0 à 2 individus en hivernage variable selon les années	Seulement migrateur, hivernant très rare dans les marais de Saint-Hilaire-la-Palud ou le littoral Roselières	↘	OPN MP : -Synthèses ardéidés nicheurs 1986-2007 et 2007-2014 Données des comptages annuels
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés		Effectifs non connus	Présente en période de reproduction	Inconnu	
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	Code A051	Effectifs non connus	Site de reproduction et de migration	Inconnu	
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Code A054	Hivernant : moyenne de 2874 individus entre 2010 et 2018	Hivernant, migrateur et nicheur occasionnel. Zone d'importance internationale pour l'hivernage de l'espèce. Prés salés, estuaires	→	OPN MP : -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 Données comptage Wetlands
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	Code A050	Hivernant : moyenne de 5712 individus entre 2010 et 2018	Hivernant et migrateur. Vasières, prés salés et prairies humides subsaumâtres	↗	OPN MP : -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	Code A056	Hivernants : Avant 2000 : 300 à 400 individus 2000-2010 : 200 à 620 individus (pic de 1000 individus en 2008 et 2013) Effectif nicheur inconnu	Migrateur et nicheur. Site de reproduction pour l'espèce. Vasières et prairies humides subsaumâtres	→	OPN MP : -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Rapport anatidés nicheurs 2010 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011) Données comptage Wetlands
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Code A164	Effectifs non connus		Inconnu	
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Code A161	Effectifs non connus	Présente en migration et en hivernage.	Inconnu	
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Code A162	Hiver : généralement moins de 500 individus Nicheur : Avant 2000 : 88 à 106 couples 2000-2010 : 173 à 199 couples 2010-2018 : 116 à 142 couples (moyenne de 310 individus)	Migrateur, nicheur (plus de 13% de l'effectif nicheur français) et hivernant. Site de reproduction Baies et prairies subsaumâtres en migration, prairies subsaumâtres pour la reproduction.	Hiv. : → Nich. : ↘	OPN MP : -Rapport limicoles nicheurs 2015-2016 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 Données comptage Wetlands

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Code A166	Effectifs non connus	Présente en migration et en hivernage.	Inconnu	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Code A031	2000-2010 : 15 couples 2010-2018 : 80 à plus de 120 couples	Nicheur, migrateur et hivernant Prairies humides et boisements	↗	Suivi bénévoles LPO / LPO 85
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Code A030	2000-2010 : 15 à 30 couples 2010-2018 : 50 à 100 couples	Espèce migratrice, post-nuptiale Prairies humides de l'ouest du MP	↗	Données ponctuelles
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean le Blanc	Code A080	Nicheur : 4 couples en 2000 et 2-5 couples en 2005 Tous les ans quelques nicheurs rares	Migrateur et nicheur rare dans les boisements Boisements forêt de Longeville / les Magnils-reigniers	Inconnu	Observations aléatoires ONF / LPO 85 / Alain Thomas
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	Code A151	Migration / hivernant : Avant 2000 : 2000 individus 2010-2018 : 50 individus (réserve de Saint-Denis) et 0-20 individus (Baie de l'Aiguillon)	Migrateur pré-nuptial sur les prairies du marais. Prairies humides subsaumâtres	Inconnu	OPN MP : -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Larus canus</i>	Courlis cendré	Code A160	Moyenne des effectifs entre 2008 et 2017 : 1572 individus	Site de migration et d'hivernage		Données comptage Wetlands
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Code A158	Migration : Avant 2000 : 17500 individus 2000-2010 : 350 à 2500 individus (fluctuations entre les années) 2010-2018 : 1572 individus en moyenne	Fluctuations importantes des effectifs migrants d'une manière générale mais un déclin très important amorcé dans les années 1990 est noté en période pré-nuptiale Pas une espèce habituellement hivernante en Marais poitevin Prairies humides subsaumâtres et dortoirs en Baie de l'Aiguillon	↘	OPN MP : -Rapport suivi des migrations pré-nuptiales de Courlis corlieu (2007) -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	Code A038	Effectifs non connus		Inconnu	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Code A036	Effectifs non connus		Inconnu	
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Code A131	Avant 2000 : 66 à 71 couples 2000-2010 : 150 à 223 couples 2010-2018 : 196 à 222 couples	Nicheur, migrateur (plus de 10% de l'effectif nicheur français). Plans d'eau cynégétique, basses et estuaire de la Sèvre niortaise	↗	OPN MP : -Rapports limicoles nicheurs du Marais poitevin 2005 – 2006 /2015-2016
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	Code A063	2019 : une dizaine d'individus	Présente en migration sur le littoral	Inconnu	OPN MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	Code A399	Effectifs non connus	Nicheur très rare (1 cas les 5 dernières années)	Inconnu	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Code A224	103 à 109 mâles chanteurs en 2019 en forêt de Longeville-sur-mer, soit 10 à 11 mâles / 100 ha	Site de reproduction majoritairement dans les boisements du littoral	Inconnu	OPN MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Code A098	Effectifs non connus	Site d'hivernage	Inconnu	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Code A103	Effectifs non connus	Site d'hivernage	Inconnu	
<i>Numenius arquata</i>	Fauvette pitchou	Code A302	17 à 19 individus en 2018-2019	Migration Dans les fourrés à <i>Suaeda vera</i> de la partie centrale de la flèche (Pointe d'Arçay)	Inconnu	OPN MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Code A125	Effectifs non connus	Site de reproduction	Inconnu	
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Code A059	Effectifs non connus	Migration	Inconnu	
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Code A061	Effectifs non connus	Migration	Inconnu	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule d'eau	Code A123	Effectifs non connus	Site de reproduction	Inconnu	
<i>Ixobrychus minutus</i>	Goéland cendré	Code A182	Effectifs non connus	Espèce présente toute l'année	Inconnu	

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Calidris canutus</i>	Goéland marin	Code A187	Effectifs non connus	Espèce présente toute l'année	Inconnu	
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Code A272	Nicheur : Avant 2000 : 200 à 300 couples 2008 : 875 à 1187 cantons 2019 : 671 cantons (- 24%)	Nicheur (8% des effectifs nationaux) Dignes à moutardes, prés salés à chiendent, phragmites, épineux, champs de colza	↗ et ↘	OPN MP : -Rapport « Localisation des populations nicheuses de Gorgebleue à miroir dans l'ouest du Marais poitevin », 2008 et 2019
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	Code A027	2000-2010 : 6 couples 2010-2018 : 15 couples	Nicheur et hivernant, espèce présente toute l'année. Canaux, prairies humides et boisements	↗	OPN MP : -Synthèses ardéidés nicheurs 1986-2007 et 2007 – 2014 - Données comptages annuels 2015 - 2018
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Code A138	Nicheur : 2000 : 15 à 20 couples 2005 – 2006 : 21 à 28 couples 2015-2016 : 31 à 37 2021 : 46 couples	Migrateur, nicheur et hivernant. Site de reproduction sur les plages et dunes du littoral (Pointe de l'Aiguillon, Pointe d'Arçay, RNN de la Casse de la Belle Henriette et plage de Longeville). Haut de plage	↗	OPN MP : -Rapport limicoles nicheurs 2015-2016 – 2021 Rapport Gravelot à collier interrompu - LPO / Parc naturel marin EGMP 2021 (à paraître)
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Code A127	880 individus de 2018 à 2019	Site d'hivernage en dortoir (RNN baie de l'Aiguillon et RNN Michel Brosselin)		Suivi bénévoles LPO 85 / LPO RNN Michel Brosselin
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	Code A196	Effectifs non connus	Espèce présente en migration	Inconnu	
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Code A197	Nicheur : Avant 2000 : 2 à 3 couples 2000 -2010 : 18 à 32 couples 2010-2018 : 20 à 40 couples	Site de reproduction et de migration. Fort déclin national. Suivi et protection depuis 1992 dans le Marais poitevin. Depuis 15 ans : 1 à 3 colonies sur le marais représentant une vingtaine de couples. De plus, nombreux échecs de reproduction et très peu de jeunes à l'envol. Zones en eau avec végétation (lagunes, roselières, baisse en prairies subsaumâtres)	↘	OPN MP : -Suivi et protection de la Guifette noire de 1992 à 2020
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bicolore	Code A023	2000- 2018 : 130 couples (65 en 2018)	Nicheur en lien avec la présence de boisements, variations interannuelles de la population Boisements humides et ripisylves	↘	OPN MP : -Synthèses ardéidés 1989-2007 et 1989 – 2014 + chiffres 2015 - 2018
<i>Arderea cinerea</i>	Héron Cendré	Code A028	2000 -2010 : 788 couples/an 2010 – 2018 : 812 couples/an	Nicheur dans les boisements et les alignement d'arbres	→	OPN MP -Synthèses ardéidés 1989-2007 et 1989 – 2014 + chiffres 2015 - 2018
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Code A025	2000- 2010 : 243 à 815 couples 2010-2018 : 710 couples/an	Hivernant et nicheur avec une forte variation annuelle en fonction des hivers Espèce présente toute l'année avec des effectifs nicheurs très fluctuants. Prairies pâturées et boisements humides	↗ puis ↘ puis ↗	OPN MP : -Synthèses ardéidés 1986-2007 et 2007 – 2014 + chiffres 2015 - 2018
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Code A029	Avant et début 2000 : 92 à 485 couples 2010-2018 : 246 couples/an 2000-2018 : 408 couples/an	Nicheur dans des boisements (10% de l'effectif nicheur français en 2014) Canaux et boisements arbustifs	↘ puis ↗ puis ↘	OPN MP : -Synthèses ardéidés 1986-2007 et 2007 – 2014 + chiffres 2015 - 2018
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Code A222	Hivernant : 270 individus en 2008	Migrateur, et principalement hivernant. Nicheuse rare. 20 à 50 % de l'effectif hivernant français Espèce ubiquiste fréquentant des lieux ouverts	Inconnu	OPN MP : -Hivernage du Hibou des marais en MP de novembre 2007 à mars 2008
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	Code A130	Moyenne de 2010 à 2018 : 457 individus	Espèce hivernante et migratrice		Données comptage Wetlands
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis Falcinelle	Code A032	Quelques individus en migration	Espèce en migration post et pré nuptiale Observation plus fréquente	Inconnu	Source APN
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	Code A065	Effectifs en 2018 sur le littoral vendéen : 2871 individus	Site d'hivernage sur le littoral	Inconnu	Données comptage Wetlands
<i>Larus marinus</i>	Marouette de Baillon	Code A121	1 mâle chanteur en 2019	Prairies humides	Inconnu	OPN-MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Code A119	Nicheur : 1 couple en 2001.	Prairies humides et bas marais alcalins	Inconnu	Données comptage Wetlands

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
			Quelques rares individus vus depuis 15 ans.			
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	Code A229	Présent, mais absence de données chiffrées	Population nicheuse et migratrice Cours d'eau et canaux	Inconnu	Observations aléatoires
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Code A073	Nicheurs : 100 individus en 2000 et 150-200 couples en 2005 2019 : 44 nids occupés	Nicheur. Site de reproduction Boisements et haies pour la reproduction, terrains de chasse divers	Inconnu	Absence de suivis
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Code A074	Effectifs non connus	Présente en migration Boisements	Inconnu	
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Code A176	Effectifs non connus	Espèce présente en période de migration pré-nuptial et post-nuptial sur le littoral	Inconnu	
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Code A177	Effectifs non connus		Inconnu	
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Code A179	Effectifs non connus		Inconnu	
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Code A133	Effectifs non connus	Espèce présente en période de reproduction et rassemblement post-nuptiaux (zone de bordure / hors site Natura 2000 Marais poitevin)	Inconnu	OPN MP : -Suivis des rassemblements post-nuptiaux 2005-2013 -Suivi des Oedicnèmes criards nicheurs 2005-2012
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Code A043	Hivernage : Avant 2000 : 734 à 2000 individus 2000-2010 : 1600 à 5000 individus 2010-2018 : 2934 individus Nicheurs : 5-10 couples en 2010	Hivernant, migrateur et nicheur. Premier site d'hivernage français. Site de reproduction également. Vasières et prairies, RNN de la Baie, Saint-Denis et RNR Poiré-sur-Velluire	Hiv :  puis  Nich : inconnu	OPN MP : -Rapport anatidés nicheurs 2010. -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	Code A041		Rare en migration		
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Code A128	1 individu en 2019 sur la RNR Les Velluire sur Vendée	Espèce présente en hivernage et en migration Anciennement nicheur sur la plaine de bordure du Marais poitevin Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions		OPN MP : - Suivi de l'avifaune de Plaine (2008 – 2016 - 2020) - plan de gestion RNR les Velluire sur Vendée
<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Code A294	Absence de données	Migrateur : Site d'importance internationale pour l'espèce en migration postnuptiale Les prés salés de la baie de l'Aiguillon jouent un rôle d'importance internationale pour cette espèce Espèce ayant fait l'objet d'un plan national d'actions	Inconnu	Observations aléatoires Etudes Baie de l'Aiguillon : PNA 2010-2014
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Code A234	Très rare dans le marais et absence de données récentes	Nicheur et hivernant Peupleraies – grands arbres / alignement d'arbres	Inconnu	Observations aléatoires, absence de suivis
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Code A236	Quelques couples, effectifs non connus	Nicheur et hivernant forêt de Longeville, marais mouillé (boisement et alignement de peupliers)		Données PNR, Données APN OPN-MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	Code A338	Nicheur : 2000 : 200 à 380 couples 2000 à 2010 : 150 à 200 couples	Nicheur Prairies subsaumâtres et prairies humides		OPN MP : -Inventaire 2014 de la Pie grièche écorcheur en Marais poitevin
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Code A255	Nicheurs : 2000 : 50 à 70 nicheurs (données DOCOB certainement sur estimé) Environ 50 couples estimés en 2019	Nicheur sur les dunes Dune grise et littoral sableux		Données Docob 2003 et OPN MP : -Rapport biohistoire de l'avifaune nicheuse du Marais poitevin - 2019 - plan de gestion des sites protégés (Belle Henriette, pointe Aiguillon),
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Code A002	Effectifs non connus	Site d'hivernage	Inconnu	

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Code A001	Effectifs non connus	Site d'hivernage	Inconnu	
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Code A003	Effectifs non connus	Site d'hivernage	Inconnu	
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Code A141	Moyenne d'effectifs entre 2010 et 2018 : 3513 individus	En migration et en hivernage		Données comptage Wetlands
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Code A140	Hivernage : 2000-2010 : 7000 individus (baisse en 2007 : 201 individus) 2010-2018 : 6 000 individus	Hivernant, migrateur : effectif très variable car mobile et non strictement rattaché à la zone humide mais plutôt aux espaces prairiaux Espaces ouverts prairies humides et subsaumâtres Pas de comptage standardisé à l'échelle du marais poitevin	→	OPN MP : -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 + chiffres OPN comptages mensuels
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard	Code A139		En migration sur les prairies		
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Code A122	Nicheur : 2000-2010 : 12 couples (11 en Vendée et 1 en Deux-Sèvres) et 5 à 10 mâles chanteurs 2011 : 7 à 14 couples (2-4 en Vendée et 5-10 en Charente-Maritime) Espèces récemment disparues sur la période 2012-2015.	Nicheur Prairies humides et mégaphorbiaies Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	↘	OPN MP : Données PNR / LPO/ LPO 85
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Code A055	Nicheurs : 20-30 en 2001, 49-55 en 2010 (extrapolation)	Nicheur (17.6 à 18.3% de l'effectif nicheur français). Espèce migratrice. Prairies humides subsaumâtres, baisses et fossés	Inconnu	OPN MP : -Rapport anatidés nicheurs de 2010 -Enquête anatidés nicheurs (2010)
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Code A052	Hivernants : Pic à plus de 10000 individus en 2000 et plus de 8000 en 2008, Nicheur : 1 en 2010	Migrateur et hivernant. Prairies humides subsaumâtres	↘	OPN MP : -Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 -Rapport anatidés nicheurs 2010 -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 Données comptage Wetlands
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Code A034	Regroupement Avant 2000 : 30 individus Après 2010 : 250 à 300 selon les années Nicheur en 2021 avec 4 couples	Migrateur hivernant, 1 ^{er} nidification connue en 2021 Boisement dunaire / surfaces en eau	↗	OPN MP : -Synthèses ardéidés 1986-2007 et 2007 – 2014 - comptages au sein des sites protégés
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Code A190	Effectifs non connus	Espèce présente en période de migration pré nuptial et post nuptial sur le littoral	Inconnu	Données aléatoires OPN MP : comptages mensuels au sein des sites protégés
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	Code A191	12 individus en hivernage en 1999 350 individus en migration en 1997	Hivernant, migrateur Littoral	Inconnu	Absence de suivis, OPN MP : comptages mensuels au sein des sites protégés
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne Hansel	Code A189	Effectifs non connus			
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Code A195	Présence signalée en 1999	Migrateur Littoral	Inconnu	Absence de suivis, Données aléatoires OPN MP : comptages mensuels au sein des sites protégés
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Code A193	Effectifs non connus	Espèce présente en reproduction et en migration. Nicheur rare (quelques couples dans les boucles de la Sèvre niortaise, Charron et à la Faute sur mer)	Inconnu	Données aléatoires OPN MP : comptages mensuels au sein des sites protégés
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Code A142	Hivernant : Avant 2000 : 23000 individus 2000-2010 : 39000 individus Nicheur :	Hivernage : très variable car mobile et non strictement rattaché à la zone humide Nicheur, migrateur (4% de l'effectif nicheur français) Espaces ouverts (hivernage/migration) et prairies humides / subsaumâtres pour la nidification	↗	OPN MP : -Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin 2011 et 2014 + chiffres OPN comptages mensuels

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
			2000-2010 : 721 à 817 couples 2010-2018 : 641 à 741 couples	Espèce ayant bénéficié d'un plan national de gestion	↘	-Rapports limicoles nicheurs 2005 – 2006 / 2015-2016 / 2021
MAMMIFERES						
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune		Effectifs non connus	Présente toute l'année, sur l'ensemble des marais mouillés et digues boisées. Site de reproduction	Inconnu	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Code 1355	2003 : Présence dans la zone humide et les principales vallées : Lay, Vendée, Autize aval et Sèvre 2012 : Expansion sur la Vendée, les vallées de la Guirande, Courance et Mignon	Mortalités routières : réalisation de passages (+ de 20 dans le marais) Présence sur tous les milieux aquatiques du Marais poitevin et a permis la colonisation des départements limitrophes Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	↗	OPN MP : -Suivi de la répartition et gestion conservatoire de la Loutre d'Europe dans le MP (2012) : comparaison 2000, 2003, 2006, 2009, 2012, 2015, 2018 et 2021 - Cassel 2018 Rapport mortalité de la Loutre en Marais poitevin 1980 – 2018
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe		Effectifs non connus	Présent toute l'année. Site de reproduction. Berge du réseau hydrographique	Inconnu	OPN MP / Réunion pôle mammifères OPN MP
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Code 1356	Dernière donnée de capture date de 1992 en Vallée du Curé 2 observation non confirmée par capture en 2014 à Nalliers (85) et par photo d'un individu mort en juin 2021 à Charron (17).	Berge du réseau hydrographique Espèce en forte régression dans l'ouest Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	PNA Vison (recherche par capture 2017 – 2018 – ONCFS)
<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	Code 1365	Espèce très rare	Baie Aiguillon, estuaire du Lay		Données aléatoires
<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	Code 1364	Espèce très rare	Baie de l'Aiguillon, estuaire du Lay		Données aléatoires
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Code 1308	Effectifs non connus	Présente toute l'année dans les marais mouillés et le bocage de bordure. Site de reproduction Marais, vallées bocagères et boisements Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i> - Gilard 2020 Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Code 1324	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures Boisements et marais bocagers, bâti pour le gîte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i>
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Code 1304	3 colonies de reproduction connues 350 femelles en reproduction en 2021	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissote Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du Marais poitevin (2007) -Etude Grand Rhinolophe Poitou Charentes 2018 -Suivi des 3 colonies de reproduction PNR –CEN PC / LPO 85 - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Code 1310	2019 : découverte de l'espèce	Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Etude éolienne Benon et Saint Pierre le vieux
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissote, la Grève-sur-le-Mignon Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007) - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Code 1321	1 colonie connue	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissote Boisements et marais bocagers, bâti/cavités pour le gîte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007) -Suivi de la colonie de reproduction LPO 85 - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin alcathoé	Code 5003	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Boisements humides et marais bocagers Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	- Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Code 1323	Effectifs non connus	Marais boisés et vallées alluviales (Vendée, Autize) / Forêt de Mervent Vieux arbres dans les boisements Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : - Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i>
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Code 1314	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Site de reproduction Boisements et marais bocagers, Cavités, ouvrages d'art et bâti pour le gîte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : - Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i>
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		Effectifs non connus	Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Code 1312	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Code 1331	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Présente dans tous les points de suivi Vigie chiro en Marais mouillé Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Noctule géante		Effectifs non connus	Une donnée LPO France Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : - Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i>
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Code 1329	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Zone de marais et espaces urbanisé Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Code 1326	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Zone de marais et boisements Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Code 1303	Quelques colonies connues à fortes fluctuations	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures, Hivernage cavité d'Auzay, Bâti privé Boisements et marais bocagers, Colonies de reproduction dans les bâtis privés des marais mouillés majoritairement Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : - Inventaires initiaux du <i>Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP (2007)</i> Suivi de colonies (PNR MP, DSNE, LPO 85) - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Code 1309	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Tout le marais et village. Site de reproduction Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Suivi OPN MP : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Code 2016	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Site de reproduction Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Suivi OPN MP : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Code 1317	Effectifs non connus	Migratrice / fin été Littoral Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Suivi OPN MP : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Code 5009	Colonie probable en bords de Sèvre à Niort	Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Suivi OPN MP : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore		1 donnée à Auzay	Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	LPO 85
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Code 1327	Effectifs non connus	Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Site de reproduction Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Suivi OPN MP : - Gilard 2020, Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin

AMPHIBIENS

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Code 1191	Présence dans les villages Données ponctuelles de présence en 2007 et 2008	Site de reproduction Mares des zones urbaines	↘	Enquête participative en Poitou-Charentes
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Code 1202	Présence à la lagune de la Belle Henriette	1 station de reproduction sur le littoral Mares du littoral		Suivi RNN Belle Henriette
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Code 1209	Présence dans les boisements et les marais mouillés	Populations de petites tailles dans un contexte de conservation qualifié de relictuelles (étude de 2012-2013). Population les plus fortes dans les terrées (espèce forestière). Site de reproduction. Boisements humides	↘	OPN MP : -Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide 2011 et 2018 -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2018 -Programme de suivi Grenouille brunes 2010 - 2019 Atlas Amphibiens PdL 2016 et PC 2017
<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Perez		Effectifs non connus	Site de reproduction		Obios / LPO 85
<i>Pelophylax Kl Grafi</i>	Grenouille de Graf		Effectifs non connus	Site de reproduction		Obios / LPO 85
<i>Pelophylax ridibunda</i>	Grenouille rieuse		Effectifs non connus	Site de reproduction		OPN MP : -Suivi population 2012 2019 sur le Marais poitevin -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2018
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse		Effectifs non connus	Site de reproduction dans les fossés tertiaires, dépressions des prairies ou des peupleraies Espèce ayant bénéficiée d'un plan régional de conservation Pays de la Loire	➔	OPN MP : - Suivi des populations de Grenouilles brunes du Marais poitevin 2009-2019
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte		Effectifs non connus	Site de reproduction	↘	OPN MP : -Suivi population 2012 2019 sur le Marais poitevin -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2018
<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède		Effectifs non connus	3 sites de reproduction dans le site.	↘	Suivi RNN Casse de la Belle Henriette, Suivi lentille sableuse du Braud PNR MP, Suivi pointe d'Arçay ONF
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	Code 1203	Présence en marais, vallées alluviales et dans le bocage de bordure	Site de reproduction Prairies et bocagères et mares bocagères	↘	OPN MP : -Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide 2011 et 2014 -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2018 Atlas Amphibiens PdL 2016- 2020 et PC 2017
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Code 1205	Présence en marais desséché d'abord en Charente-Maritime (2003) puis (2012) en Vendée	Site de reproduction Marais desséchés	↗	OPN MP : -Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide 2011 et 2014 -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2018 Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2017
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Code 1166	Présence sur les anciennes îles du marais, en zone de bordure bocagers + la tranche sur mer Données ponctuelles de présence en 2007 - 2018	En limite Sud de répartition. Site de reproduction Mares bocagères et marais desséchés	↘	OPN MP : -Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide 2011 - 2018 Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2017
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Code 1174	Présence dans les vallées alluviales et le bocage de bordure Données ponctuelles de présence en 2007 et 2008	Site de reproduction. Mares bocagères et marais desséchés	↘	OPN MP : -Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide 2011 et 2018 -Suivi à long terme des amphibiens du MP 2010 - 2014 - Atlas Amphibiens Pays de la Loire 2016 - 2022

REPTILES

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Code 1220	Présence accidentelle, quelques rares données sur la partie Charente Maritime du Marais poitevin (Grève sur le Mignon, Villedoux, etc).	Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	Atlas Amphibiens Pays de la Loire 2016 - 2020 et Poitou-Charentes 2017 Nature environnement Charente-Maritime
<i>Zamenis longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Code 1281	Présence au niveau des haies bocagères surtout en bordure du site natura 2000	Site de reproduction. Haies bocagères	Inconnu	Observations aléatoires Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2017
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Code 1284		Présence sur l'ensemble du marais. Site de reproduction. Espèce en progression au détriment de la Couleuvre à collier	↗	Observations aléatoires Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2017
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Code 1253	Présence en zones de bordure et sur les îles calcaires	Site de reproduction Zones de bordure et îles calcaires	Inconnu	Observations aléatoires Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2007
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Code 1256	Présence dans les villages et sur les îles calcaires	Villages et îles calcaires. Site de reproduction	Inconnu	Observations aléatoires Atlas Amphibiens PdL 2016-2020 et PC 2017
POISSONS						
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte atlantique	Code 1103	2000-2010 : 2 à 87 individus 2010-2018 : 14 à 900 individus (pic 2016) 2019 : 294 individus	Site de reproduction. Sèvre niortaise, Canal du Mignon, Grande rigole, Bras de Sevreau Réseau hydrographique	↗/↘	Suivi OPN MP Suivi de la migration 2019 et 2020 des Aloses par vidéo comptage sur la Sèvre-niortaise au niveau de la passe à poissons du barrage de la Sotterie – Rapport final : résultats 2020 Suivi comptage station Marais pin
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Code 1102				
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Code 1134	Espèce présumée très rare au début des années 2000, actuellement présence d'une population en expansion dans la vallée du Lay	Réseau hydrographique : essentiellement sur la vallée du Lay	↗	Suivi OPN -MP
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Code 1163	2019 : découverte de l'espèce	Réseau hydrographique : canal du Mignon	Inconnu	Suivi OPN -MP
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Code 1096	Effectifs non connus	Amont du bassin versant, à partir de Niort. Espèce prioritaire Réseau hydrographique	Inconnu	Suivi OPN -MP
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Code 1099	Peu connue, présence de quelques individus (passage) mais pas facilement repérable 2011 : 1 individu 2012 : 5 individus	Site de reproduction. Réseau hydrographique	Inconnu	Suivi de la migration 2019 et 2020 des Aloses par vidéo comptage sur la Sèvre-niortaise au niveau de la passe à poissons du barrage de la Sotterie – Rapport final : résultats 2021 Suivi comptage station Marais pin
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Code 1095	2009 : 2 individus Meilleure année 2015 avec 187 individus Moyenne de 2014 à 2018 : 43 individus	Présence sur le canal du Mignon, les Autize, la Sèvre niortaise en 2003 (frayères ?) 2012 : pas de frayères, quelques rares individus 2013 et 2014 : quelques nids mais pas de frayères (suspicion de braconnage) Canal du Mignon, rivière Autise Réseau hydrographique	↘	Suivi OPN MP Suivi de la migration 2019 et 2020 des Aloses par vidéo comptage sur la Sèvre-niortaise au niveau de la passe à poissons du barrage de la Sotterie – Rapport final : résultats 2021 Suivi comptage station Marais pin
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Code 1106	Présence anecdotique (quelques individus) mais situation plus favorable pour la migration sous l'effet de la réalisation d'ouvrages de franchissement Depuis 2008 variation entre 0 et 5 individu/ an	Site de migration Réseau hydrographique	→	Suivi OPN MP Suivi de la migration 2019 et 2020 des Aloses par vidéo comptage sur la Sèvre-niortaise au niveau de la passe à poissons du barrage de la Sotterie – Rapport final : résultats 2021 Suivi comptage station Marais pin
INSECTES						

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Coenagrion mercurial</i>	Agrion de Mercure	Code 1044	Observé sur plusieurs sites (Prin-Deyrançon, tourbières d'Epannes, Troussepoil, vallées de la Courance, Saint-Georges-de-Rex, vallée de l'Autize, Amont de la Vallée du Curé).	Site de reproduction Réseau hydraulique en milieu ouvert, rivières oxygénées avec végétation Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Suivi des communautés d'odonates du MP (2012 – 2015 et 2018) Données naturalistes (LPO Poitou-Charentes, Naturalistes Vendéens)
<i>Maculinea telejus</i>	Azuré de la sanguisorbe	Code 1059	Considéré comme espèce disparue			OPN MP : - Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin : état des connaissances sur les Rhopalocères, 2007, DSNE NE17
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	Code 1058	Présent en 2 stations en 2007 (Coteau de Chaillé-les-Marais, observation de 1995) et Forêt de Benon (observations 1999-2007). Présent sur une dizaine de site en bordure de la zone humide (coteaux calcaires)	Stations de reproduction dans le site Pelouses et friches sèches envahies d'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Etat des connaissances 2007 -Suivi Papillons de Jour sur le Marais poitevin de 2010-2016 -Etude spécifique de sa répartition en 2015 par le PNR MP
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Code 1041		Présence sur la Sèvre niortaise, le Mignon, la Vallée du Curé, le Troussepoil. Réseau hydraulique ombragé Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	➔ (?)	OPN MP : -Suivis communaux 2005-2007 -Sites de Magné et la Ronde 2005 et 2008 -Suivi des communautés d'odonates du MP (2012 – 2015 et 2018)
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Code 1060	Considérée en déclin en 2003 2018 : une trentaine de stations sur le marais	Espèce en progression au cours du XX siècles. Stations de reproduction dans le site. Statut favorable air biogéographique atlantique Prairies humides à <i>Rumex</i> , magnocariçaises et mégaphorbiaies Espèce bénéficiant d'un plan national d'actions	Inconnu	OPN MP : -Caractérisation des habitats du Cuivré des marais sur le Marais poitevin en 2018 -Suivi Papillons de Jour sur le Marais poitevin de 2010-2016 Bio histoire des papillons Pays de la Loire
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Code 1041	Considéré comme disparue			OPN MP : - Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin : état des connaissances sur les Rhopalocères, 2007, DSNE NE17
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Code 1078	Présence régulière	Pelouses et bois clairs chauds et ensoleillés sur calcaire	➔	Pas de suivis dans le cadre de l'OPN-MP
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Code 1071	Considéré comme disparue			OPN MP : -Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin : état des connaissances sur les Rhopalocères, 2007, DSNE NE17
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Code 1088	Espèce présente, considérée en déclin en 2003	Site de reproduction Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	Inconnu	Pas de suivis 2003-2014 Enquête auprès des bateliers en 2014 – 2015 Données aléatoires
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Code 1046	Espèce peu commune, marais mouillé 79 et Vendée	Espèce bénéficiant d'un plan national d'action	Inconnu	Données DSNE et LPO 85
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Code 1083	Espèce présente	Site de reproduction Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	Inconnu	Enquête auprès des bateliers en 2014 – 2015 Données aléatoires
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	Code 1087	Présence régulière.	Espèce apparue au XX ^{ème} siècle dans la Venise verte, a connu une forte expansion dans le Marais poitevin alors que globalement rare dans les deux régions. Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	inconnu	Enquête auprès des bateliers en 2014 – 2015 Données aléatoires
MOLLUSQUES						
<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins	Code 1016	L'espèce a été découverte en 2009 en Vendée (Le Mazeau, Langon, Nalliers), et en 2005 en Charente-Maritime (La Ronde) et 79 (Magné) Espèce peu présente et localisée	Berges du réseau hydraulique, zones de mégaphorbiaie, cariçaie, boisements humides et prairies extensives.	Inconnu	Prospection en 2005 (LIFE) et 2009 (bénévoles Thomas Vrignaud) Données aléatoires site protégés (CEN PdL et NA) OPN MP : Etude sur les mollusques aquatiques du Marais poitevin 2021
FLORE						

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population/ Présence ou non	Statut des espèces en marais poitevin	Tendance d'évolution	Origine des données Structures ressources
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	Code 1428	1 seule station dans le Marais poitevin (3 au début des années 2000)	Espèce bénéficiant d'un plan régional de conservation	↘	Suivi OPN –MP – PNR MP / CBNB

Figure n° 106 : Liste des Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000
(Source : PNR Marais poitevin)

6. Description des espèces faunistiques et floristiques sur le site Natura 2000 Marais poitevin

Suite à la présentation de l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire, les espèces faunistiques et floristiques présents sur le site Natura 2000 Marais poitevin, d'intérêt communautaire ou non, sont décrits plus précisément sous forme de fiches synthétiques.

La description des espèces sur le site comprend :

- La famille à laquelle appartient l'espèce ;
- Le statut de protection ;
- La présentation de l'espèce ;
- La localisation ;
- La tendance et l'évolution dans le Marais poitevin ;
- Les menaces ;
- Les mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin (ou les études réalisées) ;
- L'origine des données / ressources.

6.1 Les oiseaux

Le site Natura 2000 du Marais poitevin accueille plus de 337 espèces d'oiseaux aussi bien nicheurs, qu'hivernants ou migrateurs : 140 espèces nichent dans le marais, 100 000 limicoles et anatidés hivernent tous les ans et 300 000 passereaux en moyenne par an passent par la baie de l'Aiguillon en migration post nuptiale.

L'avifaune constitue un groupe particulièrement emblématique sur le Marais poitevin pour diverses raisons : abondance de nombreuses espèces, plusieurs groupes spécifiques sont caractéristiques des milieux humides et ont connu des déclinés importants au cours des dernières décennies.

Enfin, 94 espèces d'oiseaux sont d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux : annexes I, II et III) et certaines sont considérées à enjeux pour le site Natura 2000 par les acteurs du territoire. Ces dernières sont présentées ci-dessous sous forme de fiches synthétiques.

6.1.i Le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)

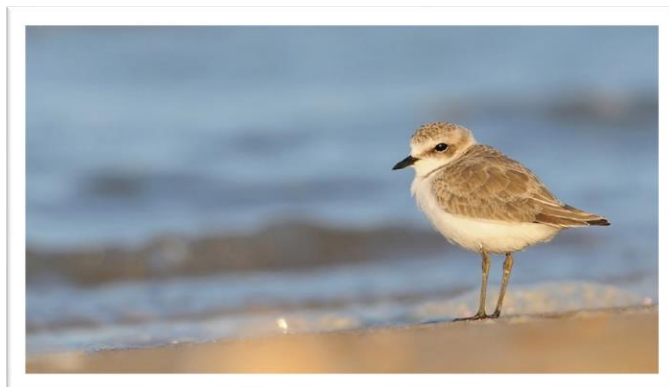


Figure n° 107 : Gravelot à collier interrompu

Famille Charadriidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire -Directive Oiseaux : annexe I, Protection nationale

Démarche de protection : Espèce bénéficiant d'un programme national depuis 2021

Présentation de l'espèce

Le Gravelot à collier interrompu est un limicole de 15 à 17 cm de long et de 42 à 45 cm d'envergure. Il est inféodé aux milieux littoraux : dunes mobiles des hauts de plages (zones à lasses de mer). C'est une espèce typique des milieux pionniers et ouverts.

Ses habitats de nidification sont : le haut de plage (sable, galets, végétation de la dune embryonnaire), les pelouses littorales (dunes grises), les bancs coquilliers, les prés salés... Ainsi, il niche dans les milieux ouverts présentant une végétation clairsemée ou absente et un substrat lui permettant de dissimuler son nid (graviers, galets, coquillages, laisse de mer ...) (DELENAY & al, 2009).

Cette espèce migratrice passe l'hiver sur la péninsule ibérique et en Afrique de l'ouest. Il remonte au printemps vers l'Europe pour gagner les sites de reproduction. En hiver, quelques individus restent en France, qui représente sa limite nord d'hivernage.

Cette espèce protégée est en déclin au niveau européen et demeure rare et localisée en France.

Localisation

La population du Marais poitevin se situe exclusivement sur le littoral Vendéen entre Longeville-sur-Mer et la Pointe de l'Aiguillon.

Le Marais poitevin est un site de reproduction pour cette espèce : l'ensemble des couples sont présents sur les plages de Longeville-sur-Mer, la Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle-Henriette (LPO), la Pointe d'Arçay (OFB) et la Pointe de l'Aiguillon (OFB).



Figure n° 108 : Aire de répartition du Gravelot à collier interrompu sur le littoral vendéen du Marais poitevin
(Source : 2016 - OPN – LPO – RNN Casse de la Belle-Henriette, LPO 85 – OFB - PNM EGMP)

Tendance et évolution dans le Marais poitevin

En 2000, 15 à 20 couples ont été enregistrés sur la portion du littoral vendéen du Marais poitevin, contre 21 à 28 couples entre 2005 et 2006.

Entre 2015 et 2016, 31 à 37 couples ont été recensés, représentant 2,4 à 2,5 % de l'effectif national (1 260 à 1 526 couples).



Figure n° 109 : Gravelot à collier interrompu juvénile
© A. Texier

De 2009 à 2018, ce sont en moyenne 23 couples qui ont été dénombrés sur les différents sites de localisation de cette espèce. Toutes les données sont localisées au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin.

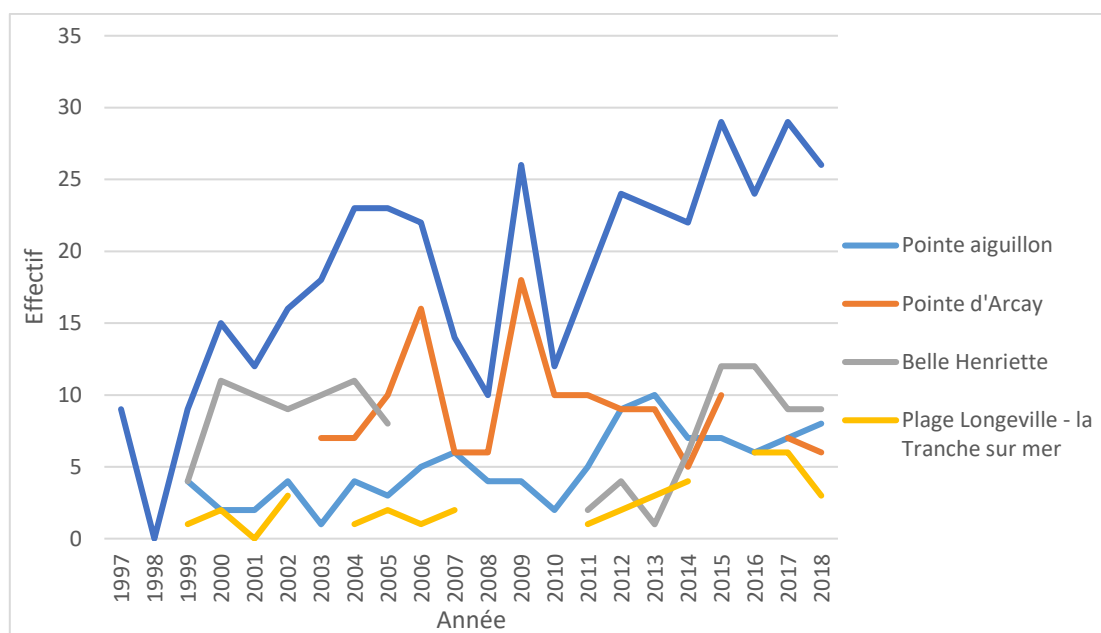


Figure n° 110 : Evolution du nombre de couples de Gravelot à collier interrompu sur la façade maritime du Marais poitevin à protocole et pression d'observation non constant
(Source OPN Marais poitevin : PNR MP, ADEV, RNN Baie Aiguillon, ONCSF, RNN Belle Henriette, LPO 85)

Les inventaires des populations de Gravelot à collier interrompu montre une légère hausse sur le Marais poitevin depuis 10 ans. Cependant, le suivi depuis 2015, est mieux réalisé, notamment depuis le classement de la RNN de la Casse de la Belle Henriette et par l'OFB sur la pointe d'Arcay et la pointe de l'Aiguillon-sur-mer (LIFE Baie de l'Aiguillon). Ceci peut nuancer cette augmentation. La tendance nationale reste stable (ISSA N. & MULLER Y., 2015). Depuis 2020, ce suivi est coordonné à l'échelle de la facade par le parc naturel marin EGMP.

En 2021, la mise en œuvre d'un protocole commun a permis d'identifier 46 couples nicheurs sur le Marais poitevin (source LPO / PNM EGMP). Le principal site de nidification est la RNN Belle Henriette.

Il n'y pas d'information sur le territoire de la réussite de reproduction (nombre de jeunes à l'envol). En effet, le dérangement important sur les plages et certaines grandes marées ou tempêtes printanières entraînent la destruction de nombreuses nichées.

Menaces

Les principales menaces pour l'espèce sont :

- Le dérangement des adultes exercé par différents facteurs de pressions comme les activités en plein air ou l'entretien des plages ;
- La destruction des nids sur les plages par le piétinement du public ou la prédation (chien, etc.) ;
- La modification du profil des plages sur les secteurs à forte érosion ;
- Le nettoyage mécanique est devenu un problème mineur car plus utilisé sur le littoral du marais, excepté la plage principale de la Tranche-sur-Mer.

Les mesures de protection spécifiques à cette espèce mises en œuvre dans le Marais poitevin

De 1997 à 2020, successivement ou par secteur géographique, l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée, les gestionnaires de la Réserve Naturelle de la baie de l'Aiguillon, de la Réserve Naturelle de la Casse de la Belle Henriette, la LPO Vendée et le PNR ont mené des actions de protection consistant à poser des enclos sur les plages de la Pointe de l'Aiguillon, de la Tranche –sur-mer et de la Pointe d'Arçay ainsi que sur la lagune de la Belle Henriette. Certaines mesures ont été abandonnées car elles n'ont pas démontré leur efficacité ou moins développées par manque de moyens humains ou financiers.

Depuis 2020, l'action de protection bénéficie d'une dynamique nationale de protection et de sensibilisation, coordonnée par le PNM EGMP « On marche sur des œufs » et mise en œuvre par les gestionnaires locaux. Des panneaux d'information et enclos ont été posés dans le cadre de ce programme et du LIFE Baie Aiguillon.

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin / LPO 85 / RNN Casse de la Belle Henriette / OFB : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/> ;
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Gravelot-acollierinterrompu.pdf> ;
- D. Hemery, B. Deyme et Y. Jacob, 2018. Cahier technique pour le suivi du gravelot à collier interrompu. Bretagne Vivante. 80 p.
- Issa (N.) & Muller (Y.) coord. 2015. - Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale, LPO / SEOF / MNHN
- E. Daviaud, F. Mercier, 2019. Synthèse de la nidification du Gravelot à collier interrompu sur le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 2008 - 2018, LPO, 45p.
- E. Daviaud, F. Mercier, 2021. Synthèse de la nidification du Gravelot à collier interrompu sur le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 2021, LPO.

6.1.ii Les anatidés et limicoles hivernants et nicheurs

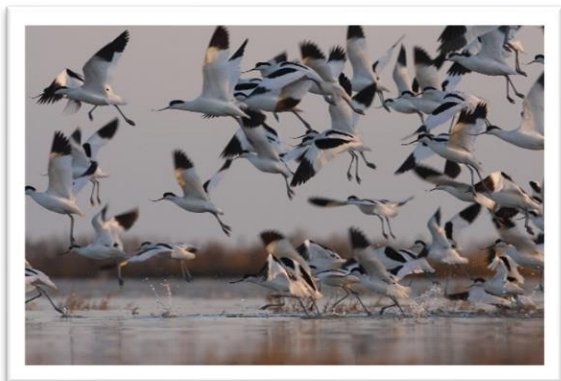


Figure n° 111 : Avocettes élégantes
© D. Cantin

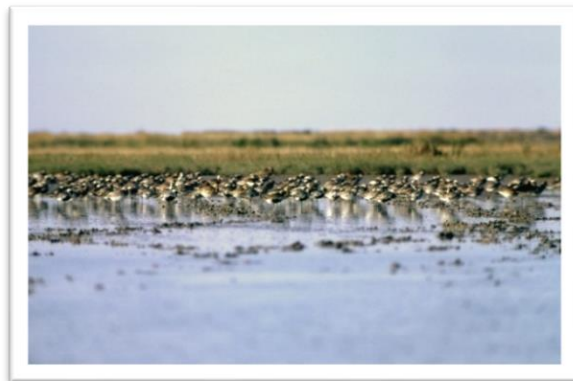


Figure n° 112 : Pluviers argentés
© M. Brosselin

Statut de protection Espèces d'intérêt communautaire, Directive Oiseaux : annexes I et II, Protection nationale

Démarche de protection : la Barge à queue noire fait l'objet du Plan National de Gestion mis en œuvre sur le Marais poitevin

Localisation

Les anatidés et limicoles du Marais poitevin utilisent la zone humide (maritime et terrestre) toute l'année pour répondre aux exigences de leurs cycles biologiques (simple étape migratoire, hivernage, nidification, déplacement journalier alimentation / repos, etc.).

Deux types de milieux ouverts sont principalement utilisés :

- Les prés salés et estran de la baie de l'Aiguillon et la vallée du Lay,
- La zone humide avec les prairies saumâtres ou « prés salés atlantiques » des marais ouverts situés à l'ouest et les milieux aquatiques (réseaux, mares, bassins, etc.).

A ces milieux, s'ajoute, le rôle prépondérant des espaces protégés qui accueillent une grande partie des oiseaux.

Les anatidés nicheurs

Sur le site du Marais poitevin, huit espèces de la Directive Oiseaux (annexe II) sont concernées (Canard souchet, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Oie cendrée), dont trois espèces d'intérêt non communautaire (Canard colvert, Cygne tuberculé, Tadorne de Belon) :

Les effectifs ci-dessous proviennent de l'enquête Anatidés nicheurs 2010 (Guéret Sudraud, 2010, Enquête anatidés nicheurs du Marais poitevin, LPO – Observatoire patrimoine naturel du Marais poitevin – PNR MP, 21p).

- **Canard souchet** (*Anas clypeata*) : le nombre de couples est estimé entre 6 et 44. Présent sur les prairies humides et les plans d'eau de chasse (Marais communale de Lairoux-Curzon, des Magnils-Reigniers ou encore le marais de Landelène).
- **Canard chipeau** (*Anas strepera*) : considéré comme nicheur rare, le nombre de couples est estimé entre 1 et 3. Retrouvé sur le marais d'Angles et sur les marais de Landelène en 2010, il fréquente habituellement la réserve de St Denis du Payré, les marais de Champagné les marais ou encore le marais communal de Lairoux-Curzon. Il est depuis aussi nicheur dans les roselières du Lay, etc.
- **Sarcelle d'été** (*Anas querquedula*) : espèce la plus patrimoniale du fait de sa rareté nationale. Le nombre de couple de cette espèce est estimé entre 49 et 55. Elle affectionne les baisses en eau, les roselières et est retrouvée dans les prairies des marais desséchés Vendéens et à l'ouest de Marans (Charente-Maritime).
- **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) : Aucun couple n'a été recensé en 2010. Un succès de reproduction a eu lieu en 2007 sur les marais de Landelène.
- **Oie cendrée** (*Anser anser*) : Présente sur la réserve naturelle de St Denis du Payré, le nombre de couple est estimé entre 5 et 10. En 2000, un couple s'est reproduit avec succès sur les terrains de la LPO à Champagné les marais.
- **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) : espèce la plus représentée, entre 601 et 1 633 couples estimés. Il est présent sur l'ensemble de la zone humide, occupant tous les types de milieux où l'eau est présente (fossés, mares, plans d'eau ...).
- **Cygne tuberculé** (*Cygnus olor*) : une des espèces les plus présentes dont le nombre de couples est estimé entre 166 et 342. Présent sur l'ensemble de la zone humide, les effectifs sont en augmentation depuis les années 1980, se regroupant notamment dans la réserve de St Denis du Payré ou encore le communal de Lairoux-Curzon, des Magnils-Reigniers, etc.
- **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*) : le nombre de couple estimé est compris entre 194 et 568. La moyenne de 380 couples est probablement plus proche de la réalité. Cette espèce niche principalement sur le littoral français et depuis 1984 dans le département de la Vendée.

Les limicoles nicheurs

Durant l'enquête de 2015-2016, 2 696 couples de limicoles nicheurs ont été recensés sur l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin. Le site Natura 2000 accueille 81 % des limicoles nicheurs. Le Marais poitevin représente une part importante de la population française pour certaines espèces comme la Barge à queue noire (18,5 %) ou le Chevalier gambette (8,5 %).

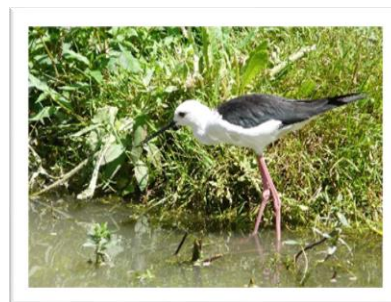


Figure n° 113 : Echasse blanche
© P. Vénier

Directive Oiseaux, annexe I

- **Echasse blanche** (*Himantopus himantopus*) : le nombre de couple nicheur est estimé entre 196 et 222. Cette espèce est retrouvée dans les prairies humides de Triaize, Champagné les marais, St Denis du Payré, les marais de Landelène ou encore à Longeville sur mer. Pour nicher, cette espèce a besoin de prairies présentant un niveau d'eau élevé au printemps.
- **Avocette élégante** (*Recurvirostra avosetta*) : présente principalement en bordure de la baie de l'Aiguillon et dans l'estuaire de la Sèvre niortaise, le nombre de couples nicheurs est compris entre 151 et 188. On la retrouve également dans les plans d'eau de chasse à l'ouest du Lay (marais de Longeville) et à St Denis du Payré et Triaize.
- **Gravelot à collier interrompu** (*Charadrius alexandrinus*) : Cf. présentation précédente

Directive Oiseaux, annexe II

- **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) : population nicheuse la plus largement représentée et répartie sur la zone humide. Entre 641 et 751 couples nicheurs sont recensés. Contrairement aux autres espèces de limicoles nicheurs, il fréquente également la partie Est du marais mais on le retrouve aussi dans les cultures. Les concentrations les plus importantes (49 % des couples) sont situées en marais desséché sur les grands ensembles prairiaux vendéens (Nord des îles et Ouest du Lay) ainsi que sur la partie Ouest de la Charente-Maritime (Charron, Esnandes).
- **Barge à queue noire** (*Limosa limosa*) : Entre 21 et 26 couples nicheurs recensés, nichant exclusivement en Vendée, entre la rivière Lay et la rivière Vendée. La majeure partie de la population est présente sur les grands espaces prairiaux humides gérés (Réserve de Champagné les marais, de St Denis du Payré ou les marais communaux). L'espèce apprécie les prairies humides avec des baisses en eau d'avril à juin pour s'installer.
- **Chevalier gambette** (*Tringa totanus*) : espèce nichant principalement sur les grands ensembles prairiaux (67 % des couples) du nord des îles, de l'ouest du Lay et de l'ouest de la Charente-Maritime. Quelques couples fréquentent la périphérie de la baie de l'Aiguillon et l'estuaire de la Sèvre niortaise. On recense entre 118 et 143 couples nicheurs.
- **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) : présente de manière incertaine dans le Marais poitevin. Un seul couple a été contacté avec un individu en parade sur le communal de Nalliers mais la reproduction n'a pas été confirmée.



Figure n° 114 : Vanneau huppé
© P. Garguil

Espèce d'intérêt non communautaire

- **Petit Gravelot** (*Charadrius dubius*) : la présence de cette espèce est liée aux milieux pionniers et à la gestion des niveaux d'eau. La majeure partie des sites de reproduction sont situés en périphérie de la baie de l'Aiguillon, sur la partie Charente-Maritime. On dénombre entre 21 et 37 couples nicheurs.

Localisation des limicoles nicheurs

Limicoles nicheurs (Secteurs de nidification 2015 et 2016)

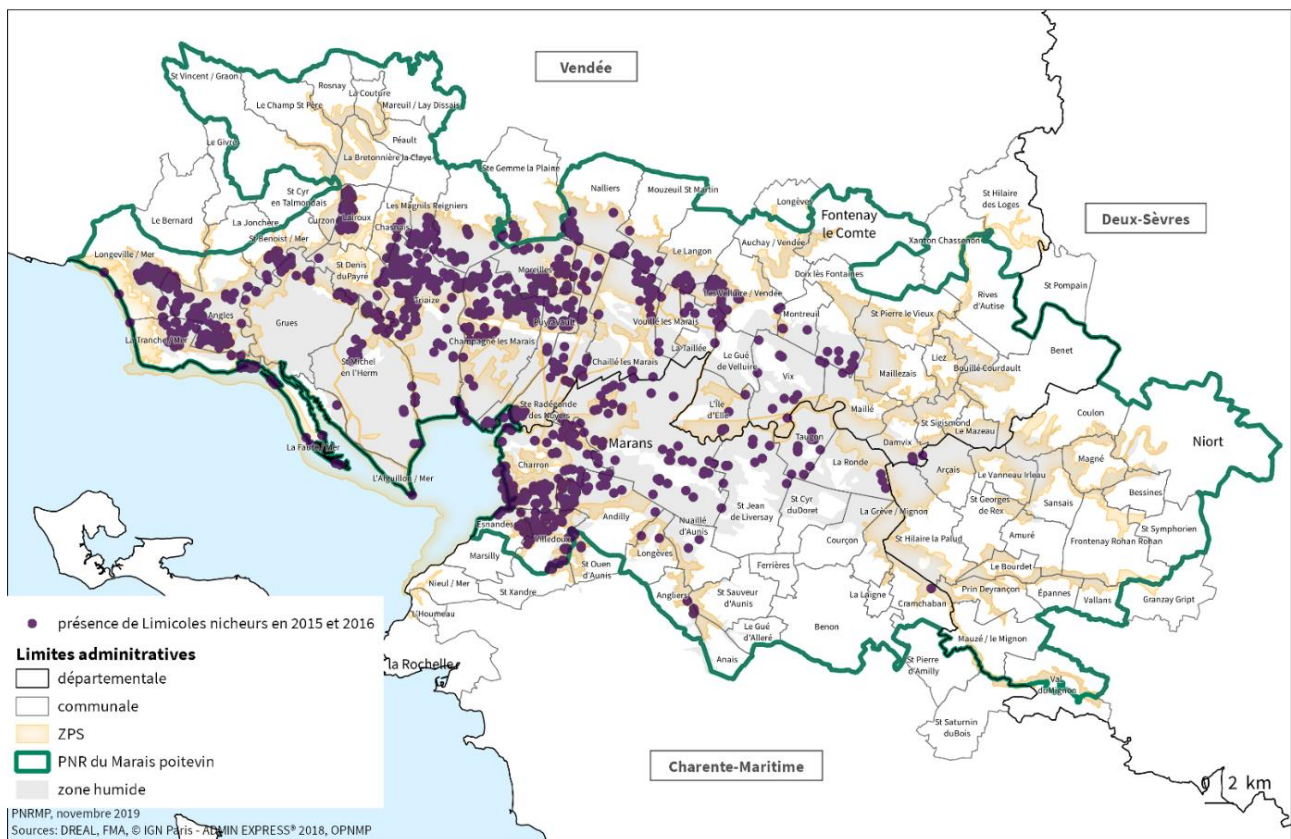


Figure n° 115 : Répartition des limicoles nicheurs dans le Marais poitevin, entre 2015 et 2016
(Source : OPN-PNR Marais poitevin)

Tendance et évolution des limicoles nicheurs du Marais poitevin

Certaines espèces présentent de fortes évolutions d'effectifs comme l'Avocette élégante (en augmentation) ou la Barge à queue noire (en diminution).

On constate que les espèces liées aux pratiques agricoles extensives et à la présence d'eau au printemps sur les prairies connaissent une diminution de leurs effectifs : Vanneau huppé (-9 %), Chevalier gambette (-30 %) et Barge à queue noire (-45 %).

6.1.iii Les anatidés et limicoles hivernants

La zone humide du Marais poitevin constitue une étape migratoire essentielle pour le repos et l'alimentation des migrateurs et hivernants.

Les anatidés hivernants

Directive Oiseaux, annexe II

- **Oie cendrée** (*Anser anser*) : En janvier 2012, le Marais poitevin est le 3^{ème} site français pour l'hivernage de cette espèce. En janvier 2014, 2 836 individus sont dénombrés, présents majoritairement sur la baie de l'Aiguillon, de novembre à mars. On peut également les retrouver sur la réserve de Saint-Denis-du-Payré, la réserve de Choisy, le communal de Lairoux ou encore sur la ferme de la Prée Mizottière.
- **Bernache cravant** (*Branta bernicla*) : site d'importance internationale pour l'hivernage de la Bernache cravant, cette espèce est présente principalement sur la baie de l'Aiguillon, la plage de Jard-sur-mer ou à la Pointe d'Arçay. En janvier 2014, 7 262 individus ont été recensés.
- **Canard souchet** (*Anas clypeata*) : espèce présente toute l'année dans le marais. Les effectifs les plus importants sont recensés lors de la migration pré-nuptiale avec plus de 3 500 individus au sein du communal de Longeville-sur-Mer, des marais de Landelène, du communal de Nalliers ou encore du communal des Magnils-Reigniers. En janvier 2014, 1 321 individus ont été dénombrés.
- **Canard pilet** (*Anas acuta*) : le marais est un site d'importance internationale pour cette espèce, qui se concentre presque uniquement en baie de l'Aiguillon. En migration pré-nuptiale (février et mars) le Canard piler fréquente également les prairies humides et notamment la réserve de Saint-Denis-du-Payré et le communal de Lairoux-Curzon. 3 951 individus étaient présents en janvier 2014.
- **Canard siffleur** (*Anas penelope*) : concentré en hiver sur les réserves de St Denis du Payré et de la baie de l'Aiguillon, les effectifs totaux dépassent 9 000 individus en janvier 2014. En migration pré-nuptiale, on retrouve cette espèce notamment dans le communal de Lairoux-Curzon et la RNN de Saint-Denis-du-Payré.
- **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) : le Marais poitevin est un site d'importance internationale pour cette espèce, notamment en période d'hivernage ou de migration pré-nuptiale ou postnuptiale. On dénombre plus de 10 000 individus sur les réserves de la baie de l'Aiguillon, de Saint-Denis-du-Payré, sur la Prée Mizottière et sur la réserve de Choisy. La Sarcelle d'hiver peut également être présente sur tous les communaux, s'ils sont suffisamment inondés.

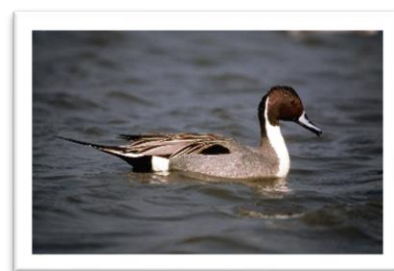


Figure n° 116 : Canard pilet mâle
© P. Garguil

Espèces d'intérêt non communautaire

- **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*) : cette espèce est présente toute l'année sur le site. Elle est liée aux milieux littoraux et notamment au complexe baie de l'Aiguillon/Pointe d'Arçay. On la retrouve également sur les sites de la Prée Mizottière et sur les marais de Landelène. En janvier 2014, 9 430 individus étaient présents.

- **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) : présente toute l'année, les plus grands effectifs sont recensés en période de migration postnuptiale (en novembre) et dépassent 10 000 individus (contre 8 000 individus en hiver 2014). Les principaux sites sont : la baie de l'Aiguillon, la Pointe d'Arçay et la Prée Mizottière avec plus d'un millier d'individus.

Les limicoles hivernants

Directive Oiseaux, annexe I

- **Avocette élégante** (*Recurvirostra avosetta*) : en janvier 2014, 11 359 individus ont été comptés en baie de l'Aiguillon, site d'intérêt international pour cette espèce, accueillant plus de 40 % de la population française hivernante. L'Avocette élégante est également retrouvée à la Pointe d'Arçay et à la Prée Mizottière.
- **Barge rousse** (*Limosa lapponica*) : les effectifs de cette espèce sont essentiellement cantonnés sur la baie de l'Aiguillon et sur la Pointe d'Arçay. Plus de 1 500 individus ont été dénombrés en janvier 2014.
- **Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*) : cette espèce se concentre principalement sur les sites protégés que sont la baie de l'Aiguillon, les marais de la Vacherie et la Prée Mizottière (d'octobre à février).

Directive Oiseaux, annexe II

- **Huitrier pie** (*Haematopus ostralegus*) : espèce liée au littoral sableux de la Pointe d'Arçay, elle est observée à toutes les périodes de l'année. En hiver 2014, les effectifs avoisinent les 400 individus mais ont dépassé les 600 individus lors de la migration postnuptiale en novembre.
- **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) : en hiver (janvier 2014), on a dénombré 1 510 individus contre 500 durant les mois de mai et juin 2014. Le Courlis cendré fréquente les prairies intérieures du marais même si les réserves littorales sont celles qui accueillent la grande majorité des individus.
- **Barge à queue noire** (*Limosa limosa*) : la baie de l'Aiguillon est un site d'intérêt international pour cette espèce et l'un des premiers sites français pour l'hivernage. La sous espèce islandica hiverne sur le site, et se mélange avec l'autre sous espèce limosa en période de migration. Les deux sous espèces sont présentes dans les prairies humides du Marais poitevin, principalement en migration pré-nuptiale. 5 678 individus ont été dénombrés en janvier 2014.
- **Bécasseau maubèche** (*Calidris canutus*) : en 2014, les effectifs dépassent les 11 000 individus. Cette espèce ne se retrouve que sur la baie de l'Aiguillon et la Pointe d'Arçay.

Chevalier gambette (*Tringa totanus*) : en hiver, seulement 400 individus sont présents sur l'ensemble du site. En revanche, lors des phases de migration pré-nuptiales (en mai) ou postnuptiales (en juillet), l'effectif augmente avec 1 100 individus. Les sites les plus importants pour cette espèce sont la baie de l'Aiguillon et la Pointe d'Arçay.

- **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) : espèce présente toute l'année. En hiver 2014, les effectifs de Vanneaux huppé ont dépassé les 10 000 individus. La réserve de Champagné les marais est le site le plus fréquenté par cette espèce.



Figure n° 117 : Chevalier gambette © D. Cantin

- **Pluvier argenté** (*Pluvialis squatarola*) : Le complexe baie de l'Aiguillon / Pointe d'Arçay est un site d'importance internationale pour le Pluvier argenté et a accueilli au cours de l'hiver 2014 près de 6 500 individus.

Espèce d'intérêt non communautaire

- **Bécasseau variable** (*Calidris alpina*) : le littoral du Marais poitevin est un site d'importance internationale. En 2014, plus de 25 000 individus hivernants ont été comptabilisés et plus de 35 000 en avril lors de la migration prénuptiale. Cette espèce est présente principalement sur la baie de l'Aiguillon et la Pointe d'Arçay.

Menaces pour les limicoles et anatidés nicheurs et hivernants

Les principales menaces impactant les anatidés et les limicoles sont :

- Des pratiques agricoles non adaptées sur les prairies pour les limicoles nicheurs (sur pâturage, etc.) ;
- Les assècs des baisses des prairies en fin d'hiver au printemps (en lien avec la gestion hydraulique) ;
- Le dérangement des espèces sur leurs lieux de nidification, d'alimentation ou de repos (baie de l'Aiguillon, prairies du marais desséchés, communaux ...) ;
- Le dérangement par les activités humaines sur les plages, vasières et dans les milieux prairiaux, pour les espèces hivernantes.

Mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin bénéficiant à ce cortège d'espèces

(1) Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Depuis 1991, les MAE se succèdent sur la zone humide du Marais poitevin avec des niveaux d'engagement différents concernant le chargement annuel, la fertilisation, la date de fauche. On peut également souligner la présence d'une mesure favorisant le maintien d'au moins 20 % de la surface en eau jusqu'au 1^{er} avril ou jusqu'au 1^{er} mai, qui présente un fort intérêt pour ce cortège d'espèces (GUÉRET J.P. & MONEUSE S., 2017).

(2) Les sites gérés à vocation conservatoire

Il s'agit des Réserves Naturelles Nationale et Régionales, des acquisitions foncières (LPO, CEN Nouvelle Aquitaine, Conservatoire du Littoral ...) et des marais communaux sous convention de gestion. Lors de l'enquête de 2015-2016, ces secteurs ont accueilli 30 % des limicoles nicheurs du Marais poitevin avec une densité de couples de 20,79 pour 100 ha contre 1,72 couples pour 100 ha pour le reste de la zone humide (GUÉRET J.P. & MONEUSE S., 2017).

Etude réalisée dans le Marais poitevin sur les anatidés hivernants

Ce groupe (ainsi que les limicoles) fait l'objet de suivis dans le cadre des plans de gestion des sites et de l'OPN (comptages mensuels, enquêtes limicoles nicheurs, suivi BQN nicheurs et migrateurs, etc.).

Afin de mieux comprendre la fonctionnalité du marais entre les anatidés et les habitats du Marais poitevin une « Étude sur l'utilisation de la baie de l'Aiguillon et des marais périphériques par les anatidés hivernants » a été engagée dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon 2016 – 2021 par les gestionnaires de la RNN baie de l'Aiguillon. Elle vise à améliorer les connaissances sur les liens entre les zones de gagnages et les zones de remises et ainsi mieux comprendre l'aire fonctionnelle de ces canards.

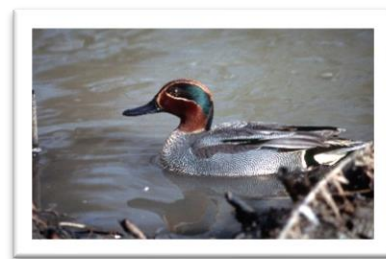


Figure n° 118 : Sarcelle d'hiver
© P. Garguil

Ce travail est en cours d'analyse par la RNN Baie de l'Aiguillon et sera reconduit en 2022. Les premiers résultats des quelques canards équipés démontrent une forte utilisation du littoral et des marais desséchés pour les déplacements (repos/alimentation, jour/nuite).

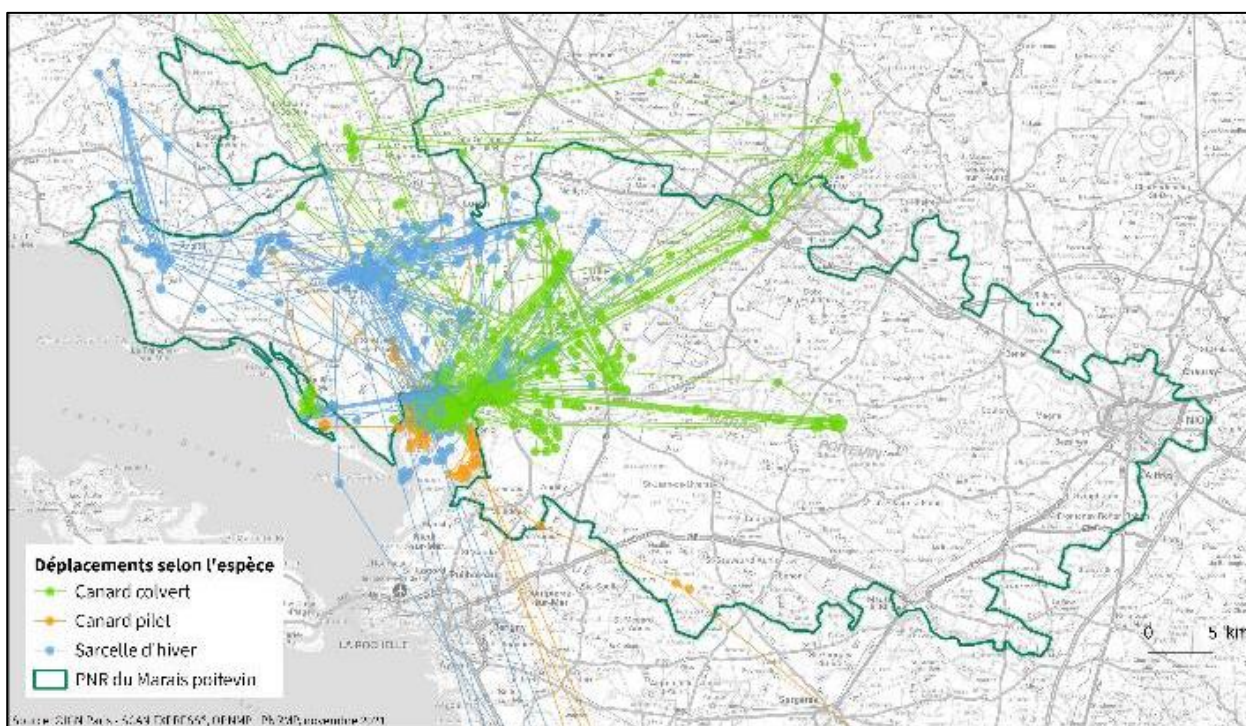


Figure n° 119 : Exemple de déplacement de 3 espèces de Canard dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon
(Source : OPN –RNN Baie de l'Aiguillon)

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr>
- Site INPN :
 - <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Barge-rousse.pdf>
 - <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Avocette-elegante.pdf>
 - <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Canard-chipeau.pdf>
 - <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Becasseau-variable.pdf>
- etc.
- Etude sur les anatidés LIFE Baie de l'Aiguillon : <https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/etude-anatides-action-5-du-life>
- Plan National de Gestion de la Barge à queue noire : <http://www.plan-bqn.fr>
- GUÉRET J.P. & MONEUSE S., 2017. Limicoles nicheurs du Marais poitevin –Synthèse de l'enquête 2015-2016 et tendances d'évolution. Ligue pour la protection des oiseaux / Parc naturel régional du Marais poitevin, 60 p

6.1.iv La Guifette noire (*Chlidonias niger*)



Figure n° 120 : Guifette noire

Famille Sternidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire -Directive Oiseaux : annexe I, Protection nationale

Présentation de l'espèce

La Guifette noire est un oiseau migrateur de 22 à 24 cm de long et de 64 à 68 cm d'envergure qui arrive en Europe pour sa reproduction au printemps et rentre à la fin de l'été en zone d'hivernage en Afrique du nord. Cette petite sterne des marais doux est considérée comme rare et en déclin à l'échelle de l'Europe de l'Ouest (*Tucker et al., 1994 ; Beintema, 1997*). Elle fait aujourd'hui l'objet de nombreuses mesures de conservation.

La population nicheuse du Marais poitevin se trouve également dans une situation de grande précarité. Sur ce territoire, elle niche au niveau du sol, en petites colonies sur la végétation amphibie dans les zones les plus basses et les plus longuement inondées des prairies ou milieux aquatiques connexes.

En France, les colonies sont cantonnées à cinq zones humides du Grand Ouest : complexe des Marais du Brivet et de Brière, Lac de Grand Lieu, Marais poitevin, Marais de Rochefort et Brenne, avec un nombre de couples oscillant de 94 à 415 sur la période 1992-2008 et un total de 213 recensés en 2008 (Trotignon, 2009).

Localisation

La population de Guifette noire se concentre dans le Marais poitevin sur les milieux de prairies humides pâturées. Lors de la nidification, les couples s'installent sur les dépressions les plus humides, appelées « baisses ».

L'espèce a toujours été cantonnée à la partie la plus occidentale du marais avec une concentration autour des communes de Champagné-les-Marais, Triaize et Saint-Denis-du-Payré. Cette dernière, classée en Réserve Naturelle depuis 1976, constitue un des bastions de l'espèce, nichant sur les prés communaux (en moyenne plus de 20 couples par an de 1977 à 1991 et 8 couples par an de 1992 à 2008).

Le site de la Prée Mizottière, est utilisé comme halte migratoire et comme zone d'alimentation pendant toute la période de reproduction.

Guifette noire (*Chlidonias nigers*)

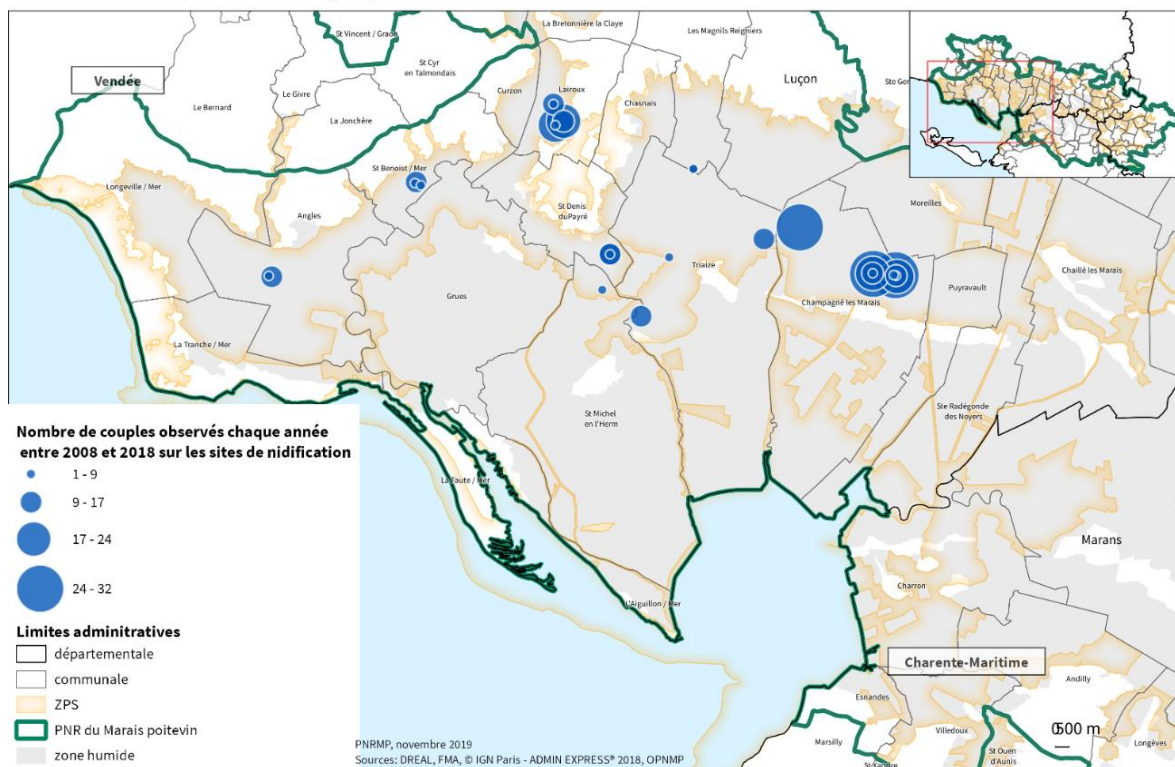


Figure n° 121 : Carte du nombre de couples observés sur les sites de nidification du Marais poitevin, entre 2008 et 2018 (Source : OPN –PNR Marais poitevin)

Tendance et évolution dans le Marais poitevin

Entre 1960 et 1991, des suivis non exhaustifs de la population avec seulement le dénombrement des effectifs de couples ont été réalisés : 60 couples en 1960, 83 en 1968, 70 en 1969 et 47 en 1982.

A partir de 1992, la Guifette noire a fait l'objet d'un travail de suivi (nombre et localisation des colonies, nombre de couples, nombre de poussins menés à l'envol) par les naturalistes. Fort est de constater une tendance significative à la baisse du nombre de couples entre 1992 et 2008.

Ainsi, depuis quelques années, la population au sein du Marais poitevin est de l'ordre d'une trentaine de couples répartis annuellement en 2 ou 3 colonies. Le marais accueille 15 % de la population nationale nicheuse de Guifettes noires.

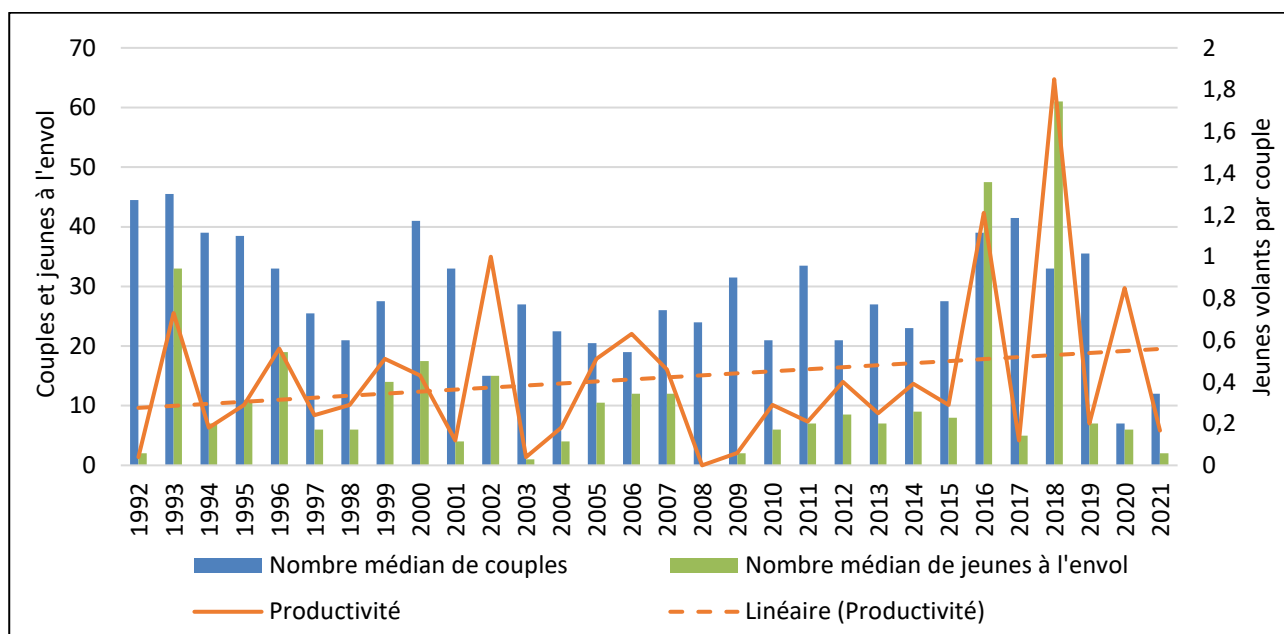


Figure n° 122 : Evolution du nombre de couples, nombre de jeunes à l'envol et productivité de la reproduction de la Guifette noire en Marais poitevin depuis 1992

(Source : Etude OPN « Suivi 2019 de la reproduction de la Guifette noire en Marais poitevin »)

Menaces

La qualité générale des milieux serait probablement la première cause des taux d'échecs observés dans le Marais poitevin. Les processus anciens d'artificialisation du marais ont réduit les espaces favorables aux Guifettes noires et leur fonctionnalité. L'absence d'espaces de marais naturels conduit l'espèce à utiliser les prairies pâturées les plus humides. Ces dernières seraient donc considérées comme un milieu de substitution (A. Thomas, L. Godet, 2012).

Cette espèce est exigeante et connue pour se décantonner facilement.

Les menaces suivantes sont également citées par A. Thomas et L. Godet (2012) :

- Les assèchements prématurés ou niveaux d'eau trop faibles (représentant 28 % des causes d'échec) ;
- La destruction des pontes par le bétail (11 % des causes d'échec) ;
- L'action des Cygnes tuberculés (9 % des causes d'échec) ;
- Les prédateurs naturels (7 % des causes d'échec).

Mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin

La Guifette noire est une espèce du cortège d'oiseaux qui est à l'origine de la création de plusieurs espaces protégés, telle que la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré et de terrains acquis par la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Lorsque que les colonies s'installent sur des prairies pâturées (pose d'enclos, information agriculteurs ou communes), des actions de protection ont été régulièrement réalisées depuis 2004, conjointement par Alain Thomas (Bureau d'étude), le PNR et la LPO.

La LPO sur la RNR des marais de la Vacherie pose des « radeaux-nichoirs » pour favoriser sa reproduction. Cependant, ces actions ne permettent pas d'augmenter le succès de reproduction (Thomas Godet 2012).

A noter également qu'une action « Guifette noire » a été conduite dans le cadre du programme Life « Conservation des habitats et des espèces les plus remarquables du Marais poitevin » sur la période de 2004 à 2008.



Figure n° 123 : Radeau pour la nidification des Guifettes noires
©PNR Marais poitevin

Origine des données / ressources

- OPN – PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/>
- Steve Moneuse et Victor Turpaud-Fizzala, « Suivi 2019 de la reproduction de la Guifette noire *Chlidonias niger* en Marais poitevin. <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2020/02/Guifette-noire-Marais-poitevin-2019.pdf>
- Alain Thomas et Laurent Godet, « La conservation d'une espèce patrimoniale en déclin au sein d'un agrosystème. Le cas de la Guifette noire *Chlidonias niger* (Linnaeus, 1758) dans le Marais poitevin », *Norois* [Enligne], 216 | 2010/3, mis en ligne le 01 décembre 2012. URL : <http://norois.revues.org/index3307.html>
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Guifette-noire.pdf>

6.1.v Ardéidés et Threskiornithidés



Figure n° 126 : Boisements
(nidification des hérons)
© PNR Marais poitevin



Figure n° 126 : Héron pourpré
© A. Texier



Figure n° 126 : Aigrette garzette
© D. Allard

Famille

Ardéidés

Statut de protection

Espèces d'intérêt communautaire - Directive Oiseaux : annexe I, Protection nationale

Présentation des espèces et localisation dans le Marais poitevin

On dénombre 6 espèces d'ardéidés coloniaux nicheurs : le Bihoreau gris, le Héron garde-bœufs, l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, le Héron cendré, le Héron pourpré.

On peut également noter la présence de trois espèces de Threskiornithidés dans le site : l'Ibis falcinelle, la Spatule blanche et l'Ibis sacré. La Spatule blanche est nicheuse.

Les hérons se reproduisent dans les frênaies mixtes de la zone humide ainsi que dans les chênaies en bordure du marais. La tranquillité de ces milieux est un facteur déterminant pour le maintien des colonies.

Depuis 1986, les colonies des ardéidés sont suivies tous les ans par l'Observatoire du Patrimoine Naturel. Les hérons coloniaux sont donc aujourd'hui un des groupes d'espèces les mieux suivi du Marais poitevin.

La **Grande aigrette** (*Casmerodius albus*) : cette espèce est un nicheur récent, la première nidification ayant été observée en 2007 aux Marzelles avec seulement un nid. Depuis, au minimum 5 sites différents sont utilisés, répartis sur 3 secteurs : Lay, marais mouillé nord et Sèvre-Venise verte.

Le **Héron cendré** (*Ardea cinerea*) : après une longue diminution de ses effectifs depuis la fin des années 1980, le nombre de couples nicheurs de Héron cendré a augmenté de 15,9 % depuis 2007. On dénombre 23 sites en 2014 avec une augmentation de l'effectif moyen des colonies : 40,3 couples en 2007 contre 46,8 couples en 2014 (hausse de 16 %). La colonie des Marzelles (secteur du Lay) est la plus importante pour cette espèce (143 couples en 2014) malgré des variations interannuelles.



Figure n° 127 : Héron cendré
© D. Cantin

Le **Héron pourpré** (*Ardea purpurea*) : depuis 2007, la population de Héron pourpré a diminué de 55,1 % touchant tous les secteurs du marais (en particulier le marais mouillé nord et la Sèvre-Venise verte). Cette observation contraste avec la forte progression de l'espèce ayant eu lieu entre 1994 et 2007. Le nombre de colonies diminue presque de moitié entre 2007 et 2014 (passant de 14 à 8).

Le **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) : depuis 2007, la population de Bihoreau gris diminue de 57,5 % après une forte et subite augmentation en 2006 (234 couples). En revanche, le nombre de sites de nidification augmente : un en 2000, deux en 2007 et quatre en 2014. La colonie du Pain Béni, situé en marais desséché concentre l'essentiel de la population et témoigne de la tendance générale en Marais poitevin pour cette espèce. Celle-ci est présente dans l'ensemble du marais en période de nidification et sur ses bordures (vallée du Lay ...). Cependant, elle est absente dans le secteur Sèvre-Venise verte, présentant pourtant des milieux favorables et où l'espèce est présente au printemps.



Figure n° 128 : Bihoreau gris
© P. Garguil

Le **Héron garde-bœufs** (*Bubulcus ibis*) : depuis 2007, on constate une diminution de la population de Héron garde-bœufs de 65,5 % par rapport au maximum recensé en 2008. Cette espèce connaît des variations interannuelles importantes. La première nidification dans le marais date de 1993, au Pain Béni. Entre 2008 et 2014, le nombre de sites augmente avec au total 8 sites différents (contre 5 entre 2000 et 2007). Toutes les colonies se trouvent dans de micro-boisements compris entre 0,5 et 1,5 ha. On peut observer une régression des effectifs surtout dans les secteurs du marais desséché et du Curé. Le marais mouillé nord n'est, quant à lui, qu'occasionnellement occupé (6 couples en 2011 au Bois-des-Ores).

L'**Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) : la population est en régression de 21 % depuis 2007. Cette baisse est surtout visible en marais desséché et dans le secteur du Lay. Le secteur du Curé est au contraire en légère hausse par rapport à 2007. On peut noter l'apparition d'une première nidification de 2 couples en plein cœur de la Venise verte (Pied Blanc à St Hilaire-la-Palud). Il s'agit de la nidification la plus orientale de l'Aigrette garzette dans le Marais poitevin, avec un paysage plus boisé et la présence d'eau douce (différent des secteurs littoraux habituels de l'espèce).



Figure n° 129 : Aigrette garzette
© P. Garguil

L'**Ibis sacré** (*Threskiornis aethiopicus*) : espèce introduite elle fait l'objet d'Arrêtés Préfectoraux de destruction, par stérilisation des œufs et par tir des oiseaux volants. L'espèce est présente en permanence dans le Marais poitevin depuis plus de 15 ans. La première nidification d'un couple est constatée en 2014 dans une colonie. Cette population introduite est en phase de déclin suite à la mise en œuvre du plan de destruction.

La **Spatule blanche** (*Platalea leucorodia*) : Depuis plusieurs années des couples accompagnés de jeunes volants, stationnent sur divers sites en eau (entre fin mai et juin) laissent penser à la présence d'une nidification proche géographiquement du site du Marais poitevin. En 2021, la nidification a été confirmée avec 4 couples dans le Forêt de Longeville-sur-mer (source RNN casse de la Belle Henriette).

A noter que l'**Ibis Falcinelle**, dont la population est en augmentation, est nicheuse en Charente-Maritime dans les marais de Brouage. Elle pourrait prochainement s'installer en Marais poitevin alors qu'actuellement elle n'est présente que de manière sporadique.

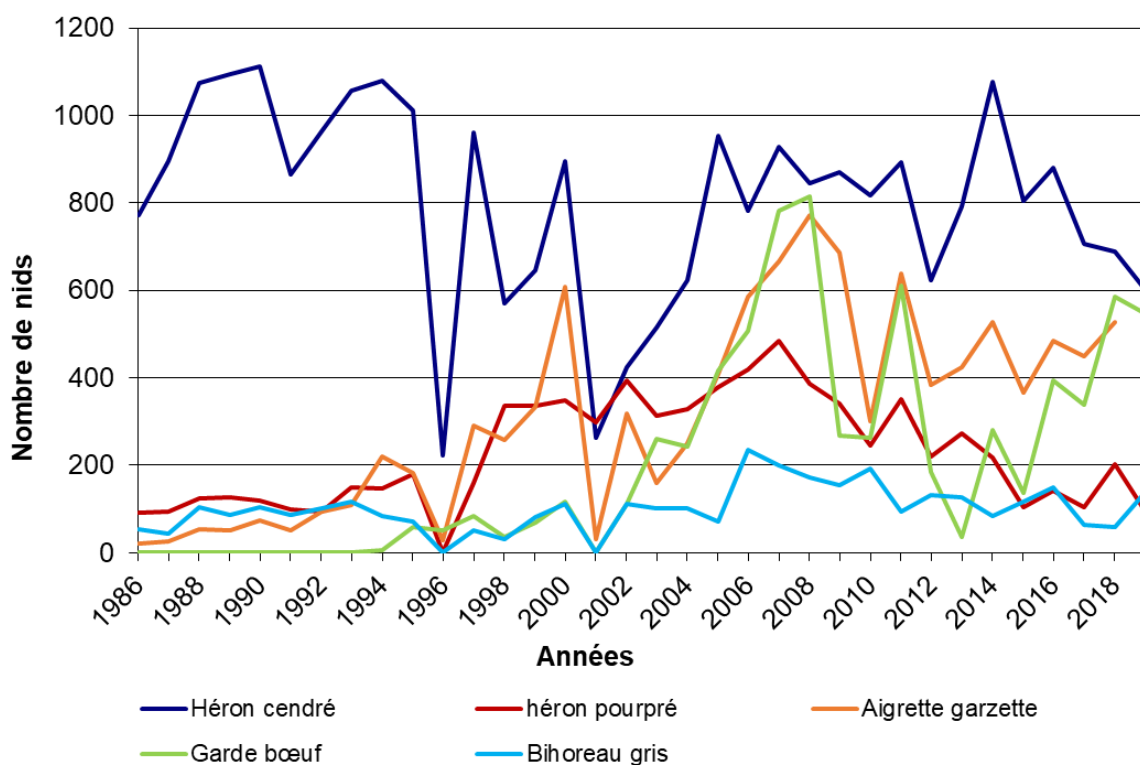


Figure n° 130 : Evolution des couples nicheurs de hérons entre 1986 et 2017 sur le Marais poitevin (Source : OPN Marais poitevin)

Les colonies d'ardéidés dans le Marais poitevin

En 2014, le site abritait 2 215 couples de hérons nicheurs répartis sur 26 colonies et en 2020, 2936 couples répartis en 26 colonies.

Ainsi, depuis 1986, le nombre de colonies a presque doublé : la part des nouvelles colonies dans le nombre de sites occupés varie de 19 à 44 % contre 6 à 31 % pour la proportion de sites qui disparaissent. Les colonies sont fluctuantes. Depuis le début des années 1980, ce sont plus de 80 boisements différents qui ont été utilisés par les Ardéidés nicheurs.

Toutes les héronnières sont localisées dans des boisements ou des haies larges assimilées à des boisements. Les deux tiers des nids se localisent dans les frênaies alluviales d'aulnes et de frênes appelées terrées dans le marais mouillé, mais aussi sur les boisements linéaires des digues. Les boisements sont aussi composés de chêne pédonculé ou peuplier pour les Hérons cendrés. Les autres nids se localisent dans les boisements du littoral et en pourtour de la zone humide sur les coteaux.

La nidification des hérons a été constatée dans 86 lieux différents du Marais poitevin (enquête de 1986).

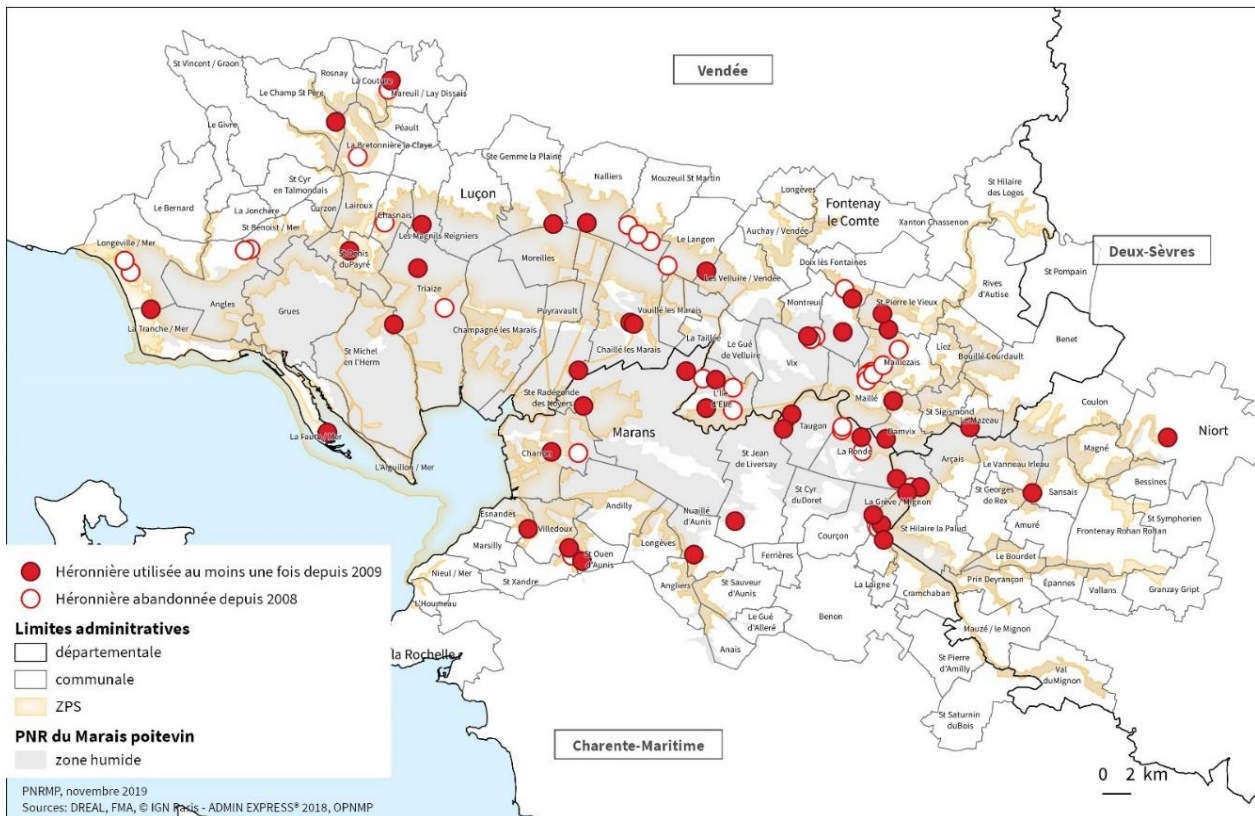


Figure n° 131 : Cartographie des héronnières dans le Marais poitevin
(Source : OPN Marais poitevin, 2019)

La situation sur les ardéidés, diffère selon les secteurs du marais :

- Les secteurs Lay et Sèvre-Venise verte sont en légère hausse ;
- Les secteurs Curé et marais mouillé nord ont une diminution modérée des effectifs ;
- Le secteur en marais desséché connaît une hausse importante.

Cela se traduit par une diminution de la taille moyenne des colonies, dont le nombre reste globalement et par secteur, très proche de celui de 2007. Les colonies sont donc relativement stables et 21 des 26 héronnières comptées en 2014, existaient en 2007.

Menaces

Les menaces pesant sur les colonies sont :

- La destruction des boisements et trame arborée : lieu de nidification ;
- Le dérangement par :
 - Les coupes de bois en février / mars le long des cours d'eau ou boisements proches des héronnières ;
 - Le cheminement touristique proche des Héronnières (barque, randonnée pédestre, etc.).
- La gestion hydraulique par abaissement des niveaux au printemps. Les hérons cendrés affectionnent les boisements inondés en fin d'hiver.

Origine des données / ressources

- OPN – PNR Marais poitevin (OFB, LPO 85, GODS, LPO) :
<https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/>
<https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2019/05/Rapport-herons-Marais-Poitevin-2014.pdf>
- Site INPN :
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Heron-cendre.pdf>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Heron-pourpre.pdf>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Bihoreau-gris.pdf>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Grande-aigrette.pdf>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/aigrette-garzette.pdf>

6.1.vi Le Busard cendré (*Circus pygargus*)



Figure n° 132 : Busard cendré
©PNR Marais poitevin

Famille Accipitridés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire - Directive Oiseaux : annexe I, Protection nationale

Présentation de l'espèce

Le Busard cendré est un oiseau migrateur de 42 à 47 cm de long et de 1,05 à 1,15 m d'envergure qui arrive en Europe pour sa reproduction en avril et rentre à la fin de l'été en zone d'hivernage en Afrique tropicale.

A l'origine le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. Suite à la raréfaction de ces milieux, l'espèce a dû s'adapter à un milieu de substitution. Il niche dans les champs de céréales (blé et orge), les friches et, dans une plus faible proportion, les prairies. Il construit son nid à même le sol avec quelques brindilles au milieu des hautes herbes. Cependant, lorsqu'arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables à ces travaux agricoles.

Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN et al., 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

Localisation

L'aire de répartition du Busard cendré s'étend de l'Europe de l'ouest aux plaines de l'Asie centrale. Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples et connaît un fort déclin (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004).

La France accueille un peu plus de 10 % de cette population soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Près de la moitié de la population française de Busard cendré est présente en ex-Poitou-Charentes.

Le Busard cendré affectionne les espaces ouverts : il vient se reproduire dans les plaines et les zones de culture du Marais poitevin et ses plaines de bordures. Cette population nicheuse se localise dans les cultures des polders de la baie de l'Aiguillon et sur les plaines calcaires en pourtour de la zone humide.

Nidification du Busard cendré (*Circus pygargus*)

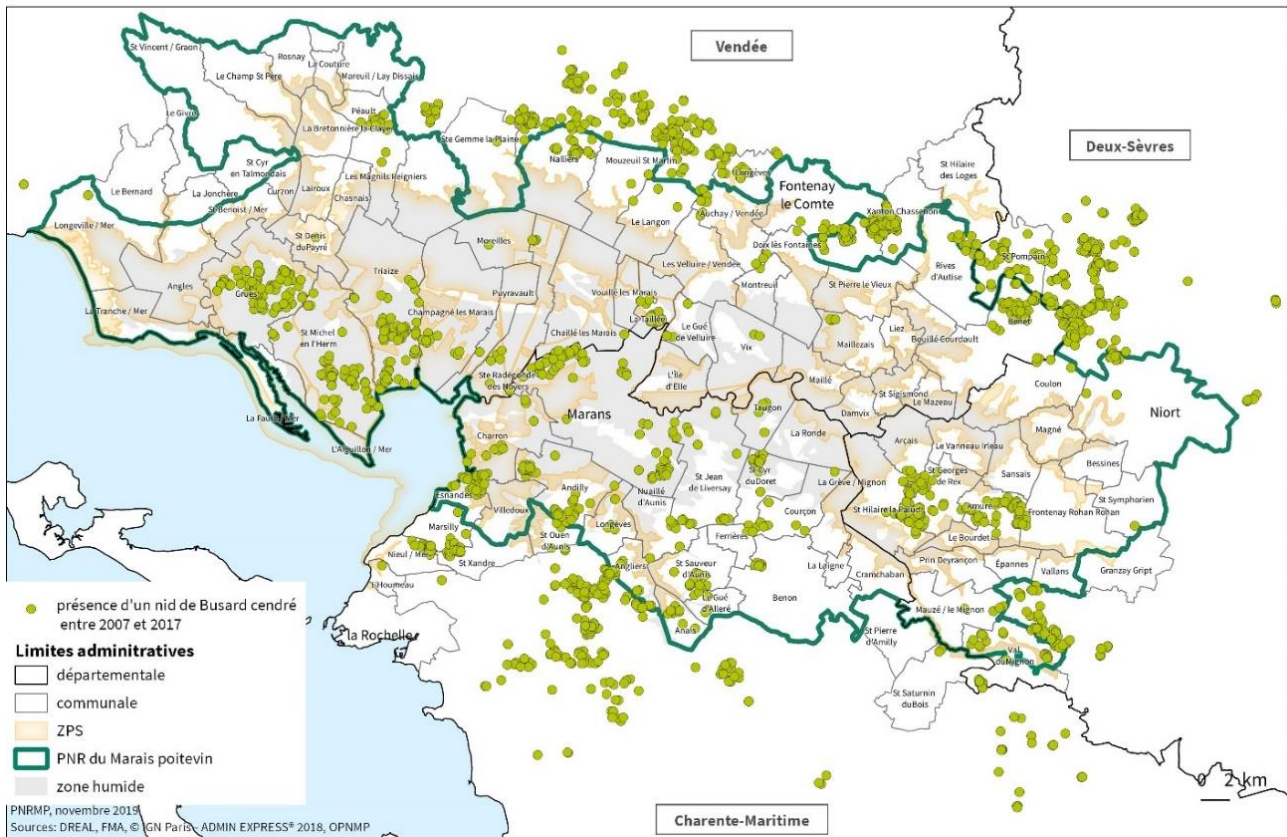


Figure n° 133 : Carte de répartition des nids de Busard cendré dans le Marais poitevin entre 2007 et 2017 (Source : PNR Marais poitevin)

Tendance et évolution dans le Marais poitevin

Le Marais poitevin est un site de reproduction pour cette espèce : entre 50 et 150 nids sont recensés depuis 20 ans, avec des fluctuations variables entre les années.

Menaces

- La précocité des moissons sur les sites de nidification du Busard cendré, conduisant à la destruction des nids, est la principale menace pesant sur l'espèce. La survie des jeunes dépend donc de leur capacité à s'envoler avant la moisson. Pour cette raison, la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite l'intervention humaine.
- La destruction volontaire des nids.
- Le manque de ressource alimentaire.

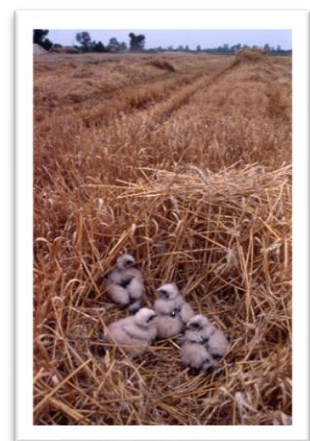


Figure n° 134 : Nid de Busard cendré dans une culture © P. Garguil

Les mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin spécifique à cette espèce

Depuis 1982, un programme de sauvegarde est présent sur la partie vendéenne du Marais poitevin, et s'est étendu à l'ensemble de la plaine en 1999. Ainsi, des actions de suivis et de protections sont engagées par les associations LPO, LPO 85, GODS et ASTUR et le PNR du Marais poitevin pour maintenir ces populations. L'objectif de cette étude est le dénombrement des couples nicheurs de busards et le suivi de leurs nichées pour engager par la suite des mesures de protection avec les exploitants agricoles.

Leur sauvegarde passe par une localisation des nids au printemps et par une information auprès de l'exploitant agricole pour mettre en œuvre une opération de protection des nids (pose de grillage) ou de sauvetage des jeunes, le cas échéant, en fonction des dates d'envol des jeunes et de la date des moissons. La majorité des nids est présent hors du site Natura 2000. Des partenariats sont réalisés entre ces acteurs et les agriculteurs qui autorisent l'intervention des associations au sein de leurs parcelles.

Ainsi, l'action de protection menée depuis 1999 a permis l'envol de 55% des jeunes busards (moyenne des années). En 2019, ce taux augmente et s'élève à 57 % (56 % en 2018). Ce chiffre est similaire en 2020.

La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles. Cependant, le refus de certains agriculteurs à pénétrer dans leurs parcelles, est parfois constaté. Cette opposition à la protection du busard est une façon de protester contre d'autres politiques mises en œuvre sur le territoire (PAC, etc.). C'est pourquoi, une procédure administrative a été développée entre les DDTM et l'OFB pour intervenir en cas de refus de protection.



Figure n° 135 : Campagne de protection des nids et sensibilisation auprès d'agriculteurs
© P. Baudry

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune>
- GUEGNARD A.& AL., 2019. Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2019 – note de synthèse. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc naturel régional du Marais poitevin, La Rochesur-Yon, 20 p.
- GUEGNARD A.& AL., 2020. Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2020 – note de synthèse. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc naturel régional du Marais poitevin, La Rochesur-Yon, 20 p.
-
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Busard-cendre.pdf>

6.1.vii Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

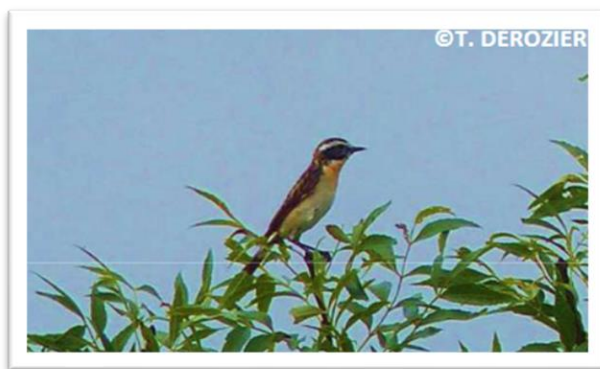


Figure n° 136 : Tarier des prés mâle adulte
@ T. Derozier

Famille	Turdidés
Statut de protection	Protection nationale

Présentation de l'espèce

Le Tarier des prés est un passereau insectivore de 12 à 14 cm de haut et pesant environ 20 g. On reconnaît le mâle par la présence d'un sourcil blanc bien marqué, une joue noire et d'un collier blanc. Son dos est noir tacheté de brun, les ailes ont deux barres allaires blanches et le plastron est roux orangé. Le sourcil est moins marqué chez la femelle qui possède une joue orangée tout comme le plastron.

Espèce migratrice transsaharienne, elle hiverne sur la bande Sahélienne et part au printemps retrouver le continent européen pour y nicher dès début mai.

Son habitat optimal en plaine est la prairie naturelle alluviale de fauche à couvert végétal important. Elle peut également fréquenter les marais ouverts arrière littoraux où alternent des prairies de fauche et des prairies pâturées bordées de fossés.

Le Tarier des prés est une espèce considérée comme vulnérable. Depuis 1970, la population française est en déclin progressif avec une diminution de 20 à 50 % (Yeatman-Berthelot, 1976). La population nationale est estimée entre 11 000 et 20 000 individus (BirdLife International, 2015).

En région Pays de la Loire, la population de Tarier des prés se situe entre 1080 et 2340 couples (Caupenne, 2015). En Vendée, l'espèce est principalement localisée en Marais poitevin, avec moins d'une cinquantaine de couples (Gourraud et al, 2012).

Localisation

Suite aux études de suivis réalisées en 2012 et 2017 dans le Marais poitevin, la vallée du Lay peut être considérée comme le bastion de l'espèce en Marais poitevin. On peut noter la présence de couples dans les communes de Rosnay, du Champ-Saint-Père, de la Bretonnière-la-Claye et de Saint-Vincent-sur-Graon. De plus, trois ont été découvertes en marais desséché : une au Farcin (Champagné-les-Marais), une seconde aux Fontenelles (Luçon et Triaize) et une autre à la Pointe aux Herbes (Champagné-les-Marais).

Tendance et évolution dans le Marais poitevin

Un premier suivi de la population de Tarier des prés dans le Marais poitevin a été réalisé en 2012, mettant en évidence 18 à 26 couples sur une surface totale de prospection de 8 180 ha. En 2017, ce suivi a été reconduit avec cette fois 21 à 28 couples détectés, sur une surface totale de prospection de 13 244 ha (soit 5 064 ha de plus qu'en 2012).

	Nombre de couples			Surface totale prospectée (ha)
	Nicheurs certains	Nicheurs probables	Nicheurs possibles	
2012	19	5	2	8180
2017	21	7	0	13244
Différence	2	2	2	5064

Figure n° 137 : Synthèse des données d'inventaires de 2012 et 2017
(Source : « Suivi 2017 de la reproduction du Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) en Marais poitevin », 2017)

Le nombre de couples de Tarier des prés est à peine plus important en 2017 qu'en 2012 : 21 couples nicheurs certains au lieu de 19 ; 7 couples nicheurs probables au lieu de 5 et aucun couple nicheur possible au lieu de deux. L'augmentation peut simplement s'expliquer par l'effort de prospection accru. Le noyau de population du Grand Marais de Marigny, concentre pour cette année 2017 plus de la moitié des couples nicheurs certains et probables détectés sur l'ensemble de la zone d'étude.

Bien que le nombre de nichées ne diffère que peu entre 2012 et 2017, celles-ci occupent les mêmes secteurs, voire les mêmes prairies. Il se peut qu'une partie des individus nicheurs identifiés soit la même en 2012 et 2017, ou des jeunes nés à cet endroit.

Si ces chiffres s'avéraient corrects, nous aurions alors affaire à une diminution inquiétante de la population vendéenne de Tarier des prés. Cependant, cela correspond bien à l'estimation la plus récente (Caupenne, 2015) de moins de 50 couples en Marais poitevin.

Pour le prochain suivi, il serait intéressant de concentrer l'effort de prospection sur le secteur du Grand Marais de Marigny (noyau de population) permettant de mieux cerner le type de parcelles (caractérisation de l'habitat) fréquentées par l'espèce et peut être localiser d'autres couples.

Menaces

Les principales menaces responsables du déclin de la population du Tarier des prés sont liées à la modernisation de l'agriculture :

- Modification de milieux (comblement et assèchement des zones humides, mise en culture des prairies, boisements des vallées, artificialisation des prairies humides) ;
- Intensification des pratiques agricoles (fauches de plus en plus précoces).

Mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin

Afin de protéger et conserver les nichées, présentes dans les prairies de fauche, les exploitants de parcelles concernés ont été contactés pour leur proposer deux solutions alternatives :

- Retarder les dates de fauche pour permettre aux jeunes de se développer et de s'envoler ;
- Laisser une zone non fauchée autour du nid pour ne pas perturber la nichée.

La deuxième solution semble plus intéressante pour les agriculteurs, n'entraînant pas de retard de fauche pour la majeure partie de la parcelle et permettant le maintien d'une certaine qualité de fourrage. Un nid a pu bénéficier de cette solution.

Le contact avec les agriculteurs est important et doit se maintenir entre les suivis pour faciliter la protection et la conservation de la population de Tarier des prés nicheurs en Marais poitevin.

Origine des données / ressources

- OPN – PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/>
- Suivi 2017 du Tarier des prés en Marais poitevin LPO : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2019/05/suivi-2017-reproduction-tarier-des-pres-saxicola-rubetra-marais-poitevin-1.pdf>
- BirdLife International, 2015. European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 14p.
 - Caupenne M., 2015. Tarier des prés – Saxicola rubetra. In : Issa N. & Muller Y., 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale. Delachaux et Niestlé, Volume 2. p952-955.
 - Yeatman-Berthelot D., 1976. Atlas des oiseaux nicheurs de France, 1970 à 1975. Société Ornithologique de France, Paris. 282p.
 - Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Tarier-despres.pdf>

6.2 Les amphibiens

Par la présence d'habitats humides, temporaires ou permanents, le site Natura 2000 du Marais poitevin est propice à la présence d'amphibiens, dans le marais et dans les zones de bocage en bordure. 17 espèces sont recensées dont 12 d'intérêt communautaire (Directive Habitats : annexes II, IV et V).

Les espèces font l'objet de suivis et les actions de restauration et de gestion des niveaux d'eau contribuent à leur préservation. Des actions spécifiques sont engagées sur le Pélobate cultripède.

6.2.i Les espèces d'amphibiens présentes dans le Marais poitevin

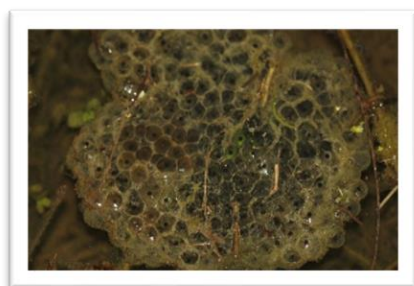


Figure n° 138 : Ponte de Grenouille agile
© A. Texier



Figure n° 139 : Triton marbré
© PNR Marais poitevin

Statut de protection	Espèce d'intérêt communautaire – Directive Habitats : annexes II, IV et V, Protection nationale
-----------------------------	---

Présentation des espèces et localisation dans le Marais poitevin

Directive Habitats, annexe II

- **Triton crêté (*Triturus cristatus*)** : limite sud de son aire de répartition européenne, quelques stations connues dans le site Natura 2000 (carrière des Grainetières à Champagné-les-Marais, marais de la Tranche-sur-Mer, etc.) et en bordure de la zone humide (Bocage de Sansais, Saint-Denis-du-Payré, etc.) ;

Directive Habitats, annexe IV

- **Triton marbré (*Triturus marmoratus*)** : Quelques stations dans la zone humide et surtout présent dans les mares de bocage en bordure du marais.
- **Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)** : présence en bordure du site Natura 2000 dans les villages de marais et la ville de Niort.
- **Crapaud calamite (*Bufo calamita*)** : une station historique dans la RNN de la casse de la Belle Henriette
- **Rainette arboricole (*Hyla arborea*)** : présence en Marais mouillés et surtout dans le bocage de bordure

- **Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)** : arrivée récente dans les années 1990. Présente surtout dans les marais desséchés et son aire de répartition augmente (Source LPO 85 / PNR MP)
- **Grenouille agile (*Rana dalmatina*)** : présente dans les marais mouillés



Figure n° 140 : Grenouille agile
© A. Texier

- **Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*)** : 3 stations sur le littoral (RBD de la Pointe d'Arçay, RNN Casse de la Belle Henriette et Grues).

Directive Habitats, annexe V

- **Grenouille verte (*Rana Kl. Grafi*)**, Grenouille de Pérez (*Pelophylax perezii*), Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) : complexe présent sur l'ensemble des milieux humides.
- **Grenouille rousse (*Rana temporaria*)** : affectionne les boisements humides présents dans le marais mouillé

Protection nationale

- **Péloodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)** : présente dans les dépressions humides des prairies des marais desséchés et certains fossés en zones cultivées.
- **Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)**
- **Crapaud épineux (*Bufo spinosus*)**
- **Salamandre tacheté (*Salamandra salamandra*)** : présente localisé en limite de site (vallée du Lay)

L'ensemble des milieux humides (baisses des prairies, réseau hydraulique, mares, abreuvoirs, dépressions intradunales, ...) sont des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuge pour les amphibiens. Les boisements humides et les roselières sont également des zones favorables pour ces espèces, qui sont des lieux de refuge, une fois la reproduction effectuée en milieu aquatique.

Comme dans l'ensemble des zones humides de l'ouest, différentes études (Population grenouilles vertes et grenouilles brunes, cortèges zone humide et mares de bordure, etc) démontrent un état critique des amphibiens dans le Marais poitevin.

Espèce d'Amphibien de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2010-2022)



Figure n° 141 : Localisation des stations connues du Triton crêté dans Marais poitevin (Source : PNR Marais poitevin)

Espèces d'Amphibiens et Reptiles de l'annexe IV de la Directive Habitat (2010-2022)

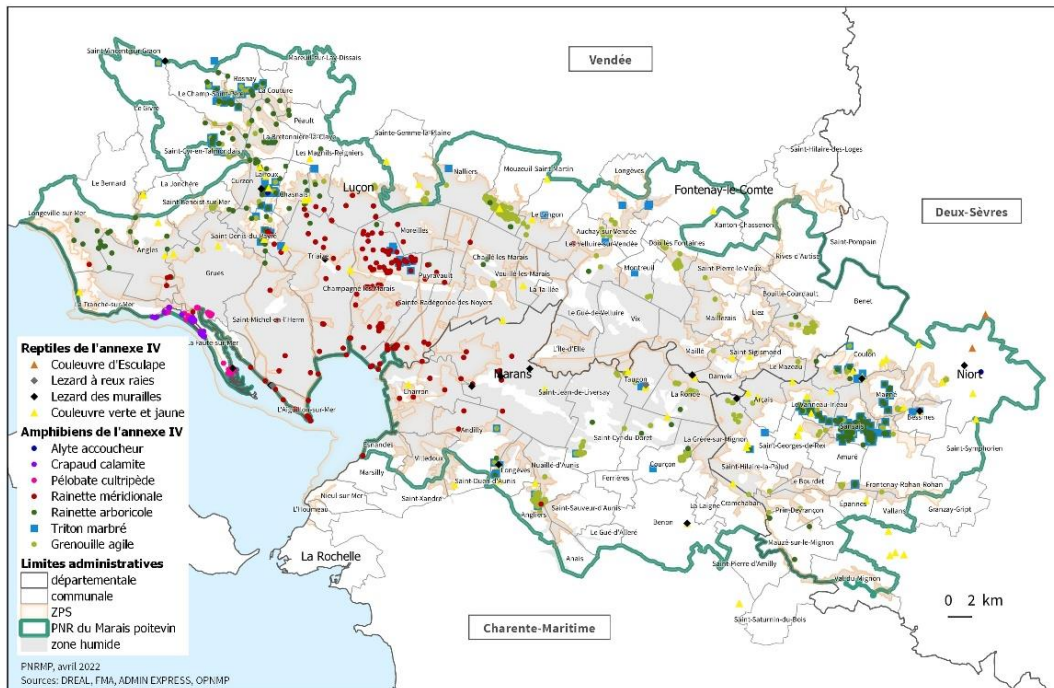


Figure n° 142 : Localisation des stations connues des espèces amphibien et reptiles Marais poitevin selon l'annexe 4 de la Directives Habitat (Source : PNR Marais poitevin)

Espèces d'Amphibiens de l'annexe V de la Directive Habitat (observations 2010-2022)

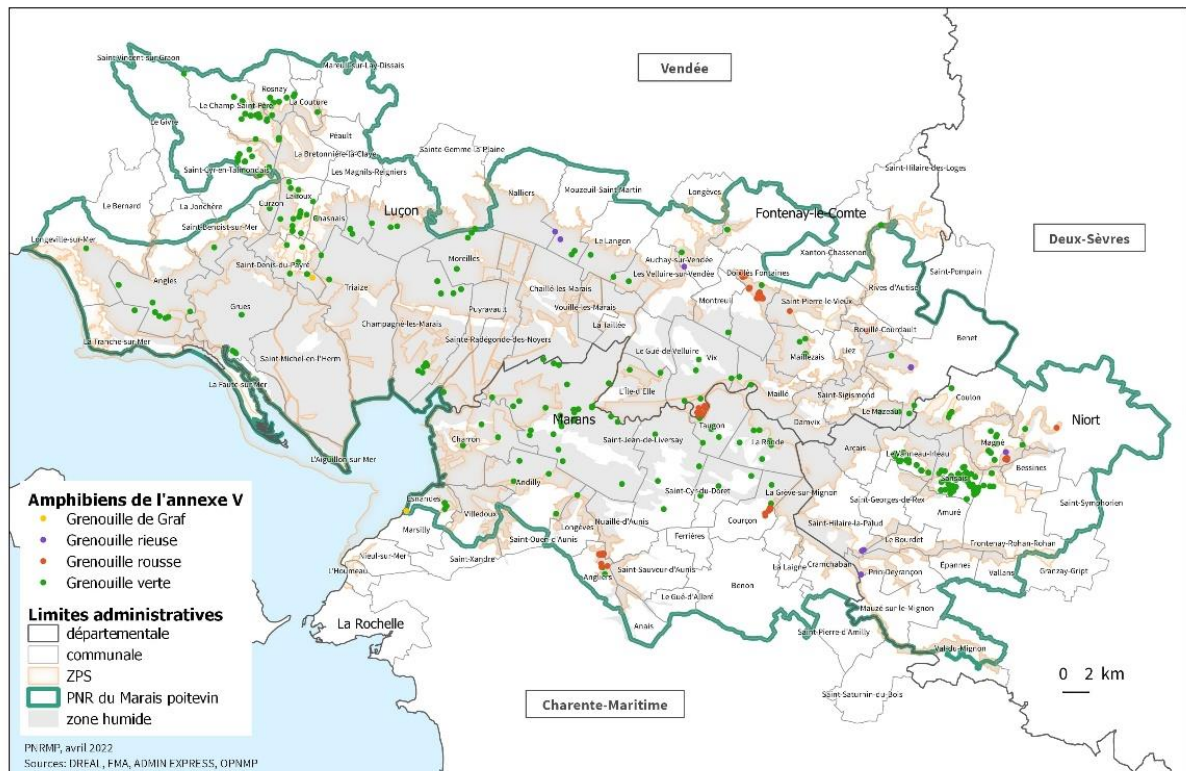


Figure n° 143 : Localisation des espèces amphibiens annexe 4 et 5 de la Directive habitat
(Source : PNR Marais poitevin)

Menaces

Les principales menaces pesant sur ces espèces au sein du Marais poitevin sont :

- La dégradation de l'habitat par le comblement du réseau hydraulique et des mares ;
- L'absence de végétation rivulaire : source d'alimentation et de refuge pour les amphibiens ;
- L'absence d'eau dans les dépressions humides (baisses), mares, fossés ... ;
- La mauvaise qualité d'eau ;
- Les espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Ecrevisse de Louisiane, etc.) avec des effets directs (prédation) ou indirects (destruction de la végétation / habitat) ;
- La gestion de l'eau conduisant à un assèchement précoce en avril (mares, baisses dans les prairies) ;
- L'urbanisation sur le littoral.

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-amphibiens-reptiles>
- Site INPN :
https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Rainette_verte-H.arborea_2015.pdf ,
https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Grenouille_agile-R.dalmatina_2015.pdf
https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/Triturus%20marmoratus-163_avril2013.pdf
https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Alyte_accoucheur-A.obstetricans_2015.pdf

6.2.ii Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*)



Figure n° 1441 : Pélobate cultripède
© PNR Marais poitevin

Famille Pélobatidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire - Directive Habitats : annexe IV, Protection nationale

Présentation de l'espèce

Le Pélobate cultripède est un crapaud trapu, mesurant entre 7 et 10 cm de long à l'âge adulte. Sa peau dorsale granuleuse est de couleur gris jaunâtre parsemée de tâches brun chocolat. Ses pattes arrières sont munies de « couteaux » : sortes d'appendices qui lui permettent de s'enfouir dans le sable (jusqu'à 1m de profondeur). En journée, il reste dissimulé dans le sol et sort lors des nuits humides, du printemps à l'automne, pour chasser et/ou se reproduire.

Il est peu actif en été (période d'estivation de juillet à août) ainsi qu'en hiver (période d'hivernage de novembre à février).

Le Pélobate est une espèce des milieux dunaires : il apprécie les zones ouvertes sans couvert végétal dense (pelouses pâturées, étendues sableuses ...). Il se reproduit en mars dans la partie rétro littorale du Marais poitevin de manière temporaire. Ses lieux de ponte sont les mares et les fossés tertiaires.

Localisation

Espèce extrêmement menacée, elle est endémique du Sud-Ouest de l'Europe. On la retrouve en quelques points du littoral du Marais poitevin, dans le sud de la Vendée.

Trois stations sont actuellement recensées sur le territoire Natura 2000 du Marais poitevin (cf. figure 131) :

- La pointe sud de la Faute sur mer avec la RBD de la Pointe d'Arçay et les mares périphériques (suivi de la population réalisée par l'ONF) ;
- La RNN de la Casse de Belle Henriette (La Tranche-sur-Mer / La Faute-sur-Mer). Milieu qui a fortement évolué depuis la tempête Xynthia avec la modification des milieux dunaires saumâtres au profit des prés salés ;
- La lentille sableuse du Braud (Grues). Parcelles privées composées du siège d'exploitation d'une ferme et de prairies adjacentes. 4 mares et un fossé permettent à l'espèce de se maintenir (suivi réalisé par le PNR du Marais poitevin).

Trois autres sites étaient fréquentés par l'espèce :

- La Pointe de l'Aiguillon : dernier contact en 1989 ;
- Le massif dunaire de Longeville-sur-Mer : dernières observations au début des années 70 ;
- La bergerie au Braud (Grues) mais seulement 2 individus observés en 10 ans.

Menaces

En régression sur l'ensemble de son aire de répartition française, le Pélobate souffre de :

- L'extension de l'urbanisation sur les milieux dunaires ou en périphérie des sites de reproduction ;
- Le manque de site de reproduction avec un faible réseau de mares ;
- L'atterrissement des mares et des fossés ;
- L'isolement des populations entre les 3 sites ;
- La salinisation des mares de reproduction due aux submersions marines sur les 3 sites de présence ;
- L'arrivée de l'Écrevisse de Louisiane sur la lentille sableuse du Braud.



Figure n° 145 : Pélobate cultripède
© PNR Marais poitevin

Mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin spécifique à cette espèce

Des suivis de la population sont réalisés sur les trois sites où le pélobate est encore présent (Cf. localisation ci-dessus).

La réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette (LPO) réalise des suivis et a engagé un programme de création de mares pour préserver l'espèce. De plus, pour améliorer les connaissances sur le pélobate, une étude est en cours au sein de cette réserve à l'aide de transpondeurs, afin de suivre et comprendre leur déplacement.

Des actions de création de mares entre les sites sont réalisées depuis 2018 pour permettre le déplacement des individus et assurer un brassage génétique au sein de la population. Elles sont menées conjointement par le PNR, la LPO 85, la mairie de la Faute-sur-Mer, la RNN baie de l'Aiguillon et l'ONF pour concevoir un réseau de mares fonctionnel sur chaque site et reconnecter les populations (cf. figure 131). Le PNR a actuellement créé 3 mares sur la lentille sableuse du Braud et accompagné, sur la commune de la Faute sur mer, la création de 5 mares.

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-amphibiens-reptiles>
- Site INPN : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/235
- RNN Casse de la belle Henriette
- ONF

Projet de continuité écologique du Pélobate cultripède

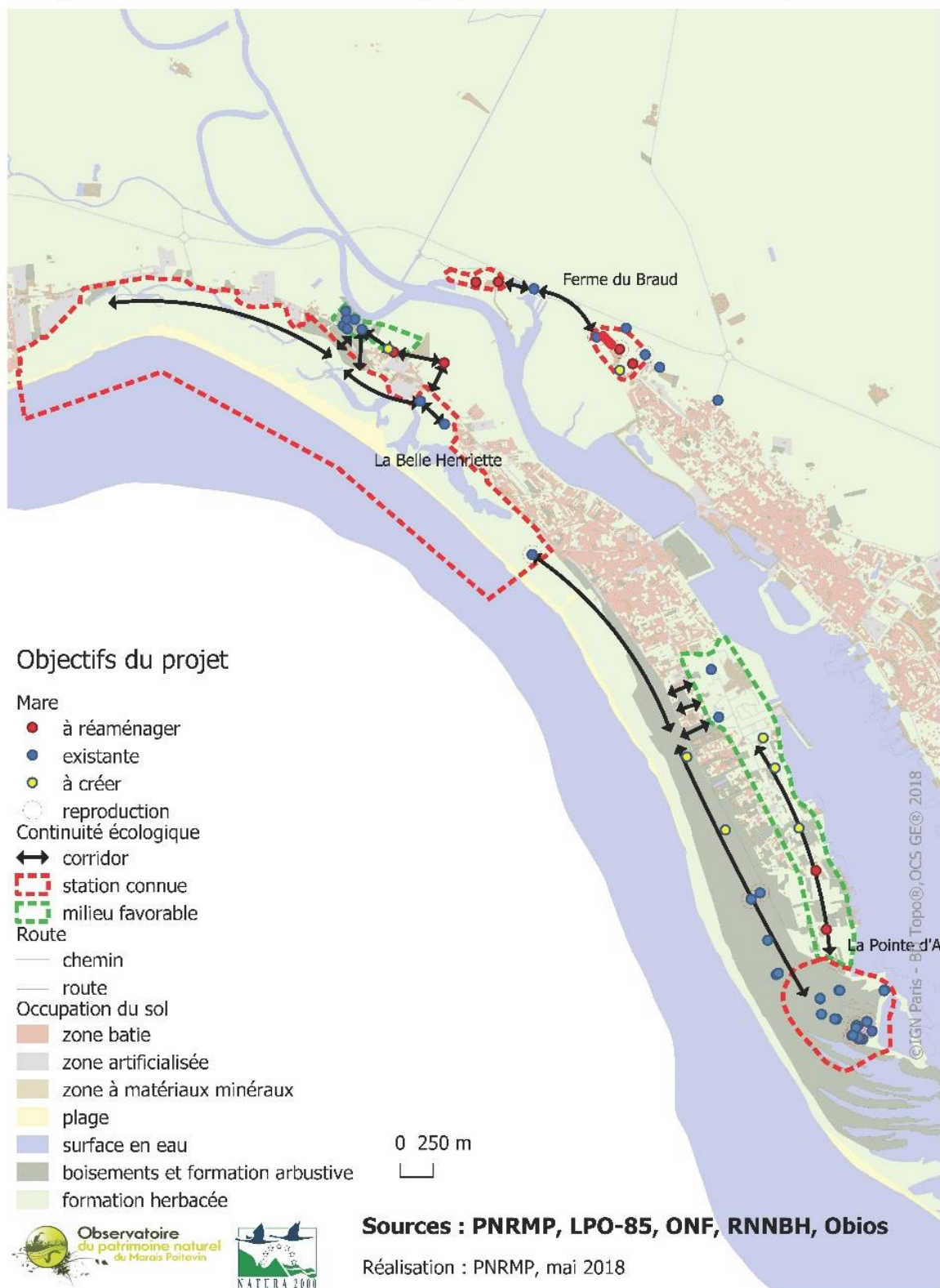


Figure n° 146 : Localisation des stations connues du Pélobate cultripède sur la façade littorale du Marais poitevin et stratégie de conservation (Source : PNR Marais poitevin)

6.3 Les mammifères

58 espèces de mammifères aquatiques et terrestres sont présentes dans le site Natura 2000.

26 sont d'intérêt communautaire dont la Genette, le Putois et l'ensemble des chauves-souris (Directive Habitats : annexes II, IV et V).

Certaines ayant une importance plus importante sur les Marais poitevin sont décrites ci-dessous comme la loutre d'Europe, le Vison d'Europe, les Chauves-souris.

6.3.i Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Famille Mustélidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire -Directive Habitats : annexe II, Protection nationale
Liste rouge mondiale et Européenne des espèces menacées : en danger critique

Démarche de protection : le Vison d'Europe fait à l'objet de plusieurs Plans Nationaux d'actions déclinés sur le Marais poitevin

Présentation de l'espèce

Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau. Ainsi, il fréquente des cours d'eau forestiers, des boisements inondables, des marais, des prairies humides et des ruisseaux.

Le domaine vital du Vison d'Europe varie entre 0,6 km et 17 km de cours d'eau, soit environ 3,6 ha à 100 ha d'habitats fluviaux (Fournier *et al.*, 2008 ; Palomares *et al.*, 2017). Le Vison d'Europe consomme des amphibiens, des oiseaux (anatidés notamment), des micromammifères (majoritairement rats et campagnols), des poissons et marginalement des reptiles, des insectes et des œufs, dans des proportions variables selon les études (Libois *et al.*, 1998).

Il utilise des terriers creusés dans les berges à même le sol à l'abri d'une végétation dense et entre les racines des arbres. Il peut également gîter en plein air ou dans des arbres creux.

Le Vison d'Europe peut être confondu avec le Vison d'Amérique qui est plus imposant et dont la tache blanche du museau se limite à la lèvre inférieure. Un risque de confusion existe aussi avec le Putois d'Europe dont les poils de bourres sont jaunâtres et qui présente un masque facial.

Localisation

La présence du Vison d'Europe est connue historiquement dans le Marais poitevin. Sa présence est confirmée début 1990 dans la Vallée du Curé.

Globalement, les informations relatives à l'espèce ou au genre restent très marginales à l'échelle du Marais poitevin. Les dernières données de présence d'individus suspects sont d'une part, l'année 2013 avec un animal

capturé au piège-cage sur la commune de Nalliers en Vendée (détermination de l'espèce non validée, arrêtée au genre Vison sp) et un autre filmé au piège photographique sur la commune de Dœuil-sur-le-Mignon en Charente-Maritime (détermination arrêtée au genre Vison sp). Plus récemment, un individu tué par collision routière a été photographié en juin 2021 sur la commune d'Esnandes (17) et a été identifié comme Vison d'Europe "non certifié" (source PNA).

Depuis, l'ensemble des pièges à RAE du Marais poitevin sont munis de goulotte

Entre 2016 et 2019, des opérations de recherche par capture, organisées par l'ONCFS-OFB sur les trois départements du Marais poitevin, ont été infructueuses.

Actuellement le Marais poitevin est considéré comme territoire potentiel d'accueil et de reconquête de l'espèce. A ce titre, il est intégré au PNA qui couvre un total de 11 départements.

Dans ces départements, de nombreuses actions sont développées, recherchant notamment à améliorer les connaissances sur l'espèce. D'autres mesures particulières sont mises en œuvre comme par exemple l'obligation de conserver des trous échappatoires dans les pièges de catégorie 1 du 1er avril au 31 juillet chaque année.

Menaces

- Compétition avec le Vison d'Amérique (récemment arrivé en Marais poitevin) et le Raton laveur.
- La dégradation des milieux aquatiques (habitats, qualité de l'eau, absence de végétation rivulaire, etc.).
- Mortalité directe par collision routière.
- Mortalité accidentelle par piégeage.
- Problème de maladies et parasites.

Origine des données / ressources

- Site INPN
- CAMBY A. 1990. Le Vison d'Europe *Mustela lutreola* (Linnaeus, 1761). Société française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Encyclopédie des Carnivores de France 13 : 18p
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), Cistude Nature, Office Français de la Biodiversité (OFB). 2021. Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) 2021-2030. 139p.
- LIBOIS R.& FELLOUS A., 1998. – Etude préliminaire du régime alimentaire du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) dans le sud-ouest de la France. Université de Liège, unités de recherches zoo géographiques. Rapport définitif de la première phase. SFEPM/GREGE, 12p.
- GREGE. 2015. Mission d'appui technique auprès de la DREAL Poitou-Charentes pour la mise en œuvre des PNA Vison d'Europe et Loutre d'Europe. Rapport d'étude thématique.

6.3.ii Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Figure n° 147 : Loutre d'Europe

Famille Mustélidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire -Directive Habitats : annexe II, Protection nationale

Démarche de protection : la Loutre d'Europe fait à l'objet de plusieurs Plans Nationaux d'actions déclinés sur le Marais poitevin

Présentation de l'espèce

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique, carnivore et opportuniste consommant une large gamme de proies : anguilles, cyprinidés, écrevisses, amphibiens, invertébrés aquatiques, oiseaux, ... (Libois et Rosoux, 1989).

Considérée comme un super-prédateur, la Loutre d'Europe s'adapte à son milieu. Elle prospecte en se déplaçant sur les berges jusqu'à 10 kms par nuit (Puissauve, 2012). Elle entre dans l'eau principalement pour chasser. Elle dépose ses épreintes (excréments) ou sécrétions anales (musc), permettant de délimiter olfactivement son territoire.

Autrefois chassée (interdiction depuis 1972), elle fait partie des espèces protégées en France depuis 2007.

Depuis une vingtaine d'année, la Loutre est en expansion démographique, plus ou moins lente selon les zones géographiques.

Localisation

Depuis 2000 et tous les trois ans, le PNR cartographie la présence de la Loutre. L'animal est bien présent dans le Marais poitevin : ses épreintes et empreintes sont observées sur l'ensemble du réseau hydraulique à l'exception de quelques zones en assècs plusieurs mois de l'année.

Les études génétiques démontrent que certains individus réalisent de grands déplacements, ce qui permet un brassage génétique entre les populations qui occupent les différents bassins hydrauliques situés autour du Marais poitevin.

La Loutre est peu présente dans les polders de la baie de l'Aiguillon, car les linéaires de fossés et de canaux sont plus faibles.

En 2015, 2018 et 2021, le PNR du Marais poitevin a réalisé un nouvel inventaire de la répartition de l'espèce, en se basant sur le protocole mentionné dans le Plan National d'Actions Loutre d'Europe. La carte de répartition se présente sous formes de mailles de 5 km par 5 km.

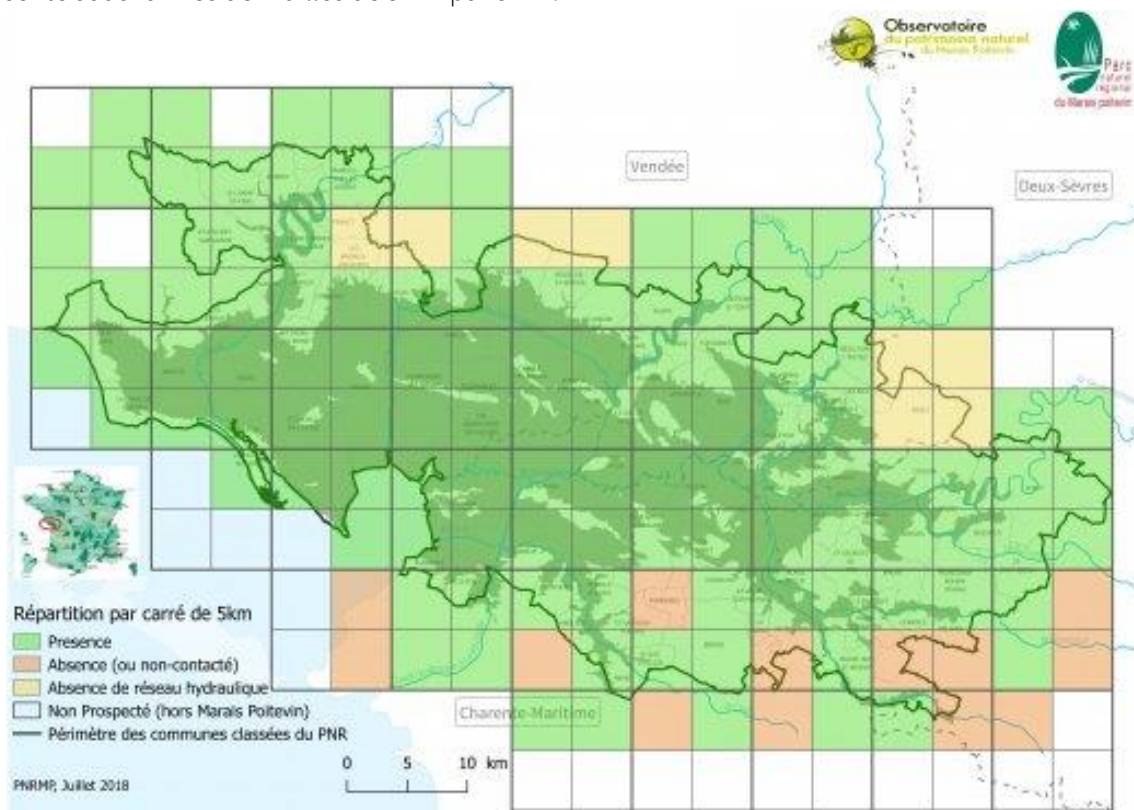


Figure n° 148 : Répartition de la Loutre dans le Marais poitevin en 2018 © PNR Marais poitevin

Menaces

- La mortalité routière est la première cause connue de mortalité pour l'espèce. En effet, lorsqu'un ouvrage hydraulique passe sous une route et qu'il ne dispose pas d'un passage à sec, en particulier en hiver, les individus franchissent l'obstacle par la berge et traversent ainsi la route. L'essor du réseau routier, depuis plusieurs années, a malheureusement un fort impact sur la Loutre (Simonet, 2007) : entre 1980 et 1999, 3 cas de mortalité étaient répertoriés en moyenne par an contre 10 cas par an entre 2000 et 2018. Entre 1980 et 2018, ce sont 237 cas de collisions routières mortelles qui ont été recensés. Seulement 10 cas n'étaient pas liés à un accident de la route (chasse, capture accidentelle, cause inconnue) (A. Cassel, 2018).



Figure n° 149 : Loutre tuée suite à une collision routière © A. Cassel

L'automne et l'hiver sont les saisons les plus meurtrières avec 63 % des collisions, aussi bien des mâles que des femelles. Le département de la Vendée est le plus touché avec 72,5 % des cas. Dans le Marais poitevin, les communes de Marans, Triaize, Angles et Champagné-les-Marais cumulent 40 % des données de mortalité, à elles seules. Enfin, la route D137 est la plus meurtrière du site avec 36 cas de collision soit 18 % du total général (A. Cassel, 2018).

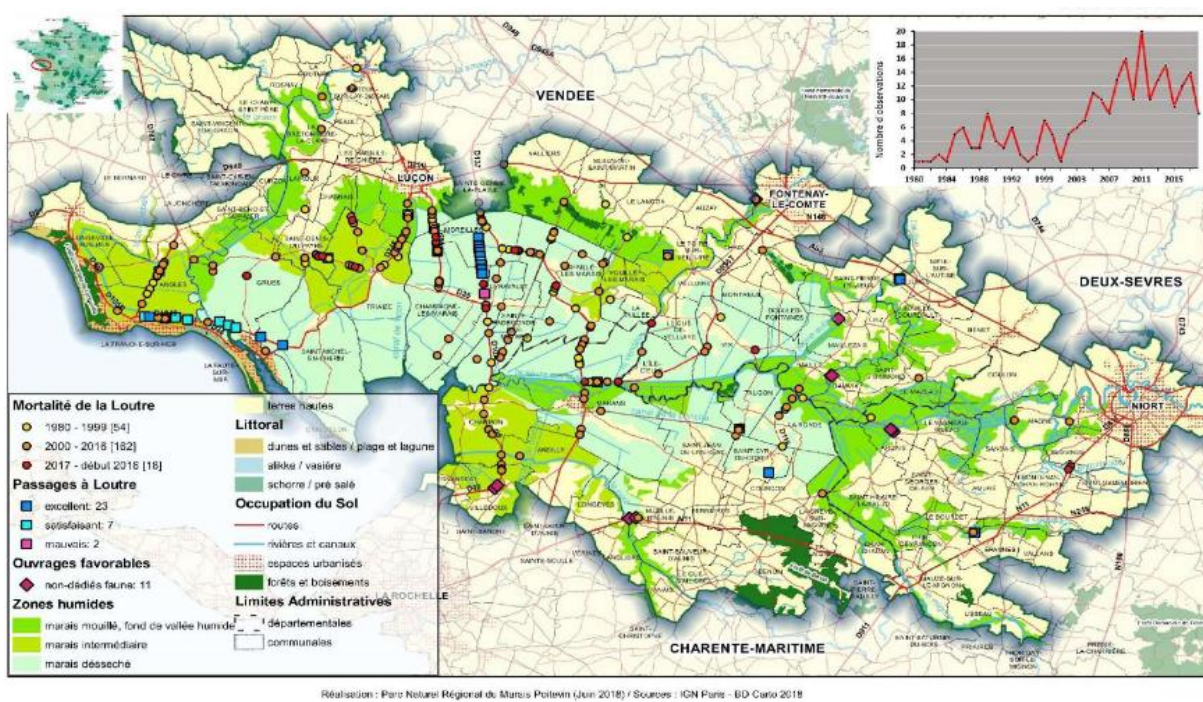


Figure n° 150 : Carte de la mortalité de la Loutre par collision routière dans le Marais poitevin entre 1980 et 2018 (Source : PNR Marais poitevin)

- La dégradation de la qualité biologique des réseaux hydrauliques (assèchement trop précoce, diminution de la diversité piscicole, etc.) entraînant une perte de connectivité des milieux et une diminution de la ressource alimentaire ;
- L'absence de ripisylve pouvant servir de site de repos en journée ;
- La présence de polluant entraînant une dégradation de la qualité de l'eau ;
- Le dérangement occasionné par la fréquentation touristique (balade en barque, etc.) qui se développe (nouvel embarcadère, paddle, etc.).

Mesures de protection spécifique à cette espèce mises en œuvre dans le Marais poitevin

Depuis les années 1980, des actions de suivi et de protection ont été mises en place sur la zone humide du Marais poitevin (étude sur le régime alimentaire, mortalité routière ...). Ainsi, plusieurs axes de travail sont engagés sur le territoire et sont intégrés dans le Plan National d'Actions et ses déclinaisons régionales :

(1) La restauration des corridors de déplacements

Depuis 1990, des actions sont réalisées pour favoriser les déplacements de l'espèce et réduire ainsi les collisions routières. Un réseau d'acteurs et de bénévoles collectent les données de mortalité, centralisées par le PNR. Ainsi, il est possible d'identifier des secteurs à forte mortalité routière, permettant la mise en place de passages à Loutre.

32 passages ont été construits dans le Marais poitevin par : le Conseil Départemental de la Vendée (20), le PNR du Marais poitevin (8), les Autoroutes du Sud de la France (2), le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (1) et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres (1).

Deux types de passages existent :

- Les buses sèches (18 passages concernés sur les 32), incitant le passage sous la chaussée ;
- Les équipements placés sous les ponts (14 passages), banquettes et encorbellements, favorisant le passage à sec sous l'ouvrage (fonctionnels en période de crues).



Figure n° 151 : Passage busé sous la route à Champagné-les-Marais ©PNR Marais poitevin



Figure n° 152 : Encorbellement (passage à sec sous un pont)

Depuis 2012, le PNR réalise tous les trois ans, la carte de fonctionnalité des ouvrages pour s'assurer de leur fonctionnalité. L'ensemble des données de mortalité a également été analysée. Cette étude (A. Cassel, 2018) a permis d'identifier 11 ouvrages non favorables à la faune ainsi que les points importants de collision routière. Ces éléments doivent permettre d'instruire la création de nouveaux aménagements à Loutre. A cela s'ajoute un travail d'information et de veille auprès des services routiers départementaux.

(2) La création d'Havre de paix

Les havres de paix sont des espaces préservés et gérés pour le maintien de l'habitat de la Loutre. Cela se traduit par des actions portant sur : la gestion hydraulique, le maintien des berges, l'absence de pesticides, la conservation ou la création d'abris, limitation du dérangement touristique, etc.

Historiquement, il existe un site - l'île de Charrouin, sur la commune de Vix (85) et propriété du Conseil Départemental de la Vendée - déclaré havre de paix pour la Loutre d'Europe par arrêté départemental n° 96-DEA-410 (article2) en date du 25 juillet 1996, portant sur une surface d'environ 99 ha. Il conviendra de vérifier

si cette arrêté est toujours en vigueur et si sa forme juridique et ses articles correspondent aux exigences des havres de paix à loutre actuels.

En 2019, 2 havres de paix ont été créés dans le Marais poitevin :

1 sur la Sèvre niortaise sur la commune de Niort constitué d'environ 70 parcelles, en propriété de la ville et réparties en chapelet, pour une superficie totale d'environ 26.5 ha.

1 sur l'axe du Canal Maritime, sur les communes de Marans et Charron et propriété de l'IBSN, constitué de 5 parcelles réparties en chapelet, pour une superficie totale d'environ 4 ha.

D'autres créations de havres de paix sont en cours d'instruction. Ces actions sont conduites par les animateurs départementaux du PNA Loutre, en partenariat avec les différents propriétaires et le PNR.

Origine des données / ressources

- OPN - PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-mammiferes>
- A.Cassel, 2018, « Modèle explicatif et analyse spatiale de la mortalité de la Loutre d'Europe par collision routière dans le Marais poitevin entre 1980 et 2018 » : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2019/05/rapport-lpro-loutre-pnrmp-2018_antoine-cassel.pdf
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1355.pdf>
- Simonnet, 2007 : BilanRouteLoutre.pdf
- PNA : https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/PNA_loutre_d_europe_2019-2028.pdf

6.3.iii Les Chiroptères

Présentation de l'espèce

Au total, 22 espèces de chauves-souris, dont 7 de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, ont été inventoriées depuis 2003 sur le Marais poitevin. Les études du LIFE Nature Marais poitevin 2004 – 2008, le SOS chiro et les inventaires de l'OPN (suivis des colonies, Vigie chiro, etc.) ont permis de découvrir 8 nouvelles espèces par rapport au diagnostic biologique du premier DOCOB (2000- 2003).

Démarche de protection : les chauves-souris ont l'objet de plusieurs Plans Nationaux d'actions et plans régionaux déclinés sur le Marais poitevin

Localisation

Pour les chauves-souris, le Marais poitevin a une position stratégique dans l'ouest de la France. Il est :

- Proche du massif forestier de Mervent qui abrite des sites d'importance internationale en hiver (Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à Oreilles échancrées, etc.),
- En contact de 2 zones de bocage en Vendée (Vallée du Lay / l'Yon) et en Deux-Sèvres (Vanneau/ Sansais),
- Dans la continuité de la sylvie de l'Argenson du Poitou-Charentes,
- Dans le couloir de migration de la Pipistrelle de Nathusius.

La notion de « continuité écologique » est importante pour le marais.

Toutes les espèces sont décrites pages 200 et 201 (chapitre 5 habitats et espèces communautaires).

Dans le site Natura 2000, les premiers résultats du programme Vigie Chiro 2016 – 2020 Marais poitevin mettent en évidence une bonne diversité avec la présence de 16 espèces dans les différentes zones de marais. Les analyses font ressortir de fortes activités pour le Grand Rhinolophe, la Noctule de Leisler, la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle commune et le Murin à Moustaches. Les espaces avec une forte densité de haies / boisements et de réseaux hydrauliques sont les plus diversifiés.

La répartition des espèces est présentée en Annexe 7 avec des cartes de chaleur issues du programme Vigie chiro Marais poitevin 2016 / 2019, ainsi que la carte page suivante pour les annexes II de la Directives Habitats.

Le nombre de colonies connues est faible, une trentaine sont connues. En 2020, les deux colonies de Grand rhinolophe totalisaient environ 230 individus : Mareuil-sur-Lay 85 d'environ 240 femelles (source LPO85) et à la Ronde 17 de 90 femelles (source PNR MP/CEN NA). A noter la seule colonie de Murin à oreilles échancrées de 595 individus en 2020 (source LPO85). Plusieurs colonies de Petit Rhinolophe sont identifiées dans les marais mouillés : briqueterie de la Grève-sur-le-Mignon, Saint-hilaire-la-Palud, la Ronde, etc. Malgré une prospection de 996 bâtis publics (ouvrages d'art, églises, etc.) et 107 habitations privées, entre 2004 et 2006, seulement 24 colonies ont été trouvés (dont en bâti privé). Les ponts et églises sont peu favorables et le bâti public devrait être plus prospecté (JOURDE 2007).



Figure n° 153 :
Colonie de Grand Rhinolophe de la Ronde

Espèces de Chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2010-2022)

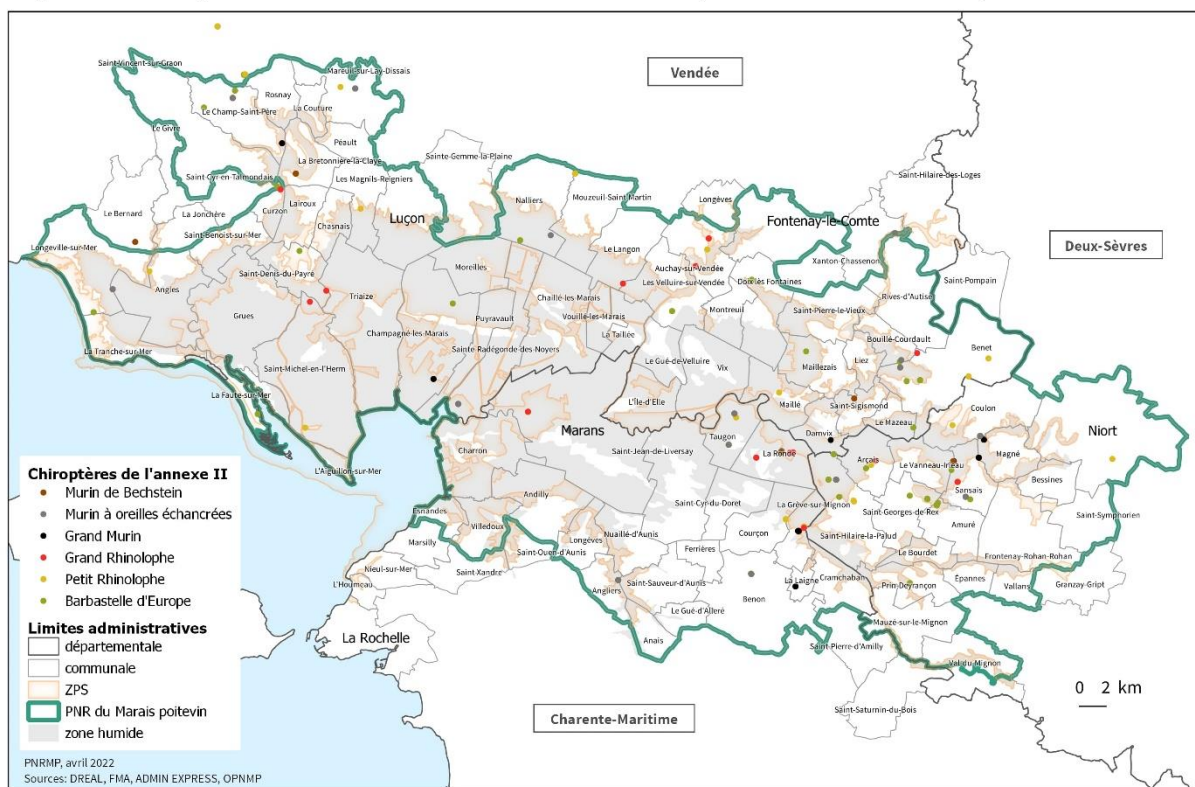


Figure n° 154 : Carte de localisation des espèces chiroptères annexe II de la Directive Habitat dans le Marais poitevin (Source : PNR Marais poitevin)

Menaces

- Destruction de la trame arborée (haies et boisements) en tant qu'habitat de chasse, site de reproduction et corridors. L'impact de la Chalarose dans les marais mouillés pourrait faire drastiquement diminuer la trame arborée,
- Destruction des colonies par l'aménagement des bâtiments, combles, ponts,
- Mauvaise qualité des milieux aquatiques en tant qu'habitat d'insectes pour la ressource alimentaire,
- Utilisation de produits chimiques sur les espaces cultivés et les traitements antiparasitaires des animaux d'élevage,
- L'apparition d'une ceinture d'éoliennes autour du site Natura 2000 sans que celle-ci ne soit évaluée (effets cumulés),
- La pollution lumineuse très présente dans les marais ouverts,

Mesures de protection spécifique à cette espèce mises en œuvre dans le Marais poitevin

- Les colonies de reproduction de Grand rhinolophe sont suivies et un travail de concertation est engagé avec les propriétaires (LPO / CEN NA / PNR MP),
- Une dizaine de sites ont été aménagés pour l'accueil des Chauves-souris comme le site de la Briqueterie de la Grève-sur-le-Mignon, Blockhaus de Villedoux, Silo de Sansais, Bardage bois d'atelier municipaux, etc,
- Les opérations SOS chiro sont réalisées par les associations de protection de la nature,
- En Deux-Sèvres, un programme important de refuge chiro est en cours (DSNE) qui peut être un outil de sensibilisation / préservation des colonies.

Origine des données / ressources

- GILARD.C., (2020). Répartition et activité des chauves-souris dans le Marais poitevin – Analyse des données acoustiques du Protocole Vigie Chiro Point Fixe. Parc Naturel Régional du Marais poitevin / Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin. 87p. <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-mammiferes/chauves-souris/>
- Jourde 2007, Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des Chauves-souris du Marais poitevin, Connaissance, étude et protection des chiroptères, LPO, LIFE Natura Marais poitevin, 69p.
- Vigie chiro MNHN 2016 / 2019 – carte de chaleur Annexe 2
- Bases de données associatives : DSNE, NE 17, LPO 85, LPO.

6.3.iv Autres mammifères aquatiques

Le diagnostic biologique met en évidence l'intérêt 3 espèces patrimoniales non communautaire la Musaraigne aquatique (*Neomys feodiens*) et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Putois d'Europe (*Mustela putorius*).

Pour ce dernier, il n'y a pas de carte de répartition ou d'étude qui peuvent préciser son statut mais l'espèce est peu contactée. Concernant les deux autres, elles ont fait l'objet de synthèses et d'inventaires à l'échelle du Marais poitevin avec des protocoles standardisés dans le cadre de l'OPN

Il ressort une faible répartition pour les deux espèces, notamment la musaraigne aquatique (cartes page suivante).

Menaces

- destruction de la végétation aquatique dans les fossés et les berges
- broyage de la végétation rivulaire lors des travaux d'entretien ou destruction des touradons
- gestion des niveaux d'eau avec assec trop précoce au printemps
- destruction par piégeage

Mesures de protection spécifique à cette espèce mises en œuvre dans le Marais poitevin

Pour le Campagnol amphibie, élaboration d'une plaquette sur l'espèce et information des piégeurs lors de réunions spécifiques (formation PNR)

Origine des données / ressources

- BOUT C. et FOURNIER P. 2015. Evaluation de la répartition de la Musaraigne aquatique et de son utilisation des habitats dans le Marais poitevin et ses vallées fluviales. GREGE, Parc Naturel Régional du Marais poitevin : 33 pages.
- BOUT C., FOURNIER P. et FOURNIER-CHAMBRILLON C. 2016. Evaluation de la répartition de la Musaraigne aquatique et de son utilisation des habitats dans le Marais poitevin et ses vallées fluviales. Compléments des analyses de janvier 2016 et résultats finaux. GREGE, Parc Naturel Régional du Marais poitevin : 18 pages.
- <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-mammiferes/campagnol-amphibie/>

Données de présence de la Musaraigne aquatique *Neomys fodiens* (Pennant, 1771) dans le Marais poitevin de 1983 à 2015

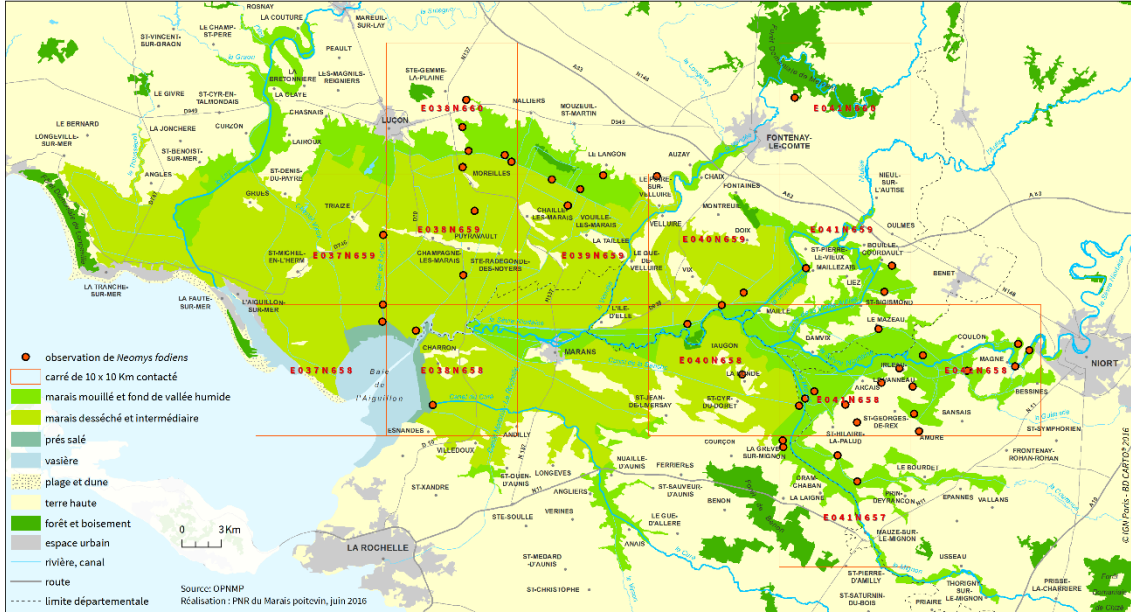


Figure n° 155 : Carte de répartition de la Musaraigne aquatique dans le Marais poitevin entre 1983 et 2015 (Source : PNR Marais poitevin)

Répartition du campagnol amphibie sur le Marais Poitevin.

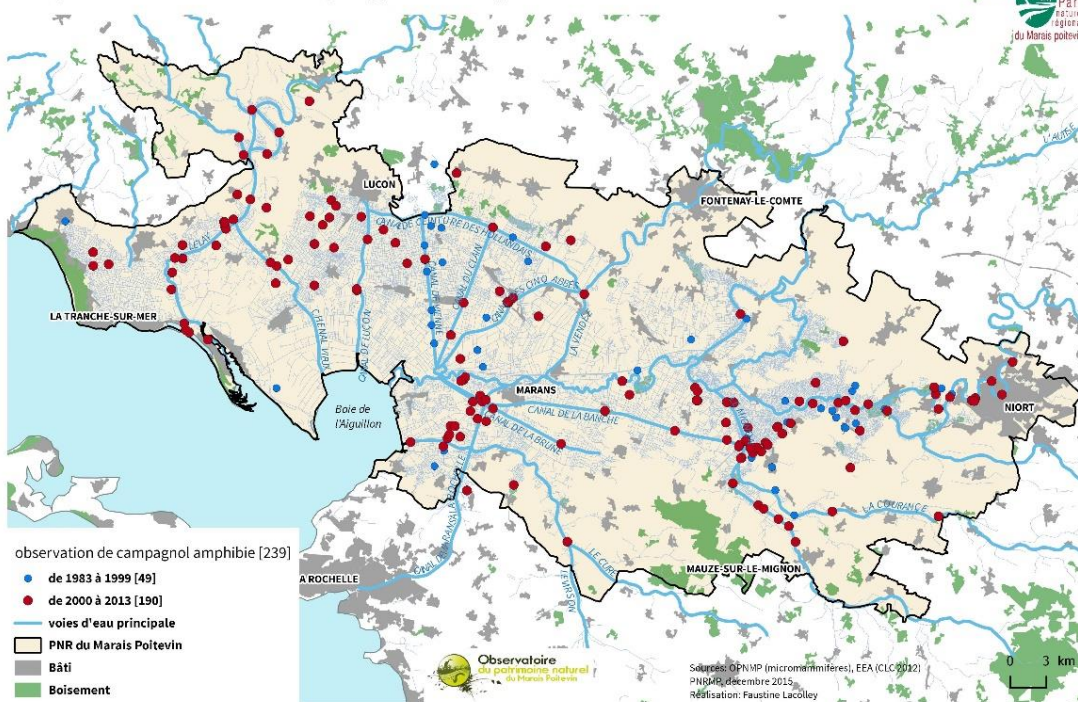


Figure n° 156 : Carte de répartition du Campagnol amphibie dans le Marais poitevin entre 1983 et 2013 (Source : PNR Marais poitevin)

6.4 Les poissons

33 espèces de poissons sont présents dans le Marais poitevin, dont 9 sont migratrices (Grande Alose, Saumon atlantique, etc.). Les fleuves et leurs principaux affluents représentent des axes prioritaires pour la migration et la reproduction de nombreux poissons comme la Lamproie marine.

Huit espèces sont d'intérêt communautaire (Directive Habitats : annexe II et V), dont le Chabot, la Bouvière, la Lamproie fluviatile ou l'Alose feinte atlantique.

Huit espèces sont considérées à enjeux fort pour le site Natura 2000 du Marais poitevin : l'Alose feinte atlantique, la Grande Alose, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, la Lamproie de Planer, l'Anguille européenne et le Brochet. Ces deux dernières espèces ne sont pas d'intérêt communautaire, toutefois le site a une forte responsabilité pour leur survie, car elles réalisent une partie de leur cycle de vie dans le Marais poitevin (croissance et migration pour l'Anguille européenne et reproduction pour le Brochet).

Les espèces de poissons d'intérêt communautaire sont présentées ci-dessous ainsi que trois autres espèces patrimoniales du site (d'intérêt non communautaire) : l'Anguille européenne, le Brochet et la Truite de mer.

Les espèces présentes dans le Marais poitevin

Statut de protection : Espèces d'intérêt communautaire – Directive Habitats : annexes II et V, Protection nationale

Démarche de protection : l'Anguille Européenne fait l'objet d'un Plan National de gestion décliné sur le Marais poitevin

Liste des espèces et leur répartition dans le Marais poitevin

Espèces de la Directive Habitat, annexe II :

- **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*, Bloch, 1782) : Sèvre niortaise et affluents (Vendée, Mignon, Autizes) ;
- **Lamproie fluviatile** (*Lampetra fluviatilis*, Linnaeus, 1758) : observée en Baie de l'Aiguillon – zones de frayère à rechercher ;

- **Lamproie marine** (*Petromizon marinus*, Linnaeus, 1758) : bassin du Lay, bassin de la Sèvre niortaise et principaux affluents. Elle effectue une migration en fin d'hiver-début de printemps pour accéder à ses frayères, qui se caractérisent par des secteurs courants, bien oxygénés constitués de granulats grossiers. Les larves restent ensuite en eau douce, enfouies dans les sédiments pendant plusieurs années avant de gagner la mer et revenir se reproduire en eau douce.



Figure n° 157 : Lamproie marine

- **Grande Alose et Alose feinte atlantique** (*Alosa alosa* Linnaeus, 1758 et *Alosa fallax* Lacépède, 1803) : bassin du Lay, bassin de la Sèvre niortaise et principaux affluents. Elle se reproduit principalement en amont de la zone de « marais », sur les principaux cours d'eau : Sèvre niortaise, Lay, Vendée, Autize et Mignon.
- **Saumon atlantique** (*Salmo salar*, Linnaeus, 1758) : bassin du Lay, bassin de la Sèvre niortaise, présence anecdotique
- **Bouvière** (*Rhodeus amarus*, Bloch, 1782) : Elle se trouve dans le Marais poitevin en dehors de son aire naturelle de répartition (nord-est de la France). Elle est aujourd'hui présente sur la majeure partie du territoire métropolitain, notamment à la faveur d'introductions d'origine anthropique (vifs pour la pêche de loisir, espèce introduite involontairement lors d'empoissonnements...).
- **Chabot** (*Cottus gobio*, Linnaeus, 1758) : découvert sur la Courance 2019.

Autres espèces patrimoniales :

- **Truite de mer** (*Salmo trutta* Linnaeus, 1758) : bassin du Lay, bassin de la Sèvre niortaise et principaux affluents, espèce peu représentée.
- **Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*, Linnaeus, 1758) : en danger critique d'extinction au niveau mondial, elle réalise sa croissance au sein du site, qui constitue un habitat essentiel au maintien de l'espèce. Elle colonise l'ensemble des cours d'eau et canaux du Marais poitevin jusqu'aux bassins versants du Lay et de la Sèvre niortaise.

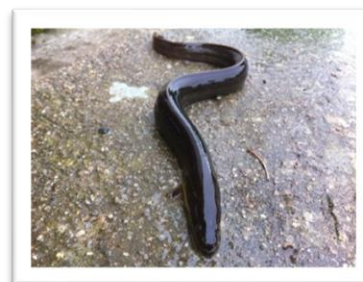


Figure n° 158 : Anguille européenne
© PNR Marais poitevin

- **Brochet** (*Esox lucius*, Linnaeus, 1758) : colonise tout le réseau hydraulique du tertiaire au primaire. Il s'agit d'une espèce fragile de par son mode de reproduction, liée à la nécessité de milieux temporairement inondés (prairies, talus de berges, ...) constituant des frayères indispensables à l'espèce. Pour réaliser son cycle biologique, l'espèce a besoin de 40 à 60 jours d'inondation. Ces zones inondées doivent également être connectées au réseau hydraulique pour permettre l'accès des géniteurs à la frayère et le retour des alevins vers le réseau hydraulique. Le Brochet est un indicateur biologique du fonctionnement hydraulique et de la qualité de l'eau.



Figure n° 159 : Brochet
© D. Meunier

La faune piscicole dans le Marais poitevin

Le Marais poitevin présente un important réseau hydraulique (8 200 km de voies d'eau), offrant un habitat privilégié pour de nombreuses espèces piscicoles. Le site est le siège d'une grande productivité biologique, spécialement en ce qui concerne les poissons : une trentaine d'espèces sont présentes dont 9 migratrices. Il s'agit de l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), de la Grande alose (*Alosa alosa*), de l'Alose feinte atlantique (*Alosa fallax*), de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), de la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), du Mulet porc (*Liza ramada*), du Flet (*Platichthys flesus*), de la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) et du Saumon atlantique (*Salmo salar*).

Le Marais poitevin est un lieu de :

- **Reproduction** : Les prairies naturelles inondées au printemps, constituent des frayères pour le Brochet. Le Bassin du Lay est un site de reproduction pour la Bouvière, tandis que la Sèvre niortaise l'est pour l'Alose. Les Lamproies (marines, fluviatiles et de Planer) se reproduisent quant à elles, au sein de la Sèvre niortaise, de l'Autize et du Mignon ;
- **Nourricerie** : les prés salés du site constituent des lieux de ressources alimentaire pour les autres espèces (avifaune), suite à la présence de nombreux poissons à différents stades de vie (Flet, Mulet ...);
- **Croissance** : Le Flet, le Mulet et l'Anguille colonisent les rivières pour y vivre et y grossir. Les Anguilles arrivent au sein du marais par la baie de l'Aiguillon à l'état de civelle pour en ressortir quelques années après à l'état adulte ;
- **Migration** : certaines espèces comme le Saumon, l'Alose ou la Lamproie marine sont des migrateurs anadromes, se reproduisant en rivière et grossissant en mer, tandis que l'Anguille est un migrateur catadrome, se reproduisant en mer et grossissant en rivière. Les espèces migratrices utilisent donc le site pour réaliser une partie de leur cycle biologique.

A noter que la façade atlantique du Marais poitevin joue un rôle important pour les espèces piscicoles. La baie de l'Aiguillon et ses milieux (prés salés, vasières, estuaire, récifs ...) sont des lieux de refuge, d'alimentation, de croissance et de transit pour les espèces remontant ou descendant le réseau hydraulique du marais. La richesse biologique de cette interface d'eau douce et d'eau de mer est également une ressource primordiale pour de nombreuses espèces sensibles, migratrices ou sédentaires comme les limicoles ou les anadromes.

Menaces et enjeux

- Le **franchissement des ouvrages hydrauliques** par les poissons est le facteur principal de blocage de la migration. Une gestion adaptée ou un équipement des ouvrages pour faciliter leur franchissement peuvent être envisagés. Ceci est même obligatoire pour certains ouvrages classés comme « bloquants » à l'échelle nationale ;
- La **préservation des « frayères »** est également un enjeu fort pour le bon fonctionnement des continuités écologiques des espèces reproductrices ;

- Le Marais poitevin et la façade maritime jouent un rôle important de « **nurserie** » (disponibilité et quantité de ressources alimentaires pour les alevins en croissance). Ce rôle dépend de la qualité de l'eau, de la végétation aquatique et de la présence limitée de prédateurs ;
- L'exploitation accidentelle ou illégale de certaines espèces interdites à la pêche comme la Grande alose impacte également la population présente dans le Marais poitevin ;
- La **gestion de l'eau** dans le réseau hydraulique pouvant conduire à l'assèchement de certaines portions de cours d'eau (cas de l'Autize et du Mignon pour la Lamproie marine) ou de prairies (frayères à Brochet).

Mesures de protection mises en œuvre dans le Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin mène un programme « poissons migrateurs » sur le site dont l'une des actions consiste à approfondir les connaissances en matière de fréquentation des différentes espèces colonisant le bassin de la Sèvre niortaise. Les poissons migrateurs sont également de bons indicateurs de la capacité de franchissement d'un ouvrage hydraulique. Leur étude permet donc de prendre en compte les continuités écologiques liées à la trame bleue.

(1) Les actions pour l'Anguille européenne dans le Marais poitevin

L'Anguille européenne est observée sur l'ensemble des bassins versants de la façade atlantique. Elle est aujourd'hui une espèce menacée et fait l'objet d'un programme européen et d'un Plan de Gestion National pour sa préservation. Ce plan de gestion a pour objectif la reconstitution du stock de géniteurs.

Le PNR du Marais poitevin est le maître d'ouvrage pour l'animation du dispositif « rivière index-Sèvre niortaise » piloté par l'OFB (Office Française pour la Biodiversité) sous l'appellation « monitoring anguille ». En effet, la Sèvre niortaise est connue historiquement pour son abondance en anguilles comme en témoignait le nombre important de pêcheries installées dans les moulins.

Un programme de rétablissement de la continuité écologique a été entrepris dès le début des années 80 et se poursuit encore aujourd'hui permettant ainsi à l'Anguille de coloniser l'ensemble du bassin. Les différents stades de vie de l'Anguille (civelles, jaune, argentée) font l'objet de suivis :

- Les **juvéniles** (civelles et anguillettes) : depuis 1984, des passes à anguilles sont installées aux exutoires du marais permettant de suivre les effectifs de civelles progressant vers l'amont et colonisant le bassin pour y grandir. Ce suivi permet de donner une tendance d'évolution.

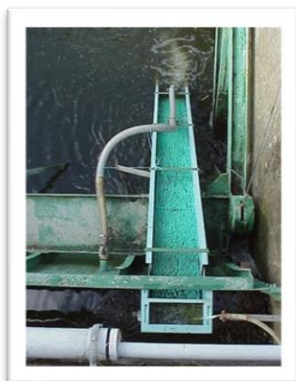


Figure n° 160 : Passe à anguilles (Brosse)

- Les **anguilles jaunes** : depuis 2002, le suivi s'effectue par pêche électrique sur l'ensemble du Marais poitevin : 33 stations réparties en trois lots de 11 (9 en marais et 2 hors marais en amont du bassin de la Sèvre niortaise) pêchées en alternance une année sur trois. Les données recueillies permettent de définir les caractéristiques de la population d'anguille dans sa phase de croissance, mais donnent également des informations sur le peuplement piscicole en général.
- Les **anguilles argentées** : l'évaluation du flux d'anguilles argentées sur la Sèvre niortaise s'effectue par capture-marquage-recapture (pendant la période automnale et hivernale chaque année en continu et ponctuellement entre avril et septembre, selon les conditions hydrologiques). A cet effet, deux moulins situés à Niort ont été équipés de pêcheries scientifiques : le moulin du Pissot (propriété de la Ville de Niort) et le moulin de Bégrolles (propriété privée). L'objectif principal du suivi de ces pêcheries est d'estimer un flux d'anguilles d'avalaison et le potentiel reproducteur du bassin versant. Il s'agit également d'étudier dans le même temps les périodes et les rythmes d'avalaison des anguilles et les mettre en relation avec les paramètres environnementaux (débits, turbidité, température ...), et de mieux connaître les caractéristiques des anguilles argentées (taille, poids ...). Le suivi est opérationnel depuis novembre 2013.

Station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin

En 2006, une passe à bassins successifs a été installée par l'IIBSN sur le barrage du Marais Pin, à 60 km de l'embouchure de la Sèvre niortaise. Le PNR, chargé d'assurer le suivi scientifique des populations piscicoles, a donc mis en place en 2008, un système de vidéosurveillance composé de deux caméras d'acquisition, d'une webcam et d'un logiciel spécifique de dépouillement vidéo, installés dans une pièce étanche face à une vitre. Ainsi, tous les passages de poissons sont enregistrés 24h/24h tout au long de l'année.



Figure n° 161 : Système de vidéosurveillance et image de Saumon atlantique
(Source : PNR Marais poitevin)

Cependant, toutes les espèces empruntant la passe ne sont pas comptabilisées. En effet, le nombre très important de certaines espèces ne permet pas un comptage exhaustif (Ablettes, Gardons, Brèmes, etc.).

Ce système permet un suivi de l'évolution des populations d'espèces chaque année dans le marais.

Année	Aloses	Anguille européenne juvénile	Anguille européenne géniteur	Lamproie fluviatile	Lamproie marine	Saumon atlantique	Truite de mer	Silure
2008	12	184	72	0	0	2	0	0
2009	2	69	29	0	1	0	0	0
2010	87	189	62	0	0	0	0	0
2011	181	25	19	1	0	1	0	2
2012	22	1337	63	3	1	0	0	1
2013	14	4198	85	2	6	5	1	0
2014	48	75	11	0	11	3	1	2
2015	158	363	17	1	187	3	0	0
2016	874	146	2	0	12	0	10	1
2017	593	31	20	1	0	0	0	1
2018	454	53	4	0	19	0	0	4
2019	294	4962	10	0	5	0	2	5

Figure n° 162 : Résultats des passages observés depuis 2008
(Source : PNR Marais poitevin)

Espèces de Poissons de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2010-2022)

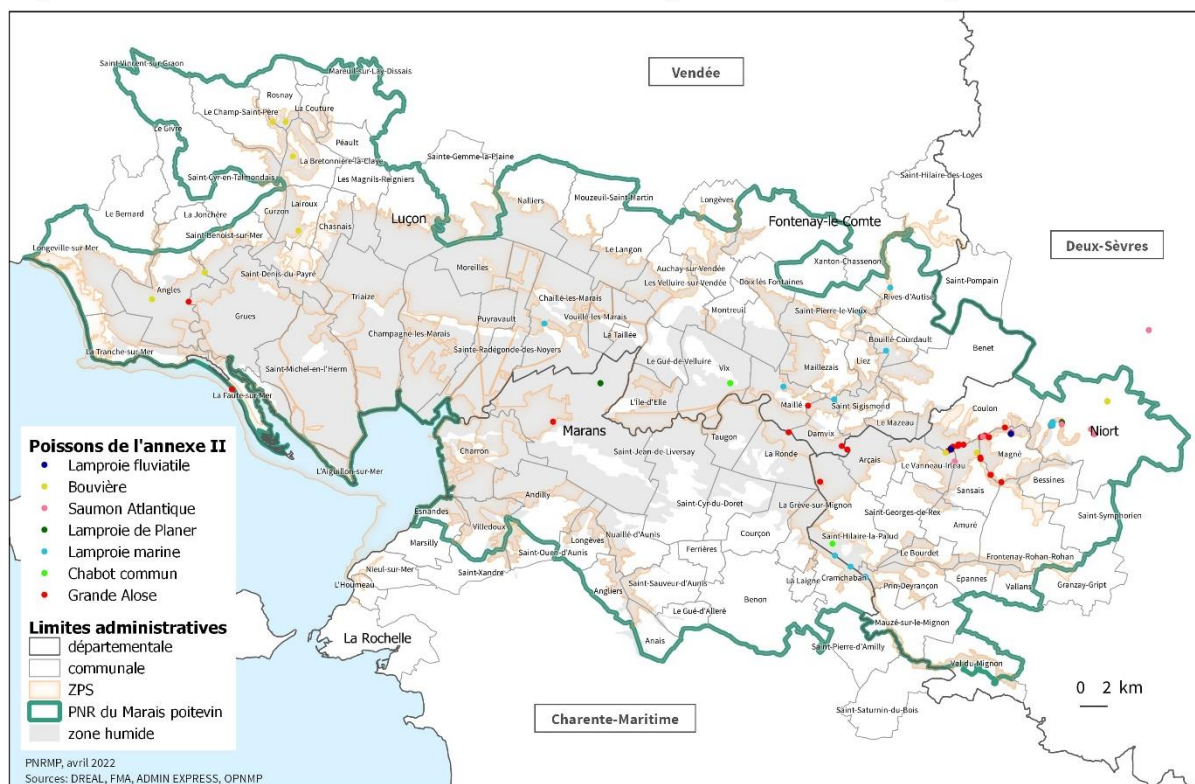


Figure n° 163 : Carte de localisation des espèces poissons de l'annexe II de la Directive Habitats
(Source : PNR Marais poitevin)

(2) Installation de dispositifs de franchissement d'ouvrages bloquants

L'ensemble des ouvrages hydrauliques présents dans le Marais poitevin constituent des obstacles à la migration des espèces piscicoles. Le PNR s'engage donc avec les acteurs du territoire (propriétaire/exploitant, maître d'ouvrage, services de l'Etat, gestionnaires hydrauliques ...) pour mettre en place des aménagements (passes à poissons ...) appropriés en tenant compte des espèces cibles et des contraintes environnementales et techniques. L'objectif est de restaurer la continuité écologique au sein du réseau hydraulique du marais permettant aux espèces de réaliser pleinement leur cycle biologique.

Ouvrages hydrauliques principaux bloquants pour les poissons migrateurs autres que l'Anguille européenne

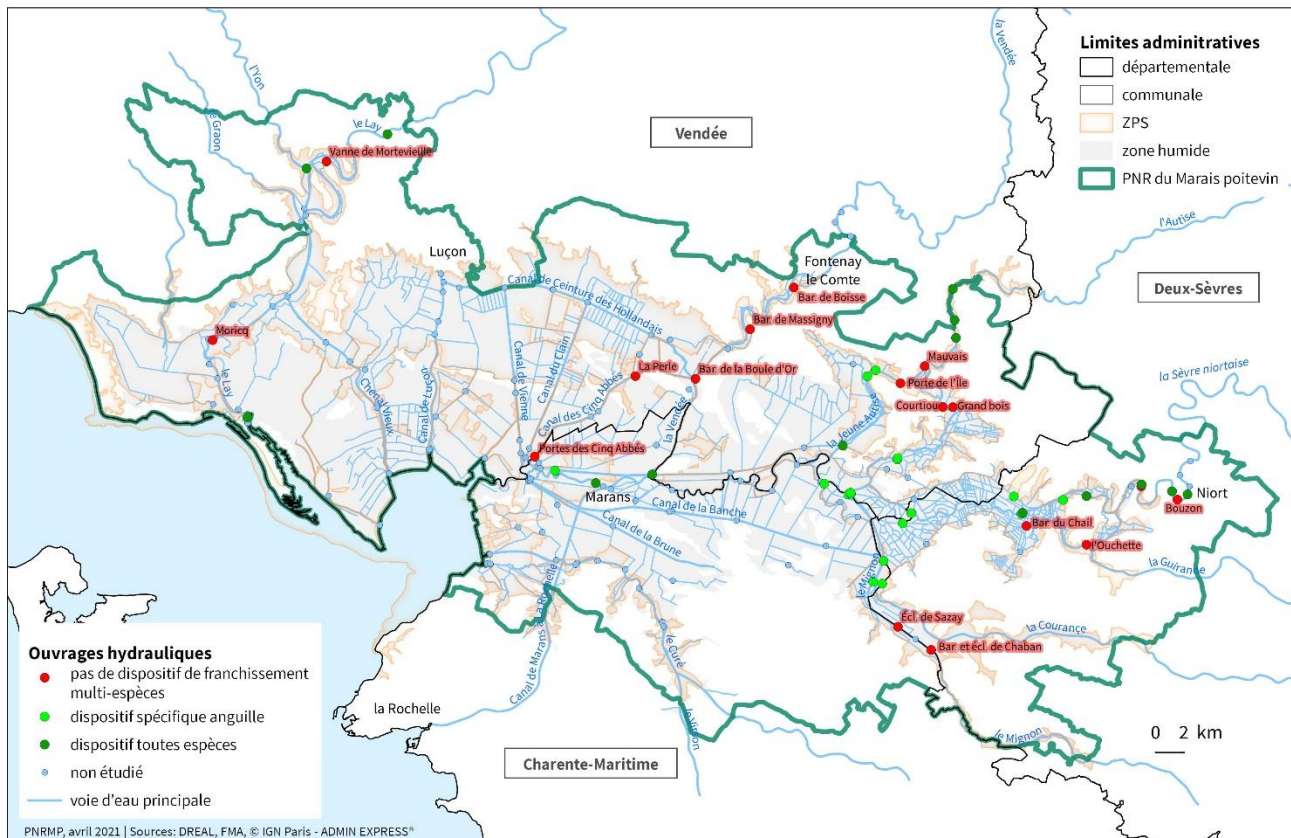


Figure n° 164 : Carte de l'état des ouvrages hydrauliques du Marais poitevin selon la continuité écologique (Source : PNR Marais poitevin)

De manière générale, de la décision d'aménager un ouvrage à l'installation d'un aménagement, un délai d'un minimum de 5 ans est à prévoir (choix du prestataire, dossiers règlementaires, mobilisation des budgets, procédure d'appel d'offre ...).

Exemple de passe toute espèce : Le Barrage du Marais Pin à Magné (79)

Des poissons migrateurs (Grande alose, Lamproie marine, Saumon atlantique, Truite de mer...) ont été observés au pied du barrage du Marais Pin sur la Sèvre niortaise. Identifié comme bloquant, il a été décidé d'aménager cet ouvrage pour le franchissement piscicole. Compte tenu des enjeux hydrauliques (navigation, agriculture...), il n'était pas possible d'envisager la suppression de l'ouvrage. De plus, la hauteur de chute de 1,60 m ne permettait pas un franchissement par gestion de l'ouvrage.

La solution technique retenue a été l'aménagement d'une passe à bassins à fentes verticales. Chacun des sept bassins est franchissable par une hauteur de chute de 22 cm, ce qui est totalement adapté à la nage de l'espèce cible, l'Alose, mais également de toutes les autres espèces (Ablette, Anguille...).



Ce type d'aménagement est à envisager en dernier recours, lorsqu'il n'est ni possible de proposer le démantèlement du barrage, ni de modifier la gestion ou de faire un bras de contournement.

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-poisson>
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1102.pdf> , https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/Esox%20lucius-67606_mai2013.pdf , <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1106.pdf> , <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1095.pdf>

Classement des cours d'eau pour les poissons migrateurs dans le Marais poitevin Liste 2 - L214-17

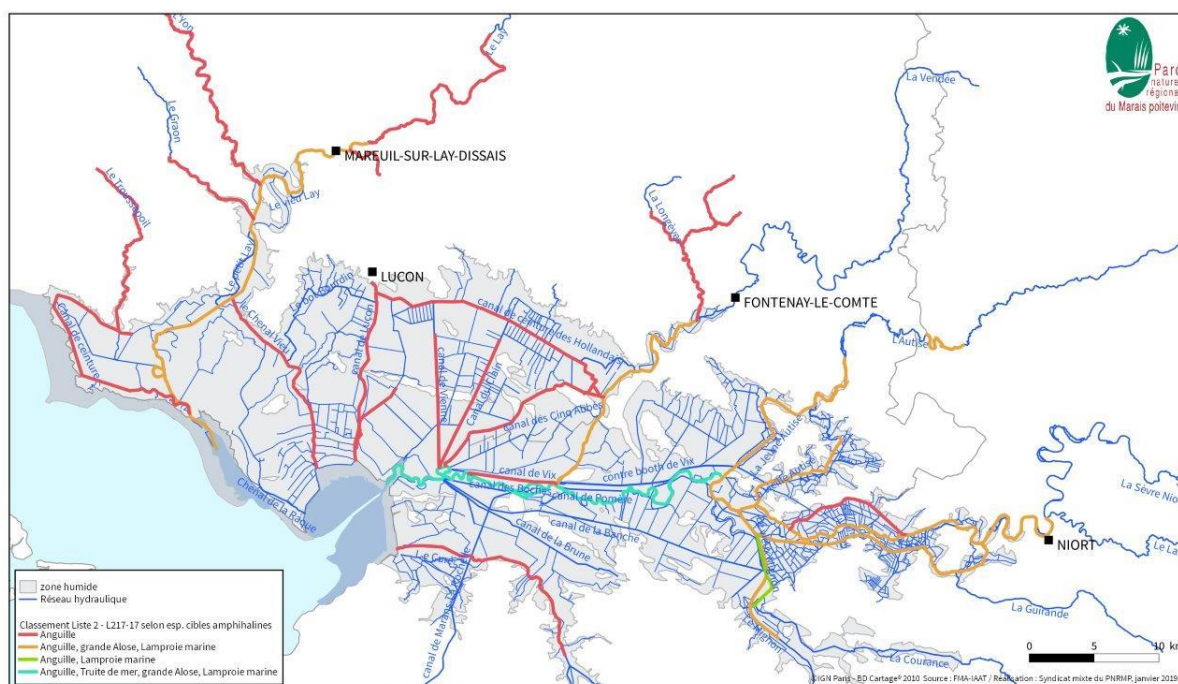


Figure n° 165 : Carte de cours d'eau classés pour les poissons migrateurs dans le Marais poitevin (Source : PNR Marais poitevin)

6.5 Les papillons de jour

63 espèces de papillons de jour, ou Rhopalocères, sont présents sur le site du Marais poitevin. La richesse en papillon y est importante du fait d'une bonne diversité de milieux. Les coteaux calcaires et les marais mouillés ressortent comme étant les habitats les plus diversifiés.

Six espèces sont d'intérêt communautaire (Directive Habitats : annexes II et IV) : Cuivré des marais, Damier de la succise, Ecaille chinée, Fadet des laîches, Azuré du serpolet et Azuré de la sanguisorbe.

Parmi elles, trois ont disparu (Fadet des laîches, Azuré de la sanguisorbe et Damier de la succise) et deux espèces sont considérées comme plus patrimoniales pour le site natura 2000 (Cuivré des marais et Azuré du serpolet).

6.5.i Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)



Figure n° 166 : Cuivré des marais
© PNR Marais poitevin

Famille Lycénidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire - Directive Habitats : annexes II et IV, Protection nationale

Démarche de protection : le Cuivré des marais fait l'objet d'un plan National d'actions décliné sur le Marais poitevin

Présentation de l'espèce

De couleur bleue et orange cuivré, ce petit papillon fait 13 à 20 mm d'envergure. La chenille est de couleur verte ou jaune-vert, difficilement repérable sur le terrain. Elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. La chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir peu avant l'éclosion.

Son cycle de vie peut se dérouler dès la mi-avril jusqu'à la fin août. La plante hôte de la larve est l'Oseille sauvage du genre *Rumex Sp.* Les adultes floricoles ont été notamment observés sur les Menthes, la Pulicaire dysentérique, la Salicaire, le Cresson amphibie, l'Eupatoire chanvrine et le Chardon des marais, autant d'espèces des milieux humides.

Dans le Marais poitevin, ses habitats de prédilection sont les prairies mésohygrophiles à hygrophiles du marais et les friches humides, notamment les mégaphorbiaies.

Localisation

Le Cuivré des marais est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie. Le Marais poitevin représente la limite Nord de l'aire de répartition de l'espèce pour la côte-Atlantique.

Le Cuivré des marais est une espèce très mobile, son abondance est difficile à estimer. Cependant ces 10 dernières années, il a été observé sur une grande partie des marais mouillés et des vallées alluviales du Marais poitevin. On le trouve dans certains secteurs exploités en prairies naturelles humides sur les communes de La Tranche-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, Triaize, Luçon, Chaillé-les-Marais, Nalliers, Mouzeuil-Saint-Martin, Les Velluire-sur-Vendée, Charron, Taugon, La Ronde, Saint-Xandre, Saint-Sauveur-d'Aunis, Saint-Ouen-d'Aunis, Nuauillé-d'Aunis, Saint-Jean-de-Liversay, Angliers, Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud, Mauzé-sur-le-Mignon, Sainte-Christine, la Grève-sur-le-Mignon, Le-Bourdet, Granzay-Gript, Amuré, Saint-Georges-de-Rex, Sansais, Bouillé-Courdault, Maillezaïs et Niort.

Le Marais poitevin présente plusieurs stations de reproduction avérée. Elles sont toutes des prairies humides eutrophes (code cor.37.2) et (code Natura 2000 : 6430) : la Réserve départementale de Nalliers-Mouzeuil (85), Sainte-Christine (85), Saint-Hilaire-la-Palud (79) et Andilly (17).

Les seules stations de Cuivré des marais de la région Pays de la Loire se situent en Vendée dans la zone humide du Marais poitevin et en Sarthe.

Le Cuivré du marais occupe une vaste étendue du Marais poitevin ce qui témoigne de l'importance de ce site pour l'espèce.

Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)

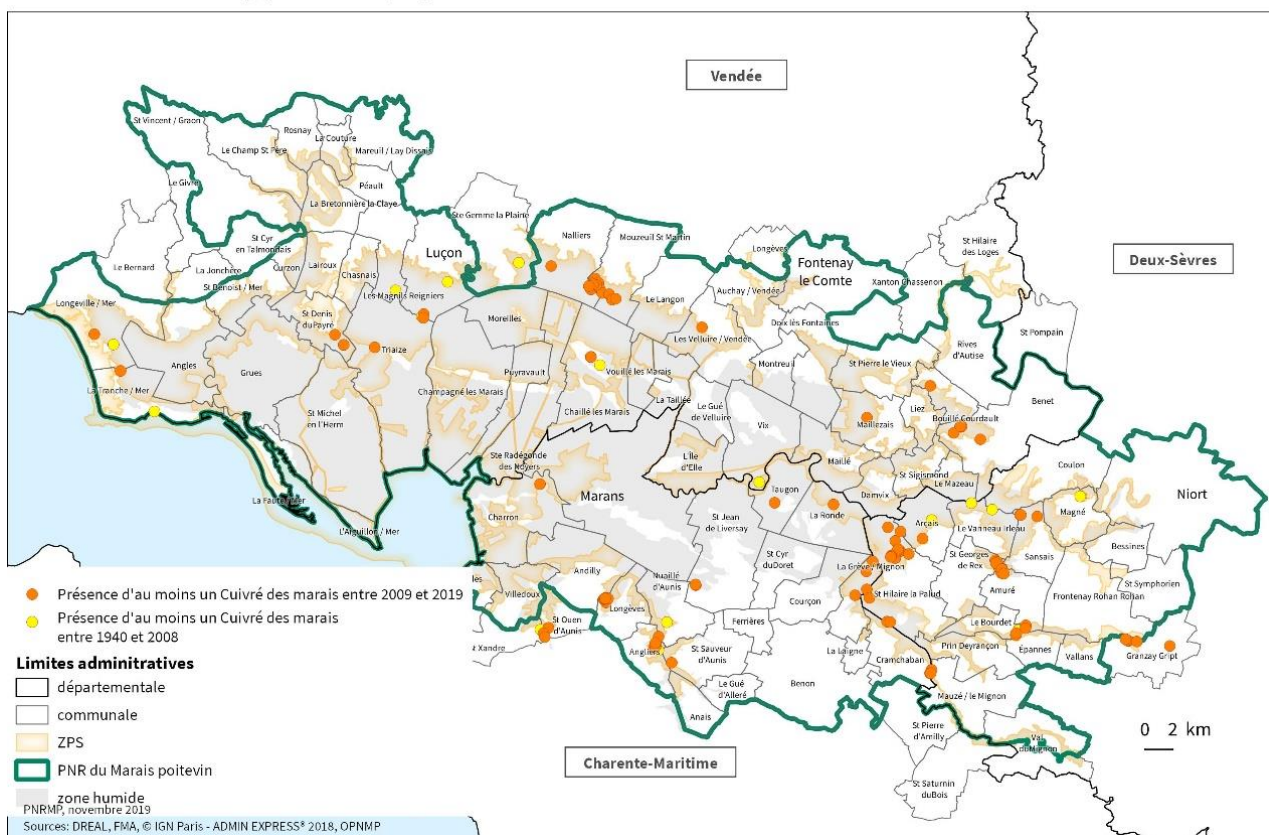


Figure n° 167 : Carte de localisation du Cuivré des marais au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin (Source : DREAL, FMA, OPN)

Menaces

Les principales menaces pour cette espèce sont la dégradation, l'homogénéisation des milieux et de leur gestion, la fermeture des milieux, la fauche au mois de juin, l'urbanisation et la dégradation du réseau hydraulique (baisse du niveau d'eau, aménagements...).

Origine des données / ressources

- OPN- PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-entomofaune/>
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1060.pdf>

6.5.ii Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)



Figure n° 168 : Azuré du serpolet
© A. Texier

Famille Lycaenidés

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire - Directive Habitats : annexe IV, Protection nationale

Démarche de protection : l'Azuré fait l'objet d'un plan National d'actions décliné sur le Marais poitevin

Présentation de l'espèce

Ce grand azuré de 16 à 22 mm de long présente le dessus des ailes bleu avec une bordure grise sombre plus ou moins large. Le dessous des ailes est gris avec du bleu bien marqué à la base. Les adultes volent de juin à août en une seule génération.

Les plantes hôtes de cette espèce appartiennent à la famille des Lamiacés : il s'agit du thym et de l'origan. L'Azuré du serpolet pond ses œufs sur les boutons floraux de ces plantes. Les œufs éclosent un mois plus tard.

Après les trois premiers stades de croissance, la jeune chenille tombe au sol et se laisse emporter par les fourmis *Myrmica sabuleti* à l'intérieur de leur fourmilière. La chenille devient alors carnivore en consommant les œufs et le couvain de ses hôtes. En échange, elle sécrète un exsudat sucré dont les fourmis raffolent. A sa maturité, la chenille se chrysalide dans la fourmilière et une fois devenue papillon, se faufile rapidement vers la surface. Il ne semble y avoir qu'une seule chenille par fourmilière. Cette espèce est donc dépendante de la présence de fourmis pour assurer le maintien de sa population. L'Azuré du serpolet se retrouve sur différents

milieux relativement ouverts et chauds à végétation herbacée rase : pelouses sèches, prairies, lisières herbacées, coteaux calcaires, etc.

Cette espèce est en forte régression à l'échelle nationale et fait donc l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) pour sa préservation.

Localisation

On la retrouve plus facilement dans le nord de l'Europe que dans le domaine méditerranéen où elle est plus rare. Dans le cadre du Plan National d'Action Maculinea (Maculinea = ancien terme remplacé par Phenargis), une dynamique d'amélioration des connaissances sur l'Azuré du serpolet a été engagée. Ainsi, le PNR du Marais poitevin a réalisé en 2015, avec l'association Les Naturalistes Vendéens, un travail de prospection sur les sites favorables à la présence de l'espèce. Des recherches de la fourmi hôte (*Myrmica sabuleti*) ont également été réalisées.

En parallèle, un travail de compilation des données historiques a été effectué auprès des structures référentes : Atlas entomologique régional des Pays de la Loire, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, etc.

Ainsi, les partenaires ont mis en commun leurs données pour permettre la réalisation d'une cartographie actualisée de la répartition de l'Azuré du serpolet sur le territoire.

L'Azuré du serpolet est retrouvé au niveau des coteaux calcaires situés principalement en bordure de la zone humide et du site Natura 2000 mais également au niveau des forêts de chênaies pubescentes.

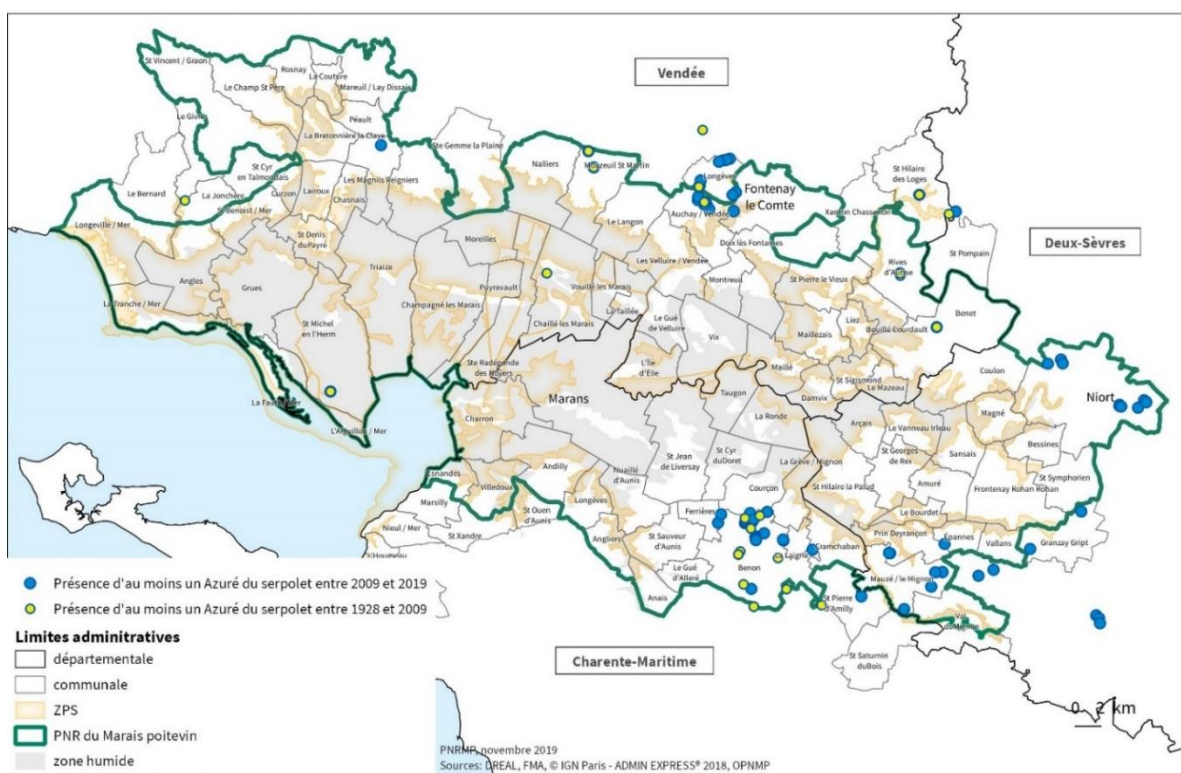


Figure n° 169 : Carte de présence de l'Azuré du serpolet dans le Marais poitevin, entre 1928 et 2019 (Source : DREAL, FMA, PNR Marais poitevin)

Menaces

Les principales menaces pour cette espèce inféodée au milieu calcaire sont la dégradation des pelouses calcicoles par embroussaillage et mise en culture ou urbanisation et l'absence de corridors biologiques permettant le déplacement des populations entre les sites favorables.

Origine des données/ ressources

- OPN - PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-entomofaune/>
- Site INPN : https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/TVB/131219_azure_du_serpolet_fev2012.pdf

6.6 Les coléoptères

Actuellement les coléoptères ne font pas l'objet d'études spécifiques, dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin. Le nombre total d'espèces présentes sur le site n'est donc pas connu. Cependant, trois espèces présentes sur le site sont d'intérêt communautaire : la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne. La Rosalie des Alpes est la plus « patrimoniale pour le territoire.

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

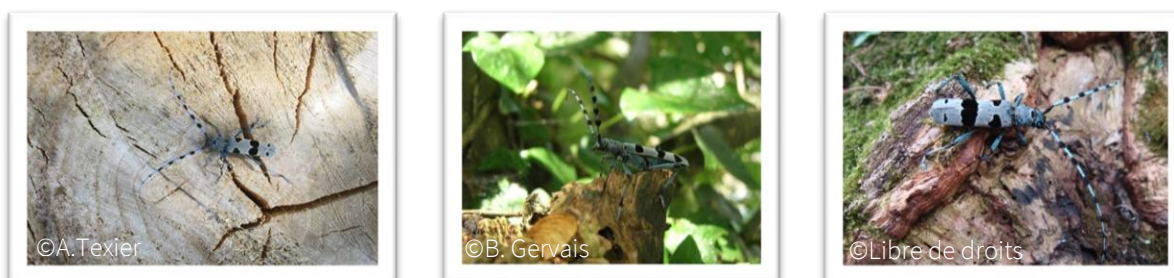


Figure n° 170 : Rosalie des Alpes

Famille	Cerambycides
Statut de protection	Espèce d'intérêt communautaire - Directive Habitats : annexes II et IV, Protection nationale

Présentation de l'espèce

De couleur bleue, ce grand coléoptère de 15 à 38 mm est l'un des plus spectaculaires d'Europe. Sur les élytres, on peut généralement observer trois tâches noires. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle.

Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. Les larves sont blanches avec un thorax très large par rapport à l'abdomen. Elles sont saproxylophages et se nourrissent donc de bois morts ou dépourissant.

Le cycle de vie de l'espèce s'étend sur 2 ou 3 ans.

En France, l'espèce est liée à deux habitats : les hêtraies de montagne et les ripisylves de plaine (y compris les bocages humides avec des frênes têtards).

Dans le marais, l'espèce affectionne les boisements humides ainsi que le bocage des marais mouillés, constitué notamment d'alignement de frênes têtards.

Ce coléoptère finement coloré a été pendant longtemps recherché par les entomologistes et les collectionneurs. Devenue rapidement menacée, la Rosalie des Alpes a été, à ce titre, un des premiers insectes protégés en Europe puis en France.

Localisation

Son aire de répartition s'étend de l'Espagne à l'Asie mineure. En France, elle est surtout présente en altitude (Alpes, Massif Central et Pyrénées), mais des populations sont aussi observées en plaine, particulièrement dans l'Ouest de la France (vallée de la Loire et Marais poitevin).

La Rosalie des Alpes semble être apparue dans le Marais poitevin dans le secteur de la Venise Verte au début du XX^{ème} (Gelin, 1904). Elle fut probablement introduite par le transport de bois en provenance du Massif Central et du Sud-Est de la France. Considérée comme rare et localisée au moment de sa découverte, la Rosalie est aujourd'hui bien présente. On la rencontre dans la plupart des marais bocagers et boisés de la zone humide mais également dans les zones bocagères et les massifs forestiers de bordure.

Espèces d'*Insectes Saproxyliques* de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2010-2022)

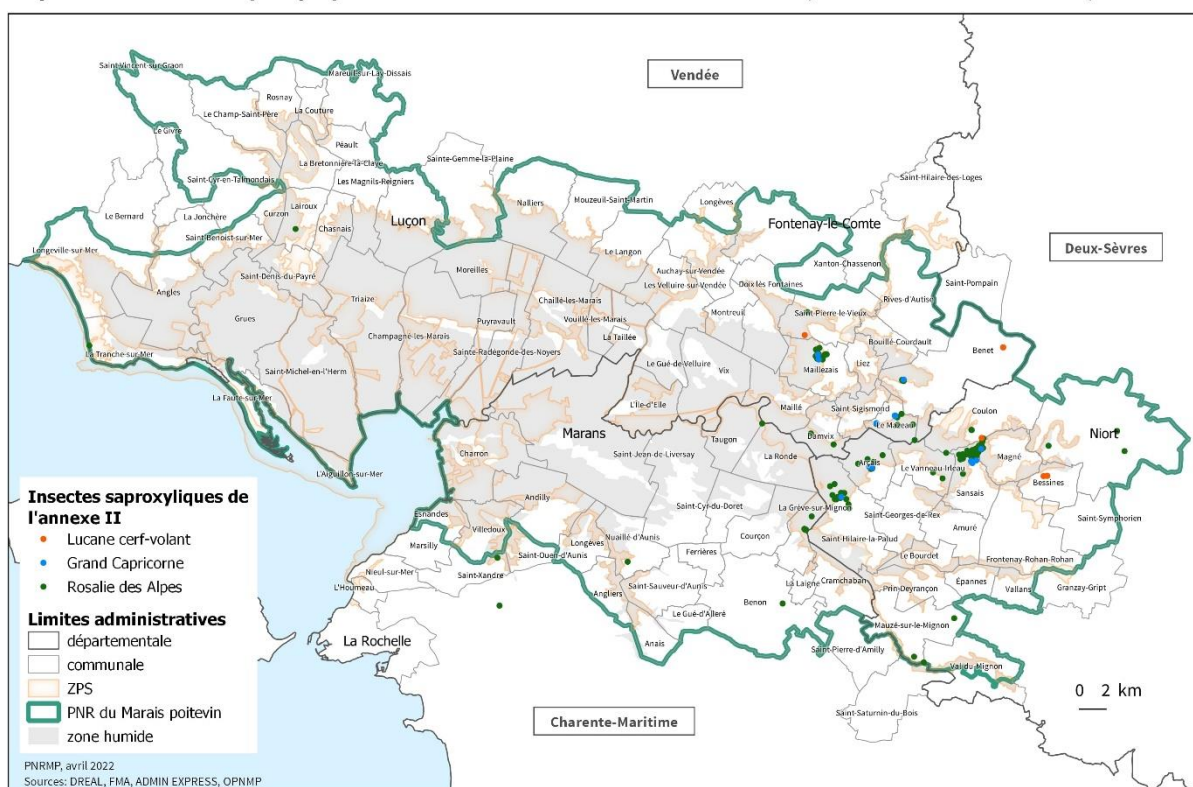


Figure n° 171 : Carte de répartition des insectes saproxyliques annexe 2 de la Directive Habitat (Source : PNR Marais poitevin)

Menaces

Les principales menaces pour l'espèce sont la sylviculture intensive conduisant à l'absence de bois mort, d'arbres sénescents ou encore de souches, la destruction du système bocager et le remplacement des essences hôtes par d'autres essences (peupliers ...).

L'ouverture des paysages des marais mouillés, par la forte mortalité du Frêne par la Chalarose, pourrait à court terme impacter la Rosalie des Alpes. Les programmes de replantation ne seront pas efficaces pour cette espèce avant plusieurs dizaines d'années.

Origine des données / ressources

- OPN - PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-entomofaune>
Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1087.pdf>

6.7 Les odonates

Sur l'ensemble de la zone humide et les vallées alluviales, 54 espèces d'odonates sont dénombrées. Les odonates se répartissent sur les différents milieux humides : canaux, mares, dépressions prairiales humides, ruisseaux, zones subsaumâtres ... Cependant, les fonds de vallées humides sont les habitats les plus riches en odonates, accueillant des cortèges d'espèces de milieux stagnants et des cortèges de milieux courants.

3 espèces sont d'intérêt communautaire (Directive Habitats, annexes : II et IV) : Cordulie à corps fin, Agrion de mercure et Gomphe de Graslin.

Démarche de protection : Les odonates font l'objet d'un plan National d'actions décliné sur le Marais poitevin

L'**Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*) affectionne les ruisseaux ensoleillés, riches en végétation avec notamment l'Ache faux cresson vulgaire (*Apium nodiflorum*). De manière générale, les mégaphorbiaies et friches herbacées le long des berges et prairies jouent un rôle de refuge important pour les adultes. Les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélrophytes ou autres plantes riveraines sont des supports pour la reproduction et le développement larvaire. Cette espèce peut être impactée lors des curages de fossés, d'entretien des berges non boisées ou lors d'activités agricoles. Ainsi, la mise en place de bandes enherbées, la gestion extensive des prairies et mégaphorbiaies, la présence de zones en eau végétalisées ou encore l'adaptation des périodes de travaux sont des actions pouvant être mises en place pour préserver les populations de l'espèce.



Figure n° 172 : Agrion de mercure
© OPN Marais poitevin

La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est une espèce à faible répartition européenne, essentiellement dans le Sud-Ouest. Elle occupe les eaux à courant faible où les larves vivent dans le système racinaire des arbres riverains et notamment des aulnes (Leipelt et Suhling, 2001, Jourde et Hussey, 2009). La Cordulie à corps fin a été réobservée en 2018 sur le transect de Bessines au niveau du Bras de Sevreau. Par ailleurs elle a également été recontactée sur le transect de Galuchet à Niort où elle ne l'avait pas été en 2012 mais où elle était tout de même connue (plusieurs observations hors programme ces dernières années). Elle a fait l'objet de nouvelles observations au niveau de l'Autize à Maillé en Vendée ainsi qu'à Taugon sur la Sèvre niortaise en Charente-Maritime. Toutefois, il s'agit dans les deux cas d'individus isolés.



Figure n° 173 : Cordulie à corps fin

Cette espèce est sensible à la dégradation physique des cours d'eau (recalibrage, aménagement des berges, ...), à la disparition des ripisylves ou encore à la pollution de l'eau. Les activités touristiques (nautiques) sur les rives des lacs mettent également en péril la survie de l'espèce. Ainsi, la préservation des ripisylves, un fonctionnement hydrique naturel, l'absence de pollution (intrants, pesticides) et la limitation du dérangement touristique notamment en période de reproduction sont des mesures de gestion raisonnée pouvant être mises en place pour maintenir la population de Cordulie à corps fin sur le territoire.

Le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) est une espèce héliophile, colonisant les milieux à cours lents et permanents dont les eaux sont claires et oxygénées. Les plantes aquatiques sont utilisées comme support pour le développement larvaire (3 ans avec 12 à 14 mues). Actuellement, elle ne fait pas l'objet de suivi au sein de l'OPN du Marais poitevin. Elle est également menacée par la disparition de la végétation rivulaire et la pollution de l'eau. Les mesures de protection et de gestion prises pour les deux autres espèces présentées ci-dessus, seront également bénéfiques pour la population de Gomphe de Graslin.



Figure n° 174 : Gomphe de Graslin
© Libre de droits

Espèces de *Libellules* de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2010-2022)

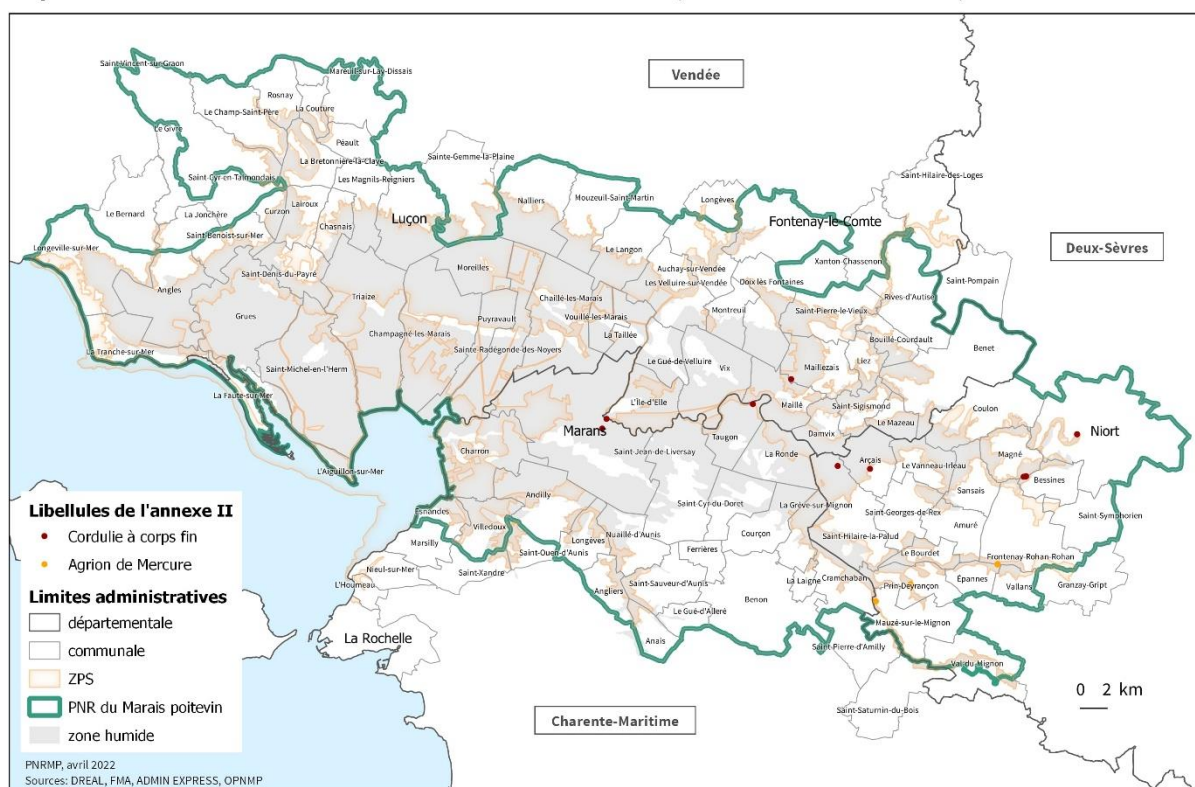


Figure n° 175 : Carte de répartition des libellules annexe 2 de la Directive Habitat
(Source : PNR Marais poitevin)

Origine des données / ressources

- OPN - PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-entomofaune>

6.8 Les orthoptères

65 espèces d'orthoptères sont actuellement connues sur le site du Marais poitevin. Parmi elles, deux espèces peuvent être considérées comme disparues : le Dectique des brandes, *Gampsocleis glabraet* la Decticelle des bruyères, *Metrioptera brachyptera*.

Le territoire du Marais poitevin est une zone de chevauchement d'aire de répartition d'espèces aux différentes affinités climatiques et biogéographiques. Pour ce groupe, on distingue différentes entités de marais :

- Les prés salés avec le Criquet des salines ;
- Les dunes avec la Decticelle intermédiaire et le Criquet de Jago ;
- Les prairies humides avec le Conocéphale des roseaux, le Criquet des roseaux, le Criquet ensanglanté et le Criquet tricolore ;
- Les prairies maigres mésophiles et les pelouses sèches calcicoles avec le Dectique verrucivore, le Sténobothre commun et le Criquet des pelouses.

De par ses exigences écologiques et les enjeux de conservation, le **Criquet des salines** a fait l'objet d'une attention particulière dans l'étude sur les communautés d'orthoptères du Marais poitevin¹². Cette espèce a été observée sur 7 des 15 transects inventoriés en 2017 : les principaux contacts sont réalisés au niveau de la Pointe de l'Aiguillon, à l'embouchure du Lay jusqu'au port de l'Aiguillon-sur-mer. Le Criquet des salines est également connu à la Pointe d'Arçay et à la Réserve Naturelle de la Casse de la Belle Henriette. Sur Charron, on le retrouve dans les mizottes de Vrillandes, aux Petites Mizottes, au Port du Pavé, aux Vases ainsi qu'au Corps de Garde.



Figure n° 176 : Criquet des salines
© Ph. Jourde

Le **Criquet des salines** est strictement lié aux zones sableuses humides à végétation pionnière très ouvertes ou soumises aux embruns (littoral). Il colonise notamment les pelouses littorales, les prés salés et les marais salants¹³ du littoral atlantique. Lors des marées, il utilise les buissons de grandes soudes comme refuge en attendant que la mer se retire. Il s'agit d'une espèce localisée et rare, et donc à enjeu fort pour le site du Marais poitevin. La préservation de son habitat est une mesure indispensable pour le maintien de cette espèce sur le littoral du site Natura 2000.

Origine des données / ressources

- OPN - PNR Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-entomofaune>
Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17 et Ligue pour la Protection des Oiseaux (2018). Synthèse sur les communautés d'Orthoptères du Marais poitevin. Parc naturel régional du Marais poitevin, Coulon, 59p.
- Site INPN : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66217/tab/fiche

6.9 Les reptiles

Neuf espèces de reptiles sont recensées sur le site, se répartissant entre la zone humide et les zones calcaires de coteaux. Parmi elles, cinq sont d'intérêt communautaire (Directive Habitats, annexes : II et IV) : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Concernant ce groupe, sans étude de l'évolution de la répartition ou des populations, il est ressenti de manière globale une diminution de la Couleuvre Vipérine et de la Couleuvre helvétique.



Figure n° 177 : Cistude d'Europe
© A Texier

Concernant la Cistude d'Europe, les données connues correspondent à l'observation ponctuelle mais régulière d'individu isolé sur la partie Charente-Maritime de la zone humide (Com pers NE17 / PNR - Villedoux, la Grève sur le Mignon, etc.). Récemment, aucune preuve de reproduction et l'installation d'une population n'a été trouvée. L'espèce bénéficie d'un plan national d'actions mais sans action concrète déclinée sur le territoire.

Cette espèce affectionne les zones humides : étangs, lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau, canaux, etc. ainsi que la présence de bordure de roseaux, de joncs et d'une végétation aquatique flottante.

Les causes de régression des populations avancées sont la disparition des zones humides par anthropisation (assèchement, fragmentation du milieu, endiguement des cours d'eau, ...), dégradation de la qualité de l'eau, disparition de la végétation aquatique et des roselières ou encore prédation des pontes par la Fouine, le Putois, ... et concurrence avec la Tortue de Floride (espèce introduite).

Espèces d'Amphibiens et Reptiles de l'annexe IV de la Directive Habitat (2010-2022)

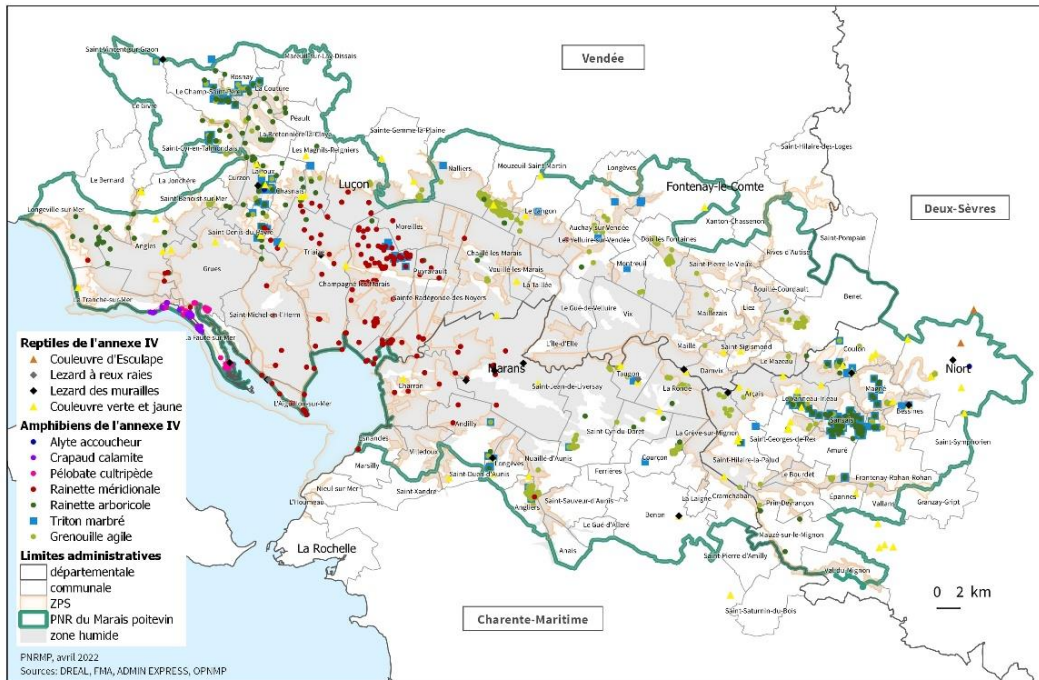


Figure n° 178 : Carte de localisation des reptiles de l'annexe IV de la Directives habitats
(Source : PNR Marais poitevin)

Origine des données / ressources

- OPN : Données aléatoires PNR Marais poitevin / OPN

6.10 Les mollusques

Les mollusques terrestres et aquatiques ont fait l'objet d'une synthèse des connaissances dans le cadre de l'OPN en 2021. Le nombre d'espèces s'élève au minimum à 130 espèces. Cette étude permet de mieux cerner les enjeux des espèces présentes. Une espèce d'intérêt communautaire (Directive Habitats, annexe II) est présente : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*). Cependant des espèces patrimoniales comme *Anisus vorticulus* pourraient être présentes.

NB : Des coquilles de *Vertigo angustior*, prélevées en 2021, ont été déterminées en avril 2022 dans les marais de Longeville –sur-mer (85) dans le cadre de l'OPN (Vrignaud 2022 à paraître). Le DOCOb, n'est pas à jour pour cette espèce.

Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)



Figure n° 179 : Vertigo de Des Moulins

Famille	Vertiginidae
Statut de protection	Espèce d'intérêt communautaire -Directive Habitats : annexe II, Etat de conservation « défavorable mauvais » pour l'aire biogéographique Atlantique

Présentation de l'espèce

Ce mollusque de couleur jaunâtre pâle, brun jaunâtre ou brun rougeâtre possède une petite coquille mesurant 2,2 à 2,7 mm de haut pour 1,3 à 1,65 mm de diamètre.

Son cycle de développement se déroulerait en une seule année. Le Vertigo de des Moulins est considéré comme une espèce relique d'une période chaude. Peu étudié, l'état de la population de cette espèce est peu connu mais est considéré comme vulnérable en France.

On le retrouve sur les feuilles ou les tiges de grandes plantes (Carex, Grande glycérie, roseau, iris, massettes ...), à environ 30 ou 50 cm du sol.

Cette espèce affectionne les zones humides calcaires. Elle est trouvée principalement dans les marais, les bordures d'étangs, de lacs, sur les berges des rivières, dans les dépressions humides des prairies, etc.

Son habitat correspond donc les eaux stagnantes des micro-dépressions ainsi que les zones terrestres humides. Le Vertigo de Des Moulins apprécie une forte humidité et une végétation haute, se développant sur des sols saturés en eau voire inondés.

Localisation

Cette espèce a une large répartition propre au Paléarctique (Killeen, 2003) : son aire s'étend de l'Irlande à la Russie et au sud de l'Afrique du Nord. L'espèce est considérée en régression sur l'ensemble de son aire de répartition (Thirion J.-M., Guillon M., Rondel S., 2006).

Une donnée est mentionnée par la LPO à Saint sauveur d'Aunis en 1998. L'espèce est surtout découverte à partir de 2006 lors d'inventaires dans le Marais poitevin (LIFE Nature Marais poitevin), deux stations ont été découvertes : l'une sur la commune de La Ronde (17) et l'autre sur la commune de Magné (79). Sur ce secteur, les habitats caractéristiques de cette espèce sont principalement les mégaphorbiaies composées de Rubanier, de Grande Glycérie et de Laîches sur sol mouillé et en plein soleil (Thirion J.-M., Guillon M., Rondel S., 2006).

En 2009, Vrignaud et Thomas le découvre sur Maillé et le Mazeau. Depuis, la LPO, les CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'inventaires sur différents sites, ont trouvé de nouvelles stations : marais de Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, la Vallée du Curé. En 2021, un inventaire spécifique va préciser sa répartition. Il semble essentiellement présent dans les marais mouillés sur tourbe, majoritairement en Deux-Sèvres, un peu en Charente-Maritime et très rare en Vendée. Il semble absent de la Vallée du Lay et de la Vendée.

Espèce de Mollusque de l'annexe II de la Directive Habitat (observations 2005-2022)

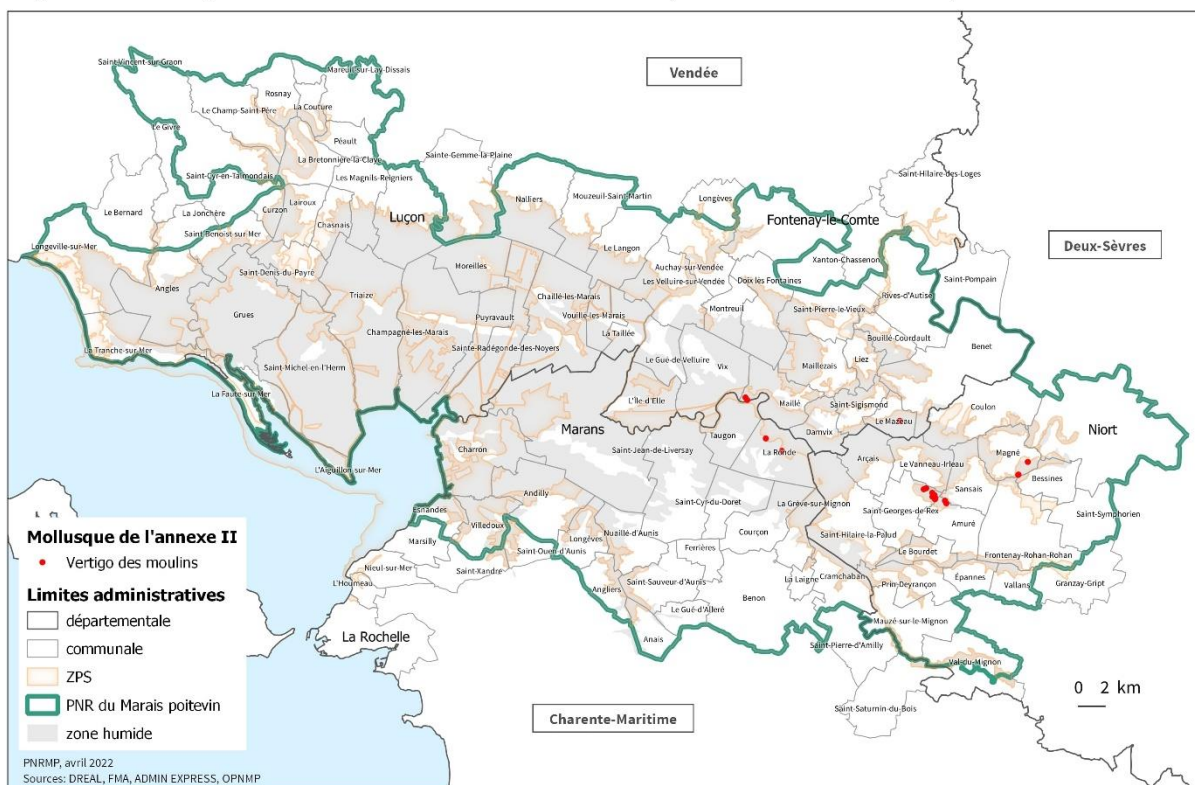


Figure n° 180 : Carte de localisation du Vertigo de Des Moulins, annexe II de la directive habitat, hors données de l'étude 2022 (Source : PNR Marais poitevin)

Menaces

La principale menace de cette espèce est la disparition de son habitat provoqué par le manque d'hydromorphie de la tourbe, la pollution de l'eau, le changement des pratiques agricoles (surpâturage).

Origine des données / ressources

- Thirion J.-M., Guillon M., Rondel S., 2006. Le maillot de Des Moulins *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849). Aspects écologiques des populations du Marais poitevin. Annales de la Société de Sciences Naturelles de Charente-Maritime. 9(6), 647-656.
- Diagnostics biologiques des sites du CEN Nouvelle Aquitaine
- Vriгдаud S, 2022. Synthèse des connaissances sur les mollusques aquatiques et inventaire du Vertigo de Des Moulins, PNR Marais poitevin, A paraître.
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1016.pdf>

6.11 La flore

Espèces floristiques patrimoniales

Le site Natura 2000 du Marais poitevin accueille en 2021 une seule espèce floristique d'intérêt européen selon les inventaires réalisés. Le tableau de bioévaluation des espèces végétales patrimoniales du Marais poitevin établi par les conservatoires botaniques de Brest et sud atlantique en 2012 figure en annexe du DOCOB.

Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*)

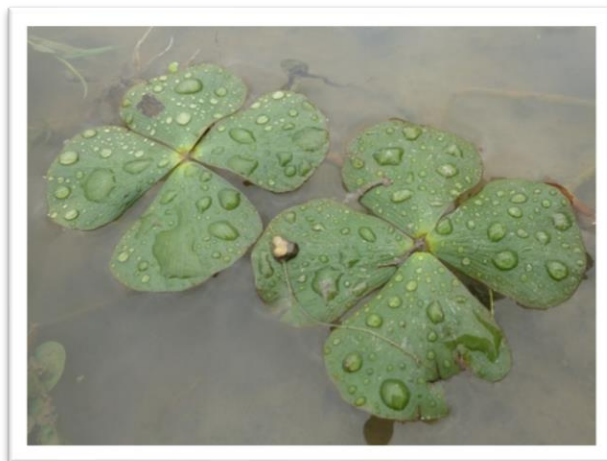


Figure n° 181 : Marsilée à quatre feuilles
© O. Cardot

Famille Marsileaceae

Statut de protection Espèce d'intérêt communautaire inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats, protégée au niveau national, en danger critique de disparition au niveau des Pays de la Loire et évaluée comme « quasi menacée » sur la liste rouge nationale.

Démarche régional : La Marsilée fait l'objet d'un plan régional de conservation déclinée sur le Marais poitevin.

Présentation de l'espèce

Il s'agit d'une fougère aquatique à quatre feuilles, portées par un pétiole. Ses feuilles reposent à la surface de l'eau et elle forme des populations étendues, grâce à de longs rhizomes rampants et ramifiés.

Cette plante vivace développe ses feuilles flottantes au printemps qui disparaissent à l'automne après la fructification. L'espèce nécessite une phase d'inondation avec une fécondation aquatique et une phase d'exondation pendant laquelle les sporocarpes (fruits à spores) se développent. La reproduction végétative est fréquente par rupture des rhizomes qui s'enracinent en d'autres points.

L'espèce se rencontre ainsi dans des milieux aquatiques à niveaux d'eau variables comme sur les bordures peu profondes des canaux du Marais poitevin. Elle colonise les sols nus et pauvres ; c'est une espèce de pleine lumière qui supporte mal la concurrence des autres végétaux aquatiques ou amphibies.

Localisation

En France, l'espèce est rare et toujours très localisée : sa répartition actuelle est majoritairement en région Centre, au sud de la Champagne berrichonne, de la Brenne ainsi que dans l'Indre-et-Loire.

Dans le Marais poitevin, trois stations avaient été observées en 2003 : sur les communes d'Angles (85) et Le-Champ-Saint-Père (85). Aujourd'hui l'espèce est uniquement présente sur la commune de Le-Champ-Saint-Père où elle occupe les berges d'un canal et remonte dans un fossé atterri.

Cette station est suivie par le PNR et le Conservatoire botanique national de Brest, ainsi que par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay. Un plan régional de conservation précise les enjeux en Pays de la Loire (J. Le Bail, P. Lacroix, janvier 2008). Dans le cadre du présent Docob un plan de conservation local sera établi avec les acteurs locaux.



Figure n° 182 : Sporocarpes de la Marsilée à quatre feuilles
© C. Mesnage

Espèce de Plante de l'annexe II de la Directive Habitat (2010-2022)

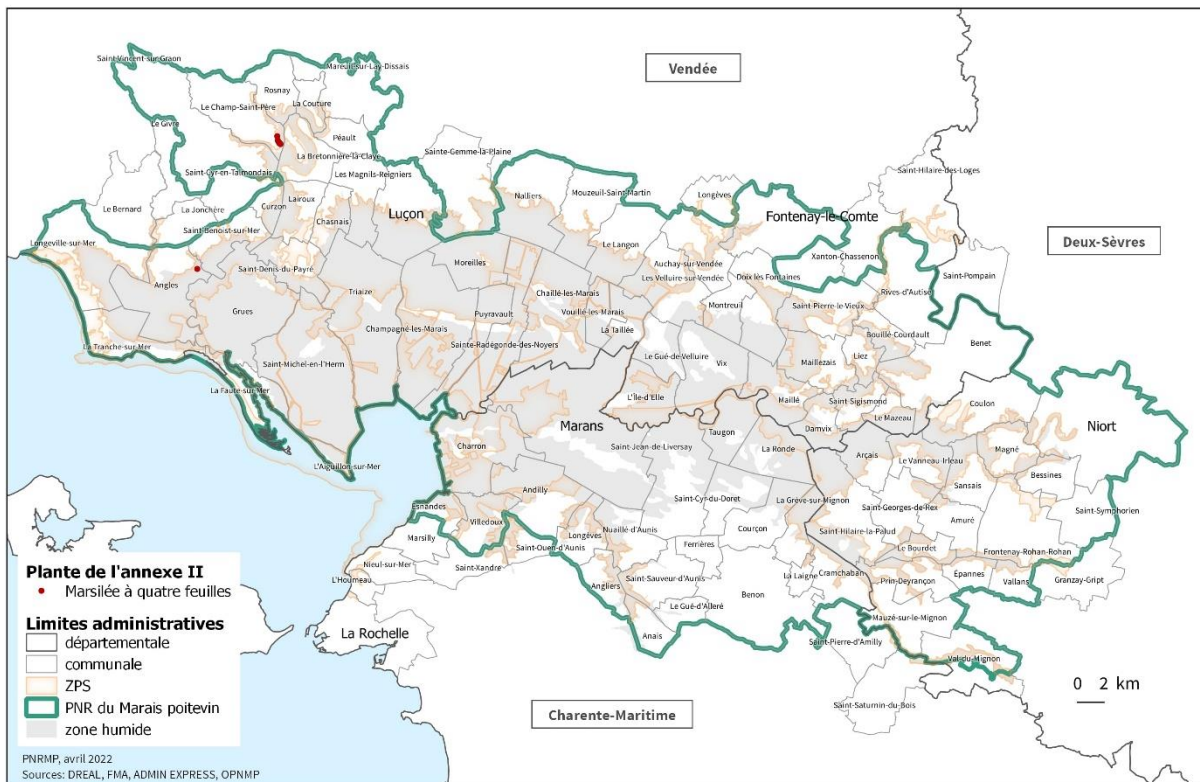


Figure n° 183 : Carte de localisation des stations connues de Marsilée à quatre feuilles / Annexe II Directive Habitat
(Source : PNR Marais poitevin)

Menaces

Les menaces pouvant impacter l'espèce sont : les importantes variations des niveaux d'eau, l'entretien des réseaux hydrauliques (travaux, curages, ...), le piétinement par le bétail qui utilise les canaux comme abreuvoir, la consommation de la plante par l'Ecrevisse de Louisiane et le ragondin, une mauvaise qualité de l'eau et la concurrence par d'autres espèces aquatiques comme l'Elodée de Nuttall ou le digitaire faux-paspale très présents respectivement dans l'eau et sur les berges.

Origine des données / ressources

- ONP - PNR Marais poitevin / CBN Brest : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-flore-habitats>
- PRA Pays de la Loire
- Site INPN : <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1428.pdf>

TABLES DES FIGURES

Figure n° 1 : Constitution du Réseau Natura 2000.....	12
Figure n° 2 : Le réseau Natura 2000 en Europe (tableau).....	13
Figure n° 3 : Le réseau Natura 2000 en France (tableau)	14
Figure n° 4 : Le réseau Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire (tableau)	14
Figure n° 5 : Structuration générale du Comité de pilotage selon l'arrêté n°2010171-0001 du 19 juin 2012	19
Figure n° 6 : Calendrier des principales étapes d'élaboration du Docob	20
Figure n° 7 : Carte du site Natura 2000 du Marais poitevin.....	24
Figure n° 8 : Carte du site Natura 2000 du Marais poitevin.....	25
Figure n° 9 : Carte du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public du Marais poitevin	26
Figure n° 10 : Carte des communes adhérentes au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2020	28
Figure n° 11 : Carte du Golfe des Pictons	31
Figure n° 12 : Evolution du Marais poitevin au cours des vingt derniers siècles	33
Figure n° 13 : Carte des principaux aménagements du Marais poitevin	33
Figure n° 14 : Carte de la zone humide du Marais poitevin	34
Figure n° 15 : Carte des unités écologiques et paysagères du Marais poitevin	36
Figure n° 16 : Carte de la situation pédologique du Marais poitevin	37
Figure n° 17 : Carte de la situation géologique du Marais poitevin	38
Figure n° 18 : Tableau comparatif des heures d'ensoleillement en 2019 dans trois villes du Marais poitevin	39
Figure n° 19 : Le Marais poitevin et son bassin hydrographique	41
Figure n° 20 : Carte des unités hydrauliques cohérentes du Marais poitevin	42
Figure n° 21 : Carte du réseau hydraulique du Marais poitevin.....	43
Figure n° 22 : Tableau de présentation des cours d'eau inclus dans le site Natura 2000 du Marais poitevin	44
Figure n° 23 : Carte de la zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) dans le Marais poitevin	45
Figure n° 24 : Carte des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 1 et 2 dans le Marais poitevin.....	46
Figure n° 25 : Carte des protections réglementaires des espaces naturels et des espèces dans le PNR du Marais poitevin	48
Figure n° 26 : Réserves Naturelles Nationales présentes dans le Marais poitevin (tableau)	49
Figure n° 27 : Réserves Naturelles Régionales présentes dans le Marais poitevin (tableau)	49
Figure n° 28 : Réserve Biologique Domaniale Dirigée (tableau).....	49
Figure n° 29 : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope au sein du Marais poitevin (tableau).....	50
Figure n° 30 : Site Classé sur le Marais poitevin (tableau)	50
Figure n° 31 : Carte des protections réglementaires des espaces naturels et des espèces dans le PNR du Marais poitevin	51
Figure n° 32 : Tableau des surfaces départementales en gestion conservatoire par acquisition foncière	53
Figure n° 33 : Carte des acquisitions foncières du Marais poitevin en gestion conservatoire	54
Figure n° 34 : Tableau des surfaces en gestion conservatoire par mesures contractuelles, hors communaux en RNN ou RNR	55
Figure n° 35 : Tableau des surfaces en gestion conservatoire par mesures contractuelles, hors communaux en RNN ou RNR	56
Figure n° 36 : Organisation territoriale du Marais poitevin.....	57
Figure n° 37 : EPCI du Marais poitevin.....	58
Figure n° 38 : Schéma hiérarchique des documents réglementaires	59
Figure n° 39 : Organisation territoriale des documents de planification	59
Figure n° 40 : Carte des documents intercommunaux de planification et urbanisation	60
Figure n° 41 : Carte des Schémas régionaux de cohérence écologique	61
Figure n° 42 : Carte du Parc naturel marin « Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis ».....	64

Figure n° 43 : Carte des éoliennes (construites et projets) sur le Marais poitevin par rapport aux site Natura 2000.....	66
Figure n° 44 : Schéma éolien du Parc naturel régional du Marais poitevin - Carte des zones de vigilances environnementales et paysagères	67
Figure n° 45 : Carte des trois périmètres SAGE Marais poitevin (2019).....	71
Figure n° 46 : Carte des associations syndicales du Marais poitevin	73
Figure n° 47 : Carte des contrats de marais et protocoles de gestion de l'eau sur la zone humide du Marais poitevin	80
Figure n° 48 : Carte des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	85
Figure n° 49 : Carte des principales digues maritimes et fluviales du Marais poitevin	87
Figure n° 50 : Le périmètre proposé à la labellisation Ramsar du Marais poitevin (69 034 ha)	92
Figure n° 51 : Carte des populations légales communales en 2018 dans le PNR du Marais poitevin	95
Figure n° 52 : Carte des infrastructures.....	98
Figure n° 53 : Tableau de répartition départementales des exploitations agricoles du Marais poitevin	100
Figure n° 54 : Tableau de présentation de la typologie des exploitations	100
Figure n° 55 : Graphique de répartition des exploitations selon leur orientation	101
Figure n° 56 : Graphique de valorisation des surfaces par groupes d'orientation.....	101
Figure n° 57 : Tableau de présentation de l'évolution de l'assolement sur la zone Natura 2000 du Marais poitevin entre 2005 et 2017.....	103
Figure n° 58 : Carte du périmètre MAEC Marais poitevin et contractualisation MAEC 2015 – 2020	106
Figure n° 59: Evolution des surfaces contractualisées en MAEC dans le périmètre PAEC Marais poitevin (2015-2019)	107
Figure n° 60 : Evolution des surfaces de prairies contractualisées en RTA.....	107
Figure n° 61 : Carte des activités conchylicoles dans le Marais poitevin.....	110
Figure n° 62 : Présentation des activités mytilicoles et de l'ostréiculture sur le site Natura 2000	111
Figure n° 63 : Présentation des enjeux locaux liés à la qualité et à la quantité d'eau et de leurs conséquences sur la conchyliculture	112
Figure n° 64 : Présentation de la populiculture sur le site Natura 2000	115
Figure n° 65 : Evolution des peupleraies (en plein et en alignement) au sein du périmètre d'étude entre 2006, 2013 et 2017	116
Figure n° 66 : Tableau de présentation des boisements du littoral,	120
Figure n° 67 : Tableau de répartition des touristes au sein du Marais poitevin.....	121
Figure n° 68 : Origine des visiteurs étrangers (tableau).....	121
Figure n° 69 : Eco-compteur présents sur le littoral vendéen (données année 2018)	122
Figure n° 70 : Eco-compteur présents au sein du marais (données années 2018)	122
Figure n° 71 : Présentation des activités présentes sur le site Natura 2000	125
Figure n° 72 : Carte des activités de pêches de loisir en mer	126
Figure n° 73 : Carte des pratiques des sports nautiques dans le Marais poitevin.....	126
Figure n° 74 : Tableau synthétique de présentation des différentes pratiques cynégétique dans le site Natura 2000	129
Figure n° 75 : Tableau synthétique de présentation de la pratique de la pêche sur le territoire	132
Figure n° 76 : Tableau de synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines.....	138
Figure n° 77 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	144
Figure n° 78 : Illustration de la vectorisation de la cartographie par télédétection selon le parcellaire de la cartographie 2005.....	146
Figure n° 79 : Schéma de synthèse de la phase d'harmonisation et de précision	147
Figure n° 80-1 : Pré-cartographie 2015 des habitats du site Natura 2000 du Marais poitevin	149
Figure n° 81-2 : Pré-cartographie 2015 des unités phytosociologiques du site Natura 2000 du Marais poitevin.....	150
Figure n° 82 : Les grands milieux du site Natura 2000 Marais poitevin et les habitats d'intérêt communautaire	153
Figure n° 83 : L'état de conservations des habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 (tableau)	154
Figure n° 84 : Evolution des habitats d'intérêt communautaire du Marais poitevin entre 2005 et 2015.....	155

Figure n° 85 : Baie de l'Aiguillon	157
Figure n° 86 : Falaises de Marsilly	161
Figure n° 87 : Pointe de l'Aiguillon	162
Figure n° 88 : Lagune de la Belle Henriette	165
Figure n° 89 : Prés salés	167
Figure n° 90 : Digue enherbée	171
Figure n° 91 : Roselière à phragmites	173
Figure n° 92 : Frênaie alluviale	175
Figure n° 93 : Héron bihoreau	176
Figure n° 94 : Rosalie des alpes.....	176
Figure n° 95 : Grenouille agile	176
Figure n° 96 : Mégaphorbiaie eutrophe	178
Figure n° 97 : Cladiaie avec roselière	180
Figure n° 98 : Sanguisorbe officinale	181
Figure n° 99 : Marisque	181
Figure n° 100 : Prairie humide eutrophe.....	182
Figure n° 101 : Trame verte des marais mouillés.....	185
Figure n° 102 : Herbier aquatique	187
Figure n° 103 : Localisation des mares.....	189
Figure n° 104 : Pelouse calcaire	190
Figure n° 105 : Prairie mésophile de fauche	192
Figure n° 106 : Liste des Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.....	206
Figure n° 107 : Gravelot à collier interrompu.....	209
Figure n° 108 : Aire de répartition du Gravelot à collier interrompu sur le littoral vendéen du Marais poitevin.....	210
Figure n° 109 : Gravelot à collier interrompu juvénile	210
Figure n° 110 : Evolution du nombre de couples de Gravelot à collier interrompu sur la façade maritime du Marais poitevin à protocole et pression d'observation non constant	211
Figure n° 111 : Avocettes élégantes	213
Figure n° 112 : Pluviers argentés	213
Figure n° 112 : Echasse blanche	215
Figure n° 113 : Vanneau huppé.....	215
Figure n° 115 : Répartition des limicoles nicheurs dans le Marais poitevin, entre 2015 et 2016.....	216
Figure n° 115 : Canard pilet mâle	217
Figure n° 116 : Chevalier gambette © D. Cantin	218
Figure n° 117 : Sarcelle d'hiver.....	220
Figure n° 119 : Exemple de déplacement de 3 espèces de Canard dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon	220
Figure n° 119 : Guifette noire.....	221
Figure n° 121 : Carte du nombre de couples observés sur les sites de nidification du Marais poitevin, entre 2008 et 2018	222
Figure n° 122 : Evolution du nombre de couples, nombre de jeunes à l'envol et productivité de la reproduction de la Guifette noire en Marais poitevin depuis 1992	223
Figure n° 122 : Radeau pour la nidification des Guifettes noires	224
Figure n° 125 : Héron pourpré.....	225
Figure n° 125 : Boisements (nidification des hérons)	225
Figure n° 125 : Aigrette garzette.....	225
Figure n° 126 : Héron cendré.....	226
Figure n° 127 : Bihoreau gris.....	226

Figure n° 128 : Aigrette garzette.....	226
Figure n° 130 : Evolution des couples nicheurs de hérons entre 1986 et 2017 sur le Marais poitevin	227
Figure n° 131 : Cartographie des héronnières dans le Marais poitevin	228
Figure n° 132 : Busard cendré	230
Figure n° 133 : Carte de répartition des nids de Busard cendré dans le Marais poitevin entre 2007 et 2017	231
Figure n° 133 : Nid de Busard cendré dans une culture.....	231
Figure n° 135 : Campagne de protection des nids et sensibilisation auprès d’agriculteurs.....	232
Figure n° 136 : Tarier des prés mâle adulte.....	233
Figure n° 137 : Synthèse des données d’inventaires de 2012 et 2017.....	234
Figure n° 138 : Ponte de Grenouille agile	236
Figure n° 139 : Triton marbré	236
Figure n° 139 : Grenouille agile	237
Figure n° 141 : Localisation des stations connues du Triton crêté dans Marais poitevin	238
Figure n° 142 : Localisation des stations connues des espèces amphibien et reptiles Marais poitevin selon l’annexe 4 de la Directives Habitat.....	238
Figure n° 143 : Localisation des espèces amphibiens annexe 4 et 5 de la Directive habitat.....	239
Figure n° 1441 : Pélobate cultripède	240
Figure n° 141 : Pélobate cultripède	241
Figure n° 146 : Localisation des stations connues du Pélobate cultripède sur la façade littorale du Marais poitevin et stratégie de conservation	242
Figure n° 147 : Loutre d’Europe	245
Figure n° 148 : Répartition de la Loutre dans le Marais poitevin en 2018 © PNR Marais poitevin.....	246
Figure n° 149 : Loutre tuée suite à une collision routière © A. Cassel.....	247
Figure n° 150 : Carte de la mortalité de la Loutre par collision routière dans le Marais poitevin entre 1980 et 2018.....	247
Figure n° 147 : Passage busé sous la route à Champagné-les-Marais ©PNR Marais poitevin	248
Figure n° 148 : Encorbellement (passage à sec sous un pont)	248
Figure n° 149 :	250
Figure n° 154 : Carte de localisation des espèces chiroptères annexe II de la Directive Habitat dans le Marais poitevin	251
Figure n° 155 : Carte de répartition de la Musaraigne aquatique dans le Marais poitevin entre 1983 et 2015.....	253
Figure n° 156 : Carte de répartition du Campagnol amphibie dans le Marais poitevin entre 1983 et 2013	253
Figure n° 151 : Lamproie marine	255
Figure n° 152 : Anguille européenne.....	255
Figure n° 153 : Brochet.....	255
Figure n° 160 : Passe à anguilles (Brosse)	257
Figure n° 161 : Système de vidéosurveillance et image de Saumon atlantique	258
Figure n° 162 : Résultats des passages observés depuis 2008	259
Figure n° 163 : Carte de localisation des espèces poissons de l’annexe II de la Directive Habitats	259
Figure n° 164 : Carte de l’état des ouvrages hydrauliques du Marais poitevin selon la continuité écologique.....	260
Figure n° 165 : Carte de cours d’eau classés pour les poissons migrateurs dans le Marais poitevin	261
Figure n° 166 : Cuivré des marais	262
Figure n° 167 : Carte de localisation du Cuivré des marais au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin.....	263
Figure n° 168 : Azuré du serpolet.....	264
Figure n° 169 : Carte de présence de l’Azuré du serpolet dans le Marais poitevin, entre 1928 et 2019.....	265
Figure n° 170 : Rosalie des Alpes	267
Figure n° 171 : Carte de répartition des insectes saproxyliques annexe 2 de la Directive Habitat.....	268
Figure n° 164 : Agrion de mercure.....	269
Figure n° 165 : Cordulie à corps fin	269

Figure n° 166 : Gomphe de Graslin	270
Figure n° 175 : Carte de répartition des libellules annexe 2 de la Directive Habitat.....	270
Figure n° 176 : Criquet des salines	271
Figure n° 177 : Cistude d'Europe	272
Figure n° 178 : Carte de localisation des reptiles de l'annexe IV de la Directives habitats.....	273
Figure n° 179 : Vertigo de Des Moulins	274
Figure n° 180 : Carte de localisation du Vertigo de Des Moulins, annexe II de la directive habitat, hors données	275
Figure n° 181 : Marsilée à quatre feuilles	277
Figure n° 171 : Sporocarpes de la Marsilée à quatre feuilles	278
Figure n° 183 : Carte de localisation des stations connues de Marsilée à quatre feuilles / Annexe II Directive Habitat	278

ANNEXES DU TOME 1

Liste des annexes du document d'objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin

Annexe 1 : Liste des dates et rencontres ayant permis l'élaboration du Docob entre 2018 et 2021

Annexe 2 : Liste et caractéristiques des communes concernées par le site Natura 2000 du Marais poitevin

Annexe 3 : Liste des ZNIEFF de type I et II sur le site Natura 2000 du Marais poitevin et aux alentours

Annexe 4 : Cartographies de 2005 et de 2015 des habitats et tableau de correspondance des habitats

Annexe 5 : Tableau d'évolution des habitats d'intérêt communautaire en 2005 et en 2015

Annexe 6 : Suivi des contrats et charte Natura 2000 de 2010 à mars 2022

Annexe 7 : Cartes de chaleur des différentes espèces de chiroptères présentes sur le Marais poitevin, issues des données de la base Vigie chiro / MNHN – 2016/2019

Annexe 1 : Liste des dates et rencontres ayant permis l'élaboration du Docob entre 2018 et 2021

Ce tableau ne prend pas en compte les différents échanges de courriels ou discussions téléphoniques, lors de la relecture des fiches actions en 2021.

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
ONCFS 79	Yohan Trimoreau	Révision Docob/ transmission données espèces	X		04/09/2018
ONCFS 85		Révision Docob/ transmission données espèces	X		21/09/2018
EPMP	Simon-Pierre et Jean-Eudes du Peuty	Révision Docob : hydraulique	X		01/10/2018
Syndicat mixte du Bassin du Lay	Pascal Mege	Révision Docob : hydraulique	X		04/10/2018
Fédérations de Chasse 17 et 85	Sebastien Farau, Maxime Bobineau et Jérôme Mery	Réécriture Docob : chasse, biodiversité, groupes de travail ...	X		11/10/2018
Syndicat mixte Sèvre et Vendée	François Josse et Laure...	Révision Docob : hydraulique	X		11/10/2018
Communauté d'Agglomération de Niort	Manuelle Baty et Dany...	Présentation actions PNR, Ramsar et Révision Docob	X		17/10/2018
Communauté d'Agglomération Aunis		Présentation actions PNR, Ramsar et Révision réécriture Docob	X		17/10/2018
Associations de Protection de la Nature		Conférence		X	Printemps 2018
Assemblée Générale Parc		Révision Docob, Ramsar ...		X	26/10/2018
Copil Tourisme	Acteurs du Tourisme	Révision Docob + Ramsar		X	23/10/2018
LPO et ONCFS	Jean Pierre Gueret, Victor Turpaud-Fizzala et Emmanuel Joyeux	Périmètre Ramsar + Révision Docob + OPN	X		06/11/2018
ONF	Mickaël Ricordel	Révision Docob	X		12/11/2018
Embarcadères (Vendée, Deux Sèvres)		Révision Docob		X	20/11/2018
Pôle entomologie OPN	5 structures	Révision Docob		X	21/11/2018
Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes	Fabrice Enon	Révision Docob + Ramsar	X		04/12/2018
RENET (LPO, GODS, Pôle nature ...)		Réécriture Docob + Ramsar		X	06/12/2018
Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	Anne Petertil et Christophe Bouron	Présentation actions PNR, Ramsar et Révision Docob	X		13/12/2018

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
Communauté de commune Fontenay Vendée	Philippe Stefan et Gaëlle Fleury	Présentation actions PNR, Ramsar et Révision Docob	X		14/12/2018
Parc Naturel Marin	Amandine Eynaudi	Révision Docob, Habitat littoral cartographie, ramsar	X		19/12/2018
Responsables de pôles OPN		Révision Docob		X	20/12/2018
Groupe de travail Biodiversité		Révision Docob + présentation Ramsar		X	15/01/2019
Réunion éolien	4 communautés de communes + 2 communautés d'Agglo	Présentation actions PNR, Ramsar et Révision Docob		X	17/01/2019
Groupe de travail Littoral		Révision Docob + présentation Ramsar		X	22/01/2019
Groupe de travail Milieux aquatiques		Révision Docob + présentation Ramsar		X	24/01/2019
Assemblée Générale Parc		Révision Docob, Ramsar...		X	25/01/2019
Groupe de travail Agriculture		Révision Docob + présentation Ramsar		X	07/02/2019
Comité de suivi Ramsar		Ramsar		X	08/02/2019
CEPRAM	Clovis Tessier et Blandine	Préparation du groupe de travail agriculture	X		01/02/2019
Parc Naturel Marin	Amandine Eynaudi	Actions prochain Docob		X	29/01/2019
Conférence des Associations de Protection de la Nature		Procédure Natura 2000		X	31/01/2019
Visite Saint Omer	Luc Barbier, PNR Caps et Marais d'Opale	Ramsar	X	X	13/03/2019 14/03/2019
LPO France	Emmanuelle Champion	Révision Docob (méthodologie CT 88)	X		21/03/2019
Chambres Agriculture (85 et 79)	N. Pelon, E. Faux, Agriculteurs	Réunions Rencontre Agriculteurs Docob Natura 2000 (MAEC)		X	18/03/2019 26/03/2019
Services de l'Etat (DREAL, DDT)	Stephane Grupp, Olivier Gouet,...	Révision Docob (diagnostics), gestion des digues		X	02/04/2019
Communauté de communes Sud Vendée Littoral	Goefrey Le Metour	Révision Docob, Ramsar...	X		24/04/2019
Bureau d'études	Alain Thomas	Révision Docob	X		06/05/2019

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
Association estuaire trançaise	Gonnot	Révision Docob	X		21/05/2019
SYHNA	Didier Berchaire et Patrick Blanchard	Révision Docob, gestion des digues, ...	X		03/06/2019
Conservatoire du littoral	Julie Holthof	Révision Docob, politique d'acquisition, gestion digues, ...	X		06/06/2019
IIBSN	Gilles Chourré et Nicolas Pipet	Révision Docob (sous-groupe EEE, procédure, CTMA, etc)	X		09/07/2019
CEN pays de la Loire	Fabrice Normand	Révision Docob (sous-groupe EEE, acquisition, OPN) / échange téléphonique	X		14/08/2019
EPMP	Simon Pierre Guilbaud	CTMA, stratégie acquisition	X		26/08/2019
CIVAM	Président	Agriculture, Ramsar	X		27/08/2019
Conservateur de la réserve de St Denis du Payré	Pierre de Bouet Du Portal	Révision Docob	X		04/07/2019
Pôle Flore OPN	Odile Cardot, CBN, LPO, CREN PC, DSNE, EPMP	Révision Docob (méthodologie + cartographie des habitats)		X	03/09/2019
ONF	Valentin Metereau	Révision Docob (objectifs et actions)	X		03/09/2019
Réserve de la baie de l'Aiguillon	Jean Pierre Gueret et Régis Gallais	Révision Docob (objectifs et actions)	X		05/09/2019
Réserve de la Belle Henriette	Sylvain Hunault	Révision Docob (objectifs et actions)	X		05/09/2019
Groupe associatif estuaire	Clarysse Leproux	Révision Docob (objectifs et actions) + ramsar	X		19/09/2019
Pole OPN poisson		Révision Docob (objectifs, actions)		X	23/09/2019
2ème réunion Groupe de travail Biodiversité		Révision Docob (objectifs et actions) + ramsar		X	25/09/2019
Syndicat des trois rivières (Courance, Mignon)		Révision Docob (objectifs et actions)	X		02/10/2019
DREAL NA	Aurore Perrault	Révision Docob (objectifs et actions)	X		22/10/2019
RNN Saint Denis du Payré	Pierre de Bouet Du Portal	Révision Docob (objectifs et actions)	X		23/10/2019
RENET	LPO 17 et 85, GODS, Cap Pêche, Pôle nature, Ecole de la mer, Groupe associatif estuaire	Révision Docob (objectifs et actions)	X		25/10/2019

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
IIBSN	François Josse	Actions Docob : articulation avec les SAGEs	X		21/11/2019
CEN Pays de la Loire	Fabrice Normand	Révision Docob (objectifs et actions)	X		25/11/2019
2ème groupe de travail Littoral		Révision Docob (objectifs et actions) + Ramsar		X	28/11/2019
2ème groupe de travail Milieux aquatiques		Révision Docob (objectifs et actions) + Ramsar		X	05/12/2019
Comité de pilotage Natura 2000		Révision Docob : validation enjeux et objectifs		X	12/12/2019
EPMP	Dominique Giret, Alain Texier, Jean Eudes du Peuty, Simon Pierre Guilbaud, Marie Bénéteau	Articulation Natura 2000 et actions EPMP (contrats de marais, stratégie acquisition, ...)	X		21/01/2020
Réunion Pôle Flore OPN	PNR MP, CBNs, EPMP, DREAL	Cartographie des habitats Natura 2000 + pôle flore OPN		X	23/01/2020
Copil MAE et groupe de travail agriculture Docob		Présentation des enjeux, objectifs et actions par les Chambres agricoles		X	28/01/2020
Réunion parasitisme	Delphine Decoene, Dominique Giret, Jean Pierre Gueret, ...	Actions parasitisme		X	28/01/2020
Réunion Bassin du Lay	Alain Texier, Loic Chaigneau, Julie Lowenbruck, Pascal Mège et Marie Bénéteau	Fiches actions du Docob/ gestion des digues, ...	X		30/01/2020
Réunion pôle avifaune	Victor Turpaud-Fizzala, Julien Sudraud, Alain Texier, Marie Bénéteau, ...	Fiches action Docob sur l'avifaune		X	04/03/2020
RENET et associations de sensibilisation (en visio-conférence)	PNR, LPO, GODS, Groupe associatif estuaire, Ecole de la mer, ...	Fiches action EEDD Docob		X	26/03/2020
Réunion avec les Services de l'Etat	Isaël Larvor (DREAL Pays de la Loire), Aurore Perrault (DREAL Nouvelle Aquitaine), Marie Noëlle Beve, Gérard Jean-Toussaint, Olivier Gasnier et Stéphane Boisteux (DDT 85), Stéphane Grupp, Ghislaine Graillot et Guillaume Malfait	Trame du Docob, objectifs, rédaction des fiches actions et relecture fiche		X	03/07/2020

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
	(DDT 17), Céline Belly et Philippe Gaffez (DDT 79), Jean Eudes Du Peuty (EPMP), Dominique Giret, Marie Bénèteau, Alain Texier et Odile Cardot (PNR)				
Réunion SMVSA		Fiches action Milieux aquatiques	X		15/12/2020
Rdv DDTM 85 EPMP		Fiches action Milieux aquatiques		X	14/01/2021
Réunion milieux aquatiques	3 synd mixtes hydrauliques, DDTM17, 85, EPMP, PNR, OFB	Fiches action Milieux aquatiques		X	28/01/2021
Pole avifaune		FA OPN + oiseaux		X	05/02/2021
RNN Saint Denis du Payré		FA RNN	X		09/02/2021
COFIL MAEC		MAEC		X	08/02/2021
RNN Michel Brosselin		FA Réglementaire	X		09/02/2021
Fédérations de Chasse 85	Maxime Bobineau	FA milieux aquatiques	X		11/02/2021
3 ème groupe Agriculture					18/02/2021
3 ème groupe biodiversité					30/03/2021
3 ème groupe milieux aquatiques		Révision Docob (objectifs et actions) + Ramsar			08/04/2021
3 ^{ème} groupe Littoral		Révision Docob (objectifs et actions) + Ramsar		X	13/04/2021
Chambres d'Agriculture de la Vendée et de la Charente-Maritime	Léonore Goffé, Nadine Pelon	FA prairie, communaux et espaces cultivés		X	09/06/2021
Réunion services de l'Etat	DDTM 17 et 85 / EPMP / DREAL NA / PNR MP	Trame du Docob, objectifs, rédaction des fiches actions et relecture fiche	X		10/06/2021
Coordination défense du Marais poitevin	François Marie Pellerin	FA Qualité d'eau	X		30/06/2021
Réunion suivi des dispositifs de la Qualité d'eau	DDTM 85 et 17, Conseils Départementaux de la Vendée, Charente-Maritime et Deux-	FA Qualité d'eau		X	07/07/2021

Structure	Nom des personnes présentes	Objet de la rencontre	Type		Date
			Individuelle	Réunion	
	Sèvres, RNN Baie de l'Aiguillon, EPMP, PNM EGMP, Syndicat mixte Courance, Syndicat des eaux potables du Vivier, etc.				

Annexe 2 : Liste et caractéristiques des communes concernées par le site Natura 2000 du Marais poitevin

Communes concernées par le site Natura 2000						
Communes concernées	Départements	Population annuelle en 2018	Superficie totale de la commune (en ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
Amuré	79	432	1482	154	10,39%	0,23%
Anais	17	323	952	137.6	14,45%	0,20%
Andilly	17	2217	2873	598.2	20,82%	0,88%
Angles	85	2785	3339	2375.2	71,14%	3,49%
Angliers	17	1029	1085	215.6	19,87%	0,32%
Arçais	79	614	1514	1047.3	69,17%	1,54%
Auchay-sur-Vendée	85	1138	2128	531.3	24,97%	0,78%
Benet	85	4029	5027	705	14,02%	1,04%
Bessines	79	1659	1145	115.6	10,10%	0,17%
Bouillé-Courdault	85	584	980	524.2	53,49%	0,77%
Chaillé-les-Marais	85	1909	4026	1602	39,79%	2,36%
Champagné-les-Marais	85	1757	4978	3466.4	69,63%	5,10%
Charron	17	1981	3512	1925.6	54,83%	2,83%
Chasnais	85	726	1083	655.5	60,53%	0,96%
Coulon	79	2264	2995	757.1	25,28%	1,11%
Courçon	17	1757	1925	21.1	1,10%	0,03%
Cramchaban	17	654	1604	409.4	25,52%	0,60%
Curzon	85	503	593	293.4	49,48%	0,43%
Damvix	85	748	1160	782.7	67,47%	1,15%
Doix les Fontaines	85	1720	2400	386.8	16,12%	0,57%
Epannes	79	856	808	129.3	16,00%	0,19%
Esnandes	17	2056	764	158.4	20,73%	0,23%
Fontenay-le-Comte	85	13424	3421	196	5,73%	0,29%
Frontenay-Rohan-Rohan	79	2882	3381	616.9	18,25%	0,91%
Granzay-Gript	79	905	2165	90.4	4,18%	0,13%
Grues	85	832	4754	1370.8	28,83%	2,02%
La Bretonnière-la-Claye	85	582	1652	748	45,28%	1,10%

La Couture	85	216	713	228.1	31,99%	0,34%
La Faute-sur-Mer	85	658	835	483.6	57,92%	0,71%
La Grève-sur-Mignon	17	556	1157	558.3	48,25%	0,82%
La Jonchère	85	440	1152	74.8	6,49%	0,11%
La Laigne	17	477	434	34.5	7,95%	0,05%
La Rochelle	17	75736	3017	24.6	0,82%	0,04%
La Ronde	17	1055	2082	542.3	26,05%	0,80%
La Taillée	85	579	1156	85.7	7,41%	0,13%
La Tranche-sur-mer	85	2907	2110	1236.2	58,59%	1,82%
L'Aiguillon-sur-Mer	85	2101	987	191.4	19,39%	0,28%
Lairoux	85	619	1333	674.8	50,62%	0,99%
Le Bernard	85	1209	2767	49.1	1,77%	0,07%
Le Bourdet	79	592	835	399.1	47,80%	0,59%
Le Champ-Saint-Père	85	1839	2479	300.5	12,12%	0,44%
Le Givre	85	492	1253	1.9	0,15%	0,00%
Le Gué-de-Velluire	85	546	1280	17.8	1,39%	0,03%
Le Langon	85	1046	2387	863	36,15%	1,27%
Le Mazeau	85	456	841	580.4	69,01%	0,85%
Le Vanneau-Irleau	79	876	1422	739.8	52,03%	1,09%
Les Magnils-Reigniers	85	1618	1808	644.4	35,64%	0,95%
Les Velluire-sur-Vendée	85	1375	2657	782.4	29,45%	1,15%
L'Houmeau	17	2842	438	45.8	10,46%	0,07%
Liez	85	276	851	376.3	44,22%	0,55%
L'Île-d'Elle	85	1534	1911	824.4	43,14%	1,21%
Longèves	17	955	1315	278.6	21,19%	0,41%
Longèves	85	1318	1185	80.8	6,82%	0,12%
Longeville-sur-Mer	85	2495	3821	1816	47,53%	2,67%
Luçon	85	9467	3145	1502	47,76%	2,21%
Magné	79	2656	1478	673.4	45,56%	0,99%
Maillé	85	765	1764	867.3	49,17%	1,28%
Maillezais	85	956	2045	1054.2	51,55%	1,55%
Marans	17	4517	8389	1159.9	13,83%	1,71%
Mareuil-sur-Lay-Dissais	85	2823	2591	31.8	1,23%	0,05%
Marsilly	17	3003	1206	3.5	0,29%	0,01%
Mauzé-sur-le-Mignon	79	2788	2412	181	7,50%	0,27%

Montreuil	85	794	1203	71	5,90%	0,10%
Moreilles	85	404	1982	1842.4	92,96%	2,71%
Mouzeuil-Saint-Martin	85	1233	2611	728.1	27,89%	1,07%
Nalliers	85	2316	3282	1481.5	45,14%	2,18%
Nieul-sur-Mer	17	5767	1094	51.2	4,68%	0,08%
Niort	79	59005	6840	336.9	4,93%	0,50%
Nuaillé-d'Aunis	17	1143	1648	194.8	11,82%	0,29%
Péault	85	607	911	67.9	7,45%	0,10%
Prin-Deyrançon	79	610	1616	507.7	31,42%	0,75%
Puyravault	85	672	1690	1117.1	66,10%	1,64%
Rives-d'Autise	85	2126	3214	213.9	6,66%	0,31%
Rosnay	85	622	1421	213.1	15,00%	0,31%
Saint-Benoist-sur-Mer	85	462	1563	658.1	42,10%	0,97%
Saint-Cyr-en-Talmondais	85	376	1397	57.1	4,09%	0,08%
Saint-Denis-du-Payré	85	384	1629	1261.9	77,46%	1,86%
Sainte-Gemme-la-Plaine	85	2049	3560	779.3	21,89%	1,15%
Sainte-Radégonde-des-Noyers	85	907	3134	1040.1	33,19%	1,53%
Saint-Georges-de-Rex	79	436	1772	277.1	15,64%	0,41%
Saint-Hilaire-des-Loges	85	1965	3539	271.3	7,67%	0,40%
Saint-Hilaire-la-Palud	79	1557	3411	1855.3	54,39%	2,73%
Saint-Jean-de-Liversay	17	2830	4163	72.9	1,75%	0,11%
Saint-Michel-en-l'Herm	85	2356	5758	644.2	11,19%	0,95%
Saint-Ouen-d'Aunis	17	1639	891	220.6	24,76%	0,32%
Saint-Pierre-d'Amilly	17	524	1977	49.3	2,49%	0,07%
Saint-Pierre-le-Vieux	85	966	2342	942.8	40,26%	1,39%
Saint-Pompain	79	942	2423	14.5	0,60%	0,02%
Saint-Saturnin-du-Bois	17	873	2531	83.3	3,29%	0,12%
Saint-Sauveur-d'Aunis	17	1692	1925	243.3	12,64%	0,36%
Saint-Sigismond	85	400	1033	541.9	52,46%	0,80%
Saint-Symphorien	79	1902	1918	72	3,75%	0,11%
Saint-Vincent-sur-Graon	85	1481	4901	273.1	5,57%	0,40%
Saint-Xandre	17	4718	1349	98.5	7,30%	0,14%
Sansais	79	741	1501	577.5	38,47%	0,85%
Taugon	17	795	1577	241.6	15,32%	0,36%
Triaize	85	1019	5688	2780.3	48,88%	4,09%

Val-du-Mignon	79	1108	2870	377.9	13,17%	0,56%
Vallans	79	795	914	157.6	17,24%	0,23%
Villedoux	17	2240	1571	782	49,78%	1,15%
Vix	85	1802	2887	200.4	6,94%	0,29%
Vouillé-les-Marais	85	762	907	120	13,23%	0,18%
Xanton-Chassenon	85	727	1940	100.3	5,17%	0,15%

Annexe 3 : Liste des ZNIEFF de type I et II sur le site Natura 2000 du Marais poitevin et aux alentours

NM_SFFZN	Intitulé ZNIEFF I
520005729	Foret et dune de Longeville
540003300	Marais des tourbières des fontaines
540003309	Anse de l'aiguillon, marais de charron
540003320	Marais de la godinerie
540003338	Marais de pampin
540003348	Marais du bourdet
540003235	La chape
540006833	Marais de Nuillé
540007640	Passage de la ronde
540008027	Les mares de serigny
540008028	La Venise verte
540014406	Les sauveurs
540120022	Marais de Galuchet
540120020	Tourbière des vieilles herbes
540120085	Marais de torset
520013141	Marais dulcicole de la bretonniere et ses coteaux
520013142	Communaux de Lairoux Curzon et leurs abords
520013143	Communal de saint-benoist-sur-mer
520013144	Marais intermédiaire d'angles Longeville la tranche
520005727	Lagune et dunes de la belle Henriette
520005728	Pointe d'Arçay
520013145	Estuaire du Lay
520520022	Rocher de la dive
520520010	Dunes et marais de la pointe de l'aiguillon
520520025	Baie de l'aiguillon - digues de front de mer et fossés - chenaux
520520024	Anses du port de moricq
520520023	Presqu'île de Saint-Denis-du-Payre
520520008	Reserve naturelle "michel Brosselin"
520520016	La dune et ses abords
520520018	Communal de Chasnais et ses abords
520520011	Marais mouillés boisés de Chasnais à Luçon
520520013	Anciens marais salants

520520017	Marais de Champagné
520520019	Bois des ores
520520014	Communal de Nalliers et ses abords
520013159	Bois de Nalliers Mouzeuil
520013160	Communal du poire sur Velluire et abords
520013161	Ceinture des hollandais et ses abords
520013162	Prairies des grands greniers
520015329	Communal des Magnais Reignier
520015330	Communal du Langon
520015336	Communal de Mouzeuil
520015337	Marais intermédiaire occidental
520015338	Basse vallée du Lay
520015339	Roselières et digue du vieux Lay
520015357	Le Lay de moricq aux portes du braud et sa lentille sableuse
520015340	Digues des polders de la baie de l'aiguillon et fosses de pied de digues
520015341	Reserve naturelle volontaire de Choisy
520015342	Marais intermediaire oriental
520015344	Prairies relictuelles des polders de la baie de l'aiguillon
520015345	Les fours à chaux
520015402	Ruisseau et vallée de troussepoil
520015412	Pointe rocheuse et estrans sablo-vaseux de la pointe du grouin a la faute-sur-mer
520520026	Le fief Bodin et coteaux du troussepoil
520520029	Les communaux des marais de la bretonniere
520005730	Coteaux de Chaille-les-Marais et marais de chaillezay
520005722	Bois du pain béni et marais de l'Aisne
520005723	Etang de la sablière
520013166	Bois de la furie et prairies environnantes
520013167	Communal de la taillée
520013170	Vallée de la Vendée
520013169	Communal de Montreuil et abords
520015312	Prairies relictuelles de l'ancien communal de Vouillé et abords
520015313	Roselières de l'ile d'elle
520015310	Coteaux de la Vendée
520005724	Ile de charrouin
520005725	Marais de la vieille Autize

520013175	Marais de la jeune Autize
520013176	Bois mouilles de doix-fontaines
520015315	Coteaux et vallon humides de l'Autize
520015316	Coteaux de la jeune Autize
520016141	Basse vallée de l'yon et vallée de la baffardiere
520520028	Vallée de l'Autize
520015319	Bois de la roucherie
520015320	Bois du petit marais
520520009	Marais desséchés du petit Poitou
520520015	Sèvre niortaise et canaux évacuateurs
520520027	Marais mouille du Mazeau
520014624	Zone marine entre Longeville et la tranche sur mer
520013171	Vallées sèches de Nalliers-Mouzeuil-Longèves-Auzay

NM_SFFZN	Intitulé ZNIEFF II
520012243	Vallée du Graon et bois près de Champs-Saint-Père
520016277	Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants.
520016285	Plaine de Niort
520016286	Plaine calcaire du Sud-Vendée

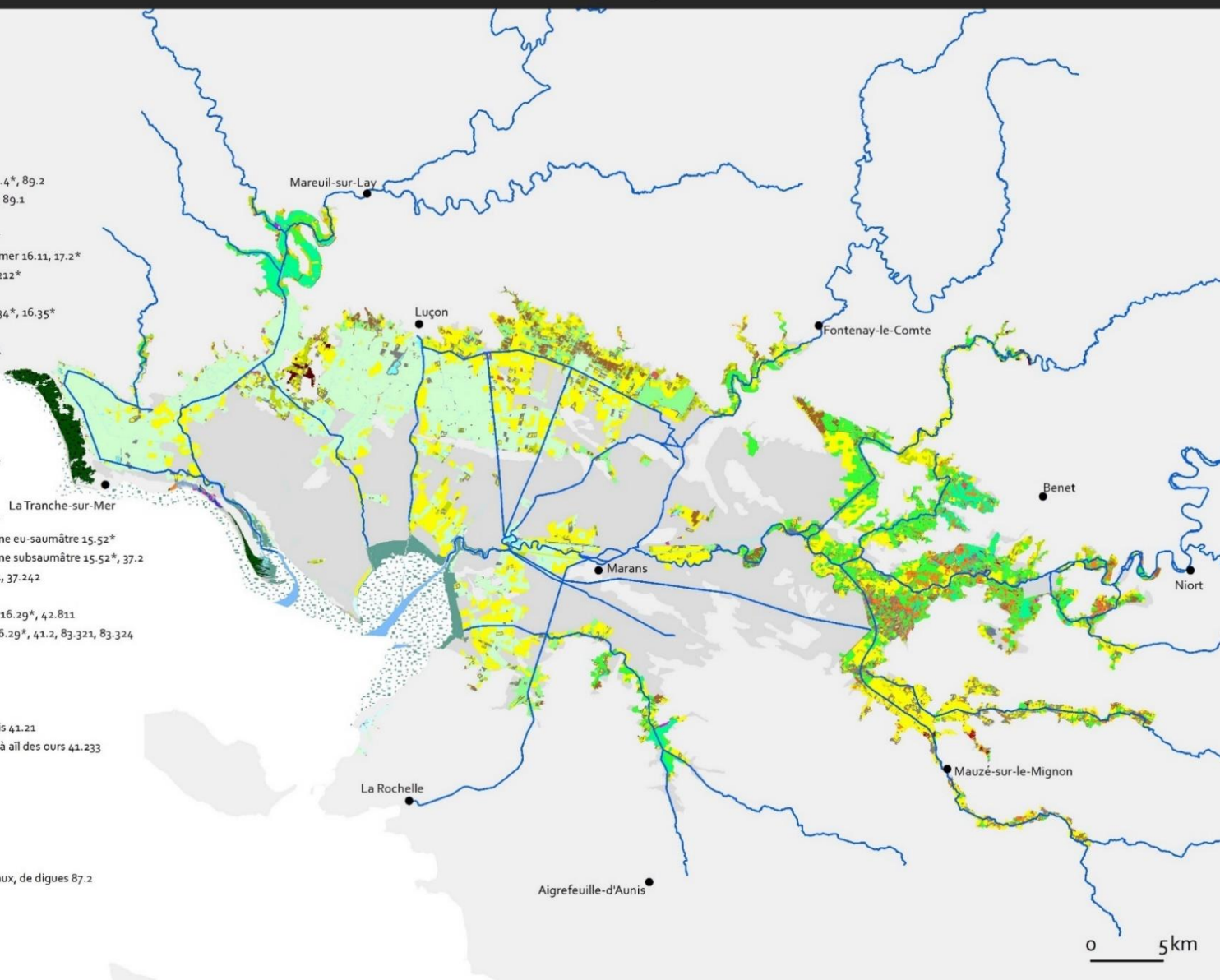
Annexe 4 : Cartographies de 2005 des habitats et tableau de correspondance des habitats

Cartographie 2005 des habitats naturels du site Natura 2000 Marais poitevin



Habitats naturels

- Estuaire 13.2*, 13.11
- Milieu aquatique 22.12*, 22.13*, 22.44*, 24.4*, 89.2
- Bassin ostréicole 15.11*, 15.35*, 15.62*, 23, 89.1
- Sable et vase soumis aux marées 14*
- Slikke et schorre 15.1*, 15.2*, 15.3*, 15.62*
- Plage de sable et végétation des laisses de mer 16.11, 17.2*
- Dune embryonnaire et mobile 16.211*, 16.212*
- Dune fixée 16.222**
- Dépression intradunale humide 15.35*, 16.34*, 16.35*
- Lagune 21**
- Lagune et roselière de pourtour 21**, 53.11
- Tourbière alcaline 53.3*, 54.2*
- Roselière à Phragmites 53.11
- Roselière à Baldingère 53.16
- Mégaphorbiaie 37.1, 37.7*
- Magnocariçaie 53.21
- Pelouse sèche sur calcaire 34.32**, 34.33**
- Prairie mésophile 38.1
- Prairie temporaire 81
- Ancien marais salant 15.52*, 44.813*, 53.17
- Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre 15.52*
- Prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre 15.52*, 37.2
- Prairie mésohygrophile système doux 37.21, 37.242
- Prairie hygrophile système doux 37.23
- Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts 16.29*, 42.811
- Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune 16.29*, 41.2, 83.321, 83.324
- Boisement humide 44.3**, 44.4*
- Saulaie de panne humide 16.34*, 44.92*
- Fruticée 31.81
- Friche 31.8, 87.1
- Chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois 41.21
- Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à ail des ours 41.233
- Peupleraie 83.321
- Plantation de feuillus, pépinière 83.32
- Verger 83.15
- Jachère 82
- Culture 82
- Vigne 83.21
- Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues 87.2
- Epanchage de boues 86.42
- Remblai, décharge 84.42
- Carrière 86.41
- Milieu urbanisé 85, 86
- Frênaie mixte et cariçaie 41.3, 53.21
- Non renseigné



Sources : IGN® - BD Topo® et BD Carthage®, PIMP, FMA & IAAT, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, décembre 2015

Groupe ment habitats	Dénomination directive habitats, faune, flore	Nom courant Cartographie 2005	Code N2000 (eur 15)	Code Corine biotope (97)	Priorité cartographie	Correspondance carto 2015 possible
Littoral	Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi) x Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamariceteae et Securinegion tinctoriae)	ancien marais salant	1410 x 92D0	15.52* x 44.813* x 53.17	X	prairies salées
	Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres des zones boueuses et sableuses x Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia) x Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornetea fruticosi)	bassin ostréicole	1310 x 1330 x 1420	15.11* x 15.35* x 15.62* x 23 x 89.1	X	prairies salées
	Dépansions humides intra-dunales	dépansion intradunale humide	2190	15.35* x 16.34* x 16.35*	X	Sables et dunes
	Dunes mobiles embryonnaires x Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophola arenaria	dune blanche	2110 x 2120	16.211* x 16.212*	X	Sables et dunes
	Forêts dunaires à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster / Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	dune boisée	2270	16.29* x 42.811 16.29* x 41.2 x 83.321 x 83.324	X	Dunes boisées
	Dunes côtières fixées à végétation herbacée	dune grise	2130	16.222**	X	Sables et dunes / Prairies xérophiles
	Estuaires	estuaire	1130	13.2* x 13.11	X	
	Lagunes	lagune	1150	21** 21** x 53.11	X	Sables et dunes
	Végétation annuelle des laissés de mer	plage de sable et végétation des laissés de mer	1210	16.11 x 17.2*	X	sables et dunes
	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	sable et vase soumis aux marées	1140	14*	X	sables et dunes
	Prairies humides dunaires	saulaie de panne humide	2194	16.34* x 44.92	X	sables et dunes
Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres des zones boueuses et sableuses x Prés à Spartina (Spartinion) x Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia)	slikke, schorre et fourrés atlantiques	1310 x 1320 x 1330	15.1* x 15.2* x 15.3* x 15.62*	X	prairies salées/Mer	
Prairie	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (** sites d'orchidées remarquables)	pelouse sèche sur calcaire	6210	34.32** x 34.33**	X	prairies mésophiles de bordure

Groupe ment habitats	Dénomination directive habitats, faune, flore	Nom courant Cartographie 2005	Code N2000 (eur 15)	Code Corine biotope (97)	Priorité cartographie	Correspondance carto 2015 possible
	/	prairie hygrophile système doux	/	37.21	X	marais doux / dépression / prairies de fond de vallée
	Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre	1410	15.52* x 37.2	X	prairies sub- saumâtres et hygrophiles mésophiles
	/	prairie mésohygrophile système doux	/	37.21 x 37.242	X	marais doux replat / prairies de fond de vallée
	/	prairie mésophile	/	38.1	X	prairies de mésophiles bordure
Culture	/	culture	/	82	X	terres arables
	/	jachère	/	82		?
	/	prairie temporaire	/	81		?
Boisement	Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae) x Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves	boisement humide	91E0 x 91F0	44.3** x 44.4*	X	bois humides
	/	chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois	/	41.21		bois mésophiles
	/	peupleraie	/	83.321	X	bois mésophiles / bois humides
Eau	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées x Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition x Rivières des étages montagnard à planitiaire avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callit	réseau hydrographique et point d'eau	3140 x 3150 x 3260	22.12* x 22.13* x 22.44* x 24.4* x 89.2	X	eau douce
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	mégaphorbiaie	6431	37.1 x 37.7*		?

Groupement habitats	Dénomination directive habitats, faune, flore	Nom courant Cartographie 2005	Code N2000 (eur 15)	Code Corine biotope (97)	Priorité cartographie	Correspondance carto 2015 possible
Autres habitats d'intérêt communautaire	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> x Tourbières basses alcalines	tourbière alcaline	7210 x 7230	53.3* x 54.2*		?
Autres habitats	/	carrière	/	86.41		surfaces bâties
	/	épandage de vase	/	/		?
	/	frênaie mixte et cariçaie	/	41.3 x 53.21		bois humides
	/	frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à Ail des ours	/	41.233		bois mésophiles
	/	friche	/	31.8 x 87.1		clairières
	/	fruticée	/	31.81		bois mésophiles
	/	magnocariçaie	/	53.21		clairières
	/	milieu urbanisé	/	86	X	surfaces bâties
	/	non renseigné	/	/		non renseigné
	/	plantation de feuillus, pépinière	/	83.32		bois mésophiles
	/	prairie hygrophile et cariçaie	/	37.242 x 53.14A x 53.21		clairières
	/	prairie hygrophile et peupleraie	/	37.242 x 53.14A x 83.321		bois humides
	/	prairie mésohygrophile et peupleraie	/	37.21 x 37.242 x 37.25 x 83.321		bois humides
	/	prairie mésophile et maraichage	/	38.1 x 82.12		?
	/	remblai, décharge	/	84.42		surfaces bâties
	/	roselière à Baldingère	/	53.16		?
/	roselière à <i>Phragmites</i>	/	53.11		?	

Groupement habitats	Dénomination directive habitats, faune, flore	Nom courant Cartographie 2005	Code N2000 (eur 15)	Code Corine biotope (97)	Priorité cartographie	Correspondance carto 2015 possible
	/	végétation des bordures de routes, de canaux, de digues	/	87.2		?
	/	verger	/	83.15		?
	/	vigne	/	83.21		?

Annexe 5 : Tableau d'évolution des habitats en 2005 et en 2015

(Habitats d'intérêt communautaire en gras)

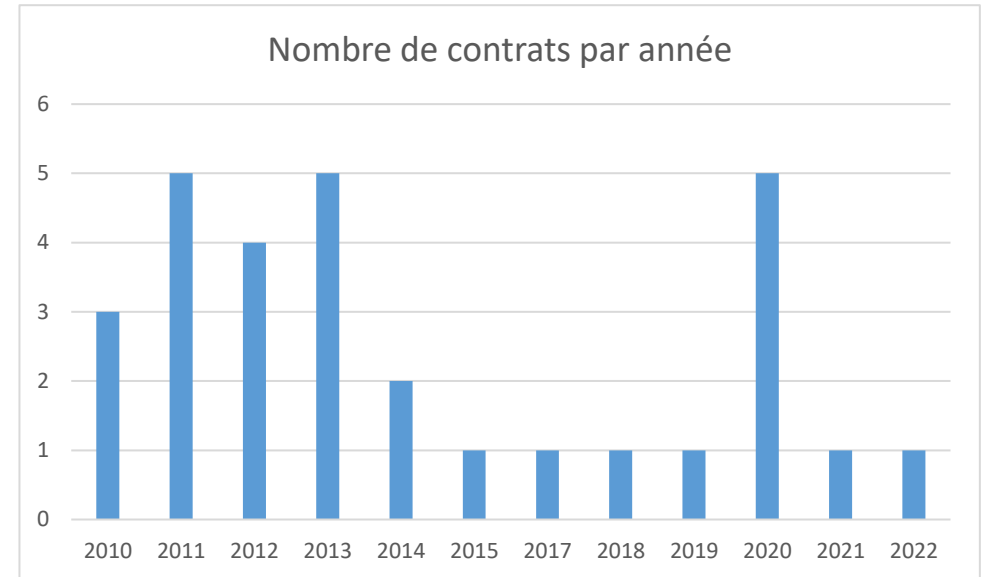
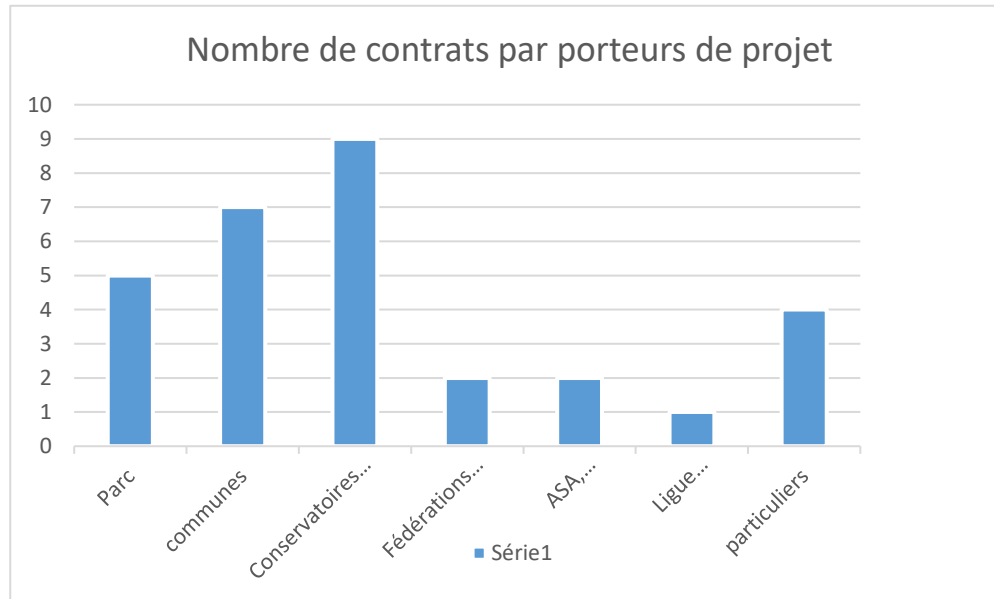
Evolution des habitats du Marais poitevin		2005	2015
<i>Codes Corine biotope</i>	<i>Habitats</i>	<i>Surface en hectares</i>	
1	Habitats littoraux et halophiles	29 717	30 183
11.2	Récifs		17
13.2 x 13.11	Estuaires fleuves et rivières à l'arrière des estuaires	677	3 425
14	Sable et vase soumis aux marées	7 231	4 339
15.1 x 15.2 x 15.3 x 15.62	Slikke, Schorre et fourrés atlantiques	1 285	1 391
15.11 x 15.35 x 15.62 x 23 x 89.1	Bassin ostréicole	133	132
15.35 x 16.34 x 16.35	Dépression intradunale humide	79	38
15.62	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques		1
15.52	Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre	16 649	17 075
15.52 x 37.2	Prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre	1 996	2 028
15.52 x 44.813 x 53.17	Ancien marais salant	85	16
16 x 16.11 x 16.12x17.2	Plage de sable et végétation des lasses de mer	67	74
16.211 x 16.212	Dune embryonnaire et mobile	159	106
16.222	Dune fixée	179	160
16.29 x 41.2 x 83.321 x 83.324	Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune	20	20
16.29 x 42.811	Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts	1 154	1 153
16.34 x 44.92	Saulaie de panne humide	0,5	0,5
18 x 18.1 x 18.2	Côtes rocheuses et falaises maritimes		208
2	Milieux aquatiques non marins	1 520	1 562
21	Lagune	18	9
21 x 53.11	Lagune et roselière de pourtour	34	20

Evolution des habitats du Marais poitevin		2005	2015
Codes Corine biotope	Habitats	Surface en hectares	
22.12 x 22.13 x 22.44 x 24.4 x 89.2	Réseau hydrographique et point d'eau	1 467	1 533
3	Landes, fruticées, pelouses et prairies	12 277	12 712
31.8 x 87.1	Friche	438	373
31.81	Fruticée	27	36
34.32 x 34.33	Pelouse sèche sur calcaire	14	12
37.1 x 37.7	Mégaphorbiaie	22	19
37.21	Prairie hygrophile système doux	2 145	2 260
37.21 x 37.242	Prairie mésohygrophile système doux	6 588	7 304
37.21 x 37.242 x 37.25 x 83.321	Prairie mésohygrophile et peupleraie	281	
37.242 x 53.14 x 53.21	Prairie hygrophile et cariçaie	64	
37.242 x 53.14 x 83.321	Prairie hygrophile et peupleraie	0,03	
38.1	Prairie mésophile	2 672	2 708
38.1 x 82.12	Prairie mésophile et maraichage	26	
4	Forêts	2 366	2 517
41.21	Chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois	117	117
41.23	Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à primevère		39
41.233	Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à Ail des ours	45	2
41.3 x 53.21	Frênaie mixte et cariçaie	48	
44.3 x 44.33 x 44.4 x 44.42 x 44.92	Boisement humide	2 155	2 360
5	Tourbières et marais	102	67
53.11	Roselière à Phragmites	19	19

Evolution des habitats du Marais poitevin		2005	2015
<i>Codes Corine biotope</i>	<i>Habitats</i>	<i>Surface en hectares</i>	
53.16	Roselière à Baldingère	34	3
53.21	Magnocariçaie	4	5
53.3 x 54.2	Tourbière alcaline	45	40
8	Terres agricoles et paysages artificiels	21 044	20 976
81	Prairie temporaire / Prairie améliorée	559	873
82	Culture	15 039	14 968
82 x 87.1	Jachère	1 438	928
83.15	Verger	5	5
83.21	Vigne	16	10
83.32	Plantation de feuillus, pépinière	17	37
83.321	Peupleraie	1 609	1 544
84.42	Remblai, décharge	12	
85 x 86 x 87 x 89.11	Milieu urbanisé / Espace artificialisé	1 089	1 252
86.41	Carrière	14	
86.42	Epandage de vase	8	
87.2	Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues	1 238	1 359
-	Autres	1 004	-
(vide)	Non renseigné	1 004	
	Total	68 029	68 016

Annexe 6 : Contrats et charte Natura 2000 de 2010 à 2022

Synthèse des contrats Natura 2000 Marais poitevin :



Localisation	Porteur de projet	Montant prévu	Surface / linéaire	Année	Objet	Engagement
La Faute-sur-Mer	Commune	42 217	2,2 km	2010	Ramassage manuel des déchets sur la plage	Réalisé
Niort	Ville de Niort	50 167	1200 m	2011-2013	Curage	Réalisé
Niort	Ville de Niort	169 197	19 ha	2011-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche prairies mésophiles, mésohygrophiles et hygrophiles, cariçaies, - Gestion des roselières - Entretien des lisières - Ouverture de milieux - entretien terrées 	Réalisé
Luçon Triaize	Parc Marais poitevin	26 154	2 passages	2010	Aménagement de 2 passages à Loutres	Réalisé
L'Aiguillon sur mer	Parc Marais poitevin	28 511	2 600 m	2011	Réhabilitation et protection des dunes de la Pointe de l'Aiguillon	Réalisé
L'Aiguillon sur mer	Parc Marais poitevin	34 326	3686 m	2012	Réhabilitation et protection des dunes de la Pointe de l'Aiguillon	Réalisé
Sainte Radegonde des Noyers	Parc Marais poitevin	18 042	9,1 km 100 ha de prairie	2011	Pose de clôture	Réalisé
Sainte Radegonde des Noyers	Parc Marais poitevin	53 542	13,9 ha	2011	Travaux d'aménagement écologique : Création de baisses	Réalisé
La Grève sur le Mignon	Fédération des pêcheurs 17	46 455	5 ha	2012-2014	<p><u>Abandonné :</u> Restauration ouvrages petite hydraulique Gestion /suivi des ouvrages de petite hydraulique Lutte espèce envahissantes (Jussie Ragondin)</p> <p><u>Réalisé :</u> Fauche annuelle prairie humide eutrophe</p>	Réalisé Suppression des opérations d'investissement et de suivi sur les ouvrages hydraulique

					Débroussaillage annuel abords des zones de frai	
St-Georges / Amuré Le Bourdet / Amuré Bessines / Magné	CREN 79	24 353	12,65	2010- 2014	gestion milieux ouverts	Réalisé
Sansais / Magné	CREN 79	60 388	28 ha	2012- 2014	Restauration-gestion milieux ouverts - Curage, plantations - Lutte espèce envahissantes (Jussie et ragondin)	Réalisé
Saint Michel en l'Herm	FDC 85	14 746	10 ha	2012 2013	Gestion agri-environnementale des niveaux d'eau - Restauration-gestion milieux ouverts - Curage, plantations - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques	Réalisé
Charron	CREN 17	2 683	15,495	2013	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Réalisé
Poiré-sur- Velluire	Commune	23 469	241,12 ha	2013	Aménagement artificiel en faveur d'espèces justifiant la désignation d'un site : - déplacement nid cigogne - Gestion des ouvrages de petite hydraulique - Pose de mires limnimétriques - Restauration ouvrage de petite hydraulique- A32314P - Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Réalisé
					« Restauration des ouvrages de petite hydraulique » - A32314P - suppression micro-ouvrage N°4 et terrassement pour conserver l'eau dans la baisse	

Nalliers	Commune	15 577	108,15 ha	2014	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de micro-ouvrages existants - Création de micro-ouvrages - pose échelle limnimétrique « Restauration et aménagement des annexes hydrauliques » - A32315 P - réaménagement d'un abreuvoir avec digue - fermeture des « points de fuite » de baisses 	Réalisé
Nieul sur Mer	ASA du marais de Gâtineau	69 699	12,54 ha	2013-2018	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau : A32313P - Restauration des ouvrages de petite hydraulique (1 échelle limnimétrique + 2 buses posées) : A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site : A32323P 	Réalisé
Champagné-les-Marais	LPO	6 508	2,8 ha	2013	Chantier de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage : A32301P	Réalisé
Marans	Commune CREN 17	14 746	10,16 ha	2013	<ul style="list-style-type: none"> Restauration des ouvrages de petites Hydrauliques Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site 	Réalisé
Champagné les marais	SMVSA	76 654	6 ha	2014 - 2015	<ul style="list-style-type: none"> Restauration des zones de prélèvements post Xynthia - rétablissement d'un plan d'eau : A32312P – A32309P - aménagement artificiel en faveur des espèces : A32323P - îlots de nidification - Restauration des ouvrages de petite hydraulique : A32312P – A32309P : aménagement des ouvrages de la Bosse et du Pas de Sergent + pose échelle limnimétrique + pose conduite de 500 m à clapet - rétablissement d'un plan d'eau : A32312P-A32309P – réhausse de chemins - restauration de la végétation des berges : A32311P : engazonnement et plantation de roselière 	Réalisé

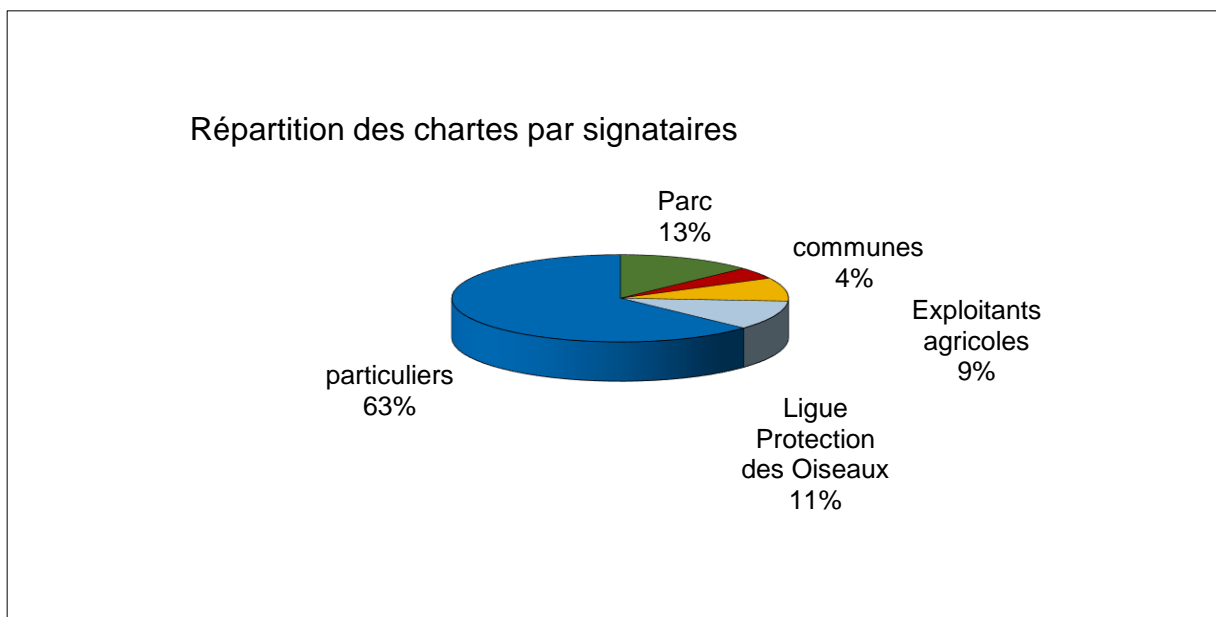
Chartes signées sur le site Natura 2000 Marais poitevin

La Charte, assortie au Document d'objectifs du 23 décembre 2003, a été validée par le comité de pilotage du 15 novembre 2010.

Le bilan ci-dessous provient des chartes instruites par le PNR Marais poitevin au 31 décembre 2021.

Certaines chartes ont pu être signées par des acteurs et envoyées directement aux services de l'Etat.

Les 34 chartes sont signées pour une durée de 5 années.



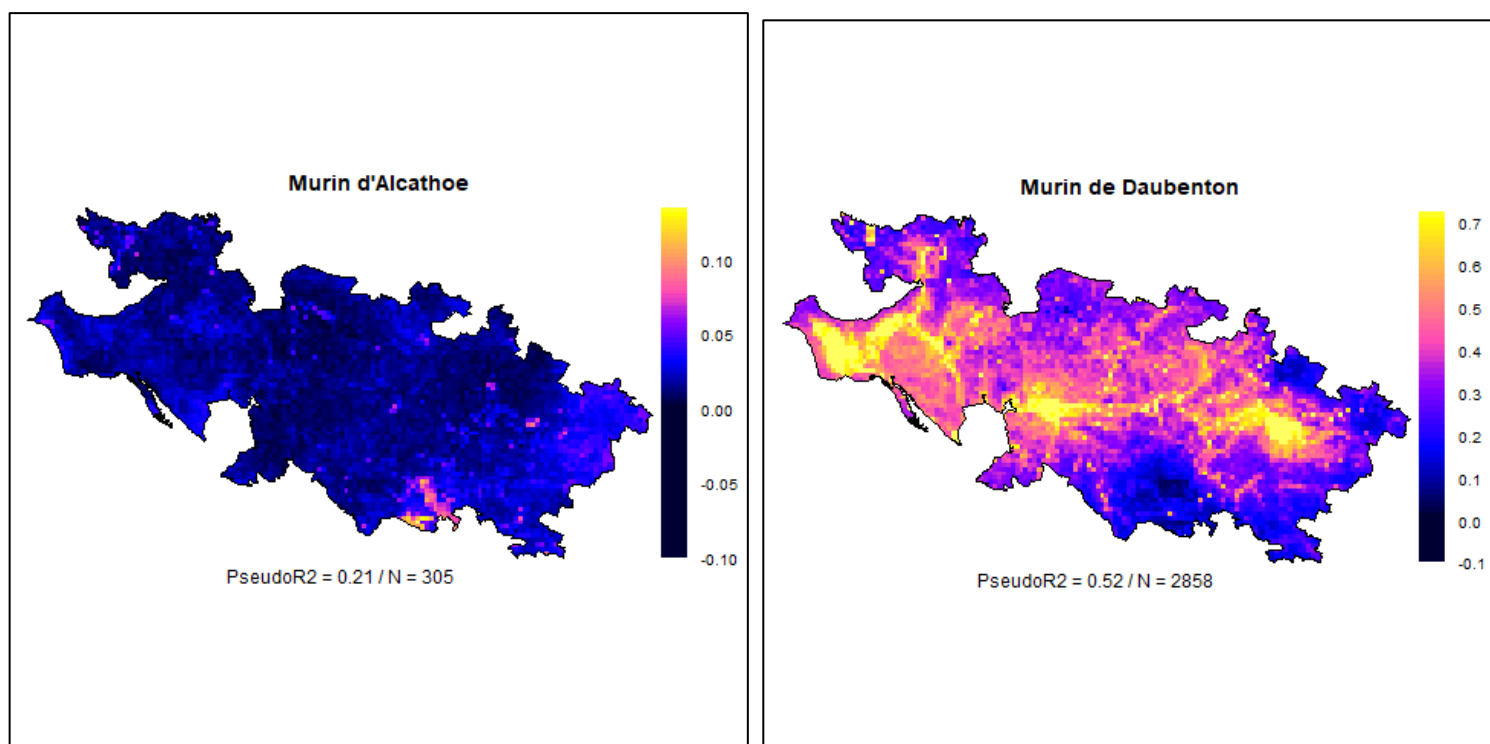
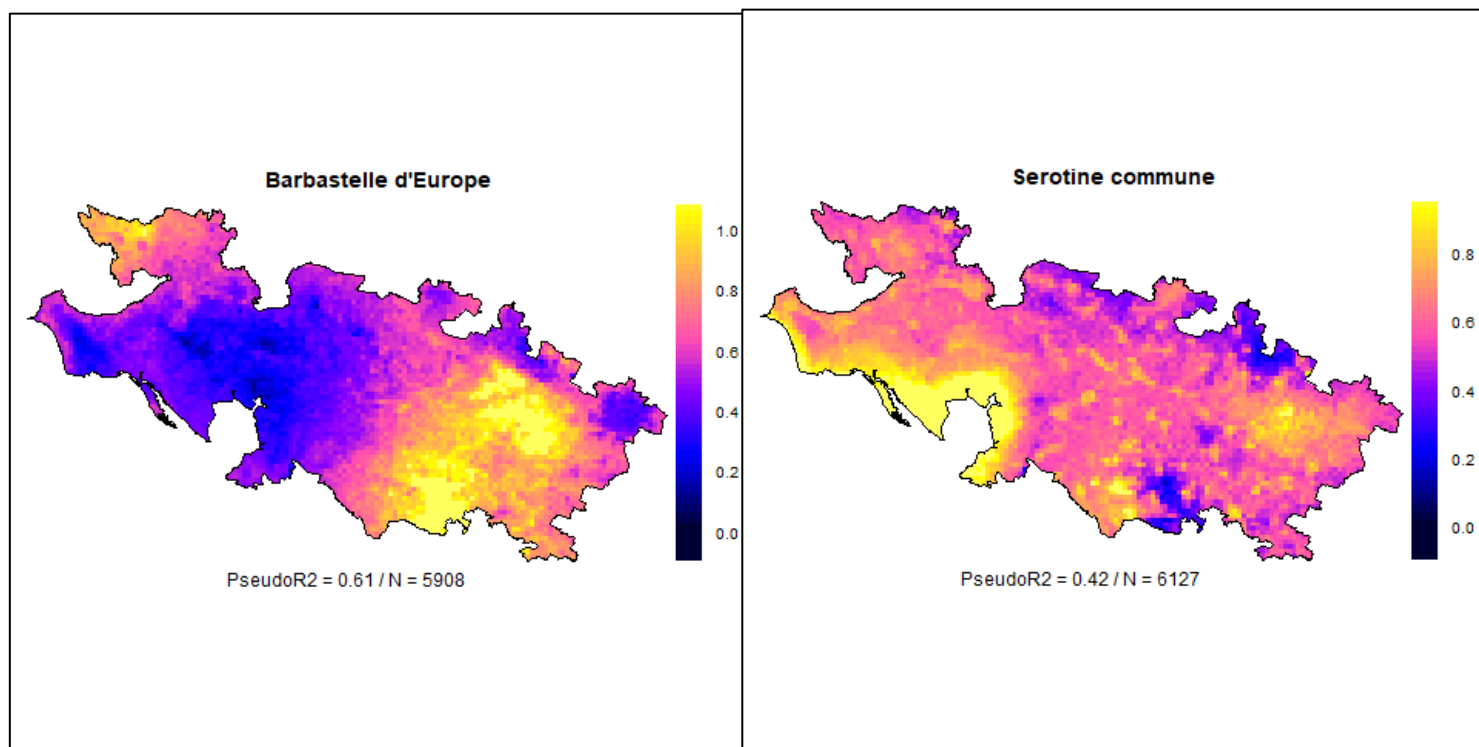
Date de signature	Bénéficiaire	Commune Lieux-dits	Parcelle (s)	Surfaces	Milieu
Nov 2012	privé	Marans boucles de la Sèvre	0F810	28 229 m ² Soit 2 ha et 8229 m ²	Roselière Prairie subsaumâtre
11-12-2013	15 propriétaires privés	Magné Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Prés- Cloux	0098 0097 0100 0106 0104 0080 081 0079 0067 0068 0069 0072 0071 0070 0078 007 0175 0190 0168 0191 0167	122 837 m ² Soit 12 ha et 2837 ares	Peupleraies extensives à mégaphorbiaies et roselières
20-12-13	4 propriétaires privés		0062 0050 0049 0063		
29-01-14	Propriétaire privé				
25-02-14	Propriétaire privé				

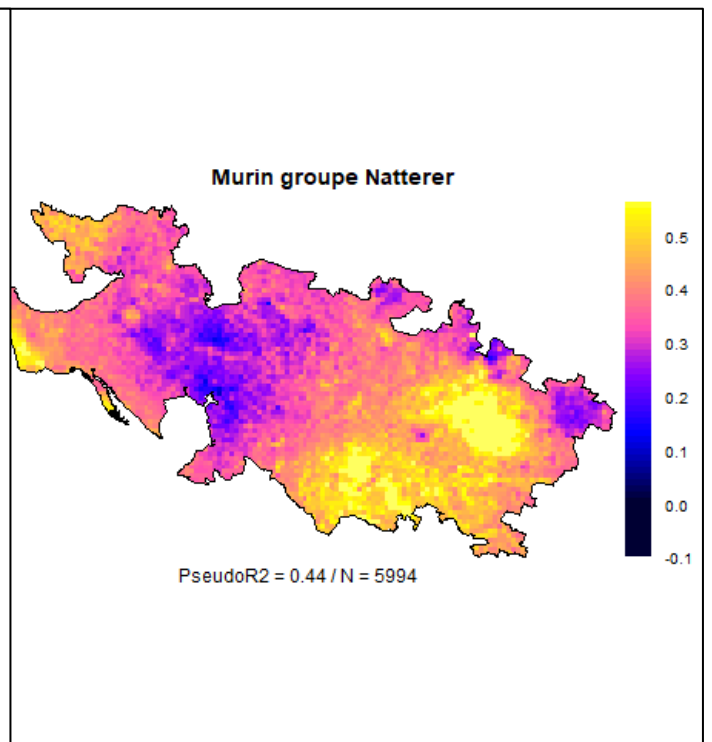
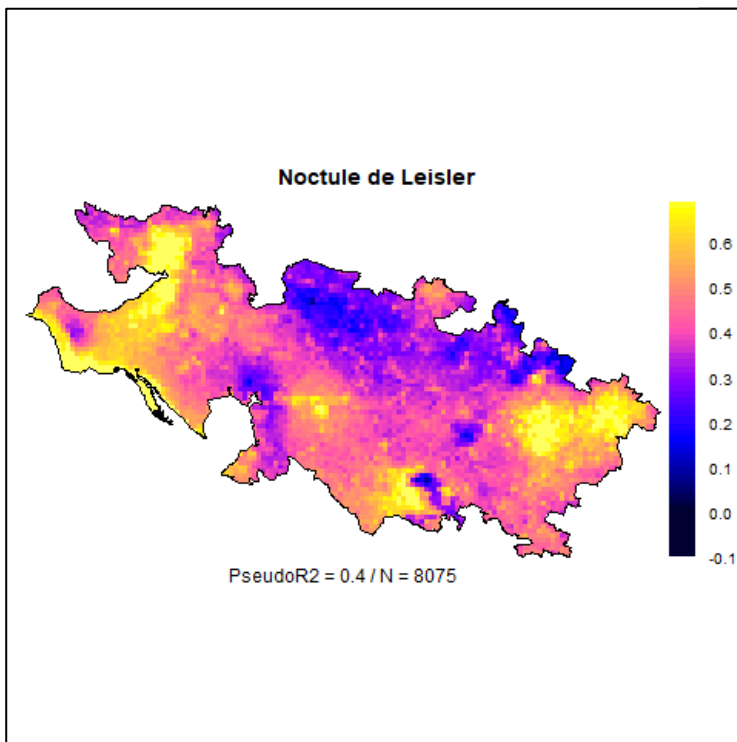
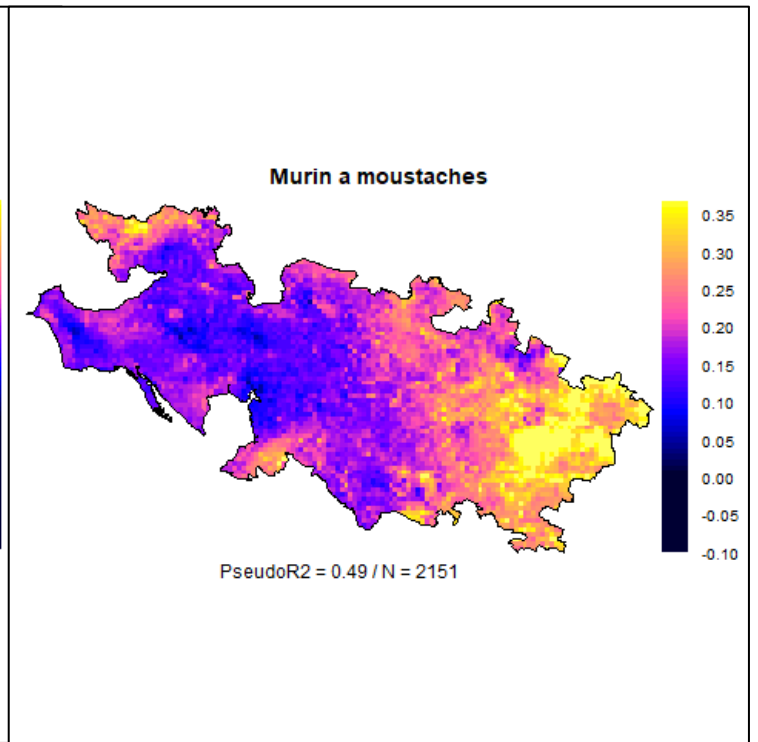
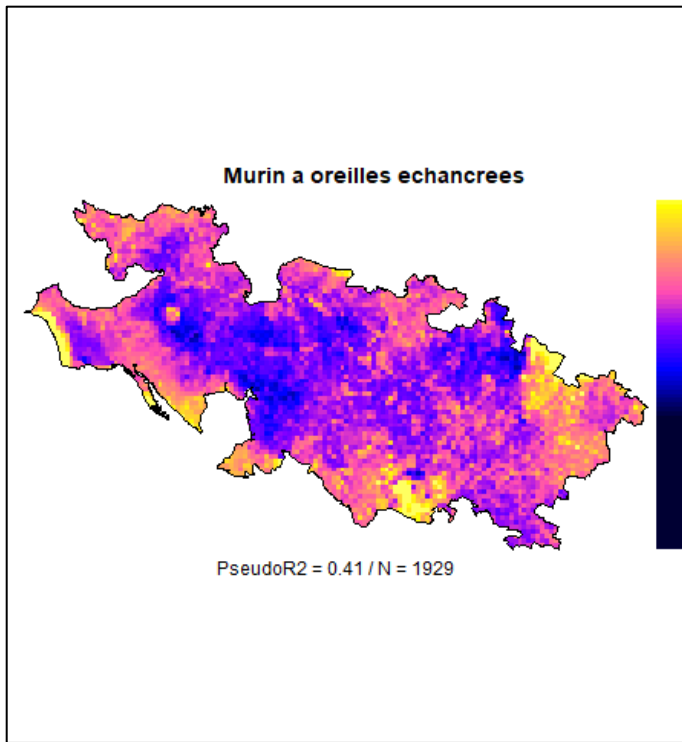
			0064 0049 0018 0020 0021 0023		
22-11-2015	LPO	Champagné-les-Marais	B45, 46, 47, 48, 49, 50, 80, 81, 82, 83, 84, 77, 78, 79 C34, 35, 36, 37		prairies
22-11-2015	LPO	Champagné-les-Marais	F161, 162, 163, 167, 169, 170, 171, 172 174, 176, 177, 178, 179, 181, 183		prairies
22-11-2015	LPO	Champagné-les-Marais	A297, 298 B17, 18		prairies
4-11-2016	LPO	Champagné-les-Marais	A283, 299, 300 B24, 25, 26, 27, 28, 29, 115, 117, 122		prairies
19-11-2015	Agriculteur	Champagné-les-Marais		67 ha	prairies
28-01-2016	Commune	Curzon	B1295		prairie communal

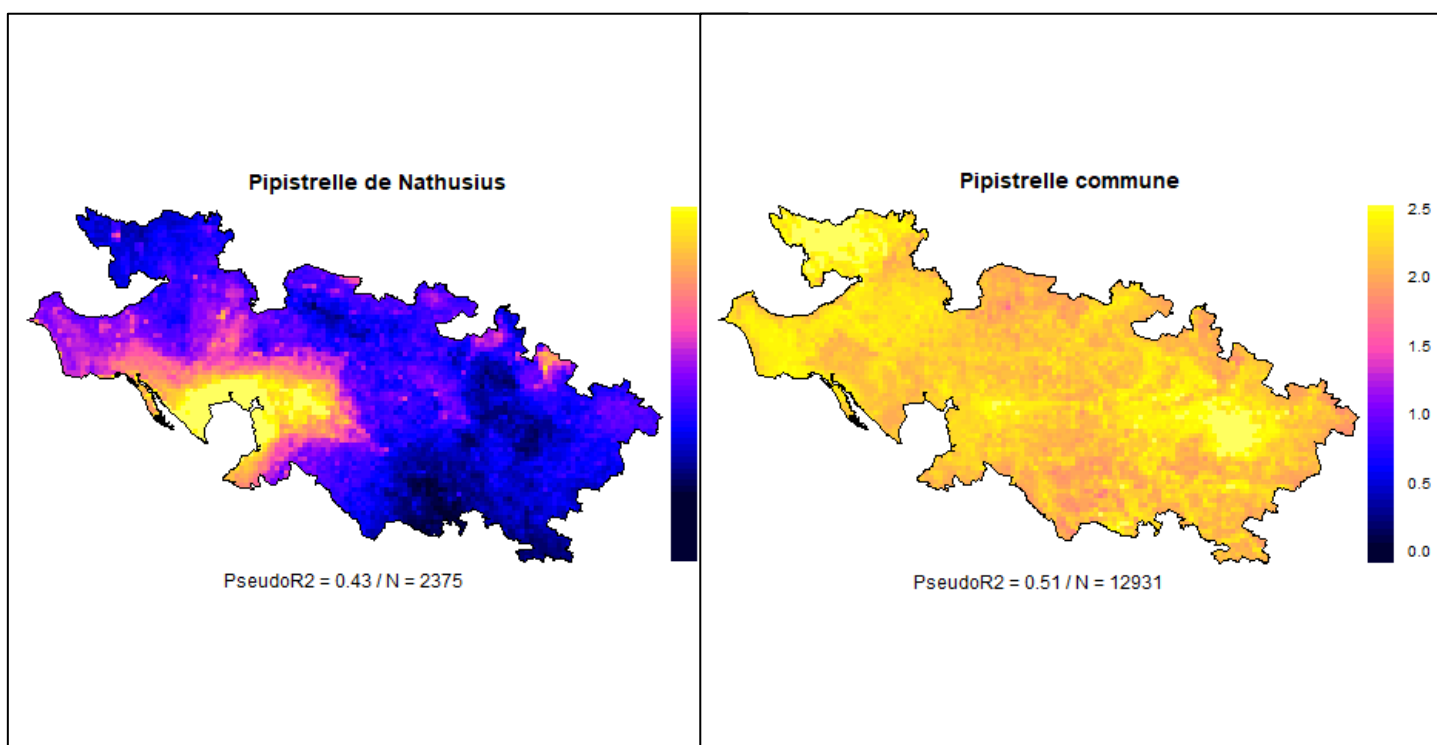
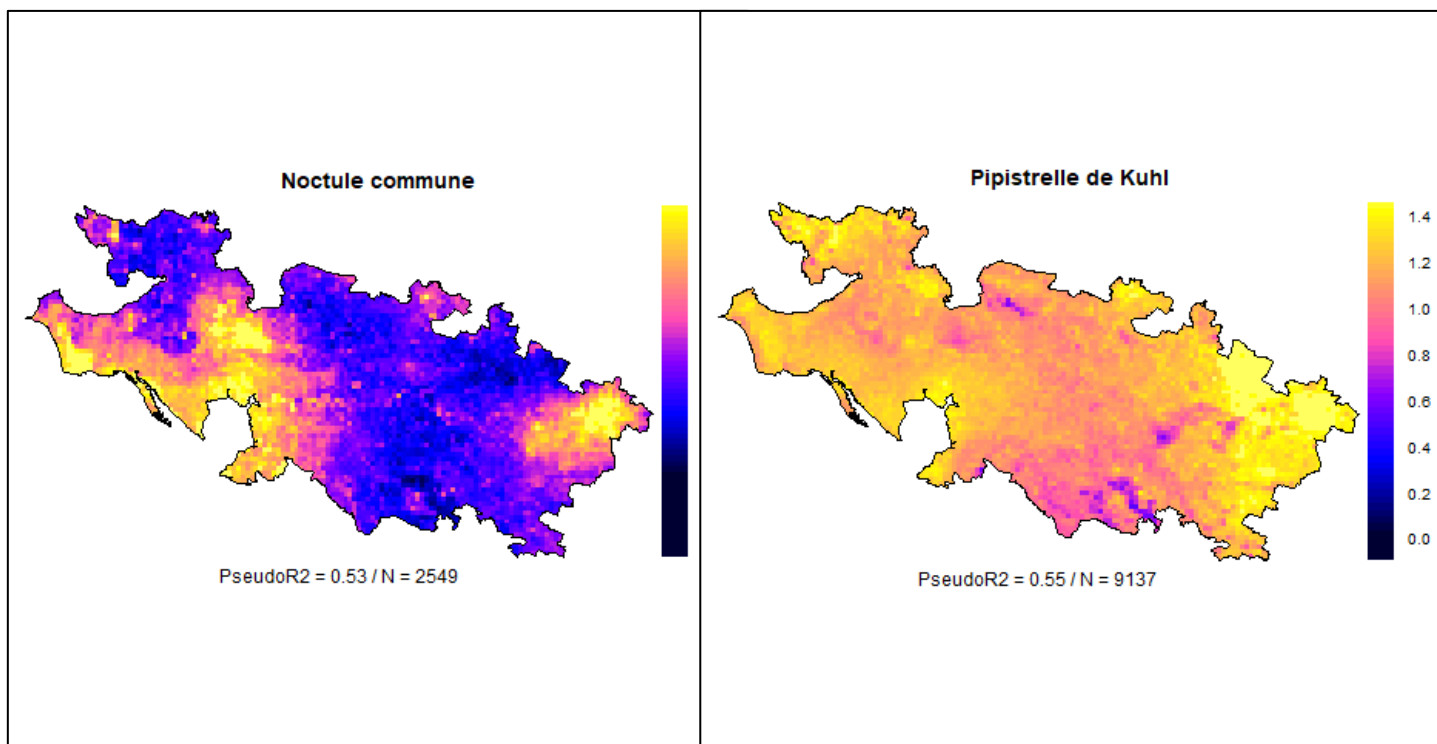
28-01-2016	Commune	Lairoux	C1		prairie communal
15-03-2017	Propriétaire privé	Triaize	ZP 23, 45, 39	21 ha	prairies
16-10-2017	LPO	Champagné -les-Marais	A294-295-296	11,5 ha	prairies
13-03-2018	Propriétaire privé	Maillezais	D 65, 66, 67, 68 ZD 78, 103		prairies
8-03-2018	Propriétaire privé	Maillezais	ZA 055,074	1.4 ha	prairies
27-04-2018	Agriculteur	La Foye-Monjault	M5	9 ha	cultures
27-04-2018	Agriculteur	Usseau	G122, 123 ZB 50, 54, 51, 52	7.14 ha	cultures
18-10-2019	Agriculteur	Niort	Non connues		
2-10-2020	Propriétaire privé	Liez	B0199, 139, 136, 140, 125, 141, 181, 182, 177,		prairies
2-10-2020	Propriétaire privé	Bouillé-Courdault	D0385		prairies
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Amuré	ZL 15	1,67 ha	Boisement, tourbière
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Amuré	ZL 21, 22	0.67	prairies
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Sainte-Gemme-la-Plaine	E572, 575, 593	0.9 ha	Boisements
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Chaillé-les-Marais	A 48, 621, 622	9,26 ha	prairies
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Chaillé-les-Marais	G 1187, 148, 1190, 1189, 178	2.1 ha	prairies

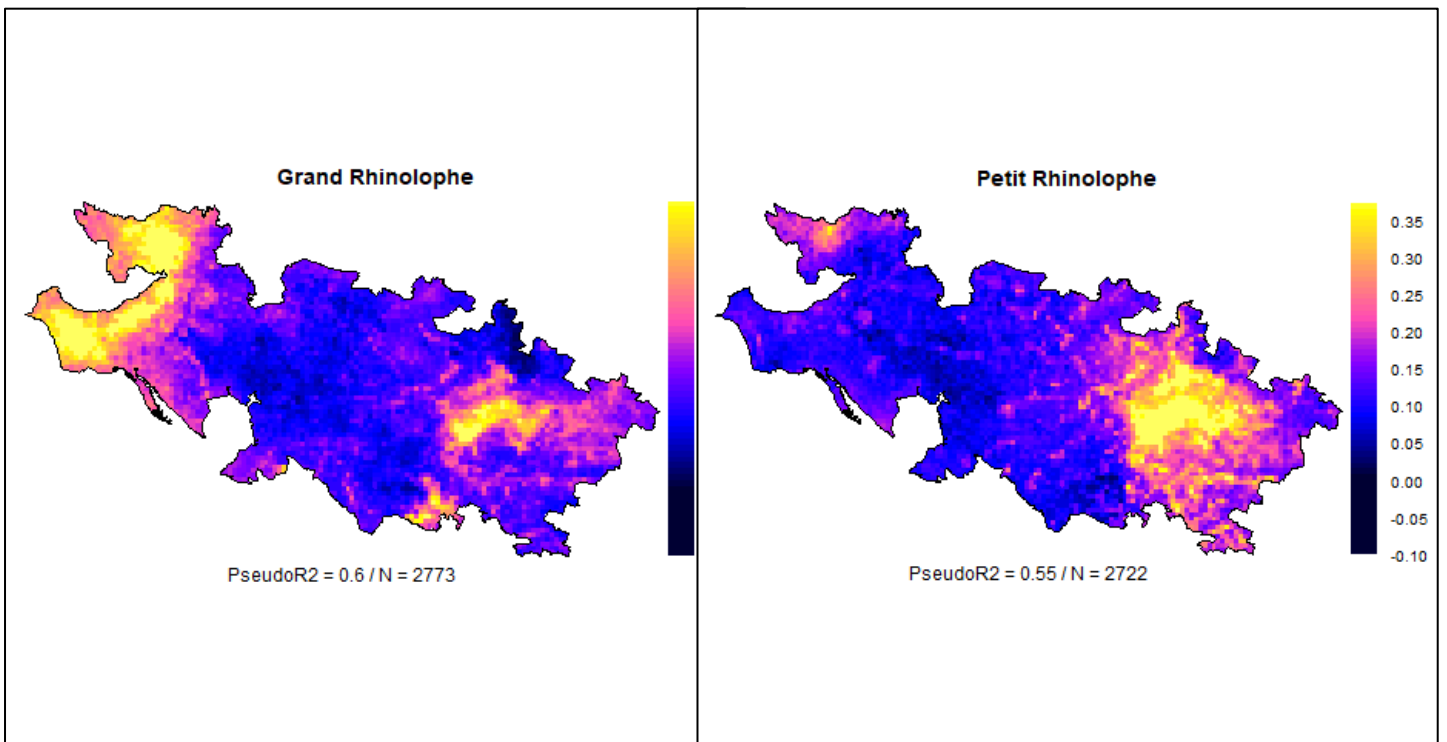
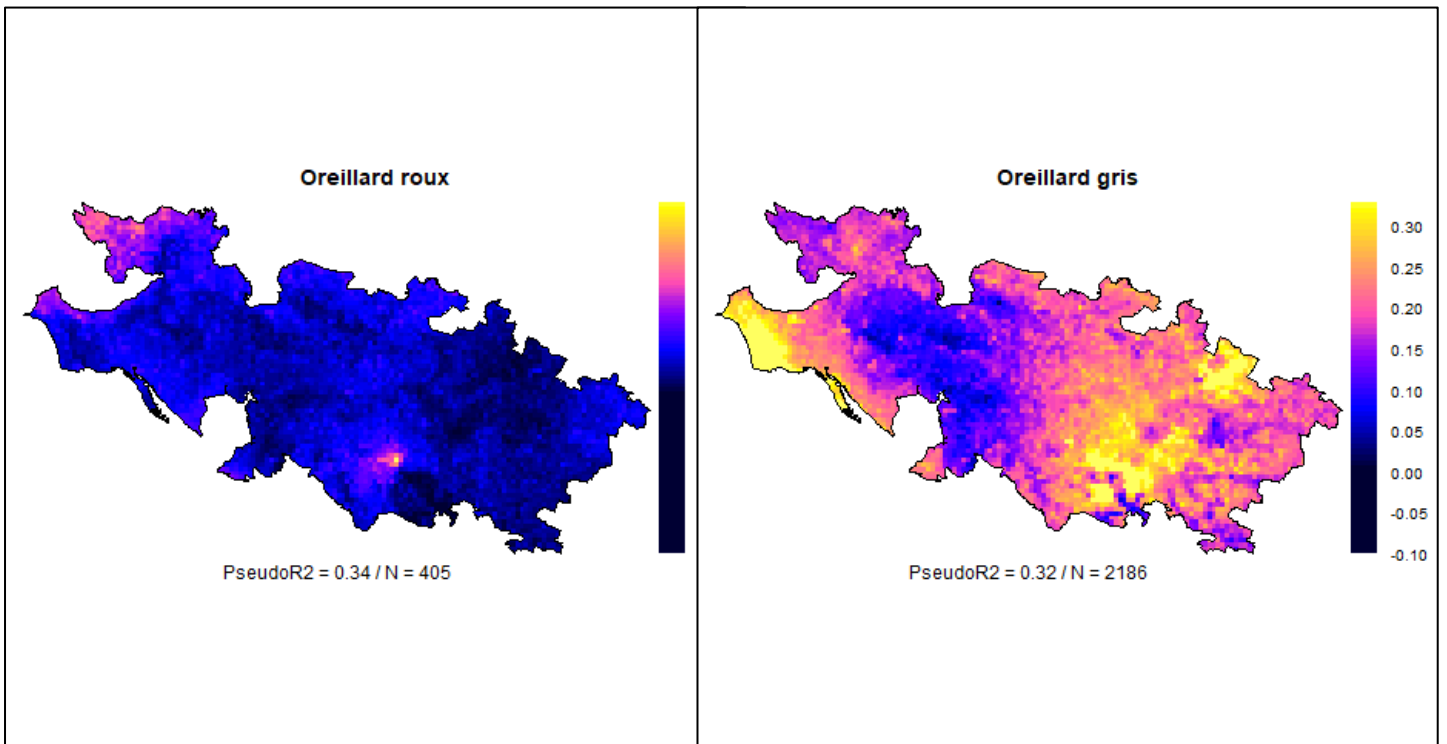
23-11-2020	PNR Marais poitevin	Champagné-les-Marais	F 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 89, 90, 91, 92, 1070, 1067, E 420, 421, 422, 598, 603, 604, 607, 608, 609, 610	26,5 ha	prairies
9-03-21	Propriétaire privé	Magné	AC 168, 191, 251 et AL 263		
9-03-21	Propriétaire privé	Frontenay Rohan-Rohan	AB 41		
TOTAL	34 propriétaires				

Annexe 7 : Cartes de chaleur des différentes espèces de chiroptères présentes sur le Marais poitevin, issues des données de la base Vigie chiro / MNHN – 2016/2019









ANNEXE 8 : Pré-Typologie des habitats naturels cartographiés

Champs carte	Unité phytosociologique	Libellé Corinne Biotope	Code Corinne Biotope	Libellé Eunis	code Eunis	Libellé Eur 28	code Eur 28	Libellé proposé- carte habitats d'intérêt communautaire
Ancien marais salant	<i>Carici divisae-Lolietum perennis</i> X <i>Glauco maritimae-Juncion maritimi</i>	Prés salés à <i>Juncus gerardii</i> et <i>Carex divisa</i>	15.52	Prés salés ras méditerranéens à <i>Juncus</i> , <i>Carex</i> , <i>Hordeum</i> et <i>Trifolium</i>	A2.523	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	1410	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques
Bassin ostréicole	<i>Ruppion maritimae</i>	Lagunes industrielles et canaux salins	89.1	Plans d'eau stagnante salée et saumâtre très artificiels	J5.1			
Boisement humide	<i>Ulmenion minoris</i> X <i>Alnenion glutinoso-incanae</i> x <i>Salicion albae</i>	"Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens" "Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves" "Forêts galeries de Saules blancs"	44.3, 44.4, 44.13	"Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux" "Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européennes" "Forêts mixtes de <i>Quercus-Ulmus-Fraxinus</i> des grands fleuves"	G1.21, G1.22, G1.111	"Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale" "Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves"	91 EO, 91E0-1 91 FO	Frênaies alluviales
Chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois	<i>Endymio non-scriptae</i> - <i>Carpinetum betuli</i>	Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois	41.21	Chênaies atlantiques mixtes à <i>Hyacinthoides non-scripta</i>	G1.A11			
Culture	<i>Stellarietea mediae</i>	Cultures	82	Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07			
Dépression intradunale humide	<i>Potametea pectinati</i> X <i>Charetea fragilis</i> X <i>Phragmito australis-Magnocaricetea elatae</i>	végétations des lettres dunaires	16.31 à 16.35	Végétations des pannes dunaires	B1.81 à B1.85	Dépressions humides intradunales	2190	Dépressions humides intradunales
Dune embryonnaire et mobile	<i>Ammophilion arenariae</i>	Dunes embryonnaires, Dunes blanches	16.211, 16.212	Dunes mobiles embryonnaires, Dunes blanches	B1.31, B1.32	Dune mobile embryonnaire Dunes mobiles du cordon littoral	2110, 2120	Dunes mobiles

Champs carte	Unité phytosociologique	Libellé Corinne Biotope	Code Corinne Biotope	Libellé Eunis	code Eunis	Libellé Eur 28	code Eur 28	Libellé proposé- carte habitats d'intérêt communautaire
Dune fixée	<i>Euphorbia portlandicae</i> - <i>Helychrision stoechadis</i>	Dunes grises de Gascogne	16.222	Dunes grises fixées gasconnes	B1.42	Dunes fixées à végétation herbacée*	2130	Dunes fixées
Espace artificialisé	<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i>	Villes, villages et sites industriels	86, 85	Bâtiments des villes et des villages	J1			
Estuaires	Estuaires	Estuaires	13.2	Estuaires	X01	Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	1130	Estuaires
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	<i>Crithmo maritimi-Armerion maritima</i>	Groupements des falaises atlantiques	18.21	Communautés des falaises littorales atlantiques	B3.31	Falaises calcaires	1230-2	Falaises calcaires
Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	Plantations d'arbres feuillus	83.32	Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C			
Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts	<i>Pino pinastri-Quercetum illicis</i>	Dunes boisées	16.29	Dunes côtières boisées	B1.7	Dune boisée littorale thermo-atlantique à Chêne vert	2180	Dune boisée littorale
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	<i>Agropyro pungentis-Suaedetum verae</i>	Fourrés des marais salés atlantiques	15.62	Fourrés halophiles atlantiques	A2.527	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420	Fourrés halophiles
Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à Ail des ours	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	Frênaies-chênaies à Ail	41.233	Frênaies-chênaies à Ail des ours	G1.A133			
Frênaie-chênaie sub-atlantique des vallées à primevère	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	41.23	Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i>	G1.A13			
Friche	<i>Sisymbrietea officinalis</i>	Terrains en friche et terrains vagues	87	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	I1.5			
Fruticée	<i>Prunetalia spinosae</i>	Fourrés médio-européens sur solfertile	31.81	Fourrés médio-européens sur solsriches	F3.11			
Jachère	<i>Sisymbrietea officinalis</i>	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53			

Champs carte	Unité phytosociologique	Libellé Corinne Biotope	Code Corinne Biotope	Libellé Eunis	code Eunis	Libellé Eur 28	code Eur 28	Libellé proposé- carte habitats d'intérêt communautaire
Lagune	<i>Ruppion maritimae</i> x <i>Zanichellion pedicellatae</i>	Lagunes	21	Lagunes littorales salées	X02	Lagunes	1150	Lagunes
Lagune et roselière de pourtour	<i>Astero tripolii-Phragmitetum australis</i>	Lagunes	21	Lagunes littorales salées	X02	Lagunes	1150	Lagunes et roselières
Magnocariçaie	<i>Magnocaricetalia elatae</i>	Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)	53.21	Communautés de grands Carex (magnocariçaies)	D5.21			
Mégaphorbiaie	<i>Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium</i>	Communautés à Reine des prés et communautés associées	37.1, 37.7	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	E5.412	Mégaphorbiaies eutrophes	6430	Mégaphorbiaies eutrophes
Pelouse sèche sur calcaire	<i>Mesobromion erecti</i> X <i>Xerobromion erecti</i> X <i>Trachinon ditachyae</i> X <i>Geranion sanguinei</i>	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	34.3	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	E1.2	Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques	6210	Pelouses thermo-atlantiques
Peupleraie	<i>Artemisietea vulgaris</i> X <i>Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium</i>	Plantations de Peupliers	83.321	Plantations de Populus	G1.C1			
Plage de sable et végétation des lisses de mer	<i>Atriplici laciniatae-Salsolion kali</i>	Plages de sable sans végétation Groupements annuels des plages de sable	16.11, 17.2	Plages de sable sans végétation Lisses de mer des plages de galets	B1.2, B2.1	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (lisses de mer)	1210	Plages et lisses de mer
Plantation de feuillus, pépinière	Plantations de feuillus	Plantations d'arbres feuillus	83.32	Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C			
Prairie améliorée	<i>Agrostietea stolonifererae</i> X <i>Arrhenatheretea elatioris</i>	Prairies améliorées	81	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	E2.6			

Champs carte	Unité phytosociologique	Libellé Corinne Biotope	Code Corinne Biotope	Libellé Eunis	code Eunis	Libellé Eur 28	code Eur 28	Libellé proposé- carte habitats d'intérêt communautaire
Prairie hygrophile système doux	<i>Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi</i> X <i>Eleocharito palustris-Oenanthetum fistulosae</i> X <i>Gratiolo officinalis-Oenanthetum fistulosae</i>	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41			
Prairie mésohygrophile à hygrophile système eu-saumâtre	<i>Carici divisae-Lolietum perennis</i>	Prés salés à <i>Juncus gerardii</i> et <i>Carex divisa</i>	15.52	Prés salés ras méditerranéens à <i>Juncus</i> , <i>Carex</i> , <i>Hordeum</i> et <i>Trifolium</i>	A2.523	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	1410	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques
Prairie mésohygrophile à hygrophile système subsaumâtre	<i>Carici divisae-Lolietum perennis</i>	Prés salés à <i>Juncus gerardii</i> et <i>Carex divisa</i>	15.52	Prés salés ras méditerranéens à <i>Juncus</i> , <i>Carex</i> , <i>Hordeum</i> et <i>Trifolium</i>	A2.523	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	1410	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques
Prairie mésohygrophile système doux	<i>Agrostietea stolonifererae</i>	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41			
Prairie mésophile	<i>Cynosurion cristati</i> X <i>Arrhenatherion elatioris</i> X <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i>	Pâtures mésophiles	38.1, 38.2	Prairies mésiques	E2	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude
Récifs	Récifs	Zones benthiques sublittorales sur fonds rocheux	11.24	Roche et autres substrats durs infralittoraux	A3	Récifs	1170	Récifs
Réseau hydrographique et point d'eau	<i>Charetea fragilis</i> X <i>Lemnetea minoris</i> X <i>Potametea pectinati</i>	Eaux eutrophes, Végétation immergée des rivières	22.13, 24.4	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents, Végétation immergée des rivières	C1.3, C2.3	Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	3150, 3260	Réseau hydraulique et points d'eau
Roselière à Baldingère	<i>Irido pseudocori-Phalaridetum arundinaceae</i>	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16	Formations à <i>Phalaris arundinacea</i>	C3.26			

Champs carte	Unité phytosociologique	Libellé Corinne Biotope	Code Corinne Biotope	Libellé Eunis	code Eunis	Libellé Eur 28	code Eur 28	Libellé proposé- carte habitats d'intérêt communautaire
Roselière à Phragmites	<i>Solano dulcamarae-Phragmitetum australis</i>	Phragmitaies	53.11	Phragmitaies à Phragmites australis	C3.21			
Sable et vase soumis aux marées	Sable et vase soumis aux marées	Vasières et bancs de sable sans végétations	14	Sable et sable vaseux intertidaux	A2.2	Sables et vases découverts à marée basse	1140	Sables et vases découverts à marée basse
Saulaie de panne humide	<i>Salicion albae</i>	Prairies des lettres ou pannes humides	16.34	Pelouses et landes des pannes dunaires	B1.84	Prairies humides dunaires	2194	Prairies humides dunaires
Slikke, Schorre et fourrés atlantiques	<i>Spartinetea glabrae</i> X <i>Thero-suaedetea splendidis</i> X <i>Salicornietea fruticosae</i> X <i>Asteretea tripolii</i> X <i>Agropyretea pungentis</i> X <i>Cakiletea maritima</i> X	Gazons pionniers salés, Prairies à Spartine	15.1, 15.2	Marais salés pionniers	A2.55	Végétations halophiles pionnières à Salicornes Prés à Spartines des vases salées côtières	1310, 1320	Végétations halophiles pionnières et près des vases salées
Tourbière alcaline	<i>Cladietum marisci</i> X <i>Hydrocotylo-vulgaris-Schoenion nigricantis</i>	Végétation à <i>Cladium mariscus</i> , Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	53.3,54.2	Bas-marais à <i>Cladium mariscus</i> , Bas-marais riches en bases, y compris les bas-marais eutrophes à hautes herbes, suintements et ruissellements calcaires	D5.24, D4.1	Bas marais calcaires à Marisque Bas marais alcalins	7210, 7230	Bas marais calcaires et alcalins
Végétation annuelle des lisses de mer	<i>Atriplici-laciniatae-Salsolion kali</i>		16.12	Lisses de mer des plages sableuses	B1.1	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (lisses de mer)	1210	Lisses de mer
Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues	<i>Polygono arenastri-Poetea annuae</i>	Zones rudérales	87.2	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	E5.13			

